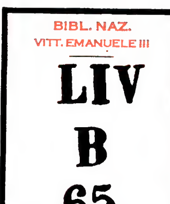
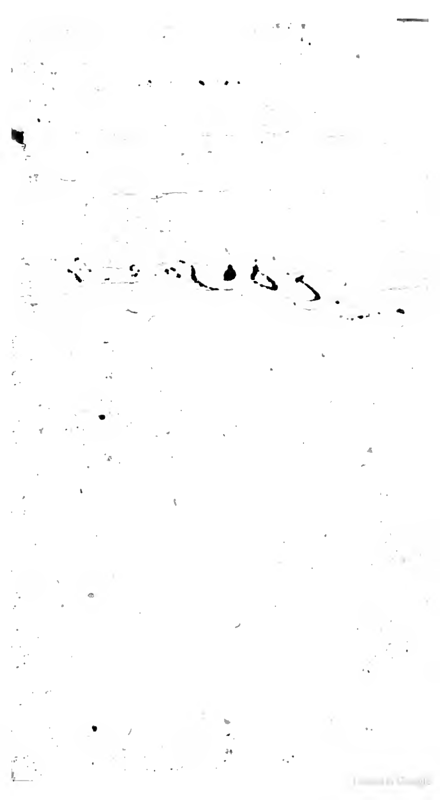


L.88.56.e 57



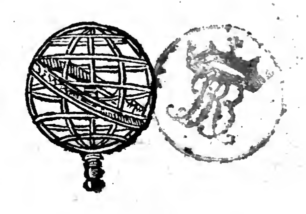
BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
LIV
B
65
NAPOLI



ANNALES
DE
LA COUR
ET
DE PARIS.

Par Sandras de Courtilz

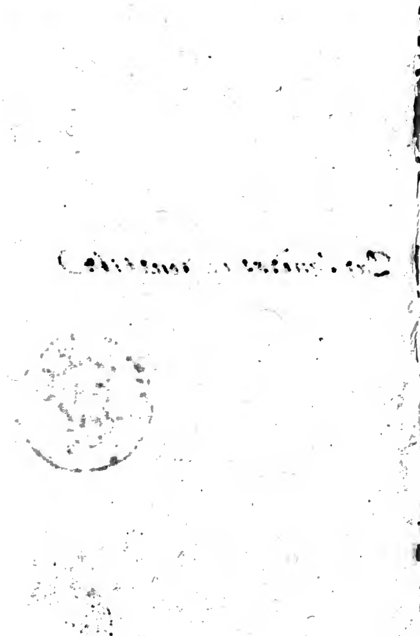
TOME PREMIER.

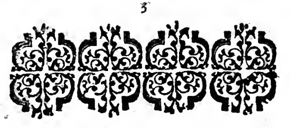


A COLOGNE,
Chez PIERRE MARTEAU.

M. DCCVIII.







ANNALES DE LA COUR ET DE PARIS.



'ARRIVAY en Cour un peu aprés le Traité de Savoye, que le Roy avoit été obligé de faire pour se délivrer d'une guerre aussi fâcheuse que celle qu'il avoit eüe à soûtenir en ce païs-là. Ce grand Roi, qui depuis qu'il avoit terminé les guerres civiles qui s'étoient élevées dans son Royaume pendant sa minorité, avoit toûjours eu

des succés si avantageux, que chacun le regardoit comme un Prince que Dieu tenoit par la main pour l'élever au dessus de tous les autres, s'étoit vû tout d'un coup pour ainsi dire, precipité du haut de la rouë de fortune. Toute l'Europe s'étoit unie contre lui: Et le Roi Guillaume ayant été apellé par les Peuples d'Angleterre pour les delivrer des innovations que le Roi Jacques faisoit continuellement contre leursLoix, leurs Privileges & leur Religion, mit tant de Princes dans ses interêts par son habileté, qu'en peu de tems il forma une ligue considerable, & se mit à la tête de tant de forces, qu'il fut en état d'arréter la puissance formidable de Sa Majesté, sous qui tout plioit auparavant. Ainsi l'on vit par une vicissitude assez ordinaire dans les Etats, le rejetton de Guillaume de Nassau preserver de sa ruïne totale la Maison d'Austriche que son Illustre Ancêtre avoit ébauchée.

Cependant rien ne faisant plus de peine auRoi dans cetre guerre que la déclaration de Mr. le Duc de Savoye contre lui, il tanta plusieurs fois de le détacher des Alliez sans en pouvoir venir à bout Le Maréchal de Catinat qui cōmandoit l'armée de S. Majesté en Italie, & qui n'est pas moins habile dans les

Negociations que dans la guerre, y fut plus heureux que les autres. Il envoya le Comte de Tessé, Lieutenant Géneral des Armées du Roi, à Turin, avec des instructions conformes à celles qu'il avoit reçûës lui-méme de la Cour ; & afin qu'il fut mieux écoûté, Sa Majesté rendit l'Armée de ce Marechal superieure de beaucoup à celle du Duc. Cela se fit à deux fins, l'une pour lui faire apprehender les desordres qu'elle étoit capable de faire dans ses Etats, l'autre pour le r'assurer contre les troupes étrangeres qu'il avoit appellées à son secours, & qui eussent pû entreprendre de lui faire la loi, si elles eussent été égales aux siennes & à celles de France jointes ensemble. Les propositions avantageuses, qui furent faites en même tems à ce Duc lui firent prêter l'oreille à l'acommodement, ainsi la paix fut concluë entre la France & la Savoye au grand contentement du Roi & du Duc. Par une Article du Traité Mademoiselle de Savoye dévoit épouser Mr. le Duc de Bourgogne quand elle auroit douze ans accomplis, & elle devoit aussi être élevée en France en attendant qu'elle eut atteint cet âge-là, Il y avoit encore à dire 15. ou 16. mois qu'elle ne les eût ; & le Roi devoit donner deux Ducs & Pairs pour demeurer

ser en ôtage en Savoye jusques à l'accõplissement de ce mariage. Mrs. les Ducs de Foix & de Choiseul furent choisis pour y aller, & le Roi leur donna douze mil francs à chacun pour les frais de leur voyage. S.M. fit choix en même tems de la Duchesse du Lude pour Dame d'honneur de cette Princesse, cè qui deplut fort à la Duchesse d'Arpajou, qui s'attendoit que le Roi lui donneroit cette charge, parce qu'elle l'avoit euë sous Madame la Dauphine. Le chagrin qu elle eût de se voir trompée, lui causa une apoplexie quelque tems aprés, qui l'obligea d'aller aux eaux de Bourbon, quoique la saison dans laquelle on a coûtume de les prendre en fût déja passée; mais comme l'on prétend qu'elles sont bonnes en tout tems pour ce mal là, c'est à quoi l'on ne prend plus garde presentement. Le Roi fit aussi six Dames du Palais, dont la Comtesse de Roucy, qui est la fille de cette Duchesse en fut une. On crut que cela la consoleroit de ce que le Roi ne s'étoit pas souvenu d'elle, mais comme nôtre interêt marche toûjours le premier, elle fut bien moins sensible à l'honneur que Sa Majesté faisoit à sa fille, qu'à l'affront qu'elle prétendoit avoir reçû. Il n'y avoit pas encore

trés-long-tems, que la Duchesse du Lude ne se seroit pas attenduë à cette fortune, parce qu'elle n'étoit pas trop bien en Cour. Elle n'étoit pas même du nombre des Dames qui avoient accoûtumé d'aller à Marly, & il lui en avoit coûté deux mille écus la premiere fois qu'elle y avoit été. La princesse d'Harcour, qui fait argent de tout, lui avoit procuré cette faveur, moyennant cette somme : mais quoi qu'elle eût de la peine à la lui donner elle n'en doit pas avoir de regret presentement, puis qu'elle a servi à la mettre bien dans l'esprit du Roi, & de ceux en qui Sa Majesté a le plus de confiance. Aprés avoir été nommée à sa charge, elle ne fut pas long-tems à partir pour aller recevoir la Princesse de Savoye au Pont de Beauvoisin, qui fait la séparation de la France d'avec les Etats du Duc de Savoye. La Comtesse de Roucy y fut aussi avec les autres cinq Dames du Palais que le Roi avoit nommées. Le Marquis de Dangeau, qui avoit été plus heureux que la Duchesse d'Arpajou, puis que le Roi l'avoit honnoré auprés de cette Princesse de la charge de Chevalier d'honneur qu'il possedoit chez Madame la Dauphine, fut aussi audevant d'elle avec les autres Officiers

qui avoient été choisis pour faire sa maison. Le Comte de Thessé qui avoit été fait son premier Ecuyer, pour recompense du Traité de Savoye où il avoit été employé, eût bien voulu cependant qu'on lui eût donné la charge de Chevalier d'honneur. Car comme le Roi quelque tems auparavant avoit accordé au Marquis de Dangeau la grande Maitrise de l'Ordre de S. Lazare, il croyoit que cela lui tiendroit lieu de recompense; mais quoi qu'il se soit trompé en cela, il n'a pas sujet de se plaindre de la Fortune. La Cour a plus fait pour lui, qu'elle n'a fait pour beaucoup d'autres; & l'on peut dire, qu'il est même un de ceux qu'elle a le mieux traité; & même l'on peut dire qu'elle l'a accablé de ses graces, puis qu'on l'a vû en peu de tems devenir Gouverneur d'Ypres, Cordonbleu, Colonel General des Dragons, Lieutenant Géneral des Armées du Roi, & premier Ecuyer de Madame la Duchesse de Bourgogne. Cela n'est pas étonnant néanmoins parce que quand une fois le Roi honore quelqu'un de sa bienveillance, il semble que tous ses bienfaits ne soient plus reservés que pour lui.

La Princesse de Savoye partit quel-

ques jours aprés de Turin pour se rendre au Pont de Beauvoisin, où l'attendoit se Dame d'honneur avec les carosses du Roi. Elle se sépara là des personnes que le Duc de Savoye lui avoit données pour l'y accompagner, & s'en étant venuë à Lyon, la Duchesse du Lude l'y fit séjourner, tant pour la remettre de la fatigue qu'elle avoit soufferte à son voyage, que pour contenter la curiosité des Peuples qui désiroient passionnément de la voir. Elle poursuivit son chemin aprés cela pour s'en venir à Fontainebleau où la Cour étoit alors. Le Roi sçachant le jour qu'elle devoit arriver à Montargis, fut au devant d'elle jusques à cette ville. Monseigneur y vint avec Sa Majesté aussi-bien que Mr. & Madame, & y ayant tous couché, l'on vint le lendemain dîner à Nemours où Mr. le Duc de Bourgogne se trouva : comme il n'y a que quatre lieuës de là à Fontainebleau, on y arriva de bonne heure. Le Roi fut si charmé de la Princesse qu'il demeura quatre heures toutes entieres avec elle à Montargis. Ce n'étoit pourtant encore qu'un enfant. Mais Mr. & Madame la Duchesse de Savoye, lui avoient si bien fait sa leçon, que chacun trouva qu'elle avoit plus d'esprit que l'on

a'eu a d'ordinaire à cette âge-là. Il fut question alors de sçavoir quel nom on lui donneroit, & si ce seroit celui de Duchesse de Bourgogne ou si on lui continueroit le sien. Le Roi avoit du penchant qu'on l'appellât Madame la Duchesse de Bourgogne, quoique son mariage ne se dût pas encore faire si-tôt. Sa raison étoit que cela lui donneroit lieu de préceder toutes les Princesses du Sang sans qu'elles eussent aucun sujet de s'en plaindre ? mais le Duc de Savoye fit prier le Roi qu'elle gardât son nom jusques à ce que Mr. le Duc de Bourgogne l'eût épousée. Je ne sçai s'il croyoit s'en faire un titre à l'avenir pour lui & pour sa maison, parce qu'il se doutoit bien que de quelque maniere qu'on l'appellât, elle auroit toûjours le pas par dessus toutes les femmes de la Cour, quelles qu'elles pussent être. Il savoit apparamment qu'un de ses Ancêtres étant venu en France du tems de Henry IV. & que y ayant eu dispute avec Henry de Bourbon Prince de Condé, à la porte de l Antichambre du Roi, où ils vouloient entrer tous deux l'un devant l'autre, le Roi avoit pris Mr. le Prince par la main, & l'avoit fait passer le premier. Il avoit dit même au Duc de Savoye pour le mortifier enco-

re davantage, qu'il ne savoit pas à quoi il pensoit de vouloir tirer au bâtont avec un Prince qui pouvoit un jour devenir son Maître.

Quoi qu'il en soit le Duc de Savoye d'aujourd'hui ayant fait au Roi la priere que nous venons de dire, le Roi tint Conseil avec ses Ministres pour savoir ce qu'il devoit faire en cette occasion. Ils furent d'avis de chercher un milieu à tout cela, & ce fut de ne donner ni le nom de Duchesse de Bourgogne, ni celui de Princesse de Savoye à la fille du Duc. On l'appella la Princesse tout cour, & c'est ainsi qu'on la toûjours appellée jusques au jour de son mariage. Elle eut le pas cependant par dessus toutes les Princesses du Sang, comme femme presomptive de Mr. le Duc de Bourgogne. Le Roi lui procura des divertissemens proportionnez à son âge, & l'Abé de Choisi, voyant que c'étoit être à la mode que de s'occuper de cette Princesse, crut faire merveilleusement bien sa Cour que de composer une relation de ce qui lui étoit arrivé depuis son depart de Turin. D'abord que ce livre sortit de dessous la presse, les donneurs d'encens plublierent que c'étoit la plus belle chose du monde. Si on leur eût demandé ce

pendant ce qu'ils y trouvoient pour le tant vanter, ils eussent été bien empêchez de le dire, aussi ceux qui faisoient profession d'être sinceres, en parlerent bien-tôt tout autrement. Au lieu de dire que c'étoit une si belle chose, ils dirent au contraire qu'il n'y avoit rien de si pitoyable. Cela ne fit pourtant point de plaisir à cet Abbé qui se pique de bien écrire ; mais tous ceux qui passent pour être de bon goût, se trouvant de même sentiment, son Livre fut condamné tout d'une voix à être livré aux Beuriers & aux Epiciers pour enveloper du poivre & du beure.

Devant que de poursuivre mon discours l'on me permetra de faire une petite digression au sujet de cet Auteur. Il perdit un jour cinquante Loüis d'or sur sa parole, contre la belle Madame du Frenoi, & n'ayant point d'argent pour la payer, il se passa je ne sçais combien de jours sans qu'elle entendit parler de lui. Elle s'en ennuya à la fin, de sorte qu'il lui envoya un exemplaire des Livres qu'il a composez. Il lui manda en même-tems, que s'il étoit vrai, comme il étoit porté dans le billet, qu'elle lui avoit écrit, qu'elle attendit aprés sa dette pour joüer, il la prioit

de

de se désennuyer avec ces Livres, en attendant qu'il pût la satisfaire. Madame du Fresnoi trouva cette maniere de s'excuser de paier ses dettes toute nouvelle, & elle fut tentée de faire des Livres comme les autres, afin qu'avec ses Ouvrages elle pût contenter ses Créanciers quand ils lui envoyeroient demander de l'argent.

Mais pour en revenir à mon sujet; le Duc de Savoye ne fut pas trop content qu'on eût retranché le nom de Savoye à sa Fille ? mais ne pouvant contenter son ambition de ce côté là, il tâcha de se satisfaire d'une autre. Il fit faire une inscription Latine, qui portoit qu'aprés avoir accru les limites de son Etat, & repris les clefs d'Italie, il avoit fermé le Temple de Janus. On ne peut pas dire que cette inscription contint des faussetez, quoique dans le fonds il s'y fut pris d'une étrange maniere pour faire tant de merveilles. Car on n'avoit jamais oüi dire avant lui, que le moyen d'acroître ses limites & de mettre son ennemi à la raison, eût été perdre des Batailles & des Provinces. Elle fut mise au dessus d'un Arc de Triomphe qu'il fit dresser à Turin pour honorer un feu de joye qu'il fit tirer en réjoüissance de la Paix. Cette

inscription étoit pourtant tout ce qui lui étoit arrivé pendant la guerre, puisqu'il avoit perdu non seulement sa Duché, mais encore les Batailles de Staffarde & de la Marsaille. Cependant le grand nombre d'ennemis que la France avoit sur ses bras, faisant croire à Sa Majesté qu'elle gagneroit encore beaucoup que de lui rendre la Savoye, & même la Ville & Citadelle de Pignerol, que le Cardinal deRichilieu avoit conquise en personne,pourvû qu'elle l'obligea à faire la paix; le Duc se vit par ce Traité aussi avancé que si ç'eût été lui qui eût gagné ces batailles & pris une grande Province.

Aprés donc avoir eu le plaisir de voir deux Ducs & Pairs de France à sa Cour, il voulut que le Prince de Carignan, qui est de sa Maison, & le frere ainé du feu Comte de Soissons, le vengeât lui & tous les Princes de son Sang, de l'affront que Henry IV. avoit fait à leur Ancêtre. Et comme ce grand Rôy avoit fait le maître chez soi en faisant passer le premier Prince de son Sang devant un Duc de Savoye, il fit aussi le maître à son tour dans ses Etats, en voulant que le Prince de Carignan prit la main sur ces deux Ducs quand ils vinrent lui rendre visite. Si Mr. le Grand Ecuyer de France eût été là, il eût bien eu sa

revanche en voyant ce triomphe d'un Prince sur les Ducs; car bien loin de lui avoir jamais voulu ceder la main chez lui, ils la lui ont toûjours disputée par tout où ils se sont trouvez ensemble. Il se souviendra même long tems apparemment d'une dispute qu'il eut à ce sujet avec le feu Duc de Montausier, où lui ayant remontré qu'il n'y pensoit pas, & qu'il n'avoit jamais été dit qu'un Cadet de Sainte Maure voulut tirer au bâton avec un Prine de la Maison de Lorraine; Mr. de Montausier lui répondit fiérement, & qu'en qualité de Cadet de Sainte Maure, & qu'en qualité de Duc & Pair comme il étoit, il lui montreroit bien qu'il lui disputeroit le pas par tout où ils se trouveroient tous deux. Cependant si ce Duc avoit quelque raison d'une façon, il n'en avoit gueres de l'autre; un Cadet de la Maison de Sainte Maure, & même un Cadet de quelque autre Maison que ce puisse être, n'a gueres de relief en comparaison d'un Prince de Maison Souveraine; mais ce qui apparemment le faisoit parler de la sorte, c'est que Mr. le Duc de Lorraine étant alors chassé de ses Etats, il ne regardoit plus tous les Princes de sa Maison que comme des Cadets de bonne Maison. Et il faut que ce soit là dessus

que se fut fondé aussi le Comte de Crequi Bernieulle, dans une querelle qu'il eut à peu prés dans le même tems avec le feu Comte d'Harcourt cadet de Mr. le Duc d'Eulbœuf; car il le traita ni plus ni moins que s'il eût été son pareil. Il fut même si fier, que lors que Mrs. les Marechaux de France, devant qui ils furent obligez de comparoitre tous deux pour rendre compte de leur different, eurent mis quelque diference entr'eux, en lui ordonnant d'aller chez ce Prince pour lui demander excuse de ce qui s'étoit passé, il tint le même procedé envers lui qu'il avoit fait auparavant; & en effet étant allé à Harcourt où ce Prince demeuroit d'ordinaire, il fit entrer son carosse jusqu'à la porte de la salle où Mrs. les Maréchaux de France avoient ordóné que le Comte d'Harcou.t le viendroit recevoir. Il l'y trouva avec quelque noblesse des environs de leurs terres, car ils étoient tous deux proches voisins. Le Prince leur avoit fait donner des chaises à dos, & il en avoit laissé une pareille pour le Comte de Crequi, pendant qu'il y avoit un fauteuil qu'il prétendoit d'occuper; mais le Comte de Crequi, qui avoit l'esprit present à tout, n'eut pas plûtôt remarqué que c'étoit par-là qu'il prétendoit lui montrer qu'il y avoit de

a difference entre un Prince de Maison souveraine & un Gentilhomme de bonne Maison, qu'il eut l'adresse de parer le coup aprés avoir fait à ce Prince le compliment que Mrs les Maréchaux de France lui avoient ordonné il prit la chaise à dos qui lui étoit reservée. mais au lieu de s'y asseoir, il mit un genous dessus & en tint le dos avec les mains, comme un homme qui s'amuse à badiner. Le Comte d'Harcour à qui les Maréchaux de France avoient fait la leçon aussibien qu'à lui, & qui ne devoit s'asseoir que quand il s'assoiroit, lui dit qu'il séroit plus commodement sur son siege, & que du moins les Gentilshommes qui étoient là prendroient les leurs quand ils le verroient assis; mais Mr de Crequi lui répondit qu'entre gens comme eux, il n'y avoit point de façon à faire, qu'il pouvoit s'asseoir s'il vouloit, & que pour lui, il se trouvoit parfaitement bien comme il étoit. Il finit sa visite par ces paroles, & sans lui donner le tems de se servir de son fauteüil, il prit congé de lui. Comme ce Prince étoit obligé de le reconduire jusques à la porte de sa sale, l'avantage qu'il tira de la difference qu'il vouloit mettre entr'eux tourna plus à sa confusion qu'à son honneur; aussi il dit dés le même jour à

un de ses Gentilshommes qui étoient chez lui, & à qui il se fioit, qu'il n'avoit eu de sa vie une telle mortification. Et à la verité elle étoit assez grande pour un Prince de la Maison de Lorraine ? mais quelque grande qu'elle pût être, elle n'étoit rien neanmoins en comparaison de celle qu'il avoit dû avoir quand M. le Prince lui donna des coups de bâton au Luxembourg. Ce traitement verifie bien que chacun prétend être maître chez soi, & qu'il y a bien de la difference entre un Prince du Sang & un Prince de quelque autre Maison Souveraine qu'il y ait en France. Cependant cette grande hauteur de Mr. le Prince fut bien rabbaissée quelque tems aprés ; c'est-à-dire, quand il sortit de France pour se jeter entre les bras des Espagnols, dont il embrassoit le parti au préjudice de la fidelité qu'il devoit à son Roi. Je m'étonne qu'on ne nous ait pas rapporté tout cela dans son histoire. L'on sçait effectivement qu'il ne fut pas plûtôt à Namur qu'il se repentit d'avoir quité son païs. On nous devoit apprendre, ce me semble, & toutes les allées & toutes les venuës que l'on fit de cette Ville à Bruxelles, & de Bruxelles à Namur, pour regler le pas que l'Archiduc Leopold prétendoit

voir au dessus de lui. L'on nous devoit lire aussi tout ce qui arriva pour le même sujet entre le Duc de Lorraine & son Altesse Serenissime. Si le Cardinal Mazarin eut voulu se servir de cette conjoncture pour le faire revenir, cela eut été sans doute bien facile, puis que les dégoûts qu'on lui donna penserent le desesperer. Mais ce Ministre qui croïoit avoir fait le plus beau coup du monde que de lui avoir fait quitter la France n'avoit garde de le rappeller. Voilà ce qu'il eut été bon de nous aprendre dans l'Histoire de ce Prince avec mille autres choses curieuses dont on ne nous a pas dit un seul mot. Cela eut été de bien meilleure grace que de ne nous y debiter que des faussetez.

Il est vrai que l'Auteur n'en savoit pas davantage,& il nous le dit bien lui même dés le commencement de son livre, mais puis qu'il avoüe qu'il n'étoit pas capable de travailler à cet ouvrage pourquoi l'entreprenoit-il.Il n'y a rien à mon gré de moins excusable à un écrivain que d'avoüer lui-même son ignorance ; car puisqu'il reconnoit son défaut,pourquoi se mêle-t il d'écrire ? la belle idée qu'il donne par là de son ouvrage,& ne vaudroit-il pas mieux mille fois qu'il n'en dit rien du tout?du moins on pour-

roit s'imaginer qu'il ne lui seroit arrivé que ce qui arrive à beaucoup d'autres, c'est-à-dire qu'il se seroit mépris comme ils font tous les jours. Mais quand un écrivain est si simple que de se condãner soi-même, il ne faut plus espérer aprés cela que d'autres ayent plus d'indulgence pour soi qu'il n'en a eu soi-même.

Mais pour en revenir à mon sujet, le Prince de Carignan aïant vengé la Maison de Lorraine & la sienne de la maniere que nous venons de dire; Plusieurs Ducs & Pairs, qui se trouvoiẽt interessez dans le traitement qu'avoient recu les Ducs de Foix & de Choiseul, s'assemblerent en secret pour sçavoir s'ils devoient se plaindre à Sa Majesté de ce que ces deux Ducs avoient avili leur caractere, en souffrant une chose si indigne de leur rang; mais les plus sages ne jugerent pas à propos d'en venir là, parce qu'ils supposerent avec beaucoup de vraisemblance qu'ils avoient emporté leur leçon par écrit avant que de partir de Versailles, & qu'ainsi ils n'en auroient nulle satisfaction. Cependant le Duc de Savoie qui par la seule qualité d'Italien sçavoit dissimuler naturellement, fit d'autant plus de caresses à ces deux Ducs qu'il avoit plus de sujet d'être content de toutes choses. Tout ce

qui manquoit à sa satisfaction, c'est que Mr. de Louvois n'étoit plus au monde pour voir comment il avoit bien sçû prendre sa revanche : car comme c'etoit lui qui avoit donné lieu à lui faire prendre les armes contre le Roi, par les mortifications qu'il lui avoit données en beaucoup de rencontres, il eût été ravi de lui pouvoir demander ce qu'étoit devenuë cette hauteur avec laquelle il traitoit tous lee Princes Souverains, dont la puissance se trouvoit inferieure à celle de Sa Majesté.

Ce Prince ayant jugé à propos d'en user ainsi avec ces deux Otages, & n'ayant pas d'autres degoûts à leur donner, il jugea à propos de les renvoyer en France, sans attendre l'acomplissement du mariage de sa fille. Il prit pour pretexte qu'il se fioit assez à Sa Majesté pour ne point vouloir d'autre assurance que sa parolle. Il dit même à ces deux Ducs, que n'ayant demandé des Otages au Roi que pour la forme seulement, il étoit bien-aise de faire voir au yeux de toute l'Europe, qu'il ne doutoit nullement qu'il n'exécutât de bonne foi tout ce qu'il lui avoit promis; qu'ainsi ils pouvoient s'en retourner en France quand ils voudroient, ce qu'ils ne voulurent pas faire néanmoins sans

en avoir l'ordre de Sa Majesté.

Le Roi qui avoit appris aussi à dissimuler non seulement par les leçons que le Cardinal Mazarin lui avoit données, mais encore par le long usage qu'il avoit fait de la Puissance Souveraine qui lui a enseigné, que la dissimulation est une des qualitez des plus necessaires aux Rois, leur manda de revenir, aprés avoir fait assurer le Duc de Savoye de la reconnoissance qu'il avoit de sa generosité. Sa Majesté envoya en méme tems un Ambassadeur en ce pays-là, & ce fut le Comte de Briord qui étoit à Mr. le Prince. Son Altesse Serenissime, sans la participation de qui il avoit brigué cette emploi, en fut fort indigné contre lui, quoi qu'il n'ôsât pas le témoigner ouvertement, de peur d'en recevoir des reprimendes de sa Majesté. Cependant les Fêtes de Noël approchant la Duchesse de Lude fit faire un petit Jesus dont elle fit present à la Princesse, suivant la coûtume d'Italie. Elle le trouva sur sa toillette quand elle fut hors du lit, & comme ce qui l'enfermoit étoit d'un ouvrage exquis, avec des glaces, elle en fut tout à fait charmée. Le jour de l'an étant venu bien tôt aprés, le Roi lui fit un présent bien plus magnifique. Il lui donna un tablier où il y avoit

pour cent mille Francs de pierreries. Monseigneur lui en donna un autre qui coûtoit quatorze mille frãcs & ces deux presens furent acompagnez du don que le Roi lui fit de toutes les pierreries qu'avoient jamais eu la Reine & Madame la Dauphine. Le Comte de Thoulouse, à l'exemple du Roi, donna des étrennes magnifiques, & qui sembloient même au dessus des forces d'un particulier. On ne doute point que ce qu'il en faisoit ne fût avec la permission du Roi, & même que Sa Majesté ne le lui eût conseillé. Quoi qu'il en soit, ce fut au Marquis d'Antin son frere uterin qu'il fit ces belles étrennes, & voici comment la chose se passa. Le Marquis d'Antin étant allé dîner chez le Marquis de Barbesieux son beau-frere, il trouva sous sa serviette un billet qui étoit plié. Il ne sçût ce que cela vouloit dire, & le Marquis de Barbesieux, qui l'y avoit mis apparemment par ordre de Sa Majesté, lui ayant dit qu'il n'en falloit point rougir, & que l'on n'en diroit rien à sa femme, il y ajoûta que la compagnie lui donnoit permission de lire ce billet, qu'elle s'en remetroit même à sa discretion de lui dire ce que ce seroit, ou de ne lui pas dire, parce qu'elle ne vouloit point le chagriner. Le marquis d'Antin se leva

& fut lire son billet contre la fenêtre. Il trouva qu'au lieu de venir d'une femme comme il se l'étoitd'abord imaginé,il ne venoit que du Comte de Thoulouse. Il y traitoit de gros cochon, à cause qu'il n'est pas trop mal nourri? mais bien loin qu'il eut lieu de s'en plaindre ; il n'avoit que dequoi s'en loüer,puisqu'il ne lefaisoit que par amitié. Le contenu de ce billet le faisoit assez voir, car ce Prince lui marquoit qu'il y avoit déja deux ans qu'il avoit eu envie de lui donner une pension de dix mille livres, & comme il étoit juste qu'il en profitât dès le jour même qu'il avoit eu cette bonne volonté pour lui,il lui aprenoit que cette pension lui étoit non seulement acquise pour l'avenir, mais encore que son tresorier avoit ordre de lui en payer deux années, dès presentement. Le Marquis d'Antin étant revenu à table dit à la Compagnie que si elle croyoit que ce billetfût un billet doux, ellene se trompoit pas, qu'il lui sembloit tel du moins à lui-même,sans craindre de se méprendre;qu'il ne'n vouloit point d'autres Juges que tout autant qu'ils étoient là ; de sorte qu'il étoit tout prêt de s'en raporter a eux. Il leur dit alors ce qu'il contenoit, ils n'en furent pas plûtôt instruits qu'ils avoüerent tous qu'il n'y avoit point

point de billet de quelque Dame que ce pût être, qui approchât de celui là. Ils n'avoient pas mauvaise raison de le croire ainsi, puisque dix mille livres de rente & vingt mille Francs d'argent comptant valoient bien autant que la plus belle Maitresse qu'il y ait, & particulierement dans ce tems ci où le monde est tellement changé, qu'au lieu qu'autrefois les hommes couroient après les femmes, les femmes courent maintenant aprés les hommes. Il n'y en a presque plus une seule qui ne soit effrontée au dernier point, & même elles poussent aujourd'hui si loin leur débauche qu'il y en a quantité qui s'enivrent ni plus ni moins que si elles en devoient tirer beaucoup de gloire. Depuis que les liqueurs sont venuës à la mode, elles se servent de ce prétexte pour boire de tout ce que bon leur semble jusques à l'éxcés, elles boivent méme de l'eau de vie tout comme elles feroient de l'eau douce. L'on peut juger du grand appetit qu'elles ont pour tout le reste & en effet puis qu'elles ont le goût si depravé qu'elles aiment ce qui faisoit peur il n'y a pas encore long tems, jusques aux crocheteurs, il n'y a pas grande apparence qu'elles se contraignent beaucoup pour resister aux tentations qui leur peuvent faire plaisir,

l'un eſt bien plus naturel que l'autre, & ne paroit pas toûjours ſi indigne d'une femme. Elles ne s'y oublient pas auſſi, & elles ont ſi bien levé le maſque là-deſſus, qu'une que je connois fort bien & qui n'eſt pas des moins qualifiées de la Cour, ſachant il y a quelque tems que ſon galant s'alloit marier, elle le pria le jour de ſes nôces de paſſer chez elle au retour de l'Egliſe. C'étoit la niece de cette Meſſaline qui l'épouſoit, & cette niece eſt auſſi ſage que la tante eſt effrontée : quoi qu'il en ſoit, ſon Amant ne lui ayant pû refuſer ſa demande. il ne fut pas plûtôt chez elle, qu'elle lui en fit une autre qui eût lieu de le ſurprendre s'il l'eût moins connuë qu'il ne faiſoit. Ce fut de coucher avec elle tout le jour, afin que quand la nuit viendroit ſa niece n'eût que ſon reſte. Comme elle payoit bien, & que le nouveau marié avoit beſoin d'argent, il fit ce qu'elle vouloit, pendant que les gens de la nôce le furent chercher de tous côtés pour ſçavoir ce qu'il étoit devenu. Cette femme n'eſt pas la ſeule qu'il y ait à la Cour de ſi bon appetit ; auſſi ne les épargna-t'on point ni les unes ni les autres dans des Noëls qui furent faits un peu aprés l'arrivée de la Princeſſe : l'hiſtoire de chacune y eſt rapportée au naturel, & ſans qu'on ait

pris la peine de tirer le rideau dessus. Passe encore pour cela, puisque bien qu'il ne soit pas bon de découvrir aux autres les défautsd'autrui, cette peinture étoit capable d'en faire rentrer plusieurs en elles-mémes ; mais ce qu'il y avoit de pis dans ces Noëls, c'est qu'il y regnoit une si grande impieté, que cela fit horreur jusques à ceux qui avoient le moins de religion. Le Roi qui n'a jamais été d'humeur à souffrir de telles choses, & qui en est encore moins aujourd'hui qu'il est véritablement devot, en fit beaucoup de bruit. Il dit tout haut devant tout le monde qu'il avoit un bon conseil à donner à celui qui les avoit faits ? que c'étoit de s'en aller, & d'éviter par la fuite la punition qui lui étoit inévitable s'il venoit jamais à le connoitre. Mais comme ç'eût été s'accuser soi-meme que de disparoitre aprés cet avis, celui qui en étoit coupable fit tout aussi bonne mine que ceux qui se sentoient innocens. Ce ne pouvoit etre neanmoins qu'un homme de la Cour, & encore un de ceux qui étoient des plus avants; car un autre n'eût pû sçavoir l'Histoire de chacun comme celui là la sçavoit, & du moins il s'y fût mépris dans quelques-unes. Quoi qu'il en soit, aprés en avoir soupçonné plusieurs & même une Da-

me d'une condition très-relevée, parce que son esprit étoit à peu prés tourné de cette maniere, la plus commune opinion fut que c'étoit le Chevalier de B***. Cependant comme il n'y en avoit aucune preuve, & que tout ce qne l'on en pouvoit dire n'étoit fondé que sur le soupçon qu'on en avoit, il ne lui en arriva point de mal. Le Roi non content d'avoir témoigné le chagrin qu'il avoit contre celui qui avoit ainsi signalé son impieté, & peut être aussi sa médisance, puis qu'il n'est pas croyable que toutes les ordures qui se trouvent dans ces Noëls fussent au pied de la letre, le Roi dis je, a prés avoir témoigné sa colere là dessus, témoigna encore qu'on ne lui feroit pas plaisir de les chanter. Mais comme il y a de certaines choses qui sont au dessus de la puissance des Rois, quelque autorité qu'ils puissent avoir, ce commandement fut bien inutile. Chacun ne les eut pas moins qu'aupatavant dans la bouche, & toute la difference qu'il y eut, c'est qu'on s'en cacha devant ceux que l'on croyoit capables de le rapporter à Sa Majesté. Car il faut sçavoir que toute la Cour n'est remplie que d'espions, & que quoi qu'on en connoisse quelques-uns comme le Marquis de T*** & quelques autres, il y en a

neanmoins qui font leur personnage si adroitement qu'on ne les soupçonne de rien moins que de ce qu'ils sont dans le fonds. Ces Noëls ne furent pas la seule critique qui parut sur la conduite des femmes. Un certain homme fort connu dans le monde pour faire un métier tout autre que celui qu'il devroit faire naturellement, s'avissa de les vouloir reprendre de la même maniere dont il a coûtume depuis long tems de reprendre tout le genre humain. Comme c'est un diseur de bons mots & un faiseur de chansons, il en fit sur l'équipage dans lequel les femmes marchent aujourd'hui pour être plus propres au combat. Il les y faisoit paroitre en mules & en corset toutes prêtes à entrer en lice, mais quoi qu'il n'y nommât personne, comme ceux qui se mélent de vouloir reprendre les autres ne sont jamais agréables, principalement quand la corruption a jetté de si profondes racines qu'il est difficile de les arracher, il se vit bien-tôt accablé d'une infinité d'injures. Ce fut à peu près de la même façon qu'il avoit offensé les autres. C'est à dire par des Chansons & des Vaudevilles, avec cette difference seulement, qu'au lieu qu'il avoit eu la discretion de ne nommer personne dans les siennes, on le nommoit pour

lui par son nom. On fit bien plus afin de le mortifier encore davantage, on envoya ces Vaudevilles & ces Chansons chez le Cardinal de Boüillon, chez le Duc de Chaunes & chez la Marquise de Louvois, où il étoit tous les jours. Ces personnes qui étoient de ses amis. & qui ne pouvoient se passer de lui, trouverent mauvais qu'on lui fit l'injure de le calomnier, lui qui n'avoit calomnié personne, puisque personne n'étoit dêsigné dans ce qu'il avoit fait. Mais comme depuis qu'il avoit changé sa qualité de Maitre des Requêtes en celle de Poëte du Pont neuf, il avoit attaqué diverses personnes de condition, sans se montrer toûjours si circonspect, tout le monde ne lui rendit pas la même justice que faisoient le Cardinal de Boüillon & ses autres amis. Il n'avoit pas grand tort néanmoins de trouver à redire à ce qu'il avoit fait à l'égard des femmes, & il y en avoit beaucoup d'autres qui toutes aussi bien que lui croyoient que quand elles eussent quitté leurs mules & leur corset, elles n'en eussent pas plus mal fait. La risposte qu'on lui donna ayant ainsi été toute aussi prompte que la botte qu'il avoit portée, ce pauvre petit homme rentra en même tems dans sa coquille, sans en oser sortir de quelques jours;

mais comme on revient bien tôt à son naturel, & que les Dames d'ailleurs ne tarderent gueres à lui donner de nouveaux sujets de ne les pas épargner davantage qu'il avoit fait, il y a depuis ce tems là mille Vaudevilles de sa façon, & où il en fait une jolie peinture.

Si la débauche étoit grande parmi les femmes, elle ne l'étoit gueres moins parmi les hommes. Ils étoient possedez sur tout d'une certaine fureur où il étoit impossible de trouver la moindre excuse. Avec le défaut du vin auquel quantité étoient sujets, beaucoup plus néanmoins par une méchante habitude que par leur inclination particuliere, ils avoient celui de preferer à leurs femmes, quelque belles qu'elles fussent & qu'il ne tenoit qu'à eux de rendre sages, des Comédiennes ou des femmes de l'Opera. Ainsi pour avoir le reste d'une infinité de gens ils quittoient ce qu'ils pouvoient posseder tout seuls, & ce qu'ils rendoient quelquefois commun parce qu'il n'y a rien qui porte davantage une femme à s'écarter de son devoir, que quand elle se voit méprisée. Les plus grands Seigneurs comme les autres n'étoient pas exempts de ce défaut quoi qu'ils fussent encore plus obligés que les autres de donner bon exemple, & en effet plus on

se trouve élevé, plus on est en veüe à tout le monde.

Il y en ávoit un entr'autres qui aimoit une de ces femmes de l'Opera; ce qui étoit fort désagreable à ceux qui prenoient interêt en sa personne; mais ce qui aidoit encore à le gâter c'est qu'un nombre infini des Dames, & même des plus hupées de la Cour, alloient tout exprés à l'Opera pour donner de l'encens à sa Maîtresse; car quand on est tombé une fois dans la corruption, on n'a pas plus de peine à aplaudir au vice qu'un autre en auroit à applaudir à la vertu. Il y avoit déja quelque tems que ceux à qui son Amant appartenoit, s'étoient apperçûs qu'il étoit bon de veiller à sa conduite. Ainsi ils avoient mis auprés de lui un homme sage qui pût leurs en rendre compte. Mais comme la jeunesse a de l'aversion pour ces sortes de personnes, & que sa coûtume est de les regarder comme despedagogues & de ne les pouvoir souffrir, ce jeune Seigneur tâcha tout autant qu'il pût de s'affranchir des liens qu'on prétendoit lui donner. Tout ce qu'il y avoit de jeunesse qui lui faisoit la Cour, le confirma dans ces sentimens, tout autant qu'il lui fut possible. Ils commencerent même à appeller ce surveillant *Cajus Garrulus*, ce nom aiant beau-

coup de raport à celui qu'il portoit dans le monde, & l'épitete qu'ils joignoient n'en ayant pas moins à l'emploi qu'on lui avoit donné. Le Pere de ce jeune Seigneur fort intrigué de cette attache, lui en parla comme d'une chose qui ne sonnoit pas bien pour lui dans le monde ; & afin d'en être mieux écouté, il ne lui en parla pas seulement de sa part, mais encore de celle du Roi, pour qui il sçavoit qu'il avoit beaucoup de respect. Il lui dit même, afin de faire plus d'impression sur son esprit que ceux qui s'atachoient à ces sortes de personnes étoient sujets le plus souvent à d'étranges avantures ; que son rang & sa condition ne le mettoient point à couvert de l'infidelité d'une coquette, & que du moins s'il vouloit avoir une Maîtresse, il en devoit avoir une avec qui il eût plus de sûreté qu'il n'y en avoit avec cellelà. Mais quelque respect qu'il eût pour la personne, au nom de qui son pere lui parloit, & quelque obéïssance qu'il lui dût à lui-même, il ne lui répondit rien autre chose, sinon qu'il feroit tout ce qu'il pourroit pour les contenter tous d'eux; mais qu'il se sentoit tãt d'inclination pour cette fille qu'il ne savoit s'il en pourroit venir à bout si-tôt. Il continua cependant de la voir, & lui ayant conté

mot à mot tout ce que lui avoit dit Mr. ſon Pere il convint avec elle qu'il ne la verroit point de quelques jours. Cajus Garrulus avertit tous ceux qui l'avoient mis auprés de lui, de la viſite qu'il venoit encore de lui rendre malgré les remontrances qui lui avoient été faites, Mr. ſon Pere lui en parla encore tout de nouveau. Il lui dit qu'il falloit être bien incorrigible pour oublier ſi-tôt ſa leçon, & qu'étant auſſi bien né qu'il l'étoit, il devoit au moins pour ſon honneur s'abſtenir de la voir de quelques jours, afin de lui marquer quelque obéïſſance. Il le prit même ſur un ton qui le devoit faire rentrer en lui-même. Ce jeune Seigneur, qui ne pouvoit pas nier qu'il ne l'eût été voir, lui répondit qu'il lui ſembloit, avec tout le reſpect qu'il lui devoit, qu'il le reprenoit là d'une choſe à laquelle il n'y avoit rien à reprendre; qu'il falloit bien qu'il lui allât dire qu'on lui avoit défendu d'avoir davantage de commerce avec elle; que c'étoit le moins qu'on pouvoit faire, quand on avoit eu quelque conſideration pour une perſonne, parce que ce ſeroit la déſeſperer que de la quitter ſans lui en dire le ſujet: que cependant, il ne pouvoit s'empêcher de lui avoüer que quelque paſſion qu'il eût de le ſatisfaire,

il l'avoit trouvé plus belle que jamais quand il l'étoit allé voir : qu'il étoit fâché d'être si foible, & que tout ce qu'il pouvoit faire pour lui obéïr étoit de prierDieu de lui donner plus de force. Mr. son Pere entendit bien ce que cela vouloit dire, & ne concevant pas grande esperance de sa réponse, il le quitta tout chagrin. Son fils fut deux ou trois jours sans retourner voir cette fille, mais y envoyant des Messagers de moment à autre, il lui manda que Mr. son Pere donneroit un grand bal le lendemain, & qu'elle ne manquât pas d'y venir; qu'elle y vienne cependant déguisée de telle & telle maniere, afin qu'il la pût reconnoitre.

Ce bal étoit le plus beau qu'il y eût eu depuis long-tems, & toute la Cour s'y étant renduë, ce jeune Seigneur qui n'y voyoit point encore sa Maitresse, en parut tout chagrin à une Dame qui eut bien voulu avoir la même place dans son cœur que cette personne y avoit; elle se flatoit même que si cela pouvoit jamais arriver, Mr son Pere & tous les autres qui prenoient interêt en sa conduite, n'y trouveroient pas tant à redire : ainsi lui faisant la guerre de son inquiétude, afin d'avoir matiere de le metre sur les voyes qu'elle

vouloit, il n'eut pas le tems de lui repondre, parce qu'il vit entrer celle qu'il aimoit. Elle étoit déguisée en homme, & il fut dire aussi-tôt à une jeune Princesse qu'on ne laisoit gueres de tems sans danser, de l'aller prendre d'abord qu'elle en auroit occasion. Elle lui promit, & lui tinr sa parole. Cajus Garrulus qui avoit toûjours les yeux sur lui, l'ayant vû regarder du côté de se nouveau masque, & parler ensuite à cette Princesse, il se douta de ce qu il lui avoit dit. Il n'en voulut rien témoigner neanmoins à personne, avant que de sçavoir au juste s'il se trompoit ou non , ainsi observant de tous ses yeux le nouveau masque, plus il le regarda de prés ' plus il se fortifia dans la pensée qu'il avoit que c'étoit la Maîtresse de son Maître. On vint prendre en méme-tems pour danser la jeune Princesse à qui le jeune Seigneur avoit parlé à l'oreille & étant allé prendre ensuite le nouveau masque, cela acheva de faire voir à Cajus Garrulus qu'il ne se méprenoit point : car il reconut à sa danse que c'etoit celle qu'il soupçonnoit, de sorte que quand il n'eût pas eu les presomptions qu'il en avoit deja pour le lui faire croire, cela suffisoit tout seul pour fixer son soupçon. Ce

masque

masque qui étoit effectivement la Maîtresse de ce jeune Seigneur, aprés avoir dansé avec cette jeune Princesse, eut encore la hardiesse d'aller prendre pour danser, la femme de son amant. Cajus Garrulus ne put souffrir une si grande effronterie, & étant allé dire au Pere de son maître, qui étoit le masque qui avoit pris la femme de son fils, il eut envie d'abord de le faire jetter par les fenêtres. La mere de ce jeune Seigneur le vouloit aussi; mais enfin, aprés avoir fait reflexion que cela feroit beaucoup de bruit dans le monde, ils resolurent tous deux d'avoir recours à des moyens plus doux que celui-là pour rompre ce commerce. Ce fut de lui faire dire qu'elle lui étoit infidelle, & qu'à moins que de la quiter, il n'y avoit plus de seureté pour sa femme de coucher avec lui. Il n'en voulut rien croire, quoi qu'on tâchât sous main de lui en faire naître tous les soupçons imaginables. Ainsi, Mr. son Pere craignant qu'aprés lui avoir voulu faire peur, cela n'arrivât effectivement, il prit le parti de mettre une femme auprés de cette fille, afin de la surveiller si bien, que quand méme elle auroit la volonté de le tromper, elle n'en pût venir à bout.

Ce n'étoit pas ce jeune Seigneur seule-

ment qui s'attachoit ainsi à ces sortes de femmes, au préjudice de ce qu'il se devoit à soi-méme & à son épouse. Il y en avoit bien d'autres, qui à son exemple, faisoient la méme chose, & qui méme l'y avoient precedé. Mais entre tous ceux dont l'aveuglement se montra le plus terrible, on peut dire qu'il n'y en eut point qu'on pût moins excuser qu'un certain Duc, qui néanmoins avoit déja assez d'âge pour se montrer plus sage que lui. Il avoit d'ailleurs épousé une jeune Princesse d'une grande beauté, & qui valoit mieux sans comparaison que toutes les Maitresses qu'il se pouvoit choisir parmi toutes ces sortes de femmes. Mais la débauche l'emporta chez lui par dessus toute autre consideration; il lui fit non seulement cette infidelité, mais il la quitta encore pour aller tenir menage avec sa nouvelle Maîtresse. Avant que cela arriva, son Pere qui étoit un des plus grands Seigneurs & des plus riches de la Cour, avoit emmené la femme de son fils dans son païs, pendant qu'il étoit à l'armée. La mere de cette jeune Princesse qui l'aimoit passionnement, ne l'avoit vû partir qu'à regret, & eût mieux aimé qu'elle eût demeuré avec elle; mais n'en ayant pû être la

Maitresse, sa fille lui écrivit quelque tems aprés qu'elle la prioit d'employer son crédit auprés du Roi pour la faire revenir, sinon qu'elle n'étoit pas en seureté avec son beau-pere, qu'il lui avoit parlé d'amour sans prendre garde à ce qu'elle lui étoit, & que même il lui en avoit parlé si fortement qu'il n'y avoit point de tems à perdre pour elle, pour peu qu'elle eut de soin de son honneur & de son repos. L'on ne sçait si cela étoit vrai dans le fonds, ou si ce n'étoit qu'une chose concertée entre la mere & la fille pour affranchir celle-ci d'un séjour aussi ennuyeux qu'étoit le païs de son beaupere, & pour donner à celle là le contentement de la posseder. Quoi qu'il en soit, cette Dame en ayant parlé à Sa Majesté, il y eut ordre au pere de ce Duc de renvoyer sa belle fille à Paris. Il fut outré contre l'une & l'autre de l'affront qu'elles lui faisoient par là; ainsi, quoi qu'il dût être le premier à reprendre son fils de l'attachement qu'il commençoit à faire paroître pour sa nouvelle maîtresse, il ne fit pas de grands efforts pour l'en empêcher, parce qu'il étoit bien-aise qu'il le vengeât du tour qu'il les accusoit de lui avoir joüé. Si c'étoit une vengeance pour lui que celle-là,

on peut dire qu'il eut bien tôt dû être content : car son fils devint si passionné de cette nouvelle Idole, ou pour mieux dire si fol, que sçachant qu'elle étoit grosse, il quitta sa femme pour aller demeurer avec elle. Comme son Pere ne lui avoit pas donné un trop gros revenu en le mariant, quoi qu'il eut quatre cent mille livres de rente, avec quantité d'argent comptant, sans avoir un sol de debte, il se trouva bientôt en si grande necessité à cause des deux ménages qu'il avoit sur les bras, & de la dépense qu'il étoit obligé de faire à la guerre, qu'il se resolut de faire une chose qu'on aura de la peine à croire d'un homme de condition. Ce fut de se passer de Carosse & de ce grand nombre de Pages & de Laquais que les gens de sa qualité ont coûtume de traîner aprés eux. Ainsi réduisant toute sa dépense pendant le quartier d'hyver à n'avoit qu'un valet pour lui, & un autre pour sa maîtresse, il les habilla de gris, afin que quand ils prendroient un Fiacre pour sortir, on ne les reconnût ni l'un ni l'autre. Pour ce qui est des femmes qu'il lui donna, elles ne furent pas en plus grand nombre que les Laquais, elle n'eût qu'une Femme de Chambre & une Nourice, &

celle-ci leur servit à deux mains ; c'est-à-dire, qu'elle fut Servante & Nourrice tout à la fois. Tous ses amis ne pouvant voir un aveuglement si honteux pour lui, lui en parlerent comme d'une chose qui ternissoit sa réputation à un point qu'il étoit impossible qu'il en pût jamais revenir. Ils lui dirent même, afin de lui ôter une partie de la confusion qu'il devoit en avoir, qu'il falloit que cette fille l'eût ensorcelé que c'étoit du moins ce que l'on en pouvoit croire, puis qu'il n'étoit pas naturel qu'on quittât la plus aimable Princesse qui fût au monde pour tenir ménage avec une gueuse dont la profession seule étoit capable de donner de l'aversion, quand même elle seroit encore plus charmante mille fois de sa personne qu'elle ne lui paroissoit. Il ne leur répondit rien autre chose, sinon que quand ils en parloient de la sorte, c'est qu'ils ne la connoissoient pas, mais que pour peu qu'ils la pratiquassent ils changeroient bientôt de sentiment. Ils n'en voulurent pas convenir avec lui, & s'étant retirez sans l'avoir pû jamais persuader de changer de conduite, ils eurent le regret de voir leur ami continuer à se deshonorer dans le monde.

Comme ils virent cela, ils firent par-

comme sans-doute il meritoit bien de l'être, de sorte que quād il n'y auroit que sa seule consideration, elle étoit obligée de lui dire qu'il falloit songer à rompre un commerce qui étoit également honteux & criminel à l'un & à l'autre. Le Duc fut surpris à un discours si peu attendu, & n'en ayant que plus d'estime pour elle, parce qu'elle prenoit pour pretexte de ce divorce deux choses aussi agréables à un amant que sont celles de son propre interét, & de la vertu de ce qu'il aime., il fit ce qu'il pût pour lui faire changer de dessein; la crainte qu'elle avoit de la prison la rendit sourde à ses raisons & à ses caresses; elle persiste à vouloir rompre tout commerce avec lui, & ne croyant pas qu'il lui fût possible de trouver rien qui le fit mieux rentrer en lui-même que les charmes de sa femme, qui étoient sans comparaison au dessus des siens, elle lui dit, que si elle étoit aussi belle qu'elle l'étoit, & que cette Dame fut faite comme elle elle ne trouveroit pas étrange qu'il l'eût quittée pour la suivre, mais qu'étant obligée d'avoüer que tout l'avantage étoit du côté de son épouse, elle ne vouloit pas souffrir davantage qu'on l'accusât d'être de si mauvais goût, que de choisir le pire & quiter le meilleur.

Il lui voulut dire que ce n'étoit que par modeſtie qu'elle en parloit de la ſorte; & que pour lui ſi on lui en demandoit ſon ſentiment, il en diroit bientôt le contraire, qu'il étoit auſſi capable d'en juger que pas un autre, lui qui la connoiſſoit depuis long-tems. Mais cette fille voyant qu'il le prenoit ſur ce ton-là, & qu'il lui ſeroit impoſſible de lui en faire rien démordre, ſe rabattit ſur ce qu'elle lui avoit dit d'ailleurs, ſçavoir que ſa conſcience ne lui permettoit pas davantage de vivre dans un deſordre comme le ſien.

Le Duc regarda tous ces diſcours comme l'effet de quelque mécontentement ſecret, qui la mettoit de méchante humeur. Ainſi pour la remettre dans ſon aſſiette ordinaire, il lui voulut faire quelques preſens, elle le refuſa généreuſement, & comme la perſonne du monde la moins intereſſée. Elle avertit cependant ceux qui lui avoient fait des menaces, des efforts qu'elle faiſoit pour les ſatisfaire, mais que s'ils vouloient qu'elle en vint à bout, ils devoient auſſi agir de leur côté. Ils ne s'y endormirent pas & ſachant qu'il n'y avoit rien tel que de battre le fer pendant qu'il étoit chaud, ils revinrent à la charge auprés du Duc. Il eût bien reſiſté à leurs bat-

teries s'ils eussent été seuls à en dresser contre lui. Mais sa maîtresse ne le traitant plus qu'avec indifference & comme une femme qui avoit resolu absolument d'abandonner le vice, il leur dit qu'il alloit les satisfaire, puis qu'ils le lui conseilloient absolument ? que s'ils vouloient neanmoins qu'il leur dit ce qui l'obligeoit à le faire, c'est que sa maîtresse le vouloit elle-même, elle qui avoit toute seule un empire plus absolu sur lui, qu'ils n'en pouvoient avoir tous ensemble ? qu'il étoit bien-aise de leur faire ingenuëment cet aveu, afin qu'ils lui en fissent un autre à leur tour, sçavoir qu'elle étoit encore plus digne de son estime que tout ce qu'il leur en pouvoit dire ; qu'une marque de cela, c'est qu'elle vouloit renoncer à toute galanterie ? resolution d'autant plus loüable en elle, qu'elle étoit moins ordinaire dans toutes les femmes ; & en effet, dés le moment qu'elles en ont goûté, il n'y a rien de si extraordinaire que de leur voir quitter leurs méchantes habitudes. Cependant il en avoit si bonne opinion, qu'il leur dit encore, que Pour elle, il leur étoit caution qu'elle n'y retomberoit jamais, & que c'étoit du moins ce qu'il alloit croire pour sa consolation. Ils ne se mirent pas en peine

de lui contester ce qu'il disoit, ni de lui apprendre que ce qu'elle en faisoit n'étoit que par la crainte des menaces qui lui avoient été faites. Ils crurent qu'il leur devoit suffire de l'avoir amené à leur point sans se soucier de quelle maniere cela s'étoit fait. Ainsi ne songeant qu'à achever cet ouvrage, qui commençoit à être en si bon train, ils furent trouver les parens de sa femme, afin qu'ils concourussent avec eux à les remettre bien ensemble. Mais la mere de la Duchesse qui aprés avoir repris sa fille avec elle, ne se pouvoit plus resoudre à la quiter, leur dit tout resolument qu'elle n'y consentiroit jamais. Le pere du Duc qui avoit été fort indigné de ce que cette jeune Princesse avoit dit contre lui, & qui ne l'avoit pas encore oublié, dit à peu prés la même chose; cependant comme les hommes se rendent d'ordinaire à la raison plûtôt que quantité de femmes qu'il y a, il se laissa gagner à la fin à condition toutesfois que d'abord que sa belle fille se seroit remise avec son mari, elle ne verroit plus sa mere. C'étoit encore vouloir allumer le venin que cette Dame avoit déja sur le cœur que d'y jetter cette huile. Ainsi elle s'opposa plus que jamais à leur racommodement. Le Prince

ſon Mari ſe montra plus ſage & plus raiſonnable qu'elle ne l'étoit. Il lui repreſenta que Dieu & le Monde vouloient qu'on contribuât toûjours à raccommoder un Mari & une femme, pour peu que l'on y vit d'apparence, & qu'elle y étoit encor plus obligée qu'une autre, puis qu'il s'agiſſoit de ſon gendre & de ſa fille ; mais ne lui pouvant faire entendre raiſon, parce qu'elle avoit pris de longue main un ſi grand empire ſur ſon eſprit, qu'il n'avoit coûtume de faire que ce qu'elle vouloit, l'on fut obligé à la fin d'en parler à Sa Majeſté.

Le Roi fut du ſentiment du pere, & crût qu'on devoit paſſer par deſſus bien des choſes pour moyenner une pareille reconciliation : ainſi ayant ordonné à la mere de la Ducheſſe de ſe rendre à l'avis de ſon Mari : on adoucit la clauſe que le pere de ſon gendre vouloit mettre qu'elle ne verroit plus ſa fille. On convint donc qu'elle la verroit de fois à autre, mais que pour empêcher que le pere du Duc ne fut de mauvaiſſe humeur, ce ne ſeroit tout au plus que deux fois la ſemaine. Cette Dame ne pouvant goûter qu'on donnât ainſi des bornes à l'amitié qu'elle avoit pour elle, voulut de ſon côté que ſi elle ne voyoit ſa fille qu'à de certains jours, le pere de ſon

leur rendirent visite, comme s'ils ne fussent venus que de se marier, & leurs amis à leur exemple s'acquitterent aussi de ce devoir. Enfin on les mena tous deux ensemble à l'Opera, & dans les autres lieux publics, afin de faire voir à ceux qui avoient oüi parler de leur divorce, que les plus grandes folies ne durent pas éternellement.

Un exemple comme celui-là devoit produire un bon effet pour ceux qui étoient tombez dans le même delit, c'est à dire pour ceux qui comme lui, ne faisoient gueres de cas de leurs femmes pour plaire à ces sortes de créatures. Mais l'on ne voit pas que cela ait encore rien produit de bon pour un certain Duc, qui a la verité n'a pas encore abandonné la sienne comme l'autre avoit fait, mais qui à cela prés, ne vit gueres mieux avec elle. Unes de ces malheureuses femmes de théatre ayant trouvé le moyen de s'emparer de son cœur, a tellement renversé sa raison qu'il y a déja long-tems qu'il n'a plus de commerce avec son épouse. Elle est pourtant encore toute jeune, & a outre cela beaucoup de vertu, qualité assez considérable & assez rare dans le siécle où nous sommes, pour meriter qu'un mary y fasse une autre atten-

tion qu'il n'y fait. Il est vrai qu'elle n'est pas si belle qu'une tante qu'à son Mari, laquelle n'en a pas été pourtant plus heureuse, quoi qu'elle eût beaucoup de vertu, aussi bien que sa niece. Celle-ci avoit même épousé un honnête homme, & qui avoit autant d'esprit que pas un qui fût à la Cour, autre raison, pour qu'il en usât bien avec elle, puis que plus on a d'esprit & d'honneur plus on s'atache à remplir son devoir, mais la malheureuse passion qu'il avoit pour une fille d'un grand merite qui est aujourd'hui Superieure des filles de Sainte Marie de Chaliot, le rendant incapable d'ouvrir les yeux sur son bonheur, il fit encore bien pis que les deux Ducs dont nous venons de parler, il ne coucha point du tout avec elle la premiere nuit de ses nôces, qui plus est si l'on en croit la Chronique de la Cour, il n'y coucha pas davantage dans la suite, quoi qu'ils ayent encore été long-tems ensemble, & que même il n'y ait jamais eu de divorce apparent entre lui & elle. Son pere qui avoit beaucoup d'esprit, & qui bien loin d'approuver l'indifference qu'il avoit pour cette Dame, en étoit au desespoir, ne s'en aperçût pas plûtôt qu'il lui dit ce qu'il pensoit ; mais quand il vit qu'il ne s'en

montroit pas plus sage pour toutes les raisons qu'il lui apportoit, il en chercha d'autres, pour voir si elles opereroient davantage sur son esprit. Ce fut de lui dire que sa qualité de Pere mise à bas, il ne le vouloit plus conseiller qu'en bon ami, qu'ainsi tout ce qu'il avoit à lui dire presentement, c'est que toute la Cour trouvoit sa femme tout à fait à son gré; que parmi ceux qui lui donnoient de l'encens, elle en trouveroit peut être aussi quelqu'un qui lui plairoit, que le moyen d'empêcher cela, étoit de coucher avec elle, parce que s'il n'y couchoit pas, quelqu'autre y pourroit peut être coucher. Le Conseil étoit salutaire, & personne ne met en doute que ce ne soit là un moyen pour arrêter le cours de bien des choses; mais le Mari de cette Dame n'ayant non plus d'oreilles pour écoûter de si bonnes raisons, qu'il avoit eu d'yeux pour remarquer ce que sa femme valloit, il continua toûjours son chemin, sans se mettre en peine autrement de la fâcheuse destinée qu'il lui annonçoit? l'horoscope néanmoins que son pere avoit tirée s'est trouvée fausse, puis qu'il n'y a jamais eu de femme à la Cour qui ait moins fait parler d'elle que celle-là. Quoi qu'il en soit, elle porta à un autre quand son Mari fut mort, le

precieux joyau que l'on estime tant en une femme. Elle se remaria comme veuve, & cependant elle étoit encore fille ; mais comme elle est née sous la plus étrange planette qui fut jamais, on croit que son second Mari ne l'a point fait encore changer de condition. C'étoit un des hommes de France le mieux fait, & sans qu'une femme s'en trouvât bien. Aussi celle qu'il avoit épousée en premiere nôce ne se soucia gueres de demeurer avec lui, quoi qu'ils ne se fussent jamais broüillez ensemble, & qu'elle eût pû faire une belle figure à la Cour, elle aima mieux l'y laisser tout seul, & se venger de sa malheureuse destinée sur les cerfs& sur les autres bêtes de cette nature, à qui elle a fait la guerre jusques au dernier moment de sa vie. Il est vrai qu'en mourant elle fit un fidei-commis en sa faveur, ce qui voudroit dire quelque chose de tout autre que ce que je viens de dire L'on sçait qu'il n'est gueres ordinaire à une femme de faire du bien à un Mari s'il ne lui en a fait à elle méme tout le premier. Mais comme il y a femme & femme, il faut dire à l'avantage de celle-ci, qu'elle étoit moins interessée & moins gourmande que les autres sur l'article. Elle avoit toûjours fait son plaisir de la

chaſſe, & comme ſon Mari étoit extrêmement honnête avec elle, ſi l'on en reſerve le point que beaucoup d'autres femmes, neanmoins, croyent être le point eſſentiel & le couronnement de l'honnêteté d'un Mari, elle paſſa apparemment ſur cette conſideration. Elle aima mieux que le ſien eut ſon bien que des parens dont elle n'étoit pas trop contente. Ainſi elle chargea le feu Duc de Leſdiguieres de ce fidei-commis, mais la mort ayant ſurpris ce Duc, lors qu'il y penſoit le moins, & dans un âge où il pouvoit eſperer de vivre du moins encore autant qu'il avoit déja fait, ſans faire aucune violéce à la nature, cela cauſa beaucoup d'embarras à ſon Mari. Il avoit pourtant beſoin de ce ſecours, pour réparer les brêches qu'il avoit fait à ſon bien depuis qu'il étoit à la Cour. Comme ce ſejour eſt le lieu du monde où l'on voit le plus de choſes extraordinaires, il en arriva une dans le même-tems que s'étoit fait le raccommodement dont nous venons de parler, qui ne ſonna pas bien pour un des principaux Acteurs : elle donna même beaucoup d'indignation contre celui qui eſt maintenant ſur la Scene.

Il faut ſçavoir que le Roy, pour ſubvenir aux frais de la guerre, avoit fait

un Edit pour la vente des Gouvernemens qui étoient dans le cœur du Royaume, & pour l'acquisition desquels il étoit plus besoin d'argent que de service ni de mérite. Il y a une petite Ville en Picardie du côté d'Abbeville nommé Ruë. Le feu Duc d'Elbeuf en avoit bien autrefois le Gouvernement,& le Duc d'Elbeuf son fils trouvant que ce petit Gouvernement étoit à sa bienseance,resolut de l'acheter. Un Gentilhomme de ce païs-là, nommé d'Augicourt, qui n'étoit gueres riche ni gueres connu, il n'y a qne vingt-cinq ou trente ans, mais qui aujourd'hui est fort à son aise, parce qu'il a été au feu Marquis de Louvois dont il portoit le portefeüille quand ce Ministre alloit travailler avec Sa Majesté, ayant envie pareillemenr de l'acheter, il ne sçût pas plûtôt que Mr. d'Elbeuf en avoit envie, qu'il prit un parti bien extraordinaire pour l'avoir à son préjudice. Il est vrai que cela lui coûtoit moins qu'à un autre. Il étoit homme à tanter de grandes avantures,pour parvenir à ses desseins ; & comme il avoit déja réüssi dans une chose où il devoit se perdre absolument,il crût qu'il reüssiroit aussi dans celle-là,& particulierement parce que quelques amis & quel-

que crédit que pût avoir le Duc d'Elbeuf, il y avoit bien à dire qu'il n'en eut tant que celui contre qui il avoit emporté l'autre affaire. Car c'étoit non seulement contre le Marquis de Barbésieux, mais encore contre toute la famille de son ancien maître, dont il avoit entrepris de deshonnorer la mémoire. Voici comme cette affaire se passa, aprés quoi j'en reviendrai à celle qu'il eut contre Mr. d'Elbeuf. Le Marquis de Louvois étant mort, ce d'Augicourt qui avoit l'honneur d'être connu de Sa Majesté, pour avoir porté une infinité de fois le portefeüille de ce Ministre jusques à la porte de son cabinet; aprés lui avoir demandé une audience secrete, & l'avoir obtenuë, lui dit qu'il avoit crû de son devoir de l'avertir d'une chose dont elle n'étoit pas informée; qu'elle s'étoit toûjours imaginée que tous les desseins que lui donnoit le Marquis de Louvois partoient de sa tête, mais qu'il y avoit bien à dire que cela fut vrai; qu'il avoit toûjours eu recours à lui quand il avoit voulu faire quelque chose de bon; que c'étoit lui qui avoit fait telles & telles choses, & que tout ce que ce Ministre avoit fait de son propre fonds n'avoit jamais été rien qui vaille; qu'il n'en vouloit point d'autre preuve

que ce qu'il avoit entrepris à Maintenon, oú s'il l'én eût voulu croire il se fut abstenu de faire une infinité de fautes; qu'il étoit prêt de les faire connoître à Sa Majesté, ce qu'il ne lui seroit pas difficile, parce que comme elle entendoit parfaitement bien les fortifications, il s'en appercevroit tout aussi tôt. LeRoi qui effectivement est habile dans ces sortes de choses, & même beaucoup plus que bien des gens ne croiroient peut-être, voyant qu'il parloit de lui faire voir au doigt & à l'œil les bevuës qu'il pretendoit qu'eût fait ce Ministre, l'écouta encore plus volontiers qu'il n'eût fait sans ces promesses. D Augicourt lui debita ainsi sa marchandise tout à son aise, & le Roy connoissant qu'il avoit raison en de certaines choses, quoi qu'il se trompât en d'autres, bien loin de lui dire qu'il n'approuvoit pas l'ingratitude dont il usoit envers un homme à qui il avoit obligation de sa fortune, lui dit au contraire quoique ce fut là son sentiment, qu'il lui conserveroit une pension qu'il lui avoit donné à la recommandation de son defunct maître D'Augiconrt, quoique content en quelque façon de la bonté que le Roi avoit pour lui, puisque la conservation de la pension étoit une

marque que le Roi approuvoit son avis, ne l'étant pas néanmoins tout à fait, parce qu'il s'étoit flatté d'une grande recompense, & même que Sa Majesté se serviroit de lui dans les affaires secretes, dont il lui avoit dit qu'il avoit la clef, d'Augicourt, dis-je, prétendant que le Roi le mit à la place du feu Marquis de Louvois, continua de lui en dire tout le mal qu'il put toutes les fois que l'occasion s'en presenta. Comme il est impossible de faire long-tems ce manege à la Cour, sans qu'un Ministre en soit averti, le Marquis de Barbesieux sçût bien-tôt tout ce qui se passoit. Il est impossible de dire combien il en fut touché, sur tout lors qu'il vit que le Roi lui avoit confirmé sa pension, ce qui lui faisoit voir que Sa Majesté ajoûtoit foy à quantité de choses qu'il lui avoit dites contre la memoire de son pere. Prevenu de ces sentimens, il resolut de s'en venger, & l'ayant rencontré le même jour comme il alloit entrer chez le Roi, il ne fut pas le maître de son ressentiment. Ainsi ayant debuté avec lui par quelque dureté qu'il meritoit bien, d'Augicourt qui se flattoit qu'étant écoûté, comme il l'étoit, de Sa Majesté, il lui accorderoit l'honneur de sa protection,

lui répondit aussi insolemment que s'il ne se fût pas ressouvenu qu'il avoit été Domestique de son pere. Ce manque de respect qu'il avoit envers lui augmenta sa colere à un point, qu'il oublia lui-même celui qu'il devoit avoir pour le lieu où il étoit. Il le prit à la cravate, & il l'eût sans doute étranglé, si ses amis ne l'eussent fait rentrer en lui-même, en le faisant ressouvenir que le Roi desapprouveroit son procedé. Il se rendit à leurs raisons, & étant rentré chez le Roi, il lui dit qu'il venoit lui demander pardon d'une chose qu'il avoit faite dans le premier mouvement de sa colere; que Sa Majesté sçavoit jusques où alloit l'ingratitude de d'Augicourt envers son pere à qui il avoit néanmoins l'obligation de tout ce qu'il étoit, qu'il l'avoit trouvé au sortir de son Antichambre, & que n'ayant pas eu assez de force sur soi même pour se rendre maître de son ressentiment, il avoit usé de quelques violences dont il se reconnoissoit coupable, que quoi qu'elle n'eut duré qu'un moment, à cause qu'il y avoit fait reflexion, il ne prétendoit point en être plus excusable; qu'il se soûmettoit aussi à toutes les peines qu'il plairoit à Sa Majesté de lui ordonner, la suppliant seulement de

confiderer qu'il étoit naturel à un fils d'être fenfible à tout ce qui regardoit l'honneur de fon pere. Le Roi l'ayant écouté avec fa bonté ordinaire lui répõdit qu'il avoit fort bien fait de faire réflexion à fa faute, afin d'en arrêter le cours dans le moment, mais qu'il eût encore bien mieux fait s il y eût fait réflexion plûtot,afin de ne la point cõmetre du tout;qu'il la lui pardonnoit néanmoins, en confideration de ce qu'un fils devoit à fon pere, à condition toutesfois de n y plus retomber à l'avenir. Le Marquis de Barbefieux en ufa avec beaucoup de prudence,de prévenir ainfi le Roi; car à peine lui avoit-il fait fon compliment que d'Augicourt fe prefenta devant lui pour lui demander juftice du mauvais traitement qu'il avoit reçû de ce Miniftre. Le Roi lui répondit qu'il la lui feroit;mais qu'il vouloit s'informer auparavant comment la chofe s'étoit paffée. Cependant comme il avoit promis au Marquis de Barbefieux de lui pardonner, d'Augicourt n'en eut point d autre fatisfaction finon que Sa Majefté lui dit qu'elle lui en avoit fait la reprimande qu'elle devoit, & qu'il feroit plus fage à l'avenir. Il lui dit auffi que de fon côté il apprit que quand on avoit été aux gages d'une perfonne,

il falloit avoir du respect pour les enfans.

Au reste, cet homme qui devoit se corriger par là d'avoir affaire à plus grãd que soi, ne se souvenant plus qu'il lui pourroit arriver le même accident, s'il retomboit dans la même faute, n'eut pas plûtôt conçû le dessein d'emporter le Gouvernement de Ruë au préjudice de Mr. d'Elbeuf, qu'il donna au Roi un memoire contre lui. Il contenoit que ce Prince faisoit diverses concussions dans l'étenduë de son Gouvernement de Picardie & Artois, & afin que Sa Majesté y ajoûtât plus de foi, il s'offroit de le prouver toutes les fois qu'il lui plairoit de le lui commander. Le Roi qui sçavoit que ce Prince avoit beaucoup de bonnes qualitez qui meritoient qu'on eut de l'estime pour lui fut fâché de les voir ternir par une aussi vilaine chose, qu'est celle d'être accusé de concussion. Ce n'est pas qu'il ne sçût bien que toutes les accusations ne sont pas toûjours veritables, & il en avoit eu assez de preuves durant son Regne, où il les avoit vû retomber souvent sur la tête des dénonciateurs, comme il étoit arrivé en la personne de Courboier, & de quelques autres; mais comme ce memoire étoit conçû d'une

certaine maniere qu'il avoit toute l'apparence de verité ; le Roi ne sçût presque qu'en dire, & ne voulut pas seulement qu'il en fut parlé. Cependant le Duc d'Elbeuf, qui comme nous venons de dire, songeoit au Gouvernement de Ruë, voyant que les Partisans le lui vouloient vendre beaucoup plus qu'il ne valoit, parce que d'Augicourt leur en avoit déja offert de l'argent, eut recours à Sa Majesté pour ne point passer par leurs mains. Le Roi qui avoit sur le cœur ce que l'autre lui avoit dit à son desavantage, au lieu de lui répondre obligeamment comme il eut fait dans un autre tems, se contenta de lui dire qu'il y aviseroit. Mr. d'Elbeuf qui connoissoit le caractere de Sa Majesté qui est toute honnête, & toute obligeante, même envers les personnes de beaucoup moindre condition que lui, jugea tout aussi-tôt à cette réponse, qu'il falloit que quelqu'un lui eut rendu quelque mauvais office. Il fit ce qu'il pût pendant quelques jours pour découvrir qui c'étoit, & ayant sçû que d'Augicourt pensoit au Gouvernement de Ruë, il ne douta point que ce ne fut lui. Son ingratitude envers son défunct maître, lui fut un préjugé sur lequel il crut pouvoir s'assurer. Nean-

moins pour en être plus certain, il parla une seconde fois au Roi, & le pria de lui dire s'il avoit eu la bonté de penser comme il lui avoit promis à la demande qu'il lui avoit faite. Sa Majesté lui répondit qu'elle y avoit pensé, mais que cela ne se pouvoit pas, par des raisons qu'il ne lui pouvoit dire. Le Duc d'Elbeuf encore plus surpris de cette réponse, qu'il n'avoit été de la premiere, se confirma plus que jamais que le Roi avoit quelque chose contre lui, ainsi le suppliant trés instamment de lui vouloir apprendre ce que ce pouvoit être, Sa Majesté lui répondit que son dessein avoit été en lui cachant cette nouvelle, de lui épargner le chagrin qu'elle alloit lui donner, mais que puis qu'il la vouloit sçavoir absolument, il ne feindroit point de lui dire qu'on lui avoit donné un Memoire par lequel on l'accusoit d'user de concussion dans tous les lieux où s'étendoit son autorité. Le Duc d'Elbeuf qui n'est pas riche, avoit bien usé tout autant qu'il lui avoit été possible de son sçavoir faire, pour qu'il ne lui échapât rien de tout ce qu'il croyoit lui appartenir. Comme il aime la dépense il avoit besoin de faire tout profiter à son avantage, mais enfin quelque in-

tereſſé qu'il eut paru en beaucoup de choſes, il n'avoit jamais été concuſſionnaire, de ſorte que ne pouvant ſouffrir qu'on l'en accusât injuſtement, il ſupplia Sa Majeſté d'en faire informer. Il lui dit qu'il pouvoit bien avoir fait quelquefois par jeuneſſe, & ſans y faire reflexion des choſes qui lui avoient été deſagreables, qu'il lui en demandoit trés-humblement pardon, comme il avoit déja fait quand cela lui étoit arrivé, mais que pour celle là, il vouloit qu'elle lui fit couper la tete, s'il ſe trouvoit jamais qu'il en fut coupable. Le Roi étoit toûjours prévenu que d'Augicourt ne lui eût pas donné ce Memoire s'il n'eût été bien aſſuré de ſon fait, d'autant plus qu'il étoit dans le voiſinage d'où il pretendoit que le Duc eût fait ſes concuſſions, répondit à ce Prince qu'il ne lui conſeilloit pas d'approfondir cette affaire, qu'elle ne lui ſeroit peut-être pas ſi avantageuſe qu'il penſoit, ou du moins qu'il y en avoit beaucoup d'aparence. Comme cette réponſe étoit encore plus affligeante pour lui, que toutes les autres, il inſiſta toûjours auprés de Sa Majeſté à ce qu'elle voulût lui donner lieu de ſe juſtifier. Le Roi lui tourna le dos pour parler à une autre perſonne de

F ij

qualité à qui il avoit quelque chose à dire, & Mr. d'Elbeuf s'en étant allé le cœur tout rempli de tristesse, il resolut d'employer tout son crédit, & tout celui de ses amis pour qu'il lui fut permis de se laver de cette accusation. En sortant de l'Anti-chambre du Roi il trouva à l'entrée de la Salle des Gardes d'Augicourt avec un de ses amis. Il le tira à part, comme pour lui dire quelque chose en secret, d'Augicourt ayant quitté son ami pour lui parler, Mr. d'Elbeuf lui demanda si ce n'estoit point lui par hazard, qui eut donné à Sa Majesté un certain Memoire dont elle venoit de lui parler : d'Augicourt, aprés avoir été assez effronté pour dire du mal de son défunt maître, par la [illegible]ur duquel il avoit acquis tout ce [illegible] l'avoir, le fut encore assez pour répondre à ce Prince qu'il étoit vrai, que c'étoit lui qui avoit fait ce coup-là. Mais il poussa encore son effronterie plus loin ; car il lui dit qu'il avoit promis au Roi de justifier tout ce qui y étoit contenu, & que devant qu'il fût peu, il s'acquitteroit de sa promesse. Mr. d'Elbeuf fut assez sage pour ne pas faire ce qu'avoit fait le Marquis de Barbesieux, quand il l'avoit trouvé sous sa main ; mais au lieu d'user de main

mise sur lui, il se contenta de lui dire qu'il lui suffisoit de sçavoir jusques où alloit son effronterrie, pour le traiter en tems & lieu comme il le meritoit; qu'il prit garde à lui, & qu'il ne mourroit jamais qu'il ne l'eut fait perir sous le bâton. D'Augicour fut s'en plaindre au Roi à qui il en demanda justice. Le Roi lui repondit qu'il étoit prêt à la lui faire; mais qu'il falloit auparavant qu'il prouvât ce qu'il lui avoit avancé contre le Duc d'Elbeuf; qu'il nioit la chose formellement, & que s'il l'avoit calomnié sans raison, ce Prince avoit bien plus de lieu de prétendre qu'il lui fit reparation, que lui de la lui demander. Le Duc d'Elbeuf de son côté revint à la charge auprés de Sa Majesté, pour la supplier de vouloir lui donner des Commissaires. Il lui dit, que sans cela sa reputation demeureroit en compromis, & qu'il n'étoit pas juste qu'au préjudice de son innocence, elle ajoûtât foi à une aussi mauvaise langue qu'étoit celle de d'Augicourt. Il lui découvrit en même-tems le dessein que cet homme avoit de traiter du Gouvernement de Rué, & que de crainte qu'il ne pût l'obtenir préferablement à lui, il avoit eu recours à cette calomnie. Le Roi qui est extrêmement prudent & ju-

dicieux, ouvrir les yeux à cette parole. Il devina que la jalousie&l'interêt pouvoient bien avoir fait faire ce pas là à d'Augicourt, ainsi ne s'opposant plus à ce que Mr. d'Elbeuf se justifiât, il lui promit de lui donner des Juges. Il fit bien plus, il lui dit, que s'il se trouvoit que d'Augicourt fût un calomniateur, il le rendroit le maître lui-même de sa punition. Mais avant que ces Juges fussent nommez, il se passa encore quelque tems, de sorte qu'à l'heure que j'écris ces Memoires, cette affaire n'est pas encore terminée.

La débauche des jeunes Gens de la Cour, avoit mis plusieurs femmes en regne, & entr'autres les Commédiennes & les femmes de l'Opera ; mais il y en avoit encore quelques autres qui n'avoient pas moins de reputation, & particulierement une certaine Mademoiselle Chambonneau. Elle étoit fille d'un Gentilhomme de Poitou, voyant qu'elle avoit de grandes qualitez pour l'amour, elle ne voulut pas les ensevelir dans le fonds d'une Province, elle vint à Paris, où elle les étala à la vûë de la plus belle Ville du monde, & de la plus belle Cour qui se trouve dans l'Univers. Le Prince Philippe fut un de ses premiers adorateurs, mais

étant mort peu de tems aprés, d'autres qui le valoient bien, & pour le mérite & pour la qualité, prirent sa place, de sorte qu'elle ne perdit rien au change. Cependant avant que de rien dire de ce qui la regarde, l'on me permettra bien de rapporter ici une pauvreté de la Marêchalle de la Meilleraie, qui est la femme du monde la plus remplie de chimeres à l'égard de la qualité.

Comme ce Prince n'avoit pas mené une vie fort Chrêtienne du moins à ce qui en avoit paru aux yeux du public, il ne fut pas plûtôt mort, qu'une personne de bien dit dans une compagnie où étoit cette Marêchale, qu'il y avoit bien à craindre pour son salut, de la maniere qu'il s'étoit comporté dans ce monde: qu'en effet beaucoup de gens avoient été témoins de ses débauches: mais qu'on n'en voyoit point qui l'eussent été de sa penitence. La Maréchalle répondit, qu'elle avoüoit que cela étoit vrai, que cependant il falloit tout attendre de la misericorde de Dieu, principalement à l'égard d'une personne de la condition du Prince Philippes, que si Dieu étoit bon envers tout le monde, il étoit encore meilleur envers un homme comme celui-là, & que quand il s'agissoit de damner une per-

ſonne d'une ſi grande qualité, Dieu y prenoit garde à deux fois. Celle à qui elle fit cette réponſe, ne la lui voulut pas paſſer, quoi qu'elle ſçût ſa foibleſſe & ſon entêtement ſur ces ſortes de choſes, & qu'ainſi elle ne pût eſperer grande ſatisfaction de tout ce qu'elle lui pouroit dire là-deſſus, Quoi qu'il en ſoit, pour en revenir à mon ſujet, la Chambonneau étant veuve d'une perſonne de cette condition, & s'étant encore remariée à un autre qui en étoit encore davantage, ce fut un abord chez elle de tout ce qu'il y avoit de jeuneſſe de qualité. Comme ſon nouveau mari n'étoit point jaloux, & qu'il lui permettoit de voir tout le monde, elle eut bien-tôt avec lui quantité de favoris. On prit garde cependant que les débauchez étoient les plus agréables pour elle, ſur tout le Comte de D***, fils aîné du Duc de N***. C'eſt un homme tout auſſi extraordinaire que ſon pere, & pour le faire connoître en un mot, il n'y a qu'à ſçavoir qu'il a tous les vices des Manchini. Il les ſurpaſſe même encore en deux choſes, qui ſont extrêmement honteuſes à tout le monde, & particulierement à un homme de qualité, c'eſt qu'il ne ſçauroit dire un mot qu'il n'y ajoute le nom de Dieu,

& les blaſphêmes paſſent auſſi ſouvent dans ſa bouche que les paroles. L'yvrognerie d'un autre côté a placé ſon trône chez lui, & ce ſont là ſes bons favoris, au lieu qu'il les devroit regarder comme ſes deux bourreaux, puiſque dés ce monde, il me ſemble qu'une perſonne ne ſçauroit ſe tenir que pour le plus miſerable de tous les hommes, quand il ſe voit aſſujetti à deux vices auſſi honteux que ceux-là. A cela prés, il eſt d'une figure charmante, tellement que ſi ſa tête étoit comme ſon corps, il ne ſeroit pas difficile d'excuſer, non ſeulement la Chambonneau de la paſſion qu'elle a témoignée pour lui, mais encore toutes celles, qui à ſon exemple, lui pourroient faire paroître quelque bonne volonté.

Le pere de ce Comte qui eſt d'une avarice craſſe en beaucoup de choſes, quoique dans d'autres il paroiſſe plûtôt prodigue que ménager, ne lui donnoit pas un ſol, ce qui étoit cauſe qu'il n'avoit ni vallets ni équipage. Il eut preſque voulu même qu'il eût été au marché comme lui; car il faut ſçavoir qu'il ne fait point de façon d'y aller lui-même quand il lui en prend fantaiſie. Cela eſt pourtant aſſez bizarre de voir un homme avec un Cordon Bleu

demander à une vendeuse d'herbes ou à une vendeuse de pommes , combien valent les carottes & le fruit. On vint dire un jour à Mr. de Baville Intendant du Languedoc qu'on l'avoit vû ainsi à Monpellier ; mais sans lui pouvoir nommer qui c'étoit , parce que ceux qui l'avoient vû ne le connoissoient pas. Il envoya aussi tôt par toute la Ville savoir qui étoit le Cordon Bleu qui étoit arrivé , sachant que c'étoit le Duc de N***. il le fut voir un moment aprés. Il lui dit, pour lui donner lieu de rentrer en lui même , qu'il n'eut point sçû sa venuë si on ne lui eut appris qu'on l'avoit veu au marché ; qu'il ne l'avoit pas voulu croire dabord , mais que la chose lui avoit été confirmée par tant de personnes qu'il avoit été obligé à la fin d'ajoûter foi à ce qu'ils lui en disoient , de peur de leur paroître incredule. Le Duc lui répondit que son dessein étoit pourtant de l'aller voir , mais qu'ayant crû qu'il ne seroit pas encore levé , il s'etoit conformé à la coûtume d'Italie qui permettoit aux maîtres d'aller acheter eux-mêmes tout ce qu'ils ont dessein de manger ; qu'il savoit bien que cela ne se pratiquoit pas en France , mais qu'il n'y prenoit pas garde de si prés ;

pour avoir le plaisir de ne rien avoir qui ne fut à son goût.

Cet homme n'est pas seulement extraordinaire en cela, il l'est encor de la maniere qu'il vit dans son domestique. Quand il ne doit avoir personne de dehors à manger avec lui, il donne à son Maître d'Hôtel cinquante sols par jour pour lui & autant pour sa femme, moyennant quoi il les doit nourrir tous deux. Pour ce qui est de ses gens, il lui en donne dix pour chacun; de sorte qu'il n'a pas peur qu'il le vole, puis qu'il ne sauroit ni augmenter ni diminuer sa dépense. Il n'y a ainsi qu'aux jours qu'il traite qu'il y a de l'extraordinaire chez lui; mais c'est dans ces jours là qu'il a coûtume d'aller au marché lui même, ce qui feroit accroire que ce n'est que par vilenie, si ce n'est qu'il regne chez lui une chose qui ne regne pas d'ordinaire chez les autres; c'est que si un autre a un Cuisinier & un aide de cuisine pour lui, ce Duc en a six, ou du moins quatre: car il a la manie de vouloir que chacun ne se mêle que d'une même chose; ainsi celui qui est chargé du rôti, ne se mêle jamais des ragoûts; celui qui est chargé des ragoûts, ne se mêle jamais de l'entremets, & ainsi du reste.

Un homme d'une humeur si particuliere n'étoit pas pour souffrir que son fils menât la vie qu'il menoit. Comme il ne logeoit point chez lui, il le fit avertir de ne plus voir la Chambonneau, sinon qu'il savoit bien quel remede y aporter. Il avoit peur apparemment, ou qu'il ne s'endetât pour faire de la dépense auprés d'elle, ou qu'il ne fût assez fol pour l'épouser secretement, comme le bruit en couroit. Il avoit des preuves qu'il étoit capable de bien faire des folies, quand ce n'auroit été que celle qu'il faisoit de se faire appeller Duc. Il ne l'étoit pas pourtant, & qui pis est pour lui, il n'étoit pas même assuré de l'être jamais; car son pere n'est que Duc à brevet; de sorte que lui mort, adieu cette dignité pour sa Maison, comme il est arrivé il n'y a pas encore long-tems à l'égard de Mr. de la Vieuville d'aujourd'hui: & c'est encore en cela qu'il est aisé de juger de l'humeur dont est son pere, lui qui aprés avoir épousé sa femme dans la plus grande fortune de Madame de Montespan sa tante, a negligé d'assurer à sa posterité un honneur qui ne lui eût rien coûté qu'à demander. Quoi qu'il en soit, le Comte de D*** qui avoit oüi dire, que quand ce Duc étoit

jeune

jeune il n'en avoit pas moins fait que lui, ayant répondu à celui qui lui en parloit de sa part, qu'il ne pouvoit se resoudre à quitter Paris comme il vouloit, le Duc obtint une lettre de cachet pour le mettre à la Bastille. La Chambonneau fut roder les premiers jours autour du Château pour essayer si elle ne le verroit point aux fenêtres ou sur la terrasse. Elle n'osa cependant l'y aller demander, parce qu'on l'avoit menacée de l'y enfermer elle même, si elle étoit si hardie que de se déguiser pour lui aller rendre visite ; mais elle étoit si coquette qu'elle ne fut pas deux jours sans le voir, qu'elle se mit peu en peine de le revoir jamais ; ainsi ne se donnant plus aucun mouvement pour lui, elle le conta comme un homme mort, parce qu'il n'étoit plus en état de lui rẽdre service. Elle garda néanmoins encore quelques mesures d'honêteté avec lui, & comme le papier souffre tout, elle lui écrivit des lettres toutes aussi tendres que si elle l'eût encore aimé comme auparavant. Elle chargea même Mademoiselle de Soissons, dont la conduite n'étoit pas trop agréable à ceux qui prenoient interêt en sa personne de l'en assurer. Mademoiselle de Soissons fut deux ou trois fois à la Bastille pour

cela & peut-être aussi parce qu'elle étoit bien aise de le voir elle-méme. Mais le Duc de Nevers qui se défioit d'elle, & qui avoit tout credit sur l'esprit du Gouverneur de ce Château, qui avoit l'obligation de sa fortune au Cardinal Mazarin son oncle, lui en fit deffendre la porte, comme si ç'eût été par l'ordre de Sa Majesté. C'étoit un terrible affront pour cette Princesse, qui aprés avoir été avertie de ce qui lui devoit arriver, ne croyoit pas que ce Gouverneur osát jamais l'entreprendre, parce qu'elle étoit elle méme petite niéce de cette Eminence dont il avoit été Capitaine des Gardes. Mais comme il avoit appris sous lui à ne faire cas que de ceux qui avoient du crédit ou du bien, & qu'elle n'avoit plus ni l'un ni l'autre, de puis le desordre qui s'étoit mis dans sa maison, il passa par dessus toute sorte de considération à la priere du Duc. Elle eut pû s'en plaindre au Roi, si elle eut osé lui parler; mais comme Sa Majesté, bien loin d'avoir quelque estime pour elle, lui avoit déja fait dire, que si elle ne changeoit de conduite, elle seroit obligée de lui envoyer quelque ordre qui ne lui plairoit pas, elle aima mieux se taire que de lui donner lieu par là de se ressouvenir qu'elle ne vi-

voit pas en fille de sa condition. Le Roi neanmoins n'étoit pas pour l'oublier si-tôt. Il s'en resouvenoit méme encore plus que jamais, principalement depuis que Monsieur le Duc de Bourgogne avoit épousé la Princesse de Savoye. L'honneur que Mademoiselle de Soissons avoit d'être de même Maison que cette Princesse lui faisoit penser de moment à autre combien elle en étoit indigne à la vie qu'elle menoit, ainsi voyant qu'elle ne vouloit point se corriger pour tout ce qu'on lui pouvoit dire tant de sa part que de celle de ses amis, il lui envoya une Lettre de cachet pour sortir du Royaume.

Mademoiselle de Carignan sa sœur eut aussi une correction secrette, quoique sa conduite ne fut pas tout aussi dereglée que la sienne. Mais comme elle voyoit assez familierement un certain Duc qui étoit marié, & qu'on en prenoit sujet de medire, il lui fit offrir un appartement à Versailles, à condition qu'elle prendroit une Gouvernante de sa main. Elle en avoit deja une, & c'est la méme qu'elle a encore aujourd'hui. Elle étoit déja si vieille que je ne connois point de femme qui le soit davantage. Mademoiselle de Carignan prit sujet de-là de s'excuser d'accepter l'honneur que Sa

Majesté lui vouloit faire. Elle répondit à ceux qui lui en parlerent de sa part que ce seroit lui donner la mort que de consentir qu'on l'ôtat d'auprés d'elle, depuis le tems qu'elle y étoit ; que ce seroit avoüer tacitement qu'elle se seroit mal acquitée du soin de son éducation ; qu'elle ne pouvoit pas encore aller loin selon toute apparence, & que du moment qu'elle seroit morte, elle n'auroit point plus de joye que de profiter des bontez que Sa Majesté vouloit bien avoir pour elle. Mademoiselle de Carignan s'étant tirée d'affaire par-là, crut avoir beaucoup fait que d'avoir évité la sujection où elle eut été si elle eut demeuré ainsi à Versailles. Elle aimoit bien mieux tenir son petit cercle à l'hôtel de Soissons que d'être obligée d'aller servir de lustre à celui de la Princesse. La bonne femme Madame de S. Martin, qui étoit cette vieille dont je viens de parler, lui sût bon gré de sa reponse. Cependant l'on pria le Duc qui la voyoit de n'y pas revenir si souvent, de peur que le Roi n'envoyât à cette Princesse un ordre semblable à celui qu'il avoit envoyé à sa sœur.

La Chambonneau trembla quand elle sût la destinée de Mademoiselle de Soissons. Elle eut peur que puisqu'il

étoit arrivé une telle chose à une personne de sa naissance ; il ne lui en arrivât encore bien pis pour peu qu'elle en donnât de sujet. Elle pria donc quantité de jeunesse qui venoit chez elle, de n'y plus revenir si souvent ; mais celui qui avoit pris la place du Prince Philippes, lui ayant remis l'esprit sous le serment qu'il lui fit qu'il la preserveroit de toutes choses, elle donna bien tôt un contr'ordre à ceux à qui elle avoit conseillé auparavant de chercher parti ailleurs. Il y en avoit deux pourtant qu'elle eut été bien aise de ne point faire revenir du tout, parce qu'ils lui sembloient tout aussi incommodes l'un que l'autre. L'un étoit le Baillif d'Auvergne, fils aîné du Comte d'Auvergne, qui par le chagrin qu'il avoit déja donné à son pere n'avoit rien à esperer de lui ; aussi l'avoit-il obligé en dépit qu'il en eut ou de s'engager dans l'ordre de Malte, & de ceder son droit d'aîness à celui de ses freres qui étoit plus âgé aprés lui. L'autre étoit le Chevalier de Kailus, cadet du Marquis de Kailus qui a épousé Mademoiselle de Villette, parente de Madame de Maintenon. Celui-ci n'avoit pas les mêmes deffauts que le Baillif d'Auvergne mais ne plaisant pas davantage à Mademoiselle Chambonneau, par je ne

sçais qu'elle raison, elle chercha à les broüiller ensemble, afin que l'un lui servit à la défaire de l'autre, ou pour mieux dire, qu'elle se défit de tous les deux à la fois. Elle ne trouva point de meilleur moien pour en venir à bout que de leur faire accroire, sous pretexte d'amitié, qu'ils parloient mal tous deux l'un de l'autre. Ils le crurent aisément, parce que comme ils se croioient aimez, ils ne s'imaginoient pas qu'elle fût capable de leur faire un faux rapport. Ils commencerent donc à s'en regarder de travers, & leur ressentiment étant trop fort pour en demeurer là, ils convinrent bien-tôt de s'en faire raison, non seulement l'épée à la main, mais encore de voir à qui la Chambonneau demeureroit. Leur Rendez-vous fut dans la Cour de l'Abaye S. Germain, où ils devoient se rencontrer, comme si cela ne fût arrivé que par hazard, & que l'un ne fit que sortir de l'Eglise, pendant que l'autre y entreroit. Car ils sçavoient combien le Roi se montroit severe envers ceux qui osoient enfraindre ses Edits, & particulierement celui qui avoit été fait contre les duëls. Ils sçavoient, dis-je, qu'il n'avoit jamais voulu accorder de grace à ceux qui avoient été si malheureux que de se trouver dans ce cas,

Ayant ainsi mis l'Epée à la main, ils furent séparées avant que de se tirer beaucoup de sang. Il y en eut un neanmoins qui blessa l'autre, & s'étant retirez chacun chez un de leurs amis, ils resolurent de n'en point sortir qu'ils ne sûssent auparavant s'il y auroit seureté pour eux à se montrer. Mais ils apprirent bien-tôt qu'ils feroient fort bien de n'en rien faire, & que le Roi n'avoit pas plûtôt été avertis de leur combat, qu'il avoit envoyé ordre au Procureur General du Parlement d'en faire informer. Le Comte d'Auvergne fut en même-tems à Versailles, où il dit au Roi, que s'il venoit lui demander une grace, ce n'étoit pas pour son fils, qu'il en étoit indigne, il y avoit déja long-tems, qu'il ne se mêloit plus de ses affaires; que cependant il ne pouvoit perir qu'il n'en arrivât autant au Chevalier de Cailus qui meritoit mieux que lui sans comparaison qu'on prit soin de ce qui le regardoit, que c'étoit donc à sa consideration, plûtôt qu'à la sienne, qu'il la supplioit de donner ordre que leur affaire fut bien examinée, parce que si on pouvoit croire les gens de son fils, son combat n'avoit été que l'effet du hazard sans qu'il y fut entré aucun dessein premedité de lui désobéir. Ce compliment

eut été fort extraordinaire a un pere qui oublie aisément tout ce qu'un fils lui à fait, quand il y va de sa vie, si ce n'est que ce Comte ne le faisoit que par adresse. Il sçavoit qu'il y a des tems où il n'est pas hors de propos de blâmer les gens qu'on veut rendre aprés cela blancs comme neige, principalement quand c'est devant ceux à qui ils ont à répondre de leurs actions, & qui ont lieu de s'en trouver scandalisez. Car tout de même que l'on ne gagne rien de s'opposer au premier mouvement d'un homme colere, & qu'au contraire on le rend bien plus capable de raison quand on entre dans son sentiment, ainsi en est il à l'égard d'un Prince qui prétend qu'on a violé ses loix, & que ceux qui l'on fait en meritent punition. Quoi qu'il en soit, le Roi lui ayant fait tout le bon accüeil qu'il pouvoit esperer, Sa Majesté lui répondit qu'elle souhaitoit pour l'amour de son fils, aussi bien que pour l'amour du Chevalier de Kailus, que leur affaire fut de la maniere qu'on la lui avoit fait entendre, mais qu'elle en seroit bien-tôt informée parce qu'elle avoit donné là-dessus des ordres si précis, qu'il n'étoit pas besoin de la prier d'en donner davantage.

Cependant comme le Roi vint à ſçavoir que c'étoit la Chambonneau qui étoit non ſeulement cauſe de leur querelle, mais encore qui l'avoit allumée par ſes faux rapports, on lui envoya une lettre de cachet pour la releguer à Roüen. Elle trouva là bien de la difference entre quelques jeunes Conſeillers de ce Parlement qui s'aviſerent de lui vouloir faire la Cour, & cette foule de gens de qualité qui faiſoient leur rendez vous de ſa Maiſon: ainſi, s'ennuyant bien-tôt dans cette Ville, elle fut déja morte de douleur, ſi elle n'eut eſperé que ſes amis employeroient tout leur crédit pour la faire rappeller. Mais comme entre une infinité de femmes qui menent la vie qu'elle menoit, il ne ſe trouve gueres de Ninon Lendos, c'eſt-à-dire, de perſonnes qui ayent l'ame aſſez belle pour faire qu'on ne laiſſe pas de les eſtimer malgré leur débauche, ceux qui la voyoient à Paris l'oublierent bien plûtôt qu'elle ne penſoit. Ainſi voyant que l'eſperance qui lui reſtoit étoit perduë, elle ſe laiſſa tellement aller à la douleur qu'elle en mourut peu de tems aprés.

Le Duc de Nevers qui pendant qu'elle étoit à Roüen, connoiſſoit aſſez le caractere de ſon fils, pour ne pas

craindre qu'il prit la peine de l'aller chercher jusques-là, car le Comte de Donzi est homme à oublier bien tôt ses amis & ses maîtresses ; le Duc de Nevers, dis je, qui n'avoit rien à craindre avec lui de ce côté-là, le fit sortir de la Bastile : il y mit pourtant une condition, qui fut qu'il iroit à Moulins, en attendant que le Duc de Vendôme son cousin germain, avec qui il avoit fait la Campagne derniere, & avec qui il vouloit encore lui faire faire celle qui alloit venir, fut en état de partir. Mademoiselle de Soissons quitta cependant la Ville de Paris pour obéir aux ordres du Roi, & elle s'en fut trouver sa mere à Bruxelles.

Cette Dame, qui du vivant de son Mari avoit été l'honneur de la France, si l'on ne regarde que la grande dépense qu'elle y faisoit, & le lustre de sa Maison, étoit passée tout d'un coup, si cela se peut dire ainsi, d'une grande splendeur à une grande misere, ayant été accusée d'avoir empoisonné son époux, elle avoit été obligée de s'enfuir en Flandre, sans avoir seu ement vingt-quatre heures pour donner ordre à ses affaires. Si l'on en veut croire ce qu'elle en dit, elle étoit fort innocente de ce crime, & c'étoit le Marquis de

Louvois ſon ennemi capital qui avoit ſuſcité contr'elle cette accuſation, parce qu'elle n'avoit jamais voulu être de ſes amies. Mais que cela ſoit ou non, il eſt conſtant qu'elle a toûjours paſſé à la Cour pour être fort criminelle, & que, ſoit qu'elle y ait encore des ennemis puiſſans, ou que le Roi ſoit perſuadé qu'on ne l'a pas accuſée mal à propos, il n'y a perſonne qui y voulût prendre ſon parti. On avoit dit devant que de voir prendre ce chemin à Mademoiſelle de Soiſſons qu'elle iroit à Avignon, & que Madame de Soiſſons iroit elle-même faire ſa demeure en ce païs-là. On appuyoit meme ce bruit, ſur ce que cette Princeſſe ne pouvoit plus ſubſiſter à Bruxelles, où il fait aſſez cher vivre. Une certaine femme nommée Vendôme que l'on connoît bien à la Cour, non pas par ſa qualité, mais parce qu'elle y apporte des ſalades au Roi & aux Grands, que l'on trouve meilleures que toutes celles qui viennent d'une autre main que de la ſienne, entendant parler que cette Princeſſe étoit tombée dans cette miſere, & ſe reſſouvenant du luſtre où elle l'avoit vûë autrefois, en fut ſi touchée de compaſſion qu'elle lui envoya du ſecours à proportion de ſes forces. On dit qu'elle

le reçût, & même qu'il lui fit beaucoup de plaisir, ce que je ne veux pas neanmoins assurer pour une verité, quoique je l'aye oüi dire à des personnes de la premiere condition, qui en pouvoient sçavoir quelque chose. Mais j'ai peine à croire que cette Princesse ait jamais été reduite dans un état à recevoir une somme comme celle-là, & du moins je ne souhaiterois pas que cela fut aprés avoir été témoin moi-même de sa splendeur. Ce fut neanmoins un bruit tout commun à la Cour; comme aussi que sans la femme d'un Ministre d'un Prince étranger qui lui donna de l'argent, elle ne sçavoit comment faire pour contenter son boulanger & son boucher qui la persécutoient pour être payés de ce qu'elle leur devoit.

Quoi qu'il en soit, cette Maison est toûjours bien dechuë de ce qu'elle étoit il n'y a que vingt-cinq ans, & le fils de cette Princesse qui la pouvoit relever, ayant eu la foib esse d'epouser une fille indigne de sa naissance, i a été obligé ensuite de sortir du Royaume, faute d'y pouvoir subsister avec honneur. Cependãt il est vrai que si la mere de cePrince soit coupable de ce dont on l'accuse, on peut dire que ce qui lui arrive aujourd'hui est l'effet de la justice de Dieu,

qui

qui ne permet jamais que des crimes de cette nature demeurent impunis.

Mademoiselle de Soissons ne fut pas la seule dont le Roy entreprit de reformer la conduite. Il fit la même chose à l'égard de Mademoiselle de la Force, l'une des deux filles, qu'avoit laissé le feu Marquis de Castelmoron. L'autre avoit épousé le Marquis de Briequemau, nom fort connu parmi les Protestans de France, aussi bien que celui de la Force, mais enfin comme cette Religion n'est plus à la mode aujourd'hui, Mr. de Briequemau prit le parti d'obéïr au Roi, qui veut que tout le monde soit Catholique Romain.

Mademoiselle de la Force avoit déjà eu plusieurs avantures qui avoient fait beaucoup de bruit, & entr' autres celles du Marquis de Nesle & du fils du Président de Brion. Celle-ci sur tout l'avoit deshonnorée encore plus que l'autre; parce que le fils de ce Président n'étoit qu'un petit Bourgeois en comparaison d'elle. Car sans entrer dans la chimere de la Maison de la Force qui veut qu'elle sorte des Rois d'Angleterre, dont tous les Genealogistes neanmoins ne tombent pas d'acord, ni sans entrer non plus dans celle qui veut que le nom de Nompart qu'elle porte avec celui de

Gaumont, ne vienne que de ce qu'un de leurs Ancêtres tua un Dragon qui ravageoït tout le païs où sont situées ses principales terrres, il est constant que c'est toûjours une trés illustre & une trés ancienne Maison. Elle a eu même deux Marêchaux de France tout de suite, du premier desquels le Pere Mainbourg nous rapporte l'Histoire qu'il a tissuë à sa fantaisie dans son livre du Calvinisme, mais il s'est trompé si souvent dans tout ce qu'il a écrit, qu'il faudroit composer tout autant de volumes qu'il en a fait lui-même, si l'on se mettoit en tête de vouloir le reprendre de toutes ses fautes. Cependant, puis qu'il se trouve ici occasion de parler de ce Maréchal qui s'appelloit Jacques, voici ce qui lui arriva veritablement au massacre de la S. Barthelemi, & non pas comme le conte ce Jesuite.

Charles IX. ayant envie d'attraper tout à la fois d'un même coup de filet tous les protestans de France, en fit venir le plus qu'il pût, & des plus qualifiez à la Cour, pour les faire tuer pour ainsi dire à sa veuë, pendant qu'au même jour & à la même heure on devoit faire la méme chose par tout son Roïaume. De dire comment cela se pût exécuter sans qu'on eut avis de cette conju-

ration, c'eſt de quoi il ne s'agit pas ici, d'ailleurs quand je ferois là-deſſus tous les raiſonnemens imaginables, je n'aurois pas la mine d'y mieux réüſſir que ceux qui ſe ſont tuez la tête pour nous dire ce qu'ils penſoient. Et en effet, il faudroit que j'en revinſſe toûjours comme eux à dire que c'étoit une choſe que Dieu avoit reſoluë de toute éternité, de ſorte qu'il avoit mis un voile devant les yeux de tous les gens qui y avoient interêt, de peur qu'ils ne s'apperceuſſent du peril qui les menaçoit. Quoi qu'il en ſoit, le pere de Jacques étant venu à Paris, où le Roi l'avoit mandé, & ayant amené avec lui ſes deux enfans, ſçavoir Jacques & ſon frere aîné il fut aſſaſſiné tout des premiers avec ſes deux fils. Jacque n'avoit encore que quatorze ans quand cela arriva ; mais ayant plus d'eſprit & de jugement que l'on n'a coûtume d'en avoir à un âge comme celui là, il fit le mort au prémier coup qu'il receut. Cela fut cauſe qu'on le laiſſa ſans le frapper d'avantage & ſe tenant tout étendu entre ſon pere & ſon frere qui avoient été tuez tout roides, il eut encore le jugement d'ôter à ſon pere un diamant de prix qu'il avoit à ſon doigt, & de le mettre dans ſa bouche, avec un autre qu'il avoit auſſi

lui meme : Car il se doutoit bien qu'on ne tarderoit gueres à les venir dépoüiller & que s'il n'avoit quelque chose pour se faire penser de sa blessure, & pour subsister quelque part, en attendant que cet orage fut passé, il seroit reduit peut-etre à mourir de faim. Ce qu'il avoit deviné arriva justement. Tout le peuple d'autour du Louvre où son pere étoit logé apprenant ce qui se passoit, sortit aussi-tôt de chez soi pour profiter de la dépoüille de ces pauvres gens. Le maître du jeu de Paume qui est en ce quartier-là, & qui connoissoit les fils de Mr. de la Force, pour avoir été joüer quelquefois chez lui, tomba heureusement dans leur maison, allant chercher à piller comme les autres. Il eut pitié de les voir en l'etat où ils etoient, & en ayant parlé tout haut, quoi qu'il fûst tout seul, Jaques qui le reconnut, crut qu'il devoit se fier à lui, & lui apprendre qu'il n'etoit pas encore mort. Le maître du jeu de peaume ravi de le voir encore en vie, lui dit de se lever & de s'en venir avec lui ; qu'il le cacheroit dans sa maison, & qu'il y seroit tout aussi en seureté que s'il etoit chez son propre pere ; mais comme il n'avoit point de manteau à lui donner, & qu'il ne pouvoit pas s'en aller tout nud, par-

ce qu'un autre l'avoit déja dépoüillé, Jacques lui dit de lui en aller chercher un, & d'apporter une lanterne avec lui afin que quand il seroit revenu il pût profiter de ses offres. Le maître du jeu de paume lui apporta ce qu'il demandoit avec un chapeau, & le faisant passer devant lui comme s'il eût été son garçon, il l'emmena dans son logis, où sa femme lui demanda qui il étoit. Il lui repliqua qu'elle n'avoit que faire de s'en mettre en peine, & qu'elle eût soin seulement de le bien traiter. Elle jugea à ce discours qu'il falloit que ce fut quelque Huguenot de consequence, & ce qui le lui fit croire plûtôt, c'est qu'elle lui vit au doigt les deux diamans qu'il avoit sauvez. Cependant ayant grande envie de les avoir, & ne sachant comment faire pour en venir à bout, elle commença à dire à son mari qu'elle vouloit qu'il le mit déhors, & qu'elle ne permettroit pas davantage qu'il s'exposât pour l'amour de lui aux inconveniens qui ne manqueroient pas de lui arriver, si on reconnoissoit jamais qu'il lui eût donné retraite. Cet homme, qui avoit été obligé de lui dire qui étoit ce nouvel hôte, afin que par l'esperance qu'elle auroit d'en être bien recompensé un jour, elle lui donnât du repos, tâ-

cha de l'appaiser sous les mêmes esperances. Mais comme elle aimoit mieux le present que l'avenir, elle ne cessa point de le persecuter continuellement, ne se pouvant empêcher de lui dire qu'il ne sçavoit gueres ce qu'il faisoit de se mettre ainsi en si grand danger pour n'en avoir aucun profit. Le Paumier ne pouvant lui faire entendre raison, en avertit Jacques, afin qu'il prit plûtôt le parti de s'en aller que de s'exposer à quelque nouvelle disgrace. La Force lui répondit qu'il mettroit remede à cela devant qu'il fut peu. Il avoit reconnu que cette femme convoitoit ses diamans, parce qu'elle lui en avoit parlé plusieurs fois; ainsi il lui en donna un, ce qui lui procura la paix pendant quelques jours. Mais comme celui qu'il avoit gardé étoit le plus beau, & qu'il ne lui avoit donné que le moindre, la méchante humeur reprit bien-tôt à cette femme, de sorte que son mari n'eut pas plus de repos avec elle qu'il en avoit auparavant. Cet homme qui avoit de la droiture ne pût aprouver son procedé, il l'en reprit aigrement, mais voyant qu'elle continuoit toûjours dans son injustice, tant elle avoit l'interêt en recommandation, il dit à Mr. de la Force de se

donner bien de garde de lui faire présent de son autre diamant, qu'il valloit bien mieux qu'il s'en fût chez quelqu'un de ses amis, & que s'il en connoissoit quelqu'un à qui il se pût fier, il iroit lui-même lui demader s'il seroit en seureté chez lui. Mr. de la Force lui répondit qu'il ne connoissoit que Mr. de Biron, qu'il le prioit de l'aller voir de sa part, & qu'il le connoissoit si genereux qu'il esperoit qu'il ne feroit point de difficulté de lui donner retraite. Le Maître du jeu de Paume y fut, & lui ayant demandé une audiance particuliére, il le surprit, & le réjoüit en même-tems, quand il lui apprit que le jeune la Force étoit encore vivant. Mr. de Biron lui dit de le faire venir. Il vint chez lui tout aussitôt, & afin qu'il ne fût point reconnu, Mr. de Biron ne lui eut pas plûtôt parlé un moment, qu'il lui fit prendre un habit de Page de ses Livrées, & l'envoya à Biron. Il étoit gueri dês blessures qu'il avoit reçûës le jour du massacre, & ayant pris la poste, il demeura en Guyenne jusques à ce qu'on cessa de persecuter les Reformez. Il fut ensuite à la guerre, où il se signala si glorieusement, qu'il y devint en plus grãde estime que n'avoit jamais été aucun

de ses prédécesseurs. Il devint même si bien auprés de Henri III. & de Henri IV. qu'il fut maître de la Garderobe & Capitaine des Gardes du Corps. Il épousa la fillle de Mr. de Biron, pour reconnoissance de la retraite qu'il lui avoit donnée, & enfin étant parvenu à la dignité de Duc & Pair & Maréchal de France, il mourut à l'âge de quatre-vingt tant d'années, comblé de biens & d'honneur. Son fils eût aussi les mêmes dignitez, & n'ayant eu qu'une fille, elle fut mariée à Mr. de Turenne. La Duchéé de la Force tomba ainsi dans la Branche du second fils Jacques, où elle est aujourd'hui.

Mademoiselle de la Force, dont il s'agit ici venoit aussi de ce même Jacques, qui étoit son grand Pere; mais y ayant beaucoup à dire qu'elle ne vécût avec autant d'honneur qu'il faisoit, le Roi lui fit faire à peu prés un pareil complment que celui qui avoit éte fait à Mademoiselle de Soissons. Il lui fit dire qu'elle n'avoit qu'à choisir de deux choses l'une de sortir du Roiaume, ou de s'en aller dans un Couvent. Ce fut un coup de foudre à cette fille qu'un ordre comme celui-là. Cependant comme il n'y avoit point à marchander avec le Roi, elle choisit le Cou-

vent, à condition toutefois que Sa Majesté lui donneroit dequoi y payer sa pésion. Car bien qu'elle eût beaucoup d'intrigues, elle ne laissoit pas d'être si gueuse qu'elle n'avoit pas dequoi se nourir. Peut être que si elle eût été plus riche, elle n'eut eu garde de s'aller ainsi ensevelir toute vive entre quatre murailles; mais comme la necessité oblige à faire bien des choses, il lui fut impossible de prendre un autre parti que celui-là. Une certaine Madame Thaumut essuya le même chagrin, quoi qu'elle fût mariée, & que son mari qui étoit Capitaine des Galeres de Versailles, fut assez docile pour ne se plaindre de sa conduite. Mais le Roi qui avoit declaré hautement devant toute la Cour, qu'il ne vouloit pas souffrir qu'on donnât aucun scandale à son prochain, sachant qu'elle étoit assez charitable pour consoler un vieux Suisse, de la perte qu'il avoit faite de sa femme, il la fit enfermer parmi les Filles Repenties.

Cela fit peur à quantité de femmes dont la conduite n'étoit pas meilleure que la sienne, pendant que tous les gens de bien approuverent la resolution que Sa Majesté prenoit de travailler à la reformation des mœurs. En effet, Sa Majesté ayant commandé à Mr. l'Ar-

chevêque de Paris d'y tenir la main aussi bien que lui, ce Prélat donna ordre aux Curez de cette grande Ville de prendre langue chacun dans l'étendüé de sa Paroisse, de tous ceux qui y vivoiēt licentieusement, ou sous prétexte de leur autorité, ou sous pretexte d'un mariage de conscience. Sa Majesté étendit même son soin jusqu'au-delà de cette Capitale, & il envoya le même ordre dans les Provinces à tous les Evêques. Celui d'Angers avoit dans son Diocese un homme plus riche que qualifié, & qui étoit dans l'un de ces deux cas. C'étoit le Comte de Seran, qui avoit été Chancelier de Monsieur. Il voyoit familierement une certaine Madame Racapée, & l'on ne sçavoit de la maniere qu'ils vivoient ensemble, s'il y avoit du libertinage à leur fait ou quelque mariage de conscience ; car ces sortes de mariages sont aujourd'hui grandement à la mode, de sorte qu'on n'entend presque parler d'autre chose dans le monde, l'Evêque le fut voir, comme cela lui arrivoit assez souvent, mais aprés avoir diné avec lui & avec cette Dame, qui ordonnoit de tout dans sa maison, il lui dit qu'il ne vouloit pas demeurer davantage sans lui apprendre le sujet de sa visite ; que Sa

Majesté lui avoit ordonné de sçavoir de lui ce que cette femme lui estoit, parce que si elle ne lui servoit que pour son plaisir, & sans lui estre quelque chose de bien prés; il falloit qu'il se resolut à ne la plus voir. Le Comte de Seran sachant que ses richesses qui le rendoient fort absolu dans tout le païs ne lui serviroient de rien pour éluder la demande qui lui estoit faite de la part du Roi, il fut obligé de lui declarer qu'il estoit marié avec elle. L'Evêque lui répondit que c'estoit quelque chose que sa declaration, & qu'il entroit même avec lui dans les raisons secrettes qu'il lui apporta en même-tems de ce qu'il avoit toûjours tenu la chose cachée jusques-là mais que ce n'en étoit pas encore assez pour rendre une réponse telle qu'il devoit à Sa Majesté; que s'il ne s'agissoit que de lui seul, il se contenteroit de sa parole; mais que comme il s'y agissoit du Roi, il falloit qu'il lui fit voir des preuves de ce qu'il lui disoit. Ce Comte l'entendant parler de la sorte, lui fut chercher le Contract de mariage qu'il avoit fait avec cette Dame, & lui montra en même-tems le certificat comment ils étoient mariez. Il n'en demanda pas davantage, & en ayant rendu comte au Roi, cette affaire à pro-

le francs d'apointement, & Mr. de la Reinie aprés l'avoir exercée pour le moins vingt-cinq ans, commençant à devenir vieux, ou peut-être voulant faire sa cour au Ministre, il lui demanda il y a déja quelques années, de lui vouloir donner Mr. Bignon son neveu, afin de lui servir, pour ainsi dire, de Coadjuteur. Comme c'est une charge qui donne une grande autorité, & de grandes liaisons à la Cour, Mr. Bignon (c'est celui qui est aujourd'hui Intendant de Picardie) accepta cet emploi par le Conseil de ses parens & de ses amis; mais étant d'une famille qui a toûjours été bien-faisante & toute remplie d humanité, il s'en lassa bientôt, parce qu'il vit que pour faire cette charge comme il falloit, il étoit besoin en quelque façon de se dépoüiller de l'un & de l'autre; ainsi il se mit à briguer une Intendance, & eut celle d'Amiens. Cependant Mr. de la Reinie devenant tous les jours de plus vieux en plus vieux, car il n'a gueres moins de quatre-vingt ans, demanda à être dechargé tout de nouveau de ce fardeau, & méme permission de tirer de l'argent de cette charge. Le Roi le lui accorda; mais à condition de s'en demettre entre les mains de Mr. d'Argenson. Celui-ci est

un autre homme que Mr. de la Reinie pour la qualité, & pour ce qui eſt de l'eſprit il ne lui cede encore en rien. Il a d'ailleurs toutes les qualitez requiſes pour ſe faire craindre, & ſa ſeule figure impoſe de la frayeur ſi elle n'impoſe pas grand reſpect. Son pere a été Ambaſſadeur à Veniſe, & ſes Ancetres ont également fleuri & dans lépée & dans la robe. Cependant comme les Ambaſſades n'ont pas coûtume d'enrichir, ſon pere qui vit encore aujourd'hui, y a mangé une bonne partie de ſon bien, ainſi ſon fils avoit été obligé d'abord de prendre une charge qui étoit au deſſous de lui, c'eſt celle de Lieutenant General de Limoges: mais ſon bonheur l'ayant attiré à la Cour, & ayant eu enſuite quelques commiſſions dont il s'eſt acquitté au gré de la Cour, il s'eſt frayé inſenſiblement le chemin à la charge dont je viens de parler. Comme elle répond au Parlement, il fut voir Mr. le premier Preſident quelques jours aprés en avoir èté pourvû, pour lui demander l'honneur de ſa protection. Ce Magiſtrat qui a l'air grave, & qui affecte de le paroître encore davantage qu'il ne l'eſt dans le fonds, le reçut de la maniere qu'il a coûtume de recevoir tout le monde. Il écoûta ſon compli-

ment sans sourciller, & voyant qu'il l'a voit fini, il ne lui répondit que ces trois paroles, *sureté*, *netté*, *clarté*, puis lui tourna le dos. Mr. d'Argenson eut été bien surpris s'il n'eût pas connu son caractere, mais y ayant déja long-tems qu'il en étoit instruit, il s'en retourna chez lui en méditant ce que ces trois paroles vouloient dire. Il ne lui fut pas difficile de le deviner. Il comprit tout aussi-tôt que par la premiere il vouloit dire, qu'il eût le soin de faire faire si bien le devoir au guet qu'on n'entendit point parler de vol dans la Ville, par la seconde qu'il eût à tenir la main à ce que ceux qui étoient chargez du nettoyement des ruës, s'en acquittassent comme il faut, & par la troisiéme qu'il fit la meme chose à l'égard de ceux qui doivent entretenir les lanternes. Voilà les fonctions qui avoient dégoûté Mr. Bignon de cette charge, avec quelques autres qui n'étoient pas moins désagreables à un homme comme lui. Cependant sa délicatesse fit plaisir à Mr. de la Reinie, car il tira de Mr. d'Argenson cinquante mille écus pour lui donner sa resignation. Il en eût même tiré encore bien davantage, si ce n'est que le Roi fixa le prix qu'il en devoit recevoir. Comme il n'y a point de Paulette à cette

charge, ainsi qu'à toutes les autres de la robe, si l'on en excepte celle de Chancelier, de premier Président des Parlemens &c... Sa Majesté donna un Brevet de retenuë de cent mille francs à Mr. d'Argenson. Il en commença l'exercice par la declaration de la guerre qu'il fit à ceux & à celles qui donnoient à joüer au Lansquenet. Il en eut ordre exprés de Sa Majesté, parce qu'elle avoit remarqué depuis quelques années que ce malheureux jeu, aussi bien que celui de la Bassette, avoit ruïné une infinité d'Officiers de guerre, qui avoient été obligez d'abandonner leurs Compagnies, parce qu'ils y avoient perdu tout ce qu'ils avoient pour les remetre.

Mr. Bignon Conseiller d'Etat, pere de celui dont je viens de parler presentement vint cependant à mourir tout à coup, & sans avoir le tems de se préparer à ce passage. Il s'étoit couché la vielle aprés avoir mangé à son ordinaire, & sans ressentir aucune incommodité, mais on le trouva mort le lendemain matin dans son lit. La charge de Conseiller d'Etat qu'il avoit, eut bien accommodé son fils, lequel n'avoit rien à esperer d'ailleurs de sa succession, car il laissoit beaucoup plus de dettes que de bien; mais comme

il y avoit déja long-tems que le Roi s'étoit declaré qu'il ne vouloit point rendre ces charges comme hereditaires, en les faisant passer du pere au fils, il crut être obligé de prendre bien des mesures avant que de la demander à Sa Majesté. Il en avoit plus de commodité qu'un autre, à cause qu'il étoit neveu de Mr. de Ponchartrain, qui avoit servi fort utilement depuis qu'il avoit été fait Controlleur General à la place de Mr. le Pelletier. Peu de gens en effet eussent été capables comme lui, de s'acquitter avec autant de bonheur & d'adresse d'un emploi aussi fâcheux que le sien, dans un tems comme celui où l'on avoit été depuis qu'il y avoit été appellé, & certainement on ne peut voir sans étonnement & sans quelque sorte d'admiration en même-tems, la difference qu'il y a aujourd'hui entre la maniere que les finances sont administrées, & celle dont elles l'étoient sous le Ministere du Cardinal Mazarin. Quand il falloit trouver un million, il falloit des sueurs & des peines incroyables. Ceux qui ont connoissance des affaires, sçavent que quand on eut pris Dunquerque en 1658. on ne pût le retirer des mains des Anglois, faute de leur pouvoir donner trois millions

comme on en avoit la faculté par un traité secret, qui avoit été fait avec Cromyvel. Ainsi il fallut augmenter cette somme d'un million quand le Roi l'acheta quelques années aprés. Encore fut-on obligé d'user de beaucoup d'artifices avant que d'en venir à bout, & aujourd'hui si le Roi a besoin de cinquante millions, il n'a qu'à parler, & il les trouve, pour ainsi dire, en un quart d'heure. Quoi qu'il en soit, Mr. de Pontchartrain ne s'assûrant pas tant en cela qu'il ôsât se flatter d'obtenir cette grace pour son neveu, à cause des difficultez qu'il prévoyoit, tâcha d'en lever une avant que d'en parler à Sa Majesté. Cette difficulté consistoit en ce que le Roi avoit promis à Mr. de Caumartin Intendant des Finances, la premiere place de Conseiller d'Etat qui viendroit à vaquer. Il sçavoit que le Roi se ressouvient d'ordinaire de ses promesses, & qu'il lui faut des raisons bien fortes pour les lui faire oublier. Ainsi il parla à Mr. de Caumartin à qui il fit connoître qu'il l'obligeroit s'il vouloit se désister de sa pretention en faveur de son neveu. Comme il y a toûjours plaisir d'obliger un Ministre, Mr. de Caumartin lui promit de ne pas faire la moindre démarche pour

faire ressouvenir le Roi de ce qu'il lui avoit promis, mais il s'en ressouvint bien de lui-même; de sorte que quand Mr. de Pontchartrain lui parla pour Mr. Bignon, il lui répondit qu'il étoit bien fâché de ne lui pouvoir accorder sa demande, mais qu'il y avoit deux raisons qui l'en empêchoient : l'une qu'il ne vouloit point du tout que ces sortes de charges passassent du pere au fils, l'autre qu'il avoit donné sa parole à Mr. de Caumartin de lui donner le premier de ces Offices qui seroit vacquant. Mr. de Caumartin fut ainsi fait Conseiller d'Etat, quoi qu'il y eut renoncé à la priere de Mr. de Pontchartrain. Cependant la premiere fois qu'il fut au Conseil, il prétendit y prendre seance du jour qu'il avoit été reçû Intendant des Finances, parce que les Intendans des Finances ont un brevet de Conseiller d'Etat; mais ceux qu'il eut precedés, si sa prétention eût eu lieu, s'y étant opposez, Mr. le Chancelier, à qui c'étoit à prononcer là-dessus, en décida en faveur de ceux-ci. Deux ou trois jours avant que Mr. Bignon mourût, son frere qui étoit premier Président du grand Conseil tomba malade. Comme sa maladie paroissoit dangereuse, & qu'effectivement elle

l'étoit si fort qu'il en mourut sept ou huit jours aprés, on ne voulut point lui dire ce qui étoit arrivé à son pere, de peur qu'il ne se mit en tête qu'il ne seroit pas long-tems sans le suivre.

Cependant, comme le mort l'étoit venu voir pendant les premiers jours de sa maladie, & qu'il n'y pouvoit plus revenir, puis qu'il étoit enterré, il demanda à une fille unique qu'il avoit, si c'est qu'il l'eut déja oublié. Il avoit marié cette fille à Mr. de Verthamont Maître des Requêtes, qui étoit déja l'un des plus riches hommes de la robe, mais qui l'alloit encore bien devenir davantage par sa succession. Car ce Mr. Bignon étoit sans comparaison mieux dans ses affaires que son aîné, & il avoit pour le moins quatre cens mille écus de bien. Sa fille n'en étoit pas plus heureuse pour cela; son mari ne l'aimoit point, soit parce qu'elle ne mérite pas trop de l'être par son peu de beauté, ou qu'il aime un peu le cotillon. Il avoit effectivement des maîtresses, & elle étoit reduite à avoir des complaisances pour elles, afin qu'elle fut de leurs parties, & qu'elle pût ainsi rester toûjours dans la compagnie de son mari, pour qui elle a autant d'amour

qu'il a d'indifference pour elle. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Mr. de Verthamont se montre ainsi coquet, quoi qu'il y ait déja quelque tems qu'il en devroit être rebuté par une avanture qui lui arriva. Il aimoit une Demoiselle, laquelle avoit des freres qui étoient dans le service. Elle étoit bien pour le moins d'aussi bonne maison que lui, mais comme il y avoit bien de la difference entre leur fortune, & qu'elle étoit aussi pauvre qu'il étoit riche, les Officiers dirent à leur sœur de lui faire bonne mine, & qu'ils feroient en sorte d'en tirer dequoi la marier. Peut-être l'eut-elle bien fait sans leur conseil, & si l'on en croit la chronique ; s'il ne la haïssoit pas, elle ne le haïssoit pas pareillement. Quoi qu'il en soit, cette fille lui ayant donné rendez-vous, ses freres le surprirent avec elle, & le menacerent de lui faire un méchant parti s'il ne se mettoit à la raison. Il leur offrit une somme considerable s'ils vouloient le laisser aller. Il ne l'avoit pas sur lui, car on ne porte pas tant d'argent sur soi ; mais en ayant fait son billet, il jugea à propos de le payer sans rien dire, pour étouffer autant qu'il pourroit cette affaire dont il ne vouloit pas

qu'il fut fait du bruit dans le monde. Si un Cordon Bleu qui est aujourd'hui à la Cour avoit pû de même se tirer d'affaire avec les freres de sa femme, peut-être ne l'eût'il jamais épousée; mais ceux-là n'étant pas de si bonne composition que ceux ci, il lui fallut chanter malgré qu'il en eut; joint à cela qu'il y eut bien à dire que son billet n'eut été aussi bon que celui de Mr. de Verthamont.

Cependant pour ne me pas éloigner davantage de mon sujet, je dirai que la femme de ce Magistrat trouva quelque défaite à son pere, quand il se plaignit à elle que son frere ne le venoit plus voir,& lui ayant gueri l'esprit de la pensée qu'il avoit là-dessus, il mourut sans sçavoir qu'il l'avoit precedé dans ce voyage qui est inévitable à tous les hommes. Quoique sa charge ne fut qu'une charge de nouvelle création, néanmoins comme on ne trouve pas tous les jours l'occasion de se faire premier Président, & particulierement d'une Compagnie aussi celebre que l'a toûjours été le grand Conseil, elle ne manqua pas de gens qui désirerent de l'avoir. Mais le Roi qui a toûjours beaucoup de consideration pour les enfans, quand il s'agit de charges qui peuvent

être hereditaires sans consequence, en donna l'agrément à Monsieur de Verthamont. Au reste la consequence qu'il y a que celles de Conseiller d'Etat ne le soient pas, c'est que si le Roi les laissoit passer du pere au fils ou aux plus proches parens, il n'auroit plus rien de quoi recompenser ceux qui le servent comme il faut dans le Conseil, & même dans les autres charges de la robe. Ils ne servent tous effectivement que pour devenir un jour Conseiller d'Etat, principalement depuis quelque tems ; parce que l'on voit que c'est de ce corps que le Roi a tiré deux ou trois hommes pour les faire Chancelliers. Ainsi chacun s'efforce à l'envi de lui être agréable soit dans les Intendances ou dans les autres commissions dont l'on se trouve chargé. Or l'on n'ignore pas combien il est important au Roi d'avoir ces sortes de personnes à lui, ce qui ne lui arriveroit peut-être pas, au moins de la maniere qu'ils lui sont tous devoüez aujourd'hui, s'ils se voyoient déchus de cette recompense qu'ils attendent pour le fruit de leurs services.

Deux autres freres moururent quelques jours aprés les Bignons, lesquels avoient eu cela de particulier en eux

qu'il n'étoit jamais rien arrivé à l'un qu'il ne fut arrivé la même chose à l'autre ; aussi étoient-ils jumeaux, & même si ressemblans de visage, qu'excepté que l'un étoit de robe & l'autre d'épée, on les eut pris souvent l'un pour l'autre. Ils aimoient tous deux le jeu, & il étoit sur que si l'un perdoit son argent, l'autre le perdoit aussi en même-tems. Quand celui qui alloit à la guerre étoit blessé, l'autre se blessoit pareillement ou d'une chute, ou par quelqu'autre accident. Si l'un avoit une maîtresse infidele, l'autre n'étoit pas mieux traité de la sienne. Enfin, toute la difference qu'on y ait jamais remarquée, c'est que l'un a attendu bien plus long-tems que l'autre à se marier, & il n'a manqué que cela dans toute leur vie pour verifier ce qui se dit d'ordinaire des enfans qui viennent ainsi d'une même couche ; sçavoir que ce qui arrive à l'un est inévitable à l'autre ; mais peut être que celui qui ne se maria pas si-tôt, ne le fit que parce qu'il crut que son frere n'étoit pas trop content du mariage qu'il avoit fait. Il y a des femmes qui n'encouragent gueres les hommes à se marier, principalement quand elles tranchent du bel esprit, & qu'elles se mêlent de décider

cider de toutes choses. C'est des deux Banquemars dont je veux parler, dont l'un étoit Maréchal de Camp & Gouverneur de Bergues, & l'autre Président des Requêtes du Palais. Le Roi donna ce Gouvernement au Comte de la Motthe neveu du feu Marécha de la Motthe Houdancourt & qui étoit aussi Maréchal de Camp. Le Comte de Brionne, fils aîné de Mr. le Grand, & qui avoit la survivance de la charge de grand Ecuyer, fut alors attaqué d'apoplexie, quoi qu'il n'eût encore que trente-cinq ans tout au plus: elle fut même si violente que la bouche lui en demeura non seulement de travers, mais ce qu'il y eut encore de plus étonnant, c'est qu'un de ses yeux descendit au milieu de son visage. Son pere & sa femme le firent partir en même tems pour aller aux eaux, mais en y allant, il se trouva encore attaqué du même mal, de sorte qu'on le crut perdu. Il en revint encore neanmoins, comme il avoit fait la premiere fois, & ayant achevé son voyage, les eaux & sa jeunesse le remirent insensiblement en meilleur état. Le Roi qui a toûjours aimé son pere, eut la bonté de lui témoigner la joye qu'il avoit de sa resurrection. Sa Majesté donna encore d'autres marques &

bien plus sensibles à Madame la grande Duchesse du penchant qu'il a d'obliger tout le monde. Elle avoit un procés contre lui, touchant la succession de Madame de Guise sa sœur qu'elle prétendoit lui appartenir. Le Roi soûtenoit le contraire, & il y paroissoit même bien fondé, parce que la Duché d'Alençon, dont il s'agissoit dans ce procés, a toûjours été un apanage des fils de France, lesquels reviennent toûjours à la Couronne, faute d'enfans mâles. Mais le Roi considerant que la grande Duchesse qui est sa cousine germaine n'est pas trop riche, car son mari en l'éloignant d'auprés de lui, ne lui a donné que soixante mille Francs de pension, ce qui est cause qu'elle ne marche jamais qu'avec un carosse, ce qui ne sied pas trop bien à une Princesse du Sang, & sur tout à une petite fille de Henri IV. le Roi, dis-je, considerant sa pauvreté, & que d'ailleurs elle avoit quelques raisons pour elle, qui sembloient combattre les siennes, il lui dit que si elle vouloit, il lui donneroit la joüissance des biens de sa sœur sa vie durant, à condition qu'elle renonceroit à la proprieté. Cette Princesse qui ne demandoit qu'à se faire riche du revenu, sans se mettre en pei-

ne autrement de ce qui arriveroit aprés sa mort, y consentit volontiers: mais Sa Majesté s'étant fait depuis un scrupule de ce qu'il ne lui donnoit que l'usufruit d'une chose qui peut-être lui appartenoit legitimement en proprieté, la lui abandonna à la fin, aussi bien qu'il avoit déja fait le revenu. Cette delicatesse de conscience qui ne permettoit pas à ce Prince d'avoir rien à se reprocher, lui avoit fait faire réflexion bien des fois sur quantité de choses qui s'étoient passées durant son regne, & ausquelles on pouvoit donner d'autres couleurs que celles dont l'on s'étoit servi pour les lui faire entreprendre. Il voyoit que tout son Royaume en étoit en feu, & qu'il n'y avoit pas moyen de l'éteindre, à moins que de restituer quantité de Places que ses Ennemis l'accusoient d'avoir prises par le seul droit de bienséance, & parce qu'il avoit la force à la main. Il eût pû peut-être, s'il eût voulu, faire voir non seulement le contraire à toute l'Europe, puis qu'il pretendoit avoir eu raison de faire ce qu'il avoit fait, mais encore soûtenir son droit par les armes, puisque malgré la Ligue furieuse qui avoit été faite contre lui, il avoit toûjours eu le dessus sur ses Ennemis,

depuis qu'ils avoient fait paroître les desseins qu'ils avoient contre sa Couronne.

Cependant comme il y avoit déja long-tems qu'il ne songeoit plus qu'à son salut, & que le soin qu'il en a, fait naître quantité de scrupules, on avoit vû tout d'un coup, & non pas sans admiration, non plus que sans étonnement, qu'il avoit offert de rendre les Villes de Strasbourg & de Luxembourg, qui étoient les plus fortes barrieres de son Royaume. Il avoit offert de même d'en rendre plusieurs autres qu'on ne pouvoit pas dire qu'il n'eût emportées de bonne guerre, puis qu'il les avoit prises l'épée à la main, & à la barbe de ses ennemis : & en effet, ils n'avoient pû les défendre, quoi qu'ils se fussent assemblez tous contre Sa Majesté ; ainsi il sembloit vrai-semblable de dire qu'elle étoit en droit de les garder, ou du moins d'en demander un équivalent. Mais le Roi consideroit que s'il vouloit dissiper cette horrible conjuration, & rendre le repos à les Peuples, qui gemissoient sous le faix de la plus cruelle guerre qui se fût jamais élevée contre aucun Souverain, il devoit se relâcher de ses interêts. Il y avoit déja long tems qu'il avoit envoyé en Hollande le Sieur

Callieres, afin d'y faire des propositions de Paix. Il s'étoit adressé à ces peuples plûtôt qu'à tous les autres qui étoient contre lui, parce qu'il sçavoit que leur Etat, qui ne subsiste que par le Commerce, écoû eroit plus volontiers qu'un autre, qu'on parlât de metre fin à la guerre, qui le troubloit de tous côtez. D'ailleurs cet Etat n'avoit rien à gagner à la continuer, & il ne ressembloit pas en cela à la Maison d'Austriche, qui se flatoit de revenir par-là à cette suprême puissance où elle s'étoit veuë du tems de Charles-quint. Il n'y avoit qu'elle effectivement, qui pût tirer du profit de tout ce qui se passoit alors dans l'Europe, de sorte qu'on pouvoit dire que tous les Princes qui y avoient les armes à la main ne travailloient que pour ses interêts. Car c'étoit uniquement pour elle que devoient être ces conquêtes qu'ils prétendoient faire sur le Roi, & quoi que les Princes de l'Empire eussent d'autres pretentions, comme, neanmoins il y a long tems qu'ils ont l'experience que l'Empereur, s'il m'est permis de parler de la sorte, ne se sert d'eux que comme le singe fait de la patte du chat, quand il en veut tirer les marons du feu, comme dis-je, il a toûjours bien

sçû profiter à leur préjudice du droit de sequestre, qu'il prétend lui être dû, & que même à la paix de Nimegue il garda Philisbourg, quoi qu'il appartint à l'Evêque de Spire, il leur étoit aisé de voir qu'ils s'épuisoient pour lui seul, & sans qu'il leur en pût jamais revenir rien de bon. Aussi s'ils avoient donné tête baissée, comme ils avoient fait dans la Ligue qui leur avoit été proposée contre Sa Majesté, ce n'avoit été que par la crainte de sa grande puissance. Ils avoient consideré que leur fortune les ayant mis entre deux Princes qui leur devoient être également suspects, il yalloit encore mieux se declarer contre celui qui paroissoit le plus prêt à les engloutir, que contre l'autre qui n'étoit pas si en état de leur nuire. Voilà ce qui avoit formé les liens étroits qui les unissoit avec l'Empereur, & qui étoient d'autant plus indissolubes que Sa Majesté Imperiale avoit trouvé moyen de tenir ces Princes sous sa dépendance, par l'adresse qu'il avoit euë de faire declarer le Roi infracteur des Traitez de Munster & de Nimegue, & ennemi juré de l'Empire. Sa Majesté n'avoit donc pû s'adresser à eux pour faire reüssir ses bonnes intentions, non plus qu'à l'Angleterre, parce qu'elle

avoit placé sur le trône un Prince que Sa Majesté n'avoit pas voulu reconnoître jusques-là pour Roi legitime, & qu'elle regardoit au contraire comme l'ame de toute la Ligue qui avoit été formée contre elle. Il est vrai que les Hollandois étoient dans une espece de dependance de ce nouveau Roi, soit par la qualité qu'il avoit de leur Stahouder, soit par l'union intime que les principaux de cet Etat avoient avec lui; neanmoins comme Sa Majesté étoit resoluë de reconnoître à la fin ce Prince pour Roi d'Angleterre, elle crut que quelques liaisons que les Hollandois eussent avec lui ils ne seroient pas indifferens à une proposition qu'il leur vouloit faire, principalement quand ils verroient qu'en levant cette difficulté, il ne seroit pas difficile de parvenir à une paix generale: & en effet Mr. de Cailliers n'eut pas besoin de leur faire envisager les suites que la guerre pouvoit avoir, aussi bien pour eux que pour les Princes de l'Empire, pour leur persuader qu'ils devoient concourir avec Sa Majesté à rendre la paix à l'Europe. Ils connoissoient trop leurs interêts pour ignorer que leur seureté, aussi bien que celle de plusieurs autres Puissances, ne consistoit qu'à entretenir dans un

certain équilibre, ou pour mieux dire dans une certaine égalité les Maisons de France & d'Austriche, qui servent comme de contre-poids à tous les Princes Chrêtiens, pour les empêcher de tomber sous la puissance de l'une ou de l'autre. Aussi tout de même que dans une balance l'on voit que quand un côté est emporté par l'autre, on y met tout aussi-tôt un poids pour la retenir dans l'équilibre, ainsi l'on a toûjours veu que depuis que ces deux Maisons sont entrées en concurrence l'une avec l'autre, tout ce qu'il y a de Princes dans l'Europe se sont servis de la même maxime pour abbaisser celle qui a pretendu trop s'elever, & c'est cette maxime qui regne encore aujourd'hui. & qui a mis les armes à la main à tant de Puissances qui étoient autrefois dans les interêts de Sa Majesté, particulierement les Holandois & les Princes de l'Empire, qui ne trouvoient point de protection ni plus prompte ni plus asseurée que la sienne, quand ils se voyent sur le point de tomber sous la domination de la Maison d'Austriche.

Quoi qu'il en soit, les Hollandois voyant qu'aux propositions que faisoit le Roy de rendre tant de bonnes Pla-

ces, s'ils ne remettoient pas tout-à fait ces deux Maisons dans un juste équilibre, ils feroient du moins en sorte que la puissance de Sa Majesté ne leur seroit plus suspecte : Ils firent un accuëil trés-favorable à Callieres, aprés pourtant ne lui avoir envoyé un passeport que par la permission du Prince d'Orange. Cependant avant que d'entrer en conference avec lui, ils voulurent voir si le pouvoir que lui avoit donné Sa Majesté étoit en bonne forme. Mais il ne le pouvoit pas être davãtage, puis qu'il étoit scellé du grãd sceau. Néanmoins il se presenta d'abord une difficulté à ce traité, & ce fut que les Hollandois prétendoient ne rien faire sans l'Angleterre, & sans leurs autres Alliez. Cela étoit indifferent à Callieres, parce que dés avant que de partir de France il s'étoit bien douté qu'il ne pourroit pas les obliger à traiter seuls avec le Roi. Cela s'étoit fait pourtant à la paix de Nimegue, où les Plenipotentiaires de Sa Majesté avoient eu l'adresse de leur rendre la puissance du Prince d'Orange suspecte, ainsi ils s'étoient hâtez de conclure leur traité à part, ce qui avoit été cause que tous les Alliez avoient été obligés ensuite de s'accommoder avec

le Roi. Mais ce qui avoit pû se faire alors n'étoit pas bon seulement à proposer maintenant. Les Hollandois avoient reconnu la faute qu'ils avoient faite, & ils n'avoient garde d'y retomber. Au reste Callieres, qui comme je viens de dire, avoit bien conté là-dessus, & qui avoit ordre du Roi de ne point reconnoitre le Prince d'Orange pour Roi d'Angleterre avant que d'être assuré de la Paix, trouva un expedient pour concilier l'ordre du Roi son maitre avec la difficulté que les Hollandois faisoient de ne point traiter avec lui séparément de leurs Alliez. Ce fut de consentir qu'ils n'entamassent rien sans leur participation, & que s'ils voyoient qu'il y eut jour de conclure quelque chose, ils lui en feroient leur rapport, & que l'on prendroit aprés cela toutes les mesures qu'il faudroit, & qu'il seroit bien aise que chacun fût content. Comme il n'y avoit point d'inconvenient à suivre ce conseil, les Hollandois y donnerent les mains du consentement des Alliez. Ils demanderent cependant pour Preliminaires du traité la restitution de la Lorraine, celle des Villes de Strasbourg, & de Luxembourg. Callieres consentit de la part du Roi à l'un & à l'au-

tre ; mais à condition que quand à la Lorraine, elle ne seroit renduë que selon ce que l'on en étoit convenu par le traité de Nimegue. Le Président Canon qui avoit soin en Hollande des interets du Duc de Lorraine, s'y opposa, sous prétexte que quand son Maître étoit entré dans la Ligue comme les autres Princes, on lui avoit promis de ne point faire de paix qu'on ne lui donnât contentement. Il representa aux Alliez que si on ne lui restituoit son païs qu'avec les restrictions contenuës au traité de Nimegue il se trouveroit que bien loin qu'il lui revint aucun benefice de la confederation qu'il avoit faite avec eux, il se trouveroit qu'il auroit plûtôt empiré son marché que de le rendre meilleur ; qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'y rentrer avant la guerre, mais qu'ayant crû qu'il devoit imiter son Pere qui n'en avoit point voulu à ces conditions, il y avoit déja prés de vingt ans, il lui étoit bien dur maintenant, aprés avoir laissé écouler tant d'années, de voir qu'il n'en seroit pas plus avancé aujourd'hui qu'il l'avoit toûjours été.

Comme les grandes Puissances aprés avoir été bien-aises de se servir des autres qui leur sont inferieures pour

faire reüssir leurs desseins, ne se mettent guerres en peine de leurs interêts, quand elles sont une fois venuës à bout de ce qu'elles pretendent ; les Alliez aprés s'être contentez de parler une fois ou deux de cette affaire, ne jugerent pas à propos d'y insister davantage. Ils dirent au President Canon qui leur avoit presenté divers Memoires là-dessus, qu'on les examineroit plus à loisir avant que de rien conclure, & bien que les Ministres de l'Empereur se joignissent à lui pour faire donner contentement à ce Duc, ils n'en purent venir à bout ni les uns ni les autres. Les choses étant déja si avancées de la part des Hollandois, & l'Angleterre n'ayant pas moins de penchant qu'eux à faire la paix, à cause des prises qu'on leur faisoit continuellement sur Mer ; lesquelles avoient reduit leur Commerce dans un pitoyable état, l'on convint de part & d'autre de nommer des Plenipotentiaires pour achever de cõclure ce qui n'étoit encore qu'ébauché. Il y eut cependant beaucoup de difficulté avant que de convenir du lieu où l'on s'assembleroit pour cela. L'Empereur vouloit que ce fut dans quelque Ville d'Alemagne, & le Roi ne le vouloit pas. Sa Majesté Imperiale ne le faisoit

que pour éloigner la Paix dont il n'avoit pas grande envie, parce que tant que la guerre dureroit il se voyoit maitre de tous les Princes de l'Empire, qui étoient obligez de suivre absolument ses volontez. Il craignoit que la Paix venant à se faire, ils n ouvrissent les yeux sur leurs interêts, & qu'ils ne vinssent enfin à reconnoitre qu'en travaillant comme ils faisoient à augmenter son pouvoir, ils ne fussent un jour cause eux mêmes de lui faire entreprendre sur leur liberté. Mais en voulant ainsi que l'on nommât une Ville dans l'Empire, il avoit encore en vûë une autre chose qu'il croyoit avantageuse pour lui. Comme depuis la paix de Savoye, le Roi se trouvoit superieur en troupes à tous les Alliez, & qu'il en faisoit filler de ce païs-là en Allemagne, il avoit peur qu'il n'entreprit le siege de Mayence, ce qui ne lui eut pas été difficile s'il eut voulu y employer les forces qu'il avoit. Au reste, il prétendoit, s'il ne pouvoit faire nommer cette place, faire nommer du moins la Ville de Francfort, & établir à douze ou quinze lieües à l'entour la neutralité, en sorte que Mayence s'y trouvât compris Mais le Roi s'étant tenu roide là dessus, & les Hollandois

ayant proposé de s'assembler à la Haye, l'on convint à la fin que ceux que Sa Majesté nommeroit pour ses Plenipotentiaires, se rendroient à Delft, qui n'en est éloigné que d'une lieuë. que ceux des autres Princes demeureroient à la Haye, & que les conferences se tiendroient au Chateau de Risvvick, qui est à moitié chemin des deux endroits.

Quoique l'Empereur y eut donné les mains comme les autres, il ne laissa pas d'être du tems devant que d'y envoyer des Ambassadeurs, ce qui donna lieu de juger qu'il eut bien mieux aimé la guerre que la paix. Pour ce qui est du Roi, il nomma tout aussitôt Mr. Courtin Conseiller d'Etat, homme extrêmement capable d'un tel emploi, & qui s'étoit aquitté dignement de plusieurs negociations importantes; mais il pria le Roi de l'en vouloir excuser, parce qu'il commençoit à se trouver si fort incommodé de la vûë, qu'il y avoit à craindre pour lui qu'il ne devint tout-à-fait aveugle. Le Roi fâché d'être obligé de jetter les yeux sur un autre, le sonda, pour voir s'il n'y avoit point quelque raison secrete qui l'empêcha d'y aller; mais ayant reconnu qu'il lui parloit de bonne foi, il nomma a sa place Mr. de

Harlay, gendre du Chancelier, qui étoit aussi Conseiller d'Etat. Il lui donna pour Collegue Mr. de Creci, & il honnora aussi du même titre de Plenipotentiaire Mr. de Callieres, de l'adresse de qui l'on disoit des merveilles, quoique dans le fonds il ne fallut pas être fort habile pour ne faire que ce qu'il avoit fait. Car comme l'habileté ne paroît qu'en ce qu'on sçait tirer un bon parti d'une méchante affaire, il n'y avoit pas grand chose à dire de la sienne, lui qui ne s'étoit fait écoûter qu'à force de promettre que le Roi rendroit une infinité de places, que les ennemis n'eussent pas reprises en vingt-ans de tems, quand même ils eussent été encore beaucoup plus forts qu'ils n'étoient. Mr. de Harlay avoit été déja employé dans quelques negociations secrettes où il n'avoit pas trop bien réüssi; mais ils avoient Mr. de Callieres & lui pour les relever en cas de besoin; Mr. de Creci qui sans contredit n'est pas le moins habile qu'il y ait aujourd'hui en France pour ces sortes de choses. Ils partirent ensemble pour se rendre au lieu du Congrés; n'étant pas trop contens l'un de l'autre: Mr. de Harlay, parce que la réputation de Mr. de Creci offus-

quoit la sienne ; & Mr. de Creci , parce que Mr. de Harlai affectoit de certains airs de grandeur , par où il sembloit le mépriser. La disposition où ils étoient tous deux , fit qu ils ne tarderent gueres à se donner des marques de leur jalousie. Etant arrivez à l'Isle , un Fermier Géneral nommé le Normand , entreprit de les regaler. Il étoit des amis de Mr. de Creci , ce qui l'obligea à les retenir un jour plus qu'ils ne faisoient état d'y demeurer. Mais afin qu'ils ne l'accusassent pas de leur avoir fait perdre leur tems,il leur donna quand ils voulurent partir , des carosses de relais pour les mener jusques à dix ou douze lieuës de-là. Il fit monter cependant dans le plus beau & celui qui étoit le mieux attelé son ami Mr. de Creci , pendant que Mr. de Harlay , n'en eut qu'un assez méchant , & dont les chevaux;au lieu de harnois,n'avoient que des colliers comme en ont ceux qui tirent à la charruë. Cette difference ne plût pas à Mr. de Harlay , qui prétendoit que s'il y en falloit mettre entr'eux , elle devoit être tout à son avantage ; ainsi , il fit la mine au Fermier General , & ne se pût empêcher de dire en derriere de lui,que les gés qui venoient de rien , ne sçavoient jamais ce

que c'étoit de vivre. Il se servit cependant du carrosse & des chevaux qu'il lui avoit fait apprêter,mais sans témoigner lui en avoir grande obligation.

Ces deux Plenipotentiaires avoient trouvé sur leur chemin, depuis Paris jusques à l'Isle un nombre infini de peuple qui leur désiroit un bon voyage en même-tems qu'ils les supplioient de vouloir mettre fin à leurs miseres, en concluant une bonne paix. Ils n'en avoient point été étonnést parce qu'ils sçavoient bien avant que de partir, le besoin que la France en avoit ; car il est aisé de juger combien elle étoit épuisée de la dépense qu'il avoit fallu faire au Roi pour resister à tant de forces conjurées contre lui. Il avoit cinq cens mille hommes sur pied, soit sur Mer soit sur Terre, ce qui paroîtra sans doute incroyable à la prosterité. Il avoit fallu que tout le Peuple fournit à cette dêpense, c'est pourquoi il avoit été besoin en même-tems de faire toutes choses, pour ainsi dire, par poids & par mesures, afin qu'on ne s'en trouvât pas accablé. Et c'est ce que les Ministres du Roi avoient fait avec tant de conduite & de prudence, que quoique chacun sentit son mal, ce n'étoit rien neanmoins en comparaison de ce que

c'eut été s'ils eussent été moins habiles Quoi qu'il en soit, ce que ces Plenipotentiaires avoient vû en France, ils le virent encore en Flandres, où les Peuples n'étoient pas moins fatigués de la guerre que le pouvoient être les François. Ils les conjuroient pareillement d'employer tous leurs soins pour réüssir dans le Traité qu'ils alloient negocier. Enfin ils arriverent à Delft où les maisons étoient devenuës si cheres depuis que l'on sçavoit qu'ils y devoient venir, que quand on leur en avoit arrêté.ils ne les avoient pû avoir qu'aux poids de l'or.

Pendant que cela se passoit, le Procureur General, que le Roi avoit chargé d'informer du combat du Baillif d'Auvergne & du Chevalier de Kaiuls, lui rendit compte de la découverte qu'il en avoit faite ; mais elle ne fut point du tout à leur avantage. Il lui raporta, que suivant les témoins qu'il avoit entendus, il s en falloit bien que ce ne fut qu'un rencontre, comme leurs Parens prétendoient; qu'il n'y avoit jamais eu de Duël mieux averé, & qu'ainsi il étoit bien aise de savoir les ordres que Sa Majesté avoit à lui donner là-dessus. Les ordres que Sa Majesté lui donna, furent de leur faire faire leurs procés, de

forte que cet Officier les ayant fait trompeter par la Ville, comme il se pratique en ces sortes d'occasions, les Chambres du Parlement s'assemblerent pour les juger par contumace L'Ordonnance que Sa Majesté avoit fait sur les Duëls, vouloit qu'ils fussent pendus en effigie. Mais le Roi ayant consenti secretement qu'on se relâchât de cette rigueur à la consideration de leurs Parens, ils ne furent condamnez qu'à perdre la tête. Cela fut exécuté dans la Greve, où l'on attachat leur tableau qui n'y demeura pas long tems. Il se trouva des gens qui l'ôterent une heure aprés, c'est-à-dire dés que l'entrée de la nuit fut venuë. Comme ce n'est rien en France que ces sortes de choses, & qu'il se dit même communément dans le monde, qu'il n'y a point de Maison de qualité à qui il n'en soit arrivé autant, & qui n'ait aussi des femmes ou des filles de méchante vie, leurs parens n'en furent pas plus affligés, ni plus mal en Cour pour cela. Le Cardinal de Boüillon, Oncle du Baillif d'Auvergne, en fit même des railleries, quoi qu'il ne ressemblât pas en cela à beaucoup d'autres, qui croyent qu'il vaut mieux avoir sur les bras la plus méchante affaire du monde, que d'y avoir un Duël. Et en

effet Mrs. de la Frette n'ont jamai, pû revenir de celui qu'ils firent il y a trente-quatre ou trente-cinq ans, au sortir du Palais Royal, où l'aîné prit querelle avec le Prince de Chalais. Ils se battirent quatre contre quatre ; mais quoi qu'ils fussent tous, au moins la plûpart, des premieres Maisons du Royaume, & que le Pape même demandât leur grace ensuite, le Roi ne voulut jamais la leur accorder ; ainsi ils sont morts les uns ensuite d'un côté, & les autres d'un autre, & je ne sçache plus que l'aîné la Frette & le Marquis de Flammarin qui restent encore en vie de tous ceux qui étoient de ce combat. Il est vrai que le Marquis d'Antin, frere aîné de Mr. de Montespan perit dans cette querelle, ayant reçû un coup dans la veine cave dont il mourut sur la place. Le Comte d'Auvergne ayant eu le chagrin de voir arriver à l'aîné de ses enfans ce que je viens de dire, en fût consolé en quelque façon, parce que les Religieux de Cluni firent pour un de ses Cadets, lors qu'il y pensoit le moins. Le Cardinal de Janson qui étoi Ambassadeur à Rome, avoit demandé au Roi de s'en revenir & le Cardinal de Boüillon avoit eu ordre de Sa Majesté d'aller prendre sa place ;

celui-ci qui étoit Abbé de Cluni passa par cette Abbaye en allant en ce païs là. Comme il est fort gratieux, & qu il se fait aimer de ceux qui le connoissent, il n'eut pas plûtôt dit à cesReligieux qu'il alloit à Rome, & que peut être ne le reveroient ils plus de leur vie, qu'ils lui répondirent qu'ils seroient fort fâchés que cela arrivât, mais que si c'étoit là la volonté de Dieu, ils vouloient du moins lui témoigner avant que de le quitter, combien ils se loüoient de l'honnêteté que son Eminence avoit toûjours euë pour eux. Ils ne lui en dirent pas davantage ce jour là, mais ayant sonné la cloche le lendemain pour tenir Chapitre, ils y éleurent l'Abbé d'Auvergne pour son Coadjuteur. Ils apporterent cette bonne nouvelle à son Eminence, qui ne sçavoit pourquoi ils s'étoient assemblez, & lui dirent en même-tems que comme il alloit à Rome, & que c'étoit au Pape à confirmer leur élection, ils ne doutoient point qu'il n'en vint à bout d'abord qu'il voudroit s'en donner la peine. Ils le laisserent partir avec cette bonne bouche dont son Emminence leur sçut trés-bon gré; Car cette Abbaye est une des plus belles, & des plus honnorables qu'il y ait en France, quoi qu'elle ne

soit pas des plus lucratives. Elle vaut pourtant dix-sept à dix huit mille livres de rente ; mais ce qu'elle a de beau, c'est qu'elle a des Benefices à sa collation, pour prés d'un million de revenu. Ainsi quand on en est une fois Abé, l'on a moyen de se faire de nouvelles créatures, & de récompenser celles que l'on a déja.

Le Cardinal de Boüillon avoit voulu emmener avec lui Mr. de Coulanges qui est un homme de bonne Compagnie, & avec qui l'on n'a pas le tems de s'ennuyer. Il boit, il compose, il chante, il se connoit en sausses & en ragouts, & enfin il sçait se donner du bon tems ; ce qui fait qu'on le desire par tout. Aussi présidoit-il chez son Eminence à son Abbaye de Pontoise, où elle avoit toujours des gens choisis à sa table. Il avoit autrefois fait ce voyage avec Mr. de Chaulnes, & il étoit aussi connu à Rome des Cardinaux que l'Ambassadeur méme. Mais il ne put pas accorder au Cardinal de Boüillon, ce qu'il avoit accordé à l'autre, & il s'en excusa sous pretexte de quelques affaires feintes ou veritables. L'instruction de plus grande conséquence que porta son Eminence en ce Païs-là, fut touchant la Pologne, où il étoit

question d'élire un Roi , parce que Jean Sobieski qui portoit cette Couronne depuis l'année 1674. étoit mort à la fin de 1697. Il avoit laissé plusieurs Enfans de la Reine sa femme, qu'il avoit épousée avant que de parvenir à la Royauté. Elle étoit Françoise de Nation, & fille du Marquis d'Arquyen , de la Maison duquel il y a eu un Maréchal de France sous le nom de Montigni. Sa Naissance la devoit attacher inviolablement à la France ; mais comme les femmes sont plus sujettes que les autres au ressentiment, elle s'étoit broüillée avec le Roi il y avoit déja long-tems ; sous pretexte qu'il ne lui avoit pas voulu accorder la priere qu'elle lui avoit fait de faire son pere Duc & Pair. Elle avoit fait depuis ce tems-là, tout ce qu'elle avoit pû contre la France , & elle n'avoit pas même gardé grandes mesures avec Sa Majesté. Si bien qu'elle avoit fait faire insulte un jour au Marquis de Vitri son Ambassadeur. Le Roi son mari qui avoit non seulement toute la valeur du monde en partage , mais encore beaucoup d'experience au fait de la guerre , ce qu'il avoit assez témoigné en faisant lever le siége de Vienne, comme il avoit fait lors que

les infideles l'assiégerent en 1683. n'avoit pas toûjours eu autant de prudence dans toutes les autres actions de sa vie qu'il en avoit eu dans celle-là. Tant qu'il avoit été sur le trône il s'étoit plûtôt conduit en particulier qu'en Souverain. Il n'avoit eu soin que d'amasser des richesses sans se mettre autrement en peine de se faire des Créatures à lui & à ses Enfans. Il n'avoit point consideré que c'étoit ce qu'il leur falloit pour les placer sur le trône aprés sa mort, ou s'il l'avoit consideré, il avoit cru qu'ils pourroient toûjours se faire des amis avec les trésors qu'il leur laisseroit; ainsi il avoit vendu tous les Palatinats qui étoient venus à vaquer, aussi bien que toutes les autres choses dont les Rois de Pologne avant lui avoient toûjours gratifié la Nation Poloneise. Cela lui avoit aliené le cœur de tous ses sujets, autant de ceux qui avoient acheté leurs emplois, que de ceux à qui il ne les avoit pas voulu donner sans argent. Ainsi ses enfans étoient bien éloignez de pouvoir esperer ce qui étoit arrivé à trois maisons qui avoient possedé cette Couronne l'une aprés l'autre avant lui, sçavoir aux Mamellus, aux Jagellons & aux Palatins, qui tant qu'el-

les

les avoient laissé des enfans de leur corps, n'avoient point veu passer la Couronne dans d'autres familles que la leur.

Quoi qu'il en soit, le Roi étant averti de tout cela, il songea à y placer un Prince de son Sang, & qui étoit un sujet tel qu'il en faut aux Polonois pour être leur Roi. Car à moins que l'on ne soit brave & capable de les mener soi-même à la guerre, c'est une Nation qui méprise bien-tôt son Prince, de sorte qu'il passe bien mal son tems avec elle. Le dernier des Princes Palatins qui a possedé cette Couronne en est un bel exemple, & l'on sçait que ces Peuples l'obligerent d'abdiquer, d'abord qu'ils s'apperçûrent que sa conduite ne répondoit pas à celle de ses Ancêtres. Le Prince que le Roi proposa fut François Loüis de Bourbon Prince de Conti, qui venoit de donner dans la guerre que Sa Majesté avoit à soûtenir contre la plus grande partie de l'Europe, des preuves si extraordinaires de valeur & de conduite, que toute l'armée disoit hautement que c'étoit l'ame du feu Prince de Condé son oncle, un des plus grands Capitaines que la France ait jamais eüe, laquelle étoit revenue dans son corps

pour sauver son Roi & son Païs de la conjuration qui avoit été formée contr'eux. Je sçais que cette maniere de s'exprimer étoit toute extraordinaire & toute nouvelle ; mais enfin, comme on ne pouvoit mieux dire que ce Prince étoit brave par excellence, ce discours avoit si bien passé de bouche en bouche, que la reputation qu'il avoit d'un brave, n'étoit pas moins établie dans les Païs Etrangers qu en France. Quoique ce Prince ne fût pas riche, il ne laissa pas d'envoyer deux cent mille écus de son argent en Pologne, pour achever de gagner par des pressens, le suffrage de ceux qui avoient déja de la bonne volonté pour lui par le seul bruit de sa renommée. Car comme ce n'est qu'en ce tems là que les Grands de ce Royaume ont coûtume de faire leur moisson, il ne faut pas prétendre que l'on puisse jamais obtenir leur Couronne, à moins que de semer auparavant pour les faire recüeillir. Plus ce Prince avoit de merite, plus la veuve de Sobieski se trouva encore outrée contre le Roi. Elle prétendoit faire élire à la place de son mari, le Prince Jacques son fils aîné. Elle l'avoit même marié tout exprés à une sœur de l'Imperatrice & de la Reine d'Espagne, afin d'avoir la pro-

tection de son mari ; mais toute la protection du monde ne servant de rien en ce Païs là à moins que de l'appuyer par des largesses, comme elle ressembloit en cela à son mari, & qu'ils étoient tout aussi ménagers l'un que l'autre, le Prince de Conti l'eû bientôt emporté sur le Prince Jacques, s'il n eût eu que lui pour concurrent. La Reine de Pologne voyant que difficilement réüssiroit-elle pour son fils aîné, s'avisa alors de deux choses l'une, de tâcher de faire prendre le change à l'Abbé de Polignac Ambassadeur de France, en lui proposant de joindre ses amis aux siens, sous pretexte de faire élire le Duc de Vendôme au lieu du Prince de Conti, à condition toutefois que ce Duc l'épouseroit ; l'autre d'envoyer deux de ses enfans à Paris, sous pretexte de voyager, mais en effet pour reconnoître si le Roi étoit en état d'appuyer les pretentions du Prince de Conti comme l'Abbé de Polignac le pretendoit. Car il couroit un bruit en Pologne, comme presque par tous les Païs étrangers, que la France étoit épuisée d'hommes & d'argent, & que bien loin de pouvoir entreprendre une chose comme ce le-là, elle étoit même prête de donner

bien-tôt du nez en terre, à moins que d'avoir la paix. L'abbé de Polignac manda au Roi les propositions de la Reine de Pologne, & en même-tems que l'on s'en devoit défier. Il y ajoûta même qu'elle joindroit plûtôt sa brigue à celle de la Maison d'Autriche, que de la joindre à celle du Prince de Conti, parce que bien loin de se souvenir, encore qu'elle le fût née Françoise, elle l'avoit si bien oublié qu'elle ne pensoit uniquement qu'à ce qui pouvoit nuire aux desseins de Sa Majesté. Les Princes Alexandre & Constantin Cadets du Prince Jacques arriverent cependant en France, où pour donner une idée plus avantageuse de leur mere, que l'Abbé de Polignac n'en donnoit, ils apporterent de l'or pour prés de trois millions, dont ils mirent huit cent mil e écus à l'Hôtel de Ville. La Reine de Pologne pretendoit faire voir par-là qu'elle n'avoit pas renoncé à la France, comme l'Abbé de Polignac vouloit l'insinuer, & que son dessein même étoit d'y établir ses enfans, en cas qu'ils ne pussent pas demeurer en Pologne avec honneur. Mais outre que ce pretexte lui paroissoit avantageux pour ses interêts, elle se le rendit encore utile en ce que l'or qu'elle avoit

donné, étoit beaucoup au dessous du carat dont il devoit être suivant le cours du Royaume. On le receut neanmoins à la Monoye, comme s'il eut été le meilleur du monde, parce que le besoin d'argent où étoit Sa Majesté ne lui permettoit pas d'y regarder de si prés. Ces deux Princes ne furent pas plûtôt arrivez à Paris & à la Cour, qu'ils virent bien par le luxe qui y regnoit qu'il n'y avoit rien de plus faux que les bruits que l'on faisoit courir en Pologne. Ils se mirent cependant à se divertir, comme c'est l'ordinaire des Princes de leur âge. Ils furent au bal par tout où il y en avoit, & il leur arriva une avanture qui merite bien d'être rapportée.

Estant arrivez à un de ces Bals avec cinq ou six Gentis-hommes de leur suite, lesquels étoient masquez aussi bien qu'eux, un Mousquetaire qui étoit deguisé en Avocat vint à leur rencontre en badinant, & leur dit qu'ils n'avoient que faire de ce tant tracasser, & que le meilleur conseil qu'il avoit à leur donner étoit de s'accommoder avec leur partie, parce qu'ils perdroient leur procés. Ils avoient receu justement la veille des letres de Pologne, par lesquelles on leur mandoit que la Reine leur me-

re ne réüssiroit pas dans ses desseins. Ce bruit même s'étoit déja répandu par la Ville, de sorte que ces Princes, sans songer que ce discours se faisoit innocemment, & pour quadrer seulement à l'habit que ce Mousquetaire portoit, ils se mirent en tête au contraire, qu'il ne le faisoit que par raport aux nouvelles qu'ils avoyent. Ainsi ne se contentant pas de le maltraiter de paroles, & de lui dire qu'il étoit bien insolent de leur perdre le respect, ils l'acablerent encore de coups. Le pauvre Avocat voyant alors qu'il n'avoit pas bonne cause lui même, puis qu'on commençoit déja à user de main mise sur lui, voulu crier à moi Mousquetaire, à moi, comme ceux de cette Compagnie ont coûtume de faire, quand ils ne se trouvent pas les plus forts; mais les Princes de Pologne s'étant fait connoître en même-tems, personne ne vint au secours du pauvre battu. Il s'en alla ainsi avec ses coups, resolu d'en porter ses plaintes au Roi, de qui il esperoit plus de justice. Elle lui étoit dûë effectivement, & aussi n'eut-il pas manqué de l'avoir s'il avoit eu affaire à des gens comme lui; mais ces Princes ayant prevenu Sa Majesté, il eut encore le malheur d'être envoyé en pri-

son, a la premiere parole qu'il voulut dire. Il reconnut par ce traitement, & par celui qu'il avoit déja reçû qu'il lui en coûtoit cher pour avoir voulu faire un métier qui ne lui convenoit pas. C'en fut assez pour lui faire former la resolution qu'il n'y retourneroit de sa vie, ou du moins que s'il y retournoit, il ne s'aviseroit plus de donner conseil à des gens qui ne lui demanderoient pas. Il y avoit un de ces Princes qui étoit bien mieux fait que l'autre, & le Roi avoit resolu de leur donner le Cordon bleu : c'étoit faire le bien contre le mal, puis que la Reine leur mere n'oublioit rien pour traverser les desseins de Sa Majesté. Cependant ces Princes en ayant donné avis à cette Princesse, elle leur envoya ordre d'en remercier le Roi. Elle leur manda même par un courier qu'elle leur envoya exprés, qu'elle s'étonnoit comment ils avoient pû entendre à une proposition comme celle-là, puis qu'ils n'étoient pas à sçavoir, que s'ils l'acceptoient, c'étoit agir directement contre les interêts de leur Maison ; qu'ils n'ignoroient pas les engagemens qu'elle avoit pris avec la Maison d'Autriche, que c'étoit à cela qu'il s'en falloit tenir, & suivre regulierement son exemple, elle

qui avoit oublié son païs dés le moment qu'elle avoit vû qu'il y alloit de leur élevation & de la grandeur du Prince Jacques son fils aîné. Ces Princes ayant reçû cette nouvelle, remercierent le Roi de l'honneur qu'il leur vouloit faire, & continuerent d'aller au Bal comme ils avoient de coûtume, quoi qu'il leur y arrivât encore d'autres affaires. Ils en eurent une entr'autres avec le Marquis de Coaquin homme de qualité de Bretagne, & qui venoit d'épouser une des filles du Marêchal de Noailles.

Cette alliance n'étoit pas mauvaise pour lui, principalement à cause de la faveur du Maréchal, à qui le Roi avoit donné l'armée de Catalogne à commander, quoi qu'il n'eut pas encore toute l'experience que pouvoient avoir quelques autres. En effet, excepté qu'il avoit été mis une fois à la tête de quelques troupes pendant la paix, sous prétexte qu'il étoit premier Capitaine des Gardes du Corps, & que cela lui étoit dû, toutes ses plus grandes proüesses avoient été d'être Aide de Camp de Sa Majesté. Le Roi joignit encore à cet honneur, celui de le faire Marêchal de France en 1693. quoi qu'on ne s'apperçût point qu'il eut en-

ose rien fait qui meritat cette dignité. Quoi qu'il en soit, soit que Sa Majesté se connût mieux que personne au merite des gens, ou que la fortune qui a toûjours secondé tout ce qu'il a entrepris voulut approuver son choix, ce Marêchal gagna bien tôt une bataille considerable. Cependant comme elle avoit été precedée de la prise de Roses & celle de Gironne, tout ce qu'on pût dire alors de lui, c'est que s'il ne paroissoit pas avoir merité le Bâton qui lui avoit été donné dans le tems qu'il l'avoit reçû, il s'en étoit rendu digne dans la suite. Son pere qui étoit une des creatures du Cardinal Mazarin, avoit aussi été Capitaine des Gardes du Corps, & son bonheur l'avoit élevé à cette charge lors qu'il y pensoit le moins. Il l'avoit euë durant la Minorité du Roi, & lors que le soupçon que la Reine mere avoit contre le feu Comte de Tremes, lequel étoit pourvû d'une même charge, l'avoit obligée de l'éloigner de la personne du Roi son fils, lors qu'il étoit prêt de servir son quartier auprés de lui. Aprés l'avoir relegué elle avoit voulu faire prendre le bâton à un autre Capitaine des Gardes; mais s'étant tous donné le mot pour ne rien faire

au préjudice de leur confrere, le Comte de Charost se fit envoyer en exil, pendant qu'il arriva bien pis à Mr. de Chandenier La Reine ôta sa charge à celui-ci, & la donna au pere du Maréchal de Noailles, sans qu'il y ait jamais pû revenir depuis, quoi qu'il ne soit mort que long-tems aprés Ce n'a donc pas été faute de tems s'il n'y a pû réüssir, ni même de trouver des conjonctures qui paroissoient lui être favorables ; car il étoit de même Maison que Madame de Montespan, & comme il n'étoit pas plus criminel que le Comte de Charost, qui fût rappellé bien tôt de son exil, & qui même fut fait Duc & Pair depuis, l'on peut dire qu'il n'y a que bonheur & malheur en ce monde, tandis qu'effectivement que celui-ci bien loin de porter la peine de sa desobeïssance, pousse même sa fortune jusques au point qu'il ne pouvoit rien desirer davantage. Le pauvre Marquis de Chandenier se trouva accablé sous sa chute. Cependant quoi que ce soit au feu Duc de Noailles que sa Maison est redevable de sa grande élevation, cela n'empêche par que son origine ne soit fort illustre Je sçais bien que Madame de Boüillon d'aujourd'hui ayant eu

quelque demêlé pour le pas avec la femme de ce Duc, elle le prit sur un ton si haut avec elle, que si on s'en eut voulu croire on se seroit bien tôt laissé prevenir que la Maison de Noailles n'étoit rien. Je sçais même qu'elle produisit quelques papiers, pour faire voir que certain Antoine de Noailles avoit été Maître d'Hôtel d'un Vicomte de Turenne ; mais comme, les Maîtres d'Hôtel de ce tems-là étoient Gentilshommes & qu'il y a des Cadets de bonne Maison qui sont obligez trés-souvent de s'abaisser bien plus bas que celui-ci n'avoit fait, cela ne doit donner aucune méchante opinion de cette famille, laquelle sans contredit est trés noble, & trés ancienne. Elle ne faisoit donc pas de tort au Marquis de Coaquin, quoi qu'à la verité il eût encore de plus grandes Alliances dans sa Maison ; car sans remonter bien haut, sa mere étoit Rohan Chabot, & sa grand mere Orleans Longueville : qui plus est, il avoit de grandes Terres en Bretagne que sa mere qui est encore vivante lui avoit abandonnées avec tout ce qu'elle avoit à reprendre dessus pour ses conventions, & pour son doüaire. Car comme cette Dame est d'une haute vertu, elle avoit resolu de se retirer

dans un Couvent d'abord qu'elle auroit donné ordre à ses affaires. Ainsi elle ne s'étoit reservée qu'une Terre de dix mi le livre de rente, ce qui étoit beaucoup au dessous de ses droits, si elle les eût voulu exercer selon le pouvoir qu'el e en avoit. Son fils n'avoit pas plus de dix-huit ans alors qu'il épousa Mademoiselle de Noailles. Cependant comme il etoit non seulement tres grand pour son âge, mais encore qu'il ne pouvoit gueres esperer de le devenir davantage quand il auroit vingt-cinq ans, elle s'etoit pressée de le marier parce que son mari ne .ui avoit point laissé d'autres enfans. Elle n'avoit pas été trop heureuse avec lui, quoique ce fut une brune fort agreable & de tres-bonne mine, ainsi il sembloit, puis qu elle avoit fait l'experience elle-même des degoûts que les maris prennent d'ordinaire pour leurs femmes; qu'elle devoit en choisir une à son fils qui fut bien faite, afin qu'il ne tombât pas sitôt dans le deffaut où etoit tombé son mari. Mais comme c'etoit à quoi elle avoit pris ·e moins garde, il arriva aussi que des le lendemain de ses nôces, il ne se pût tenir de dire à ses amis qui venoient lui faire comp'iment sur son mariage, qu'il n'y avoit pas dequoi

s'en donner la peine, que sa mere lui avoit choisi une Bamboche au lieu d'une femme, que c'étoit apparemment à cause que le Duc de Noailles étoit dévot aussi-bien qu'elle; qu'il souhaitoit cependant que sa femme le fut encore plus que tous les deux, afin de ne point coucher avec elle; qu'aussi vouloit-il la traiter dorénavant comme une Relique, c'est à-dire, qu'il n'en approcheroit tout au plus qu'aux jours de bonne fête. Et en effet il commença dés le jour même à donner tant de marques de l'indifference qu'il avoit pour elle, que toute la famille de cette Dame en fut allarmée. Elle tint conseil là dessus, afin que Mr. de Coaquin ne se jettât pas dans la débauche, dont un mari prend d'ordinaire le grand chemin, lors qu'il commence à mépriser sa femme. L'Archevêque de Paris qui est frere du Marêchal y fut appellé tout des premiers, & ils convinrent tous d'un commun accord, que comme la jeune mariée avoit le teint d'un mort, ce qui la faisoit paroître encore plus désagreable, il falloit trouver quelque expedient pour lui en donner un meilleur. Il y en avoit un qui étoit assez en vogue parmi les Dames qui font le leur de quelle couleur elles veulent, par le

moyen du blanc & du rouge dont elles couvrent leur visage. Ils y eurent recours, ce qui surprit quantité de gens scrupuleux qui ne purent comprendre comment un Prelat aussi homme de bien qu'il étoit, & une femme aussi remplie de pieté que l'etoit la Duchesse de Noailles la doüairiere, eussent donné les mains à une chose comme celle - là. Mais quoique la Duchesse de Noailles & Mr. l'Archeveque de Paris ajoûtassent encore au rouge dont ils farderent le visage de cette Dame, des talons d'un quartier de haut à ses soûliers pour la faire paroître plus grande, elle ne fut pas plus aimable aux yeux de son mari qu'elle y avoit été depuis qu'ils étoient ensemble ; il la trouva encore plus laide qu'auparavant ; de sorte qu'au lieu de s'en approcher, il pria ses amis qui lui parloient quelquefois d'elle & de son beaupere, que s'ils vouloient l obliger ils ne le fissent ni en bien ni en mal. Il chercha cependant à se consoler par la bonne chere & par la compagnie de certaines femmes qu'il voyoit, bien moins pour avoir commercé avec elles, que pour les faire enrager. Aussi n'avoient elles point plus de chagrin que quand elles le voyoient arriver ; de sorte que si elles eussent pû-

fortir par la fenêtre, elles l'eussent fait. de tout leur cœur.

Le Maréchal de Noailles qui est un faiseur d'enfans, & qui en a eu plus d'une vingtaine de sa femme, quoi qu'elle n'ait gueres plus de quarante ans, avoit encore une autre fille toute prête à marier, laquelle étoit bien differente de Madame de Coaquin. Autant que l'une étoit laide, autant l'autre étoit agréable, ce qui faisoit dire au Marquis de Coaquin, que ce Maréchal lui avoit donné Lea, & qu'il avoit gardé Rachel. Cette nouvelle Rachel ne manquoit pas de gens qui étoient attirés à la desirer pour épouse, autant par la faveur de son Pere, que par sa beauté. Le Comte d'Estrées, qui vient d'être plus heureux que les autres, puis qu'il a été celui qui l'a épousée, étoit déja du nombre de ceux qui aspiroient à sa possession. Son ambition l'y portoit autant que tout le reste. Il consideroit, que quoi qu'il fut d'une Maison qui n'a pas sa pareille presentement pour les honneurs qui se sont trouvez tout en un même tems dans la personne de son pere, & dans celles de ses deux oncles, tout cela n'étoit rien neanmoins pour lui, à moins que d'avoir le bonheur de leur ressembler.

Quoi que l'aîné fut mort Duc & Pair, & que son fils lui eut succedé à cette dignité, que son pere fut Maréchal de France & son oncle Cardinal, il n'avoit aucun rang à la Cour, ainsi, il n'y étoit regardé que comme un homme de qualité comme il y en a dix mille autres, tellement qu'à moins que de s'en aller sur les Vaisseaux où l'on étoit obligé de le distinguer à cause qu'il avoit la survivance de la charge de Vice-Admiral qu'avoit son pere, il ne voyoit rien qui pût remplir son Ambition. Son Oncle le Cardinal qui le préferoit dans son cœur au Duc d'Estrées qui est son neveu aussi bien que lui, & même l aîné de sa Maison, lui conseilloit cette Alliance. & même il s'y employoit de toutes ses forces, comme l'unique moyen de le faire Duc, comme étoit son cousin germain. Il prit même tellement cette affaire à cœur, qu'il fit porter parole au Duc de Noailles que s'il présumoit assez de sa faveur que de se charger de lui faire accorder un Brevet de Duc, il prendroit sa fille sans lui demander aucun dot. Il lui promit aussi de le faire son heritier, & de rendre sa succession toute la meilleure qu'il pourroit. Le Duc de Noailles qui n'avoit

pas grand argent à donner à sa fille, & qui n'en avoit pas trop donné non plus à Madame de Coaquin, quoi qu'il eut fait monter son mariage à deux cent mille francs, mais en chats & en rats, c'est-à-dire en lui donnant un Regiment avec quelques autres drogues, & des nourritures, Mr. de Noailles, dis-je, qui n'étoit pas si à son aise qu'il ne fut obligé de ménager sa bourse, n'eût pas été fâché que cela se pût faire comme le Cardinal le lui proposoit. Mais étant trop sage pour se faire fort d'une chose comme celle-là, il répondit à ceux qui lui en parlerent de sa part, que Mr. le Comte d'Estrées avoit bien plus de droit de prétendre à cette dignité par ses services & par ceux de son pere, que par la faveur qu'il pouvoit esperer de lui auprés du Roi; que s'il lui faisoit l'honneur d'épouser sa fille, tout ce qu'il pourroit faire seroit de l'en faire ressouvenir le plus souvent qu'il pourroit, qu'il en auroit plus de commodité qu'un autre, à cause de la charge de Capitaine des Gardes, qui lui donnoit beaucoup d'accés auprés de sa personne; mais que comme ce n'étoit pas assez que cela pour une chose de si grande conséquence, il ne s'i devoit point tant fier, qu'il ne prit d'ailleurs

en épousant sa fille, toutes les mesures qu'il seroit bien aise de prendre avec une autre pour qui il auroit le même dessein qu'il avoit pour elle. Ces mesures neanmoins étoient assez difficiles à prendre pour le Comte d'Estrées, parce que le Marêchal ne vouloit pas passer une certaine somme, laquelle ne suffisoit pas pour mettre les affaires du Comte d'Estrées en bon état. A ce deffaut, ils se mirent de part & d'autre à faire la cour à une certaine Madame de Thoisi, femme riche, & qui étoit veuve d'un Mre. des Comptes. Elle avoit prêté une somme assez considerable au Cardinal d'Estrées, qu'il ne lui avoit pas encore renduë; elle étoit d'ailleurs des amis de Mr. & de Madame de Noailles, & comme elle n'avoit point d'enfans, ils lui dirent tant de fois qu'elle devoit adopter Mademoiselle de Noailles pour sa fille, que s'ils ne purêt la resoudre tout-à-fair à lui donner tout son bien, ils la porterent du moins à faire quelque chose pour elle. Elle offrit enfin aprés quelque tems de lui donner ce que lui devoit Mr. le Cardinal d'Estrées. Mais comme ils en vouloient avoir davantage, c'est ce qui a fait traîner la chose jusques à present, parce qu'elle ne vouloit pas se

dépoüiller de son bien pendant sa vie. Il a fallu trouver un temperament à cela, & ç'a été qu'outre la somme qui étoit dûë par le Cardinal d'Estrées, qu'elle offroit de lui donner presentement, elle lui a encore asseuré quelque chose aprés sa mort. L'affaire qui arriva au Marquis de Cuaquin avec les Princes de Pologne ne lui fut point avantageuse du tout si l'on en croit le bruit commun. Ils partirent cependant pour s'en retourner en leur païs, aprés avoir été regalez magnifiquement par plusieurs personnes de la Cour. Mr. de Langlée qui n'est pas un des moindres, si l'on ne regarde que la dépense qu'il y fait, leur donna à manger le premier. Il s'en acquitta fort bien, & comme il est ainsi en possession de vouloir primer, quand il arrive quelques étrangers de conséquence, cela a fait dire au Roi il y a quelque tems, c'est à dire avant qu'il s'agit de ces Princes, qu'il croioit être fait apparemment pour faire les honneurs de la France. Mais s'il paroît ainsi si magnifique envers les gens de dehors, il ne l'est pas moins envers ceux du dedans, puis qu'il n'y a point d'homme à la Cour qui donne si souvent qu'il fait à manger à nos Princes & à nos Princesses. Il s'est mis

en ſoit l'homme dont je viens de parler, ſçachant les ſentimens que ce premier Préſident avoit pour ſon Eminence, lui dit une fois en parlant d'elle, que la fortune de ces ſortes de gens ne faiſant que reſſembler à une volatille, qui eſt aujourd'hui & qui demain n'eſt plus, il n'en falloit pas faire beaucoup de cas, mais que pour la ſienne comme elle étoit fondée ſur la pierre, il faudroit être bien de mauvais ſens pour ne pas faire de difference entre l'un & l'autre. On voit bien que celui qui tenoit ce diſcours étoit un homme du vieux tems, puis qu'il élevoit ſi haut un premier Préſident, pendant qu'il abbaiſſoit ſi bas un Miniſtre. Cela ne pouvoit être b[illegible] au plus que durant une M[illegible] aujourd'hui on regard[illegible] inſenſé ou comme un[illegible] reviendroit de l'autre monde, celui qui tiendroit le même langage. Enfin ſi la fortune de Mr. de Langlée pouvoit être comparée à la volatille, du tems que ſa dépenſe n'étoit fondée que ſur ce qu'il pouvoit gagner au jeu, il l'a établie aujourd'hui ſur tant de belles & de bonnes maiſons dans Paris, & ſur tant de belles à la Campagne, qu'on auroit raiſon de dire de lui ce que cet homme diſoit de ce

mais la Duchesse de Nemours sa sœur se deffendoit de les payer aussi bien que tout ce qu'il avoit emprunté pour parvenir à cette Royauté, sous pretexte que son frère étoit mineur, quand il avoit fait cet emprunt. Cela faisoit entr'eiles un procés au Conseil, dont la decision paroissoit assez douteuse ; car en suivant la Loi qui deffend de preter aux Mineurs, à moins que ce ne soit pour leur avantage, il étoit constant que Sobieki devoit perdre son argent, parce que ce Duc n avoit pas l'âge competant pour emprunter lors qu'il s'étoit obligé envers lui de cette somme. Mais la Marquise de Bethunes aussi bien que les autres semblables creanciers du Duc disoient à cela, que ce qui pouvoit etre consideré à l'égard des emprunts ordinaires, ne le devoit etre nullement à l'égard de ceux qui se faisoient pour se mettre une Couronne sur la tete ; ç'avoit toûjours eté là le sentiment du Prince de Condé, qui tant qu'il avoit vécu avoit voulu que l'Abbé d'Orleans frere du défunct & son heritier, paiât exactement l'interet de toutes ces sommes. Comme cétoit lui qui disposoit de tous les biens de la Maison de Longueville, attendu la foiblesse d'esprit de cet Abbé qui étoit

l'âme de ce Duc, la Duchesse de Nemours leur sœur n'avoit osé rien dire tant que son frere avoit vécu ; mais le voyant mort & que Mr. le Prince n'étoit plus au monde pareillement pour appuyer les prétentions de ces creanciers, elle avoit crû comme elle aimoit la chicane, qu'un procés de plus ou de moins ne la devoit pas embarasser ; ainsi cette affaire aprés avoir été portée d'abord au Parlement, étoit enfin venuë au Conseil, soit à cause de la conséquence de la chose, ou parce que les procedures qui s'étoient faites le vouloient ainsi. Le Roi effectivement avoit interêt d'en prendre connoissance luimeme ; principa ement dans un tems comme celui où l'on étoit, car comme il lui étoit question de gagner les Polonois en faveur du Prince de Conti, il ne falloit pas leur donner lieu de se plaindre que le Duc de Longueville les eut trompez, en prenant l'argent de Sobieski, & de quelques autres personnes de consideration parmi eux. Comme, dis-je, le Roi ne devoit pas permettre que cela arrivât, il remit cette affaire entre les mains de Mr. de Barbesieux pour la rapporter devant lui. Car les Secretaires des commandemens de Sa Majesté, comme ce Marquis

quis en eſt un, ſont auſſi Conſeillers d'Etat, qui ſont revetus de pareilles charges, en ſorte que le Roi les peut charger de toutes ſortes d'affaires, tout comme il peut faire toutes les autres. Cependant Sa Majeſté faiſant reflexion quelques jours aprés, qu'un homme comme le Marquis de Barbeſieux, n'étoit gueres capable d'une choſe de cette conſéquence, lui qui étoit encore tout jeune, & que cela conviendroit mieux à un vieux Conſeiller d'Etat, il la lui ôta pour la remettre entre les mains de Mr. de Ribere. Mais les gens d'affaires de Madame de Nemours firent en meme tems tant de chicanes pour reculer le jugement de cette affaire qu'elle n'a pû encore etre rapportée. On croit neanmoins que cette Princeſſe la perdra, tout comme elle vient de faire celle qu'elle avoit aux Requetes du Palais contre le Prince de Conti; celleci étoit du moins d'auſſi grande conſéquence que celle-là, & renfermoit pareillement des circonſtances trés-conſiderables. Enfin, voici quel étoit leur different, & ce qui vient d'en etre jugé.

L'Abbé d'Orleans, dont je viens de parler, ayant renoncé à ſon droit d'aîneſſe en faveur du Comte de S. Paul

son frere, qui fut appellé depuis Duc de Longueville, il revint bien-tôt aprés dans tous ses droits par la mort de ce Prince, qui se fit tuer, comme un fou, au passage du Rhin. Il voulut alors donner tous ses biens au feu Prince de Condé son oncle; mais ce Prince qui joüissoit de dix-huit cent mille livres de rente, trouvoit qu'il en avoit plus qu'il ne lui en falloit pour etre heureux, si neanmoins les biens suffisent tous seuls pour nous le rendre. Il eut la generosité delui conseiller de les donner à Madame de Longueville sa mere, qui en avoit plus besoin que lui. L'Abbé d'Orleans étoit d'un caractere d'esprit à faire tout ce qu'on lui conseilloit, principalement quand cela venoit d'une personne d'autorité comme étoit Mr. le Prince. Ainsi étant convenu avec lui qu'il feroit dresser un Testament par ses gens d'affaires, & qu'il le signeroit, il fut fait selon qu'il plût au Prince de Condé, & sans que l'Abbé d'Orleans y changeât un seul mot. Il substitua par ce Testament la Principauté de Neufchâtel en Suisse avec quelques autres biens à Madame sa mere, & comme elle fût revenuë au Prince de Condé aprés la mort de cette Princesse, à moins que de regler les cho-

ſes autrement par ce Teſtament, le Prince de Condé qui n'en avoit pas voulu profiter n'étant pas reſolu d'en profiter davantage à l'avenir, fit paſſer cette ſubſtitution au Prince de Conti, aprés la mort de la Ducheſſe. Il avoit beſoin de bien, ſon pere ayant fait le mariage du monde le plus déſavantageux pour ſa fortune & pour ſa gloire ; car il avoit quitté l'Abbaye de Saint Denis avec pluſieurs autres bons Benefices pour une niéce du Cardinal Mazarin, qui à la verité avoit beaucoup de vertu, mais à qui ſon Oncle n'avoit rien donné en mariage, quoi qu'il eût pillé la France d'une maniere qu'il lui pouvoit faire beaucoup de bien ſans s'incommoder en aucune façon. Il lui avoit pourtant promis monts & merveilles, comme c'étoit ſa coûtume, quand il avoit deſſein de tromper quelqu'un. Cependant ne l'ayant pas mieux traité que ceux à qui il avoit eu affaire, quoi qu'il ſçût faire quelque difference de lui à un autre, & à cauſe de ſa qualité & à cauſe de ſa niéce qui étoit devenue ſa femme ; ce Prince étoit mort fort gueux pour une perſonne de ſon rang. Quoi qu'il en ſoit, la Ducheſſe de Nemours ayant avis de ce Teſtament, preſſa tant l'Abbé d'Orleans de le revoquer quand

Mr. le Prince fût mort, qu'il en fit un autre par lequel il l'instituoit son heritiere universelle. Or cet Abbé étant mort bien-tôt aprés, & le Prince de Conti prétendant que le Testament qui avoit été fait en sa faveur, devoit prévaloir à celui-là, les Requêtes du Palais fûrent saisies en premiere instance de cette affaire. Les raisons dont il appuyoit son droit, étoient que ce Prince étoit tout-à-fait alienê de son sens quand il avoit fait ce second Testament; de sorte qu'il devoit être consideré comme non avenu. Si Madame de Nemour eut été bien conseillée, elle eut dit la meme chose de lui, lors qu'il avoit fait le premier, & il ne lui eut pas été difficile d'en donner des preuves. Ainsi, le premier n'eut pas été meilleur que le second, & elle eut été son heritiere de plein droit, puis qu'il étoit son frere, sans avoir besoin d'aucun acte en sa faveur. Mais son conseil ayant donné dans la vision des Ultramontains, qui prétendant que le Pape est infaillible, ils soûtinrent que cè testateur avoit l'esprit sain, lors qu'il avoit fait ce second Testament, & qu'ainsi il annulloit l'autre selon la pratique ordinaire. Les preuves qu'ils en avoient cependant, n'étoient fondées

que sur l'infaillibilité du Pape, qui l'avoit ordonné Prêtre justement dans le tems qu'il avoit fait ce second Testament; ainsi, ils prétendoient qu'il ne lui eut jamais conferé les ordres, s'il n'eut eu l'esprit sain; & cette raison leur sembloit si merveilleuse qu'ils ne croyoient pas que rien fut capable de la détruire. Ils negligerent donc tout le reste, & ne s'attachant qu'à cela, le Prince de Conti demanda à faire preuve de la folie de cet Abbé. Il travailla à le faire par des témoins contre lesquels il n'y eut rien à reprocher, la preuve lui en aïant été permise, il produisit ses témoins. C'étoit sur leur déposition qu'il étoit question de juger si l'Abbé d'Orleans étoit fol ou non, lors qu'il avoit fait son second Testament. Mais la question n'étoit pas bien difficile à resoudre, puis qu'il y avoit des témoins qui disoient des choses qui étoient d'un fol outré, & propre seulement à mettre aux petites maisons. Ils disoient entr'autres choses, que lors qu'il alloit pour dire la Messe au commencement qu'il avoit été fait Prêtre, il s'arrêtoit quand il étoit proche de la balustrade qui a coûtume de séparer le sanctuaire d'avec la nef, pour voir s'il la sauteroit bien à pieds joints, ils rapportoient

aussi que quand il n'en pouvoit venir à bout, il s'en retournoit à vingt pas derriere lui pour se donner plus de force en courant ; que c'étoit ainsi qu'il se préparoit à offrir ce Saint Sacrifice à Dieu, & qu'il faisoit encore mille autres folies semblables à celle-là qui seroient trop longues à rapporter. Les gens d'affaires de Madame de Nemours furent bien étonnez quand ils entendirent parler de pareille chose ; & ils eussent bien voulu alors n'avoir pas tant conté sur l'infaillibilité du Pape, & avoir pris plus de précaution, mais n'en étant plus tems, les Juges donnerent une sentence par laquelle ce Prince fut declaré foible d'esprit dans le tems qu'il avoit fait son second Testament.

Tout Paris aussi-bien que toute la Cour, fut ravi que le Prince de Conti, qu'il aimoit jusques à l'adoration, eut gagné son Procés. Cependant Madame de Nemours en ayant appellé, & l'affaire ayant été portée à la Grand Chambre, elle s'y poursuit actuellemẽt quoi qu'on ne doute pas que le jugement qui a été rendu aux Requêtes du Palais, n'y soit confirmée par Arrêt. Madame de Nemours avoit pourtant fait un coup d'habile femme quelque tems avant ce jugement Car sçachant

qu'elle avoit affaire à forte partie, elle avoit donné en qualité d'heritiere de son frere, la Principauté de Neufchâtel au Chevalier de Soissons, bâtard du feu Comte de Soissons, Prince du Sang, dont elle étoit niéce, car elle étoit fille d'une de ses sœurs que le Duc de Longueville son pere avoit épousée en premieres nôces, & aprés la mort de laquelle il s'étoit remarié à la sœur du feu Prince de Condé. Or en donnant cette Principauté à ce Chevalier, elle lui avoit fait épouser la fille du Marêchal de Luxembourg, esperant que le besoin que l'Etat paroissoit avoir dans la guerre furieuse qu'il avoit à soûtenir contre tant d'ennemis à la fois, lui donneroit assez de consideration auprés du Roi, pour balancer le crédit du Prince de Conti. Mais ce Marêchal étant mort malheureusement pour sa fille avant la sentence dont je viens de parler, les vûës qu'elle avoit euës en faisant cela, étoient demeurées sans effet quoi qu'on ne peut pas dire qu'elles n'eussent été trés-bien prises. Cependant ce qu'il y avoit en cela de plus fâcheux pour le Chevalier de Soissons, c'est qu'il avoit quitté une bonne Abbaye pour épouser sa femme qui n'étoit ni riche ni belle Ce qui étoit encore assez morti-

fiant pour lui, c'eſt qu'il avoit pris en ſe mariant, le nom de Prince de Neufchâtel, qu'il ſe voyoit à la veille d'être obligé de quitter. Mais quoique le gain de ce procez fut quelque choſe pour Mr. le Prince de Conti, ce n'étoit rien neanmoins en comparaiſon de la Couronne, à laquelle le Roi l'avoit peut-être plus obligé de penſer qu'il ne l'avoit fait de lui-même. Car il étoit devenu amoureux éperduëment d'une perſonne de grande condition, de ſorte que bien qu'une Couronne ſoit aſſez conſiderable pour la preferer à toutes choſes, il ſembloit neanmoins ne s'en pas trop ſoucier, de peur d'être obligé de la quitter. Il n'en étoit pas de même de Madame la Princeſſe de Conti, elle ne ſouhaitoit rien davantage que de voir ſon mari élevé à cette haute dignité. L'ambition qui eſt naturelle aux perſonnes de ſon rang & de ſa condition, le lui faiſoit déja déſirer paſſionnement; mais outre cela, elle eſperoit que cela retireroit ſon mari de l'affection qu'il avoit pour une autre, dont elle n'oſoit ſe plaindre neanmoins, de peur de lui déplaire, & pour d'autres raiſons qu'il n'eſt pas neceſſaire que tout le monde ſçache. Cette affaire n'alloit pas trop bien cependant, & comme dans l'état

present de l'Europe la Maison d'Autriche ne s'oublioit pas de son côté à faire tomber cette Couronne à quelque personne qui lui fut affidée, le Prince de Conti n'étoit pas seul à la disputer avec le Prince Jacques. Il paroissoit encore sur les rangs le Prince Loüis de Bade, General des Armées de l'Empereur dont le merite n'étoit gueres moindre que le sien. Le Roi Guillaume sembloit même favoriser son élection au prejudice du Prince Jacques, mais ce n'étoit qu'une espece de fantôme qu'on produisit sur le theatre pour épouventer les Acteurs, pendant que dans le cabinet de S. M. I. on avoit resolu sous main de faire élire l'Electeur de Saxe, qui depuis quelques années s'étoit attaché à son parti. Il commandoit même ses armées en Hongrie. Cet Electeur ne manquoit pas de courage non plus que le Prince de Conti, & le Prince de Bade, tellement que les Polonnois nele pouvoient pas refuser par là, eux qui veulent que leurs Rois aillent eux même, à leur tête quand il s'agit de combattre. La seule difficulté qu'il y avoit à son fait, c'est qu'il étoit Lutherien, & elle paroissoit bien grande, parce que cette nation parmi plusieurs loix qu'elle a faite pour le Gou-

vernement de son Etat a statué entr'autres choses qu'elle n'éliroit jamais qu'un Prince Catholique. Ainsi aprés que l'Empereur avoit insinué a cet Electeur le desir de mettre cette Couronne sur sa tête, il lui avoit insinué aussi en même tems de changer de Religion. Enfin soit qu'il n'en eut pas beaucoup, comme cela arrive à bien des Grands, ou autrement, il convint non seulement de faire ce qu'on demandoit de lui; mais il fit encore abjuration secretement entre les mains de l'Evêque de Javarin, aprés toutefois qu'il eut veu qu'il se formoit un parti en Pologne capable de lui mettre la Couronne sur la tête. Ce part i fut tenu si secretement que l'Abbé de Polignac n'en eut aucune connoissance, ainsi croyant n'avoir à combattre que celui du Prince Jaques qu'il n'estimoit pas bien dangereux, à cause de l'œconomie outrée de son pere, à qui on pouvoit croire qu'il ressembleroit, il manda en France qu'il en auroit bien tôt bon marché. L'Evêque de Cujavie à qui la Maison d'Austriche s'adressa pour faire réüssir ses desseins, ayant peur de n'y pas trop bien réüssir à cause de l'estime où étoit le Prince de Conti parmi toute la nation, & particulierement parmi les Dames qui le souhaitoient

toutes pour leur Roi, crut devoir joüer au fin, quand il se vit à la tête d'une brigue qui pouvoit donner de la jalousie à l'Abbé de Polignac, quoi qu'elle ne fut pas encore si forte que la sienne. Il lui fit dire sous main que s'il vouloit qu'il ne traversât pas ses desseins, il ne tiendroit qu'à lui, qu'il sçavoit qu'il aspiroit à la Pourpre, & qu'il regardoit l'élection du Prince de Conti comme l'unique moyen par lequel il pouvoit se la procurer; que, s'il y vouloit renoncer en sa faveur, il joindroit sa brigue à la sienne, ce qui asseuroit infailliblement la Couronne à ce Prince. Cela étoit sans contredit; de sorte qu'un bon sujet n'eut jamais manqué à faire ce que desiroit cet Evêque, quoi que dans le fonds il en eut peut être été au desespoir *in petto*, mais luy se mocquant de cette proposition, & n'en donnant pas seulement avis en Cour, il poursuivit ses premieres brisées, pendant que l'Evêque fortifia son parti de celui qu'avoit le Prince Jacques. Car la Reine de Pologne sa mere qui étoit au desespoir de voir les traverses que la France donnoit à son fils, avoit enfin resolu de faire élire tout autre plûtôt que le Prince de Conti sans se ressouvenir ni de sa naissance ni mê-

me de ce que la France n'avoit pas peu contribué à l'élection du feu Roi son Mari. Cependant parmi toutes ces brigues qui divisoient les Palatins, ils se trouverent tous d'un méme sentiment, sçavoir de se faire bien acheter devant que de donner leur suffrage à personne. Ainsi les deux cent mille écus que le Prince de Conti avoit envoyez en ce païs-là, se trouvant comme une goute d'huile dans un grand feu; le Roi supplea à son impuissance, & envoya à diverses fois jusques à quatre millions. L'Electeur de Saxe de son côté emprunta à droit & à gauche de divers Princes pour fournir à la convoitise des Palatins. Le Roi Guillaume lui préta beaucoup d'argent aussi bien que l'Electeur de Brandebourg. Pendant que ce Prince, sous pretexte de quelques interéts qu'il avoit à deméler avec lui, fit avancer quelques gens de guerre vers les confins de ces Etats, qui avoisinent de plus pres la Pologne. L'Electeur de Saxe prit sujet de-là de retirer ses troupes de Hongrie, & de leur faire prendre le méme chemin, comme si c'eût été pour deffendre ses Provinces. Mais toute cette marche ne se faisoit de part & d'autre que pour joindre leurs troupes ensem-

ensemble, en cas de besoin, c'est-à-dire, si comme il y avoit beaucoup d'apparence il se faisoit une double élection, & que l'Electeur eut besoin d'appuyer la sienne par la force.

Pendant que cela se passoit, le Prince de Conti se divertissoit tout de son mieux & tout de même que s'il n'eut eu aucune affaire dans la tête. Il parla même de vouloir acheter une maison à Berci, à l'exemple du Duc de Chaulnes & du Duc de Gesvres, qui y en ont chacun une. Le Duc d'Elbeuf qui a cela de commun avec beaucoup de personnes de condition, qu'il ne dit pas toûjours la verité, l'entendant parler de celle d'un homme d'affaire nommé....qu'il disoit lui plaire beaucoup, s'offrit en même-tems de la lui faire avoir à bon marché. Il lui dit même, afin de lui faire mieux accroire qu'il y avoit grand credit, que s'il vouloit il obligeroit ce Partisant à lui donner à soûper le lendemain. Le Prince de Conti qui ne demandoit pas mieux, lui répondit qu'il s'étoit engagé avec la Duchesse de Boüillon, mais qu'il se dégageroit plûtôt d'avec elle que de manquer une occasion comme celle-là. La partie fut faite ainsi pour le lendemain au soir. Mais lors que le Prince

de Conti étoit encore à table à dîner, le Duc d'Elbeuf lui envoya dire que cette partie étoit rompuë, parce que le Partisant qui n'étoit pas accoûtumé à recevoir un Prince du Sang chez lui, s'y trouvoit si embarassé, qu'il avoit reçû de mauvaise grace la proposition qu'il lui en avoit faite, qu'à ce deffaut il profiteroit lui-même de cet honneur, & que s il vouloit remettre la partie au lendemain, il lui donneroit à dîner dans la meme maison avec sept ou huit de ses amis, tels qu'il lui plairoit de les choisir. Le Prince de Conti dit à celui qui lui annonçoit cette nouvelle de sa part, qu'il recevoit de bon cœur l'offre qu'il lui faisoit, & qu'il se rendroit de bonne heure dans cette maison, afin d'avoir le tems de la considerer. Il pria cependant le Marquis de Coaslin, le President de Mesmes, Mr. de Caumartin, & quelques autres personnes de consideration d'y aller avec lui. Mais il eut le lendemain matin à son lever une autre messager du Duc, par lequel il s'excusoit de pouvoir exécuter ce qu'il lui avoit promis, sur des affaires qu'il supposoit lui etre arrivées. Il n'y avoit pas un mot de verité à tout cela. Il ne connoissoit pas meme l'homme qui avoit cette maison;

ainsi, bien loin de lui avoir proposé de donner à manger à ce Prince, il ne lui avoit pas seulement parlé. Il n'avoit pas songé non plus à lui donner à dîner, tellement que c'étoient tout autant de menteries que les paroles qu'il lui avoit dit. Le Prince de Conti sans s'en trouver scandalisé, en fit des railleries avec ses amis; & un nommé la Chapelle qui avoit été autrefois à lui, mais qui étoit alors dans les affaires, en ayant oüi parler à Mr. de Caumartin, il fut trouver son ancien maître, & lui dit, que quoi qu'il fut bien éloigné de la qualité de Mr. d'Elbeuf, il s'acquitteroit mieux que lui de la promesse qu'il lui faisoit de lui donner à manger dans cette même maison, pourvû toutefois qu'il voulût agréer la liberté qu'il prenoit de lui en offrir. Le Prince de Conti lui dit qu'il le vouloit bien, & la partie s'en étant faite pour le lendemain au soir, la Chapelle lui fit un regal magnifique. Il s'y trouva plusieurs personnes de condition tant de l'épée que de la robe, & entre autres, celles que le Prince de Conti avoit priées lors qu'il devoit aller la première fois soûper dans cette maison. On y parla de bien des choses, & comme il étoit impossible d'y oublier le Duc d'Elbeuf,

en y parla auſſi de la viſite que ſa Maîtreſſe avoit fait quelques jours auparavant à Mr. l'Archevêque de Paris, ſur une ordonnance, qu'il avoit renduë tout nouvellement. Cette ordonnance regardoit l'abus que pluſieurs perſonnes commettent par la facilité qu'elles ont trouvé auprés de ſon predeceſſeur d'avoir des Chapelles dans leurs maiſons, ainſi à peine alloient-elles ſeulement entendre la Meſſe dans leurs Paroiſſes aux quatre bonnés Fêtes de l'année. Or Mr. l'Archevêque croyant qu'il étoit neceſſaire de remedier à cet abus, il ſupprima toutes ces permiſſions, & ordonna que ceux qui en voudroient joüir dorenavant, auroient à ſe pourvoir devant lui, afin qu'il pût examiner les raiſons ſur leſquelles ils les avoient obtenuës. La Maîtreſſe du Duc étoit de celles là & la viſite qu'elle avoit renduë à Mr. l'Archevêque, étoit pour lui demander de vouloir confirmer ce que ſon prédeceſſeur avoit fait, mais ce Prelat ſçachant que ſon libertinage étoit ſi public, que ſon fils même n'avoit point fait de difficulté quelque tems auparavant de dire au Roi, lors qu'il lui demandoit s'il partiroit bien-tôt pour l'armée, qu'il ne pouvoit pas encore partir ſitôt, parce que ſa mere a-

voit eu plus de soin de faire l'équipage du Duc que le sien : ce Prelat, dis-je, qui sçavoit cela, & mille autres choses semblables, lui répondit froidement que pour commencer à bien servir Dieu, il falloit commencer à le bien connoître & le craindre ; que quand on le connoissoit, & qu'on le craignoit on trouvoit qu'il valloit bien la peine de l'aller chercher jusqu'à l'Eglise où les fideles avoient coûtume de s'assembler pour le servir ; & sans vouloir s'expliquer davantage avec elle, il lui refusa ce qu'elle lui demandoit. Au reste, ce Prince aussi bien que toute sa compagnie, trouva que ce Prelat avoit fort bié fait de lui parler de la sorte, parce que bien que ce ne fut qu'à demi mot, ç'en étoit assez néanmoins pour lui donner lieu de rentrer en elle-même. La plûpart trouverent aussi que le Duc d'Elbeuf avoit tort d'en user mal comme il faisoit avec sa femme pour une vieille antique, qui avoit la hardiesse quelquefois de se venter qu'elle avoit le teint beau, sans songer que ce n'étoit qu'aux dépens du blác & du rouge dont elle couvroit son visage. Mais il y en eût quelques-uns qui n'osant prendre en main la déffence de cette Dame, prirent celle du Duc. Ils direnț pour l'excuser,

que n'ayant rien que son Gouvernement, il ne faisoit pas trop mal d'avoir de la consideration pour une femme qui le payoit bien, que cela étoit cause qu'il ne prenoit pas garde de si prés à son âge, & qu'il y en avoit d'autres qui n'en feroient pas moins s'ils étoient à sa place, & en effet, c'étoit assez là la metode de la jeunesse de la Cour.

Cette Dame n'étoit pas la seule qu'elle eut mise sur le pied de la bien payer. Cependant la destinée de Charles II. Roi d'Angleterre qui avoit aimé celle-ci éperduëment, avoit toûjours été d'avoir des maîtresses qui ne cherchoient qu'à s'enrichir de ses dépoüilles pour en enrichir d'autres à sa vûë. Une autre Duchesse que ce Prince avoit aimée avant elle, en avoit du moins usé tout comme elle faisoit, & le Chevalier de Châtillon que l'on connoit aujourd'hui dans le monde sous le nom de Marquis, n'avoit point cessé de lui rendre service, tant qu'elle avoit eu dequoi le recompenser, mais elle avoit crû bien employer son argent, parce qu'il étoit beau & bien fait, & que d'ailleurs il se mettoit en besogne quand elle vouloit. Car elle étoit femme à ne point donner de quartier à ses amans, & à ne les payer qu'à

proportion de leurs services. Elle avoit appris d'une de ses amies qui l'avoit été autrefois d'une vieille Comtesse de Vertus que cela se devoit faire ainsi, & que c'étoit du moins ce que pratiquoit cette Comtesse qui avoit passé parmi les femmes de son tems pour la plus habile qu'il y eut parmi elles. On l'avoit pourtant accusée dans le monde de foiblesse d'esprit ; mais on lui avoit fait la plus grande injustice qui se puisse jamais faire à une femme ; puis que bien loin d'être folle comme on le prétendoit, elle avoit fait voir par une des principales actions de sa vie que jamais Dame n'avoit été plus habile, étant déja vieille & l'aiguillon de la chair ne laissant pas encore de la tourmenter, elle prit le parti que doit prendre une honnête femme. Ce fut celui de se choisir un mari quoi qu'elle fut toute decrepite L'experience qu'elle avoit du monde, lui faisant croire cependant qu'elle pourroit bien y être trompée, à moins que d'y prendre toutes les mesures que la prudence lui suggeroit, elle fit deux choses qui marquoient un grand jugement, l'une de jetter les yeux sur un homme dont la figure promettoit beaucoup, l'autre de faire un marché avec lui qui l'obligeroit à la bien traiter.

ſon mari, il en usât bien avec elle. Le Chevalier de la Porte qui en ſçavoit autant qu'un autre quand il s'agiſſoit de promettre, lui jura monts & merveilles, pour lui perſuader que ſi elle lui faiſoit jamais une telle grace, il aimeroit mieux mourir mille fois que d'être jamais ingrat. Il croyoit apparemment qu'elle s'en fieroit à ſon ſerment. Cependant la Comteſſe étant toûjours prévenuë des mêmes ſentimens dont je viens de parler, lui dit que quoy qu'elle le crût homme d'honneur, & qu'en cette qualité elle ne doutât pas qu'il ne lui tint parole, elle vouloit néanmoins prendre ſi bien ſes précautions avec lui qu'elle n'eût pas lieu de s'en repentir: qu'un mari ſe moquoit bien ſouvent des promeſſes qu'il faiſoit à ſa femme, & que n'y voulant point être attrapée, elle n'avoit autre choſe à lui dire, ſinon que s'il vouloit avoir ſes cinquante mille écus, il falloit qu'il s'en rendit digne par les bons traitemens qu'il lui feroit, que le meilleur qu'un mari pouvoit faire à une femme, étoit de la careſſer ſouvent, qu'elle offroit de lui donner dix Loüis d'or de chaque careſſe, & de doubler cette ſomme à meſure qu'il les doubleroit, qu'ainſi, s'il la caroiſſoit ſeulement trois,

fois par nuit, c'étoit trente Loüis qu'il auroit à son lever ; mais que s'il poussoit ses progrès plus loin, il ne tarderoit gueres à faire passer le coffre fort de son Cabinet dans le sien. Cette clause déplût au Chevalier, quoi qu'on l'eut fait travailler souvent sans le payer si bien. Neanmoins cet argent lui faisant envie, il consentit à le gagner à la sueur de son corps. La Dame l'Epousa secretement, & lui tenant parole tous les matins, à proportion des services qu'il lui rendoit, il eût bien-tôt vuidé le cofre fort, si les enfans de la Dame ne se fussent apperçûs qu'ils étoient bien ensemble. Ils lui en parlerent comme d'une chose qui donnoit sujet dans le monde de parler de sa conduite, & cette Dame se voyant pressée là dessus, elle leur répondit à la fin que c'étoit à tort qu'on la soupçonnoit de débauche, puisqu'elle ne faisoit rien qui ne lui fut permis de faire, qu'elle étoit mariée avec le Chevalier, & qu'elle coucheroit avec lui toutes les fois qu'il lui en prendroit envie. Les enfans sçachant qu'elle avoit de l'argent comptant, & que c'étoit là le grand chemin de le dissiper, entreprirent de faire casser son mariage, sous prétexte que son grand âge (car elle avoit pour

le moins soixante & douze ans) la mettoit hors d'état de sçavoir ce qu'elle faisoit. L'affaire ayant ainsi été portée devant le tribunal de la justice, les Avocats plaiderent de part & d'autre. Ceux des enfans voulurent soûtenir ce qu'ils leur faisoient dire, sçavoir qu'elle étoit imbecille, & que le Chevalier l'avoit surprise, mais ceux de ce Chevalier & de cette Dame, les ayant battus en ruïne par la clause dont il étoit fait mention, & dont il y avoit un bon écrit, les enfans eussent perdu leur procés, si ce n'est que la justice ne voulut pas permettre que le Chevalier, qui commençoit déja à être sur les dents par l'envie qu'il avoit de vuider le coffre fort, achevât de se tuer. Ils considererent d'ailleurs que cette Dame ruïneroit par là ses enfans, de sorte que quand le coffre seroit vuide elle vendroit plûtôt tout ce qu'elle auroit que de manquer à le remplir, afin d'entretenir l'ordinaire auquel le Chevalier l'avoit accoûtumée depuis son mariage. Ainsi il fut cassé par Arrêt du Parlement, lequel ordonna néanmoins que le Chevalier auroit vingt mille écus pour le recompenser de ses peines.

Les Maîtresses du Roi d'Angleterre dont je viens de parler, le metoient assez

fur le pied de cette Dame , principalement celle à qui l'on avoit fait cette histoire,& en effet le Marquis de Châtil on l'avoit si bien minée qu'elle est aujourd'hui aussi miserable qu'elle a été opulante autrefois. Pour ce qui est de celle que voyoit le Duc d Elbeuf, elle étoit un peu plus ménagere, quoi que rien ne lui coûtat néanmoins quand il la ménaçoit de la quitter & d'aller chercher parti ailleurs.

Mais pour changer de discours,il faut sçavoir que la Dame d'honneur qu'avoit Madame la Duchesse, ayant voulu se retirer, sa place où il y a deux mille écus de pension, fut briguée par quantité de femmes de qualité, qui outre ces deux mille écus qui leur faisoient envie, consideroient que ce poste leur pourroit être utile par les relationsqu'on y a avec Sa Majesté. Car elle est bien-aise qu'on lui rende compte de ce que fait Madame la Duchesse, & c'est pour cela que l'on a établi ces sortes de Dames d honneur & chez elle & chez les autres Princesses du Sang, & qu'elle s'est chargée de payer elle méme ces pensions. C'est une Politique fine & adroite, qui les retient dans le devoir, & méme qui y retient leurs maris, parce qu'ils sçavent qu'ils ont ainsi chacun dās leurs maisōs

une

une personne qui prend garde qu'il ne s'y passe rien au préjudice de ce qui est dû à Sa Majesté. La Marquise de la Porte, dont le mari étoit Chef d'Escadre, & neveu du Comte de la Porte dont je viens de parler, n'ayant pas beaucoup de bien, crut que ce poste lui convenoit assez, d'autant plus qu'elle étoit veuve depuis qu'elques années. Elle avoit des amis, & entr'autres le Marquis de Dangeau qui n'est pas trop mal en Cour. Ainsi ce Marquis s'y étant employé tout de son mieux pour l'y faire réussir, il y avoit beaucoup d'apparence qu'il en fut venu à bout, si l'on n'eut dit au Roi que cette Marquise n'étoit pas une femme à remplir dignement une place comme celle-là. On se donna bien de garde neanmoins d'attaquer sa conduite où il n'y a rien à redire. C'est une trés-jolie femme, non pas par rapport à sa beauté qui n'est pas grande, mais par rapport à son merite, qui fait qu'on l'estime bien autant que celles qui sont beaucoup plus belles qu'elle n'est. Aussi feu Mr. de Croissy avoit bien peur que son fils qui est aujourd'hui Secretaice d'Etat, ne lui en trouvât tant, qu'il lui prit fantaisie de faire quelque mariage secret avec elle. Ce fut pour cela qu'il l'envoya

il y a quelques années en Italie, & il ne l'en fit point revenir qu'il ne crût que son absence auroit eu la vertu de refermer les blessures que sa vûë lui avoit faites. Enfin ce ne fut pas aussi par là que ses ennemis l'attaquerent, mais par un endroit qui eût encore fait son fort, si le Roi qui ne peut pas tout sçavoir n'eût été surpris par des gens qui entreptirent de lui nuire. Ils dirent à Sa Majesté qu'il y avoit en France deux Maisons de la Porte, l'une bonne & l'autre mauvaise, qu'elle étoit de la mauvaise, & que Mr. de Mazarin étoit de la bonne, qu'ainsi si elle mettoit cette Dame auprés de Madame la Duchesse, les personnes de la moindre condition prétendroient aprés cela y être reçûës tout aussi-bien qu'elle. Ils lui donnerent l'exclusion de cette maniere, & la Marquise de l'Angle eut cette place, quoi qu'il y eût bien à dire neanmoins que son mari fut d'aussi bonne maison que le Marquis de la Porte. Car le Marquis de la Porte de Vesins & Mr de Mazarin d'une autre la Porte. C'est du moins ce que l'on avoit dit, quand le Marêchal de la Meilleraye son pere avoit fait fortune sous le Ministere du Cardinal Richelieu dont il étoit cousin germain. On avoit pré-

tendu que l'Avocat la Porte son pere n'étoit nullement de la Maison de la Porte de Vesins, quoi qu'il eût tâché de s'en dire, & le Marquis de Vesins l'avoit prétendu lui-même, de sorte que s'il eût ôsé l'attaquer sur les Armes de sa maison qu'il avoit prises, il l'eut fait de tout son cœur, mais la fortune du Cardinal l'obligeant à de grandes mesures, il garda le silence, ou s'il le rompit ce ne fut qu'avec ses amis particuliers, à qui il dit en goguenardant, que ceux qui lui conseilloient de faire un procés là dessus au Marechal, lui donnoient sans doute un méchant conseil; qu'il ne voyoit pas, comme ils prétendoient que le Marechal le deshonnorât pour vouloir s'enter dans sa Maison, que c'étoit au contraire une marque qu'il la croyoit meilleure que beaucoup d'autres, dont il lui étoit fort obligé.

Ce n'a pas été la premiere fois que l'on a surpris le Roi dans une occasion pareille à celle-là. Quelques ennemis que le feu Marquis de Renel avoit auprés de Sa Majesté, lui avoient insinué qu'il n'étoit que d'une Maison toute nouvelle, de sorte que quoi qu'il eût beaucoup de merite, Sa Majesté croyoit qu'il étoit de ceux qui ne de-

voient pas s'avancer si vite que les autres. Car enfin il y a des gens d'un certain nom, & d'un certain rang qui sont effectivement en droit d'esperer qu'ils ne doivent pas languir si longtems que les autres, dans l'attente des graces que Sa Majesté a accoûtumé de faire à ses sujets. Quoi qu'il en soit, ce Marquis ayant grande envie d'être Lieutenant General des Armées de Sa Majesté, & voyant selon ce qu'il en pensoit qu'il eût pû aller plus vite, il en par'a un jour au Roi à qui il représenta ses services. Le Roi lui donna une audiance favorable, suivant ce qu'il a toûjours accoûtumé de faire, pour peu que les personnes qui lui parlent ayent l'honneur d'être connus de lui. Mais quand ce vint à lui répondre, le Marquis fut fort étonné lors qu'il lui dit qu'il avoit tort de s'impatienter, & qu'il croyoit avoir fait pour lui tout autant que pour pas une personne de sa sorte ; qu'il falloit que chacun se rendit justice, & ne pas croire qu'on fût oublié, parce qu'on voyoit passer des gens de grande qualité devant soi ; qu'il étoit bien vrai que le merite devoit être recompensé dans toutes sortes de personnes ; qu'aussi y avoit il toûjours eu égard depuis qu'il gouvernoit son

Royaume par lui-même, mais qu'il lui avoüeroit tout le premier que s'il étoit à sa place, il y avoit de certaines Maisons qu'il jugeroit à propos de préferer à d'autres, qu'elles étoient en possession de tous tems de tout ce qu'il y avoit de plus grand & à la Cour & dans les armées, & que de le ravir à leurs enfans, cela ne se pouvoit faire sans injustice, à moins que de reconnoître auparavant qu'ils eussent degeneré de la vertu de leurs Ancêtres. Le Marquis vit bien à ce discours qu'il faloit que Sa Majesté eût méchante opinion de sa Noblesse : ainsi bien loin de lui vouloir contredire, il lui répondit, que c'étoit à cause de cela même qu'il s'imaginoit d'avoir été oublié ; que quoi qu'il ne fût ni Duc & Pair, ni qu'il n'eut aucune charge de la Couronne ; il étoit d'aussi bonne Maison, tout du moins, que la plûpart de ceux qui étoient honorez de ces dignitez ; que ses Peres avoient eu l'honneur de rendre de bons services aux Rois ses predecesseurs & que tâchant de marcher sur leurs traces, il ne voyoit rien qui l'empéchât de parvenir à toutes les charges qui étoient destinées aux personnes les plus qualifiées. Si le Marquis avoit été surpris du discours

du Roi, le Roi ne le fut pas moins du sien. Il avoit toûjours crû que ce Marquis étoit de ces Marquis à la hâte dont il y en a tant á Paris, & sur tout des Parisiens qui s'attribuent cette qualité, quoique tout leur Marquisat ne soit fondé que sur le coffre fort de leur pere, ou sur quelque charge de robe qu'ils ont euë dans leur famille. Ainsi étant bien-aise de s'en expliquer avec lui, il lui demanda si ce qu'on lui avoit dit de la sienne n'étoit pas vrai. sçavoir qu'il ne sortoit que d'une Noblesse Bourgeoise telle que celle du feu Archevêque de Paris. Quand je parle ainsi, c'est pour me conformer au dire de l'Evêque de Noyon ; car il faut sçavoir que ce Prelat, qui est la gloire des Prelats, non pas à la verité dans le sens qu'il le faudroit être pour l'être bien, mais parce qu'il croit que nul homme n'est comparable à lui, à cause de la noblesse de ses ancêtres : il faut sçavoir, dis je, qu'en parlant un jour de la famille de cet Archevêque, il dit que ce n'étoit pas là ce qui pouvoit s'appeller une Maison illustre, mais une bonne Noblesse Bourgeoise, puis qu'elle n'étoit fondée que sur les charges de robe qui l'avoient fait briller parmi les Praticiens. Il avoit raison

dans le fonds, puis qu'il y a bien à dire d'une grande Maison à celle-là : mais comme toutes sortes de veritez ne sont pas bonnes à dire, principalement quand il y a quelqu'un en place qui peut le trouver mauvais, il arriva que Mr. le premier President qui est de même famille que feu Mr. l'Archevêque, lui donna bien son change quelques jours après. Ce Prelat étant allé pour diner avec lui, son cocher ôta les chevaux de son carosse & les emmena dans sa maison, contant de le venir rechercher quand ils auroient mangé leur avoine. Le premier President, à qui l'on avoit dit le discours qu'il avoit tenu de sa famille, & qui est homme à ne pas garder grandes mesures avec personne, sur tout quant il a quelque chose contr'eux sur le cœur, ne le vit pas plûtôt qu'il commanda à son Maître d'Hôtel de ne point servir tant qu'il le verroit. L'heure de diner se passant ainsi, & ce Prelat s'impatientant de ne point voir arriver à manger, il lui demanda si c'est qu'on fit abstinence chez lui ce jour là. il lui répondit que non, mais que c'est qu'il avoit donné ordre qu'on ne servit point qu'il ne s'en fut allé ; qu'il ne prétendoit pas donner à manger à

un si grand Seigneur, & que ce seroit se méconnoitre, luî qui n'avoit par devers lui qu'une Noblesse Bourgeoise. Ces paroles furent suivie de quelques autres sur le même ton, & Mr. de Noyon s'en trouvant fort embarassé, fut contraint aprês quelques mauvaises excuses de s'en retourner diner chez lui. Il vouloit s'en excuser néanmoins sur ce que ses chevaux s'en étoient allez, mais le premier President aima mieux lui en prêter que de le voir davantage à sa table.

Cependant pour retourner au Marquis de Renel, il dit au Roi que l'on ne sçavoit ce que c'étoit que de la Noblesse Bourgeoise dans sa race: que tous ses Ancêtres avoient toûjours portés un épée à leur côté, & que s'il y en avoit eu quelqu'un qui ne l'eut pas fait, c'est qu'il s'étoit consacré à l'Eglise comme le Cardinal d'Amboise, qui avoit eu l'honneur d'être premier Ministre de la Couronne. A ce nom d'Amboise le Roi vit bien que ceux qui lui avoient parlé de la maison de ce Marquis comme de quelque chose de fort mediocre, lui avoient imposé, ainsi lui rendant la justice qui lui étoit duë il eut bien-tôt ce qu'il demandoit.

Le Duc de Choiseul qui étoit broüil-

lé avec sa femme, se racommoda avec elle à son retour de Savoye. Elle avoit de la peine à y consentir, & elle pretendoit, quoi qu'il y eut bien autant de sa faute que de la sienne, qu'il n'y avoit pas de seureté pour elle à se fier à lui. Mais Sa Majesté lui dit qu'elle n'avoit point d'autre parti à prendre que celui-là ou d'aller dans un Couvent. Comme ce nom est capable tout seul deffrayer une femme, & sur tout quand elle a l'esprit un peu coquet, ç'en fut assez pour lui faire faire tout ce que Sa Majesté desiroit. Le Roi non contant de prendre garde ainsi aux femmes qui vivoient mal avec leurs maris, étendit aussi ses soins hors de sa Cour, pour voir si chacun y vivoit selon qu'il y étoit obligé par sa condition; & ayant sçû que l'Abbé de Lionne qui étoit fils de feu Mr. de Lionne Ministre & Secretaire d'Etat, & qui possedoit l'Abbaye de Marmoutier avec quantité d'autres riches Benefices, s'écartoit un peu de son devoir, il lui envoya une lettre de cachet pour se retirer dans un Seminaire. Il mit aussi une personne auprés de lui, pour prendre garde qu'il n'abusât pas des Benefices qui étoient à sa collation, & qui venoient à vaquer. L'Abbé Roullier dont le pere avoit fait une

grande fortune dans les Postes, en sorte qu'il avoit établi tous ses enfans comme s'ils eussent été nez quelque chose, fut aussi envoyé dans le Seminaire de Nôtre Dame des Vertus avec ordre à ceux qui en avoient la direction d'empêcher qu'il n'eut commerce avec personne & de lui faire faire penitence. Car il étoit necessaire de le faire rentrer en lui-méme, s'étant laissé débaucher comme un malheureux, & ayant soüillé également le caractere d'Abbé dont il avoit été honnoré, & celui de Magistrat dont il étoit revêtu pareillement. En effet, il étoit Conseiller Clerc au Parlement de Paris. Mais sans qu il eût eu aucune consideration pour deux qualitez si respectables, il faisoit la vie du plus horrible débauché qu'il y eût dans toute la Ville. Cependant bien loin que tout le monde profitât du soin que le Roi avoit de faire vivre chacun dans sa condition, il s'y commit plus que jamais des abus. Pour un qui se resolut de plaire au plus puissant Monarque du Monde par un veritable changement de vie, il y en eut mile qui creurét que ce leur seroit assez que de faire les hypocrites. L'hypocrisie cômença donc à devenir à la mode & l'on ne vit jamais tant de Tartuffes

que l'on commença à en voir dans toutes ſortes de conditions. Les Courtiſans s'en mêlerent encore plus que les autres, quoi qu'il ſemble que ce caractere leur convienne moins qu'à perſonne. Car la Cour a cela de propre, que quoi qu'elle apprenne fort bien à ſe contrefaire, ce n'eſt pas dans un genre comme celui-là. Quand un Courtiſan ſe contrefait, ce n'eſt que pour ſe procurer toutes ſes aiſes, & non pas pour être ſon propre boureau. Or ce n'eſt pas le moyen de ſe les procurer que d'être obligé de faire le Tartuffe. C'eſt au contraire vouloir ſe rendre malheureux dés ce monde, ce qui fait dire communément qu'un hypocrite eſt un vrai martir du Demon. Mais comme ceux qui ont des opinions nouvelles à produire ou à publier, ne ſçauroient jamais mieux faire que de prendre ce tems-là pour ſe manifeſter, il arriva qu'une certaine Secte, qui avoit été couverte ſous la cendre, depuis que Molinos avoit oſé la mettre au jour ſur le theatre de Rome, recommença à paroître ſur celui de Verſailles. L'Archevéque de Cambrai qui étoit Precepteur des Enfans de France, & en reputation d'un St. homme, s'en declara même un des

principaux Sectateurs. Cette Secte apprenoit non pas à la verité en termes formels, mais par des raisonnemens subtils, que le corps pouvoit faire toutes sortes de maux sans que l'ame s'en dût mettre aucunement en peine, parce que pourveu qu'elle eut li'ntention dressée à Dieu, elle n'avoit nulle part à tout ce que la corruption de la nature, qui tient le corps asservi sous une étrange captivité, pouvoit lui faire faire de mauvais. Une certaine Madame Guyon femme de peu de chose, mais dont les richesses lui avoient donné moyen de marier sa fille au Comte de Vaux fils aîné de Mr. Fouquet, avoit déja tâché de semer cette abominable doctrine, pour raison de quoi elle avoit été mise à Vincennes. Mais l'Archevêque de Cambrai entreprenant de la défendre publiquement, il composa un livre ou par des raisonnemens abstraits, & que tout le monde n'étoit pas capable d'entendre, il pretendoit insinuer que cette doctrine étoit sans venin. Il alleguoit meme les écrits de St. François de Sales, pour justifier qu'il n'avançoit rien qu'il n'eût dit auparavant. Jamais on ne fut si étonné qu'à la veüë de ce livre, qui n'eut jamais été imprimé s'il

s'il lui en eut fallu obtenir une approbation ; mais comme les Eveques ont ce privilege de faire mettre sous la presse ce que bon leur semble, sans que leurs ouvrages soient obligez comme les autres de passer par les mains de ceux qui sont preposés pour cet examen, il fut plûtôt public qu'on ne sçût qu'il y travailloit. Tout ce qu'il y avoit d'Hypocrites furent ravis qu'on leurs ouvrit par là le chemin de contenter leurs sens parmi les apparences de vertu qu'ils se croyoient obligés d'étaler pour se rendre agreables au Roi. Mais ils n'eurent pas le tems de chanter victoire, & ce livre ne parut pas plûtôt. que l'Archevêque de Paris, l'Eveque de Meaux & l'Eveque de Chartres avec plusieurs autres Prelats s'éleverent contre lui. Mr. de Meaux mit en méme tems la main à la plume pour le refuter, & non content de cela, il s'unit avec Mr. l'Archevêque de Paris, & Mr. de Chartres qui avoient tous deux beaucoup de credit à la Cour, pour ne pas laisser plus longtems les Enfans de France sous la direction d'un Prelat qu'ils accusoient de la plus horrible impieté qui eut jamais paru dans l'Eglise.

Le Roi ne sçavoit que dire à cela,

parce que cet Archevêque lui avoit toûjours semblé un homme de bonnes mœurs, & même d'une pieté exemplaire. Et en effet, il n'avoit jamais paru un Prélat plus zelé pour la gloire de Dieu, de sorte que bien loin qu'on le pût accuser d'avoir donné quelque mauvais exemple, on pouvoit dire au contraire qu'il avoit toûjours servi à édifier son prochain. Cependant l'Archevêque de Paris, & ces deux Evêques, ne laissant point Sa Majesté en repos, jusques à ce qu'elle eut fait ce qu'elle leur sembloit qu'elle dût faire dans une occasion comme celle-là, ils firent donner ordre à la fin à Mr. de Cambray de s'en aller à son Archeveché, jusques à nouvel ordre. Devant qu'il y arrivât, il eût l'occasion de mettre en pratique la Doctrine dont il avoit entrepris la deffence. Elle s'appelloit communément *Quietisme* & l'on vouloit dire par là qu'on ne se devoit jamais troubler d'aucune chose. Or le feu prit à son Archeveché par la faute de quelques valets qu'il y avoit, & consuma non seulement tous les bâtimens, mais encore tous les meubles qui étoient assez magnifiques. Chacun eut les yeux tournez sur lui pour voir comment il prendroit

cet accident, mais il y parut ferme, & comme s'il n'y eut eu aucun interêt. On soupçonna cependant plusieurs personnes de condition d'être dans les memes erreurs qu'on lui attribuoit, & entr'autres le Duc de Beauvilliers & le Duc de Chevreuse son beau-frere. Comme le premier étoit Gouverneur des enfans de France; cela mit le Roi en peine jusques à ce qu'il s'en fut éclairci avec lui. Il l'entretint long-tems pour cela dans son cabinet, & ayant eu pareillement là-dessus une longue conference avec le Duc de Chevreuse, il parut que Sa Majesté en étoit tout à fait détrompée. Leurs femmes toutes fois qui étoient presque toûjours auparavant des partis que l'on faisoit pour Marli, n'en furent plus si souvent. Ce qui donna lieu de soupçonner que le Roi usoit de dissimulation à leur égard. L'Archeveque de Cambray remit la main à la plume pour se justifier, prétendant que tout ce qu'il avoit avancé dans son Livre étoit Orthodoxe. Il offrit cependant de s'en remettre à la décision de Rome, pendant que Mr. de Meaux l'accusa plus que jamais, d'etre heretique. L'Abbé de la Trappe qui avoit renoncé depuis quelques années à sa

qualité d'Abbé, pour achever sa penitence qu'il faisoit depuis long-tems dans la condition de simple Moine, se declara aussi son ennemi sans attendre que sa Sainteté, à qui le Livre de cet Archevcque avoit été envoyé pour en dire son sentimeut, eut rien prononcé là-dessus, il écrivit deux lettres à ce sujet, que Mr. de Meaux fit imprimer, afin de les mettre à la tête de l'écrit qu'il avoit fait contre Mr. de Cambray. Il crût que cela fortifieroit son parti, & qu'ayant affaire à un Archeveque qui avoit de la science & des amis, il ne devoit pas negliger tout ce qui pouvoit faire quelque chose en sa faveur Il envoya même à Rome l'Abbé Bossuet son neveu, afin de solliciter la condamnation de l'Archevéque, ce qui ne plût pas à bien des gens qui croyoient que quand on n'agissoit que par zele, il ne falloit pas se donner tant de mouvement. Madame Guyon qui étoit sortie de Vicennes par le credit de ses amis, se fit reprendre par quelque nouvelle fureur en faveur de cette Secte. Elle se répandit méme jusques dans la maison de St. Cir; de sorte qu'on fut obligé d'en transferer quelques Religieuses dans d'autres Convents. Enfin le Roi prit toutes les me-

ſures que la prudence lui pouvoit ſuggerer pour couper le cours à un mal dont les ſuites pouvoient être de conſéquence à l'Egliſe. Cependant, tandis qu'il travailloit à aſſoupir ce different, il s'en éleva d'autres dans les Egliſes de Reims & de Roüen. L'Archevêque de cette derniere Ville, ayant voulu indiquer les livres auſquels on devoit avoir recours dans ſon Dioceſe pour decider des cas de conſcience, & n'en ayant fait mention d'aucuns de ceux que les Jeſuites prétendent valoir beaucoup ſur cette matiere, ces bons Peres s'en trouverent ſi ſcandaliſez, qu'il y en eut un qui mit la plume à la main contre lui. Cet Archevêque en accuſa un certain Pere dont il croyoit reconnoître le ſtile, & demanda à la Compagnie de lui en faire reparation. Ces Peres nierent que ce fut lui qui l'eût fait. Il le nia lui-même, & n'en ayant pû avoir d'autre raiſon, ils envoyerent ce Pere à Paris pour le ſouſtraire au reſſentiment de ce Prelat, qui jettoit feu & flamme contre lui, auſſibien que contre eux tous en general. Il fit cependant une exacte perquiſition de l'Imprimeur qui avoit mis ſous la preſſe l'ecrit qui avoit paru contre lui, & en ayant tenu quelques uns en pri-

son pendant quelques tems ; toute cette affaire s'en alla en fumée, faute de preuves. Le Schisme qui s'éleva dans l'Eglise de Reims, fut encore entre l'Archevêque & les Jesuites. Ceux-ci ayant soûtenu deux Theses dans le College qu'ils ont dans cette Ville, où ils exposoient que la doctrine que Molina a enseignée sur la grace, étoit sortie victorieuse de toutes les attaques que ses ennemis lui avoient portée : Mr de Reims, qui n'est nullement Moliniste, censura ces theses, comme toutes remplies de fausseté & fit même une Ordonnance pour montrer que la doctrine qu'ils prétendoient enseigner là-dessus, n'étoit pas la doctrine de l'Eglise. Il reprit aussi quelques autres passages qu'ils avoient citez dans une autre these ; & comme cette Ordonnance étoit conçuë en des termes qui ne leur plaisoient pas, ils firent la même chose qu'avoient fait ceux de Roüen. Ils écrivirent contre cette Ordonnance, qu'ils tournerent en ridicule ; desorte que cet Archevêque pour en tirer satisfaction, fut conseillé de faire assigner le Provincial & les trois Recteurs de leurs maisons de Paris ; pour declarer si cet écrit qui avoit été imprimé dans cette Ville, avoit été fait par leur or-

dre ou sans leur ordre. Celui qui l'avoit fait ne s'y étoit point nommé, & il s'en étoit bien donné de garde. Le Libraire pareillement ni l'Imprimeur n'y avoient pas mis leur nom ; mais l'Auteur s'y expliquoit assez pour faire entendre qu'il ne l'avoit composé que par l'ordre de ses Superieurs, & ce fut làdessus que Mr. de Reims prétendit faire expliquer le Provincial & les trois Recteurs. Ils furent assez simples, aprés avoir tenu chapitre là-dessus, pour declarer que cet écrit ne contenoit rien qui ne fut conforme à la verité, & qu'ils ne fussent prêts de soûtenir ; ainsi n'ayant point fait de difficulté d'y donner leur aveu, Mr. de Reims presenta Requête au Parlement pour les voir condamner à lui faire reparation publique de tout ce qui y étoit avancé de scandaleux contre lui. Il y exposoit que s'ils prétendoient, comme ils sembloient le vouloir dire, que son Ordonnance leur fut injurieuse, les Loix & la pratique de l'Eglise leur apprenoient qu'ils ne sçavoient que deux voyes pour se faire rendre justice; l'une de lui faire connoître en s'adressant à lui en quoi il avoit eu tort de les reprendre, l'autre de s'adresser au Primat, s'il croyoient qu'il s'aveuglât assez dans

sa propre cause, pour ne pas se retracter de ce qu'il auroit pû faire d'injuste. Il remontroit aussi que ce n'étoit pas à des particuliers à attaquér la conduite d'un Archevêque par un écrit sedicieux, que cela tiroit à trop grande conséquence, outre que cela blessoit la charité. Comme ce qui avoit donné matiere à tout cela, étoit capable de renouveller cette grande dispute de la grace, qui a fait tant de bruit au commencement de ce siecle; le Roi jugea à propos de ne pas permettre que ce procés allât plus loin. Il dit au Pere de la Chaise qu'il vouloit que ceux de la Compagnie donnassent satisfaction à Mr. de Reims, & ayant mandé à Mr. le Premier President de s'en venir à Versailles pour lui donner-là dessus les ordres qu'il jugeroit necessaires, il l'entretint pendant je ne sçais combien de tems, de ce qu'il devoit faire pour terminer ce different. Les Jesuites qui avoient fait un pas de Clerc, en avoüant l'écrit dont il vient d'être parlé, furent ravis que le Roi leur donnât moyen par là d'éviter la confusion qui ne pouvoit pas manquer de leur arriver, s'il fut intervenu un jugement. Ils furent trouver Mr. le Premier President, pour lui dire qu'ils étoient prêts d'obéir aux

ordres du Roi. Le Magiſtrat leur répondit qu'il étoit ravi de les voir dans ce ſentiment qui étoit conforme à leurs interêts, auſſi bien qu'à la raiſon. Il convint avec eux qu'il dreſſeroit un écrit, par lequel ils reconnoîtroient qu'ils avoient eu tort de ne pas s'addreſſer à Mr. de Reims pour lui demander à lui-meme de les vouloir écoûter dans leurs juſtifications; qu'ils y promettoient s'il leur arrivoit jamais d'avoir lieu de ſe plaindre de lui, d'en uſer de cette maniere, & enfin qu'ils y demanderoient à ce Prélat de vouloir oublier tout ce qui s'étoit paſſé, & de leur rendre à eux & à leur Compagnie l'honneur de ſes bonnes graces. Mr. le premier Preſident communiqua cet écrit à Mr. de Reims, avant que de leur faire ſigner, pour voir s'il en ſeroit content. Le Prelat ne pouvoit demander autre choſe, ainſi il conſentit d'aſſoupir l'affaire, moyennant qu'ils ſouſcriviſſent à ces conditions. Ils ne l'euſſent peut-etre pas fait ſans l'Autorité Royale. Mais comme ils ſçavent mieux que perſonne que l'Ecriture nous commande expreſſément, d'obéir aux Puiſſances, on n'eut pas de peine à leur faire faire ce que Mr. de Reims demandoit.

La Princeſſe d'Harcourt fut obligée,

dans le même tems que ce que je viens de dire arriva à Mr. l'Archevêque de Cambray, de s'en aller dans les terres de son mari, pour y donner ordre à ses affaires Domestiques. Comme il y avoit long-tems qu'elle étoit à la Cour, où quelque changement qui y fut arrivé, elle avoit trouvé toûjours moyen de s'y maintenir, quoi qu'il y en eut beaucoup qui avoient bien autant d'esprit qu'elle qui ne l'avoient pas pû avoir, l'on crût tout aussi-tôt qu'elle avoit eu part à la disgrace de ce Prelat. On crut même qu'il falloit qu'elle fut Quietiste, ce que l'on s'imagina d'autant plûtôt qu'elle faisoit souvent des retraites, tantot dans un Couvent & tantôt dans un autre. Mais une personne qui croyoit la connoître mieux que les autres, dit à ceux qui lui en parlerent, que cette croyance étoit tout à fait mal fondée, & qu'elle n'étoit pas femme à se faire des affaires par un zele indiscret, que jusques à ce que le Roi fut Quietiste aussi bien que les Ministres, elle ne le feroit jamais; mais que s'ils le devenoient, elle ne répondoit plus qu'elle ne le devint aussi, parce que jamais femme n'avoit eu plus de foi pour le commandement qui nous est enseigné par Saint Paul, d'être soûmis aux Princes

& à leurs Ministres. Cela rassura ceux qui prenoient part à sa fortune, & en effet elle arriva bien-tôt aprés de Normandie, frondant toute la premiere contre le Quietisme; & disant qu'il falloit brûler tous ceux qui s'en trouveroient atteints.

Le fils du premier President fut fait cependant Conseiller d'Etat à la place de Mr. Pussort qui avoit enfin payé le tribut que chacun doit à la nature, aprés avoir été deux ou trois ans sans aller au Conseil, dont il étoit Doyen. Il étoit oncle de feu Mr. Colbert Ministre & Secretaire d'Etat, & son bras droit quand il s'agissoit d'enrichir le Roi aux dépens de ses sujets. Car il sétoit fait des maximes suivant lesquelles il concluoit toûjours en faveur du Fisc, sans en pouvoir être detourné par aucune raison. Aussi avoit-il pour nom dans le Conseil *Pussort le Fiscal*, de sorte que quand quelqu'un étoit si malheureux que d'avoir affaire au Roi, il pouvoit compter sa cause perduë si elle dépendoit de son suffrage. Cependant quand il se vit à l'heure de la mort, il commença à songer qu'il falloit rendre compte de tout cela, & en témoigna beaucoup de crainte. Son Confesseur tâcha de le rassurer sur

la misericorde de Dieu, qui pardonne toutes les fautes qu'on peut avoir faites du moment qu'on vient à s'en repentir. L'Archevêque de Roüen son petit neveu qu'il avoit rappelé à sa succession, aussi bien que tous ceux qui étoient ses parens au même dégré, & même jusques aux enfans du Marquis de Seignelai, quoi qu'ils lui fussent encore plus éloignés que les autres, lui parla sur le même ton que son Confesseur avoit fait Mais il eut peur qu'il ne le fit que par complaisance, parce qu'au lieu de l'exciter à rendre tout le respect qu'il devoit à Dieu, au devant de qui il étoit allé jusques dans son antichambre, lors qu'on le lui apporta pour viatique, il vit qu'il grondoit le Curé de St. Roch, de ce qu'il ne le faisoit pas remettre dans son lit. Quoi qu'il en soit, étant allé rendre compte à Dieu bientôt aprés, les heritiers partagerent cinq cent mille écus de bien qu'il avoit laissées. Il n'y en avoit pas un parmi eux qui eût besoin de maison pour se loger, ainsi l'on vendit la sienne à Mr. Bertin Trésorier des Parties Casuelles, qui est un des hommes de Paris des plus curieux pour les meubles. Comme on entretient le Roi de toutes choses, on dit à Sa Majesteé que c'étoit lui qui

l'avoi

l'avoit achetée, & que quand il seroit dedans, elle seroit toute autre que du vivant de Mr. Pussort. On lui dit aussi qu'il avoit les plus beaux tapis du monde, & qu'il s'en falloit bien que Sa Majesté n'en eût de pareils. Elle eut la curiosité de les voir, & lui ayant demandé combien ils lui coûtoient chacun & où il les avoit pris, comme il lui eut répondu qu'il les avoit achetez deux cent écus piece à l inventaire du Marquis de Seignelai, le Roi dit devant toute la Cour que c'étoit ainsi que ce Ministre en avoit toûjours usé avec lui, de sorte que quand il venoit quelque chose de beau des Indes il lui donnoit le rebut, pendant, qu'il prenoit tout ce qu'il y avoit de plus curieux. Il ajoûta même à cela qu'il n'avoit jamais connu d'homme plus vain que celui-là ni qui eût meilleure opinion de sa personne, que sa vanité l'avoit fait même tomber bien souvent jusques dans le manque de respect, puis que sans considerer qu'il parloit à son Roi, il lui avoit demandé à lui-meme plusieurs fois s'il ne se mettoit pas bien & de bonne air. Mr. Bertin voyant que le Roi avoit envie de ces tapis les lui offrit. Le Roi les prit, mais il ne voulut pas qu'il les lui donnât, & il lui en fit payer le prix

qu'ils lui avoient coûté. Il y eut cependant trois Dames des bonnes amies de Mr. Poussort qui s'attendoient bien d'être sur son testament, & qui pour s'y faire mettre avoient eu mille complaisances pour lui depuis plusieurs années. Elles le divertissoient tous les soirs, & il ne leur avoit pas donné seulement un verre d'eau pour recompense, si l'on en excepte deux repas qu'il leur faisoit tous les ans. L'une étoit la Marquise de Meré qui étoit la niéce de sa femme, & les deux autres femmes sans nom, mais qui n'avoient pas moins d'appetit. Cependant elles se trouverent bien trompées, & n'eurent rien de ce qu'elles attendoient. Il y eut bien des gens qui briguerent sa place de Conseiller d'Etat, aussi bien que celle de Cõseiller au Conseil Royal des finances, où il y a dix-huit mille livres d'appointement; mais le Roi disposa de celle ci en faveur de Mr. de Pommerau, & de l'autre en faveur, comme j'ai déja dit, du fils du premier President. Il étoit Avocat Général auparavant, &comme il n'avoit pas beaucoup brillé dans cette charge, son pere, en demandant l'autre pour lui, avoit dit à Sa Majesté que s'il la supplioit de la lui vouloir donner, c'est qu'il voyoit

qu'il n'étoit nullement propre à être Avocat Géneral. Que quand il lui avoit acheté cette charge, il lui avoit crû quelque talent pour l'exercer, mais que s'y étant mépris, il seroit bien aise de le pouvoir décharger avec honneur d'un Fardeau qu il étoit incapable de porter. On trouva ce compliment fort extraordinaire pour un homme d'esprit, comme est le premier President, & l'on se demanda les uns aux autres, si c'est qu'il falloit avoir plus d'esprit dans le Parlement que dans le Conseil, où l'on voit toutes les plus belles affaires qu'il y ait dans le Royaume. Car il ne pouvoit pas dire par-là que c'est qu'il manquoit de memoire, ou qu'il n'avoit pas le don de declamer comme il faut une harangue, ainsi qu'il paroit être necessaire dans une charge comme celle-là. Mr. Talon avoit montré pendant qu'il l'exerçoit comment l'on pouvoit suppléer à ces deux défauts. Il avoit toûjours lû ses Plaidoiers, & comme il n'y avoit point de honte à imiter un homme qui avoit paru aux yeux de toute la France s'acquitter dignement de cet emploi, on concluoit de là qu'il falloit que le manque de talent que lui connoissoit son pere, vint de toute autre chose que d'un défaut de mémoi-

re ou d'une difficulté de parler en public. Quoi qu'il en soit ; le merite du pere avoit supplée à ce qui pouvoit manquer au fils, de sorte que le Roi en accordant sa priere au premier President, y ajoûta méme une grace qu'il ne lui demandoit pas ; ce fut de lui promettre l'agréement de la charge d'Avocat General pour celui qui en doneroit le plus. Comme cette promesse ouvroit la carriere à quantité de gens qui n'avoient pas plus de talent que son fils pour exercer cet emploi, il s'en presenta plusieurs sur les rāgs qui avoient plus d'argent que de merite. Et ce qui leur fit encore naitre davantage l'envie de l'avoir, c'est qu'ils crurent que comme l'incapacité du fils de ce Magistrat l'avoit conduit à la charge de Conseiller d'Etat, ils y pourroient pareillement arriver un jour, puis qu'ils avoient cela de commun avec lui qu'au dire de toute la France, ils n'étoient pas plus habiles qu'il l'étoit. Un Maitre des Requêtes entr'autres fils d'un autre Maitre desRequêtes, crût que c'étoit par-là qu'il se devoit frayer le chemin aux premieres charges du Conseil. Ainsi il en offrit son denier comme les autres, croïant même qu'il leur devoit être preferé, tant parce qu'il excelloit par dessus eux

dans l'art de s'énoncer moins bien & plus difficilement que les autres, parce qu'il venoit d'épouser une fille qui lui donnoit beaucoup de crédit. Mais le premier Président manquant à la politique qui lui devoit conseiller de choisir le moins capable, afin de faire voir que son fils n'étoit pas le seul qui fut indigne de cet emploi, il traita avec Mr. Joli de Fleuri, dont le pere étoit Conseiller de la grande Chambre. Il en eut quatre cent mille francs. qui étoit cinquante mille francs plus que ces sortes de charges n'avoient accoûtumé de se vendre. Cependant l'on commença à dire à l'égard de ce nouvel Avocat General, qu'il n'avoit pas envie d'être Conseiller d'Etat par le même endroit que le fils du premier Président l'avoit été, parce qu'il ne fut pas plûtôt installé dans la charge, qu'il y fit voir une eloquence & une capacité qui le tiroient du nombre des ignorans.

Pendant que cela se passoit dans le Barreau, le Duc de Lausun dont la fortune a été si agitée: depuis qu'il a paru sur le Theatre du monde, y étoit fort assidu, à cause d'un procés qu'il avoit contre la famille de sa femme. Il avoit épousé, lui qui avoit prés de soixante ans, la fille du Maréchal de Lorges

qui n'en avoit pas encore seize, de sorte qu'il avoit fait en faisant cela une aussi grande folie que quand il avoit brigué le commandement de l'armée d'Irlande. Car épouser à soixante ans une jeune fille de seize ans, & vouloir commander une armée, lors qu'on n'a jamais commandé qu'au camp des broüettes, étoit à peu prés la même chose. Il est vrai pourtant que comme le bon sens étoit plus capable de le conduire dans l'un que dans l'autre, il tâchoit de s'en servir pour ne pas être du nombre des maris que leurs femmes font montrer au doigt. Il lui donnoit tout autant d'habits qu'elle vouloit, & même tout autant d'argent qu'il lui en falloit pour se bien divertir, mais ce n'étoit qu'à condition qu'elle ne verroit que de certains barbons dont la figure ne lui sembloit pas trop redoutable. Pour ce qui est de la jeunesse de la Cour, la veuë lui en étoit d'autant plus interdite qu'il connoissoit, par l'experience qu'il en avoit faite lui-même, jusques où alloit la fragilité des femmes. Sa precaution étoit d'autant plus legitime que cette Duchesse valloit bien la peine de se la conserver s'il pouvoit pour lui seul. Aussi n'y oublioit-il rien, & il avoit mis auprés d'elle une certaine fille dé-

ja assez avancée en âge, laquelle avoit été à Madame de Guise, & sur la vertu de qui il comptoit beaucoup. Elle ne la quitoit que le moins qui lui étoit possible, & c'étoit grande merveille quand on voïoit cette jeune Dame sans ce grand chaperon. Il lui avoit fait de grands avantages en l'épousant, sans quoi le Maréchal de Lorges ne la lui eût pas accordée. Le Maréchal ne lui avoit pourtant rien donné en la mariant, non plus que sa femme, mais Fremont qui avoit amassé plusieurs millions dans les affaires du Roi, où il avoit été prés de cinquante ans, avoit supplée à leur deffaut. Il lui avoit promis cent mille écus aprés sa mort, par leur contrat de mariage, & étant venu à mourir quelque tems aprés, Mr. de Lausun fut tout étonné de voir que Mr. d'Onnevil son fils, renonça à sa succession aussi bien que la Maréchale sa fille. Ainsi ils firent venir du fonds du Languedoc, une petite fille de onze à douze ans; qui se disoit sa parente, pour se porter son heritiere par benefice d'invantaire. Mr. de Lausun avoit vû ce manege avec étonnement, lui qui sçavoit aussi bien que tout Paris, que Fremont étoit un des plus riches hommes de France. Mais sa veu-

ve ayant renoncé pareillement à la Communauté de son mari aprés en avoir detourné avec ses enfans le plus beau & le meilleur ; il se vit obligé ou à se contenter des effets qui paroissoient encore dans la succession du defunct, ou d'intenter procés contre la Veuve & contre son Fils. Car pour ce qui étoit de son beau pere & de sa belle mere, il ne leur pouvoit rien demander, parce qu'ils n'avoient pas même signé à la donation que le grand pere de sa femme lui avoit faite en faveur de son mariage, Ils s'en tenoient d'ailleurs à celle qu'il leur avoit faite à eux-mêmes en les mariant ensemble, de sorte qu'il n'y avoit pas seulemēt pour lui la moindre apparence de les mettre en cause. Mais il y mit la mere & le fils, prétendant qu'ils avoient diverti les effets de la Succession, & qu'ils devoient être tenus de lui donner les cent mille écus en argent comptant sans le vouloir renvoyer comme ils faisoient sur ce qui se trouvoit encore en nature appartenir au défunct. Cette prétention n'étoit pas encore la seule qu'il eut, Fremont lui avoit encore promis, outre ces cent mille écus, dont il lui avoit payé l'interêt tant qu'il avoit vêcu ; comme d'une chose qui lui étoit déja

acquiſe , cent autres mille francs à prendre ſur tous ſes biens ; mais ſa veuve & ſon fils avoient ſi bien pris leurs meſures , que tout ce qui reſtoit de bien au défunt , ſes autres dettes payées , étoit cent mille écus tout au plus Ainſi ils vouloient faire paſſer par devant le nez de Mr. de Lauſun ces cent mille francs & lui laiſſer d'ailleurs une queuë comme il y en a toûjours pour ceux qui épouſent des filles ou des petites filles de Partiſan, à moins qu'ils n'aïét de l'argent comptant pour leur mariage. Mr. de Lauſun qui n'avoit pas entendu à chicanner le terrain en Irlande , & qui avoit mieux aimé l'abandonner de bonne heure , que de s'expoſer au peril qui le menaçoit , s'il l eut diſputé l'épée à la main , crût bien mieux entendre la chicanne du Palais que celle-là ; ainſi quoi qu'il n'y eut pas fait encore grand apprentiſſage non plus qu'à la guerre , il s'arma d'une grande reſolution de plaider avant que d'en venir à ce que Mr. d'Onnevil vouloit l obliger. L affaire fut portée aux Requêtes du Palais, à cauſe de la qualité des Parties qui avoient droit de *Committimus*; car Mr. d'Onnevil étoit Me. des Requêtes , outre que le Duc de Lauſun par lui même ne devoit point reconnoitre d'autre

tribunal ou quelqu'autre d'approchant, à moins que de le vouloir bien. Cependant outré plus qu'on ne sçauroit dire du procedé de Madame de Fremont & de Mr. d'Onneuil, dans lequel il faisoit entrer le Maréchal & la Maréchalle de Lorges, il deffendit à sa femme de les voir ni les uns ni les autres. Cela fut fâcheux à cette Dame aussi bien qu'à la Maréchalle qui aimoit sa fille tendrement, mais Mr. de Lausun fit entendre à la Duchesse quand il lui demandoit cela que c'étoit bien moins pour contenter son ressentiment, que parce qu'il y alloit de ses interêts, qu'il n'étoit pas pour vivre long tems, & comme en mourant elle ne pouvoit prendre sur son bien que ce qui étoit porté par leur contract de Mariage, il falloit chercher par toutes sortes de moyens de lui conserver celui qu'elle devoit avoir de son côté; que si elle n'avoit que ce qu'on lui offroit presentement, les effets qu'on lui vouloit donner seroient sujets à la Chambre de Justice, quand il plairoit au Roi d'en créer une, qu'on pourroit même lui faire payer une taxe au premier Arrêt du Conseil qui interviendroit là dessus; qu'ainsi il falloit faire sentir à sa mere qu'il n'y avoit point de reconciliation à esperer pour elle, à moins que

de lui faire rendre justice par son frere & par Madame Fremont. La Duchesse grava ces paroles dans son esprit ; & comme il est naturel à chacun de desirer d'avoir du bien au préjudice des autres, elle ne voulut point aller à la vêture d'une du ses sœurs, qui se faisoit Religieuse à Conflans, que son mari ne lui eut dit qu'il le vouloit bien. Mr de Phelypeaux, fils unique de Mr. de Pontchartrain Ministre & Secretaire d'Etat, étant venu à se marier dans ce tems-là, elle fut voir sa femme qui étoit sa Cousine germaine, car elle étoit fille d'une sœur de son pere, qui avoit été mariée au Comte de Roye de la Maison de la Rochefoucaut. Le mariage de Mr. de Phelypeaux avoit été fait en trois jours de tems, & le Roi avoit donné à la jeune mariée qui n'avoit que quatre-vingts mille francs de bien, six mille livres de pension. Elle en avoit déja quatre que le Roi lui avoit donnée, lors qu'elle s'étoit convertie à la Religion Catholique ; car son pere étoit mort Protestant en Angleterre, où il avoit mieux aimé finir ses jours éloigné de son Païs, & privé des honneurs qu'il eut pû esperer par sa naissance & par son mérite, que de changer de Reli-

lier dit en raillant à Madame de Roucy que cela étoit bien vilain à elle, & que c'étoit le moins qu'elle devoit faire en faveur de la nôce de sa sœur. Mr. de Phelypeaux ne fit pas semblant de prendre garde à ce qu'il disoit, mais il ne fut pas plûtôt retourné chez lui qu'il envoya dire à ce Marchand de porter le lendemain au lever de ce Chevalier cette piece d'étoffe, & de lui en donner tout autant qu'il voudroit. Le Marchand y fut suivant ses ordres, & ayant fait son compliment au Chevalier. Comme celui ci vit qu'il pouvoit tailler en plein drap, il en prit non seulement de quoi faire une veste, mais encore de quoi doubler un justaucorps. Le mariage fut fait cependant deux jours aprés, & le Roi ne donna que cinquante mille écus à Mr. de Phelippeaux quoi qu'il eut accoûtumé de faire present de deux cent mille francs à tous les enfans des Ministres lors qu'ils s'étoient mariez, mais il dit à Monsieur de Pontchartrain que s'il n'étoit pas si liberal qu'à son ordinaire il ne s'en falloit prendre qu'à la conjoncture presente, qui le mettoit hors d'Etat de faire tout ce qu'il eut bien voulu, que la guerre l'obligeoit d'être ménager en depit de soi, mais

que cela se trouveroit une autrefois. Mr. de Pontchartrain avoit trop d'esprit pour ne pas recevoir ce compliment comme il devoit, & ravi d'avoir une bru de la qualité de la sienne, il eut le plaisir de voir que chacū applaudissoit au choix qu'il en avoit fait. Il effaçoit effectivement tout ce que les autres Ministres avoient pû faire pour relever leur famille, & le sang dont elle sortoit étoit tout autrement illustre que celui des Souvré, des d'Alegre & des Matignons, que les le Tellier & les Colbert avoient mélé au leur. Celui des Crussol, dont étoit la premiere femme du Marquis de Barbesieux, n'en approchoit pas méme, quoique ce soit celui des premiers Ducs & Pairs de France. Le lendemain de ces nôces on mit sur la toillette de la jeune mariée cinq cent Loüis d'or, somme bien modique pour une personne de cette qualité, puis qu'il y a tous les jours des filles de Partisan à qui l'on en donne davantage. Ce present avoit été précedé la veille d'une cassette dans laquelle il y avoit quantité de galanteries, & elle y avoit trouvé au fond un petit coffre où il y avoit des boucles d'oreille & d'autres pierreries.

Toute la France, étant allé rendre

visite à ces nouveaux mariés, & la Duchesse de Lausun y étant allée comme les autres, elle vit dans l'antichambre les livrées de sa mere, ce qui lui fit connoitre qu'elle y étoit, ainsi étant bien aise de ne se point trouver avec elle, comme son mari le lui avoit recommandé, elle voulut sortir, quoi qu'elle se fut déja fait annoncer. On le fut dire à Madame de Phelypeaux, & Madame de Pontchartrain qui étoit avec elle, envoyant rappeller la Duchesse, fut lui parler & l'emmena dans un cabinet où elle la mit aux mains avec sa mere. Elle avoit pensé elle-meme épouser Mr. de Phelypeaux, & Madame de Pontchartrain eut été ravie que cela se fut fait. Mais Mr. de Lausun s'étant presenté dans le tems que l'on en parloit, le Marechal de Lorges qui sçavoit que Mr. de Lausun avoit cent mille livres de rente, avoit mieux aimé voir sa fille Duchesse que belle fille d'un Ministre. Cela avoit un peu broüillé Madame dePontchartrain avec la Marechale; mais ce mariage ayant tout raccommodé, elle fut la premiere à dire à Madame de Lausun qu'elle devoit mieux vivre, qu'elle ne faisoit avec sa mere. La Marechale lui en dit autant, la taxant meme dingratitude, puis qu'el-

le n'étoit pas à sçavoir qu'elle ne l'eut toûjours aimée avec tendresse. La Duchesse lui repondit que si elle vouloit elle feroit bientôt cesser le sujet qu'elle croyoit avoit de se plaindre d'elle, qu'elle ne demandoit pas mieux que de la voir & que meme elle souffroit beaucoup d'en étre privée; mais qu'ayant à obeïr à son mari, c'étoit à elle à lui faire rendre justice, afin d'applanir toutes ces difficultés; que d'ailleurs si elle l'aimoit autant qu'elle disoit, elle devoit lui faire donner de l'argent comptant, afin de l'exempter de la recherche à laquelle les biens des Partisans étoient sujets. La Maréchale, soit que cela ne fut pas en sa disposition, ou qu'elle n'eut garde de le faire, à cause que c'eut été découvrir qu'on avoit caché les effets du defunct, pour mettre sa mere son frere & elle-meme à couvert de cette recherche, lui répondit qu'elle lui demandoit là une chose impossible, qu'on ne pouvoit lui donner que ce qui étoit dans la succession de son grand Pere, & que de demander autre chose c'étoit faire voir qu'elle écoûtoit plûtôt son interét que la raison. La Duchesse de Lausun repliqua à sa mere que son mari croyoit pourtant ne rien demander que de bien raison-

nable ; mais que puis qu'on en avoit une autre opinion , & que lui de son côté étoit attaché à la sienne; ce n'étoit pas là le moyen de pouvoir s'accorder sitôt ; qu'elle en étoit au desespoir , parce qu'elle se voyoit privée par là de la douceur de ses embrassemens , sans pouvoir esperer aucune reconciliation , parce que de l'humeur dont elle connoissoit son mari, il n'étoit pas homme à revenir sitôt de son sentiment , & en effet , il étoit têtu comme une mule , quand il s'étoit fouré une fois quelque chose dans la tête ; de sorte qu'au lieu de s'adoucir par le rapport que la Duchesse lui fit de la douleur que sa mere avoit de les voir broüillés avec elle , il ne fit encore que s'en aigrir davantage. Ainsi il ne poursuivit pas seulement son procés , mais il se pourveut encore au Conseil en reglement de Juge , pretendant que comme il accusoit Madame de Fremont & son fils d'avoir mis la main sur la succession du défunct, ils devoient plaider à la Cour des Aides & non pas au Requêtes du Palais. L'on vit de cette maniere que pendant qu'il tâchoit de se soustraire lui-même à une recherche il tâchoit d'y jetter la mere de la Maréchale & l'oncle de sa femme sous pretexte de ce pretendu recelle-

ment. Cela aigrit plus que jamais la mere & le fils contre lui, d'autant plus qu'ils avoient interêt à ôter de la pensée de tout le monde, que Mr. de Fremont fut mort aussi riche qu'on le disoît. Car c'est un crime aux Partisans, & dont on leur fait rendre gorge ou du moins à leurs heritiers que de mourir avec tant de biens. Ils en avoient déja mille preuves à l'égard des autres, mais quand même elles leur eussent manqué, ils venoient d'en avoir une à leur égard qui étoit capable de les inquieter assez.

Un Commis du défunct, & qui avoit eu part dans ses secrets, en étant mal satisfait, ou parce qu'il ne l'avoit peut-être pas mis sur son testament, ou parce qu'il n'avoit pas fait une assez grosse fortune avec lui, avoit été trouver Mr. de Ponchartrain pour lui dire qu'il sçavoit un endroit où son défunct Maître avoit caché quarante millions: qu'il avoit servi lui-même à les y mettre, tellement qu'il en parloit comme sçavant. Ce discours étoit si positif qu'il étoit impossible que Mr. de Ponchartrain n'i ajoutât foi, ainsi il avoit envoyé ordre à l'Intendant de Roüen de se rendre sur les lieux, aprés avoir sçû de ce Commis que ces quarante millions avoient

été cachés dans la cave d'un Château que ce Partisan avoit acheté en Normandie. Ce Commis y fût aussi lui-même par ordre de ce Ministre, afin d'indiquer le lieu où ils avoient été mis. Mais quand l'Intendant s'y fut transporté, & qu'il en eut fait la recherche, il ne s'y trouva rien, quoi qu'on renversât sans dessus dessous le cavot où il pretendoit qu'on eut caché ce grand trésors. Le Commis crut en être quitte pour dire qu'on l'avoit ôté depuis qu'il y avoit été mis: mais comme on ne se moque pas ainsi d'un Ministre, & qu'on leur imposeroit tous les jours, s'il n'y avoit une punition pour ceux qui veulent ainsi leur en donner à garder, il fut envoyé en prison, il le meritoit bien sans doute, quand ce n'eut été que pour avoir voulu perdre une famille à qu'il avoit l'obligation de ce qu'il étoit. Quoi qu'il en soit, le Duc de Lausun pretendant que si ce n'étoit pas là que Madame de Fremont & son fils eussent caché les trésors, l'une de son mari l'autre de son pere, il soûtint devant le Conseil que son affaire devoit être renvoyée à la Cour des Aides. Il disoit pour ses raisons que c'étoit à elle qu'appartenoit la connoissance des affaires des Partisans où le Roi se

trouvoit interêssé directement ou indirectement ; au reste dans la cause qui étoit pendante entre Madame de Fremont, Mr. d'Onnevil & lui, l'interêt du Roi étoit tout visible, puis qu'il s'y agissoit de sçavoir si l'on avoit detourné ou non les effets d'un homme d'affaire. Toute la Cour & tout Paris sollicitoit pour les uns ou pour les autres, & quoique le Marêchal & la Marêchale de Lorges parussent ne point prendre de part à cette affaire, dans laquelle il sembloit que s'ils se fussent declarées, ce devoit être plûtôt pour leur gendre & pour leur fille que pour Madame de Fremont & pour son fils, néanmoins ils agirent sous main pour ceux ci. Ils considererent qu'outre que la memoire du défunct leur devoit être chere, non seulement à cause qu'il avoit donné la vie à la Marêchale, mais encore parce que devant & aprés leur mariage il les avoit toûjours comblés de bienfaits, ils ne devoient pas souffrir qu'on eut lieu de mettre la main sur sa succession; Ils crurent avec beaucoup d'appatence que si le contrecoup n'en retomboit pas sur eux par les precautions qu'ils avoient prises, & dans leur contract de mariage & dans les dons qu'ils en avoient reçûs, il retomboit du moins

sur leur fille, puis qu'au lieu d'avoir les cent mille écus que Madame de Fremont & Mr. d'Onnevil vouloient bien lui donner en effets, elle courroit risque de ne rien avoir du tout.

Comme les sollicitations, quelque secrettes qu'elles puissent etre ne tarderent gueres à venir aux oreilles de Mr. de Lausun, cela envenima encore le ressentiment qu'il avoit contre son beau pere & sa belle mere; ainsi on le vit se donner tout autant de mouvement pour obtenir du Conseil ce qu'il demandoit, qu'il s'en étoit donné il y avoit quatre ou cinq ans pour éviter la pesanteur du bras du Roi Guillaume d'Angleterre. Mais toutes ses peines ne tournerent qu'à sa confusion, & le Conseil lui fit perdre son procés. Tout ce que Mr. le Chancelier dit qui lui pû étre agreable, par rapport à la haine qu'il portoit à la grand mere de sa femme & à son fils, c'est que quand des gens comme le défunct marioient ainsi leurs filles ou leurs petites filles à des gens de qualité, ce n'étoit que pour commencer à restituer au public l'argent qu'ils lui avoient volé. Mais n'en déplaise à ce Magistrat, il me semble que le nom de restitution ne convient gueres à une action comme celle là.

restituer c'est rendre ce que l'on a pris, & méme le rendre à ceux à qui il doit appartenir ; mais combler de biens ses Enfans ou ses petits Enfans, afin de cacher en eux sous l'éclat des richesses un sang qui ne sçauroit se meler avec le leur sans quelque sorte de honte, voilà la premiere fois de ma vie que j'avois oüi dire que cela se dût appeller restitution. Mr. de Lausun ayant ainsi perdu son procés au Conseil ; il ne fut pas plûtôt renvoyé aux Requetes du Palais que leurs amis communs s'entremirent de les accommoder. Ils les firent convenir aussi bien que Madame de Fremont & Mr.Donnevil, de remettre leurs interets entre les mains de deux Conseillers d'Etat, & ayant choisi Mr de la Reinie & Mr, de Riberre, on fit entendre à ce Duc que ces deux Magistrats étant grands amateurs de la justice, il lui feroient raison tout aussi bien que les Requétes du Palais, s'il avoit le bon droit de son côté. Mais ayant decouvert sous main que le vent du bureau n'étoit pas pour lui, & que ces deux Conseillers d Etat disoient, qu ils ne croyoient pas qu'on put obliger la veuve & les enfans d'un donateur à donner de l'argent comptant quand il ne s'en trouvoit point dans sa succession

ils lui devinrent si suspects qu'il revoqua bientôt un blanc signé qu'il avoit donné, par lequel, il promettoit de les reconnoître pour Juges. Ainsi ayant voulu être jugé dans les formes, les Requêtes du Palais se moquerent de ses pretentions & le condamnerent aux dépens.

Cependant si le pretendu tresor caché de Fremont avoit fait grand bruit dans le monde, & même fait dire à bien des gens qu'il n'y avoit pas un seul Partisan de sauvé, puis que celui-ci aprés avoir tant volé le peuple, ne s'étoit pas mis seulement en peine de lui faire la restitution d'une partie de ses brigandages, en voici un qui donna lieu de croire qu'il y en a néanmoins qui songent quelquefois à leur salut. Je ne sçais pourtant si c'est assez que d'y songer comme celui-ci avoit fait, & il me paroît que pour y travailler utilement, il faut encore joindre les effets aux pensées qui en peuvent venir. Quoi qu'il en soit, cette affaire ne fit gueres moins de bruit que le pretendu tresor dont je viens de parler. Un homme d'affaire (j'en ay oublié le nom) étant venu à mourir, & ayant laissé deux enfans qui ne vivoient pas trop bien ensemble comme il arrive souvent

entre freres, il y en eut un qui pour faire dépit à l'autre à qui son pere avoit fait avantage, le menaça de donner des memoires à Mr. de Pontchartrain contre la conduite du défunct, à moins qu'il ne se desistât de ce que leur pere avoit fait en sa faveur. Je ne sçais s'il fut assez fol pour faire ce qu'il disoit, ou si quelque Commis du défunct ne fit point comme avoit fait celui de Fremont; mais enfin, le Ministre ayant été averti incontinent aprés la mort de ce Partisan que l'on trouveroit parmi ses papiers quelque chose qui tourneroit au profit du Roi, il envoya un Commissaire de Paris pour mettre le scellé sur les effets qu'il avoit dans une Terre où il étoit mort. Elle étoit située dans la Generalité d'Alançon, & le fils de Mr. de Pommereau qui en étoit Intendant, ayant eu ordre de s'y rendre le même jour que le scellé y seroit mis, les choses s'y firent avec toutes les precautions que l'on sçauroit prendre, quand on craint d'être trompé. L'Intendant y laissa même garnison, en attendant qu'il fût tems de lever ce scellé Cette affaire épouvanta tous les Partisans, qui eurent peur que l'on n'en voulût user ainsi quand ils viendroient à mourir; & comme dans

la guerre facheuse ou l'on étoit, on avoit toûjours besoin d'eux, & qu'il falloit les rassurer. on sema parmi le peuple que si on avoit mis le scellé sur les effets de celui-ci, c'est qu'il avoit fait un Testament en faveur du Roi. Au reste les formalitez qui s'observent en cette sorte de rencontre, étant faites & les délais expirez, l'Intendant qui s'en étoit retourné à Alançon pendant ce tems-là, revint sur les lieux pour assister à l'ouverture de ce scellé. Elle se fit dans les formes, & dans l'inventaire qui fut faite des papiers, l'on en trouva deux par lesquels cet homme d'affaire declaroit que Dieu lui inspirant de songer à sa conscience, il ne vouloit pas s'en aller en l'autre monde sans restituer le bien qu'il avoit pris. Dans le premier de ces papiers que l'on voyoit bien être anterieur à l'autre, quoi qu'il fut sans datte & sans signature, il disoit qu'il avoit profité indirectement de cent mille écus pendant qu'il avoit été dans les partis: tellement qu'il vouloit que cette somme fut renduë au Roi par ses heritiers. Pour ce qui est de l'autre papier, il portoit, & c'est ce qui faisoit voir qu'il étoit posterieur à celui dont je viens de parler, qu'àpres une meure reflexion

ſur toutes les affaires où il étoit jamais entré, il y avoit bien profité induëment de quatre cent mile livres, tellement qu'il vouloit que ſes enfans la priſſent ſur ſa ſucceſſion pour être reſtituée à Sa Majeſté. L'Intendant envoya auſſi-tôt la copie de ces billets à Mr. de Pontchartrain; & le Miniſtre ne voulant pas s'en rapporter à ſon ſens qui lui dictoit qu'étant ainſi ſans ſignature & ſans datte, ils ne pouvoient rien valoir de particulier à particulier, mais qu'il n'en étoit pas de même à l'égard du Roi, il en conſulta tous ceux qu'il crût capables de lui decider une queſtion ſi delicate. Les uns furent d'un avis, & les autres d'un autre. Ceux qui vouloient que la forme l'emportât ſur le fonds, ne trouverent pas qu'il y eut lieu d'inquiéter les heritiers du défunt, puis que de tels billets n'étoient nullement conſiderez en juſtice. Ceux au contraire qui ſuivoient les maximes du feu Doyen du Conſeil, c'eſt à dire de Mr. Puſſort, qui, comme j'ai dit ci-devant, adjugeoit toûjours à tort ou à travers gain de cauſe à Sa Majeſté, ſoit qu'elle fut demandereſſe ou défendereſſe, ſe ſervirent de ſon autorité pour prouver que le Roi étoit bien fondé à demander les quatre cent mille francs contenus dans ce dernier billet.

Outre cette autorité qu'ils mettoient en avant, comme une Loi reçûë du vivant d'un grand Ministre qui avoit reformé l'Etat, & mis les affaires du Roi dans un grand lustre, par les taxes prodigieuses qui avoient été faites sur les Partisans, ils alleguoient encore pour raison, que quand un homme reconnoissoit ainsi de sa propre main avoir volé une somme, cela étoit plus convainquant mille fois que toutes les preuves que l'on en eut pû avoir d'ailleurs. Monsieur de Pontchartrain en pensoit bien la même chose, comme en effet, il semble qu'on n'en sçauroit avoir d'autre opinion. Cependant comme il y a de certaines regles dans la justice qu'on ne sçauroit passer sans violer en quelque façon les Loix ausquelles elle assujettit, il ne vouloit rien dire ni pour ni contre, sinon qu'il étoit à souhaiter que tous les Partisans qui avoient été taxez autrefois eussent fait comme celui là, puisque c'eût été une regle pour leur demander legitimement ce qu'ils reconnoissoient eux mêmes avoir pris; cette parole sembla pourtant etre une marque qu'il prenoit le parti des Partisans de Mr. Pussort, mais c'est à quoi personne ne pouvoit trouver à redire, puis qu'outre que le bons sens vouloit

qu'un homme ne s'accusât pas lui-même injustement, il y étoit obligé par le devoir de sa charge. Quoi qu'il en soit, on commença toûjours à faire saisir tous les effets du défunct, de sorte que quoique celui qui avoit donné des memoires contre lui, n'eût pas promis de faire trouver quarante millions comme avoit fait le Commis de Monsieur de Fremont, il se trouva néanmoins plus de realité dans l'avis de l'un que de l'autre. Le besoin que l'on avoit d'argent pour les dépenses de l'Etat, fit que ce Ministre ne jugea pas à propos de negliger cette affaire, quoique pour en dire la verité ce fut si peu de chose pour y subvenir qu'elle n'étoit pas plus capable de le faire qu'il l'est à une goûte d'eau d'éteindre un grand embrasement. Aussi quoique la necessité eut déja obligé de faire un grand nombre d'Edits, on en fit encore tous les jours de nouveaux, & un entr'autres qui donna lieu de dire un bon mot au Duc de la Ferté ; du moins à ce qu'ont prétendu quantité de petits Maitres, car pour moi j'avouë que je ne me trouve pas de leur sentiment, soit que j'aye le goût méchant ou que ce soient eux qui l'eussent eu cette fois-là. Cet Edit étoit celui des-

Armoiries, & comme, tout les gens de qualité s'empressoient à en proposer quelqu'un, afin que le Roi leur fit quelque gratification, dont la plûpart avoient grand besoin ; à cause de la dépense qu'ils estoient obligez de faire ou à la Cour ou à la Guerre, la Duchesse de Roquelaure avoit donné celui-là. Or elle en avoit eu une bonne recompense; & étant venuë à Versailles quelques jours aprés avec un jupe magnifique, plusieurs de ces petits Maîtres qui estoient autour de Mr. de la Ferté qui prend soin quelquefois de les faire rire, lui dirent de regarder cette jupe, & de l'admirer. Il leur répondit qu'il ne s'étonnoit pas de sa beauté, & qu'elle devoit bien être belle, puis qu'elle estoit toute parsemée de leurs écussons. Voilà quel fut ce bon mot, mais où je trouve bien moins de sel qu'à un autre qu'il dit quelques jours aprés. Le Roi estant allé à S. Germain en Laïe voir le Roi Jacques & son Epouse, & ceux qui estoient avec le Duc lui aïant demandé ce que le Roi pouvoit aller faire là si souvent, il leur répondit qu'il ne leur pouvoit dire au juste, mais qu'il croyoit deviner que la paix generale estant sur le point de se faire, & le Roi Jacques ne pouvant plus apparemment demeurer dans

le Royaume aprés cela, il lui alloit signifier la clause des six mois. Tout le monde étoit persuadé effectivement que comme l'on devoit reconnoître par cette paix le Roi Guillaume pour Roi legitime de la grande Bretagne, le Roi Jacques ne voudroit jamais être témoin lui même de voir venir ses Ambassadeurs à la Cour de Sa Majesté, & qu'ainsi il s'en iroit à Rome cacher sa mauvaise fortune, ou du moins en Avignon; mais comme il a appris dans l'exercice de la pieté qu'il pratique depuis plusieurs années, à prendre de la main de Dieu tout ce qui lui arrive de plus fâcheux, il s'est trouvé que le Duc de la Ferté n'a pas rencontré juste, quand il a cru que ce Prince quitteroit bien-tôt Saint Germain. Cependant le Roi Jacques ne voulant pas que la paix se fit sans faire sentir aux Alliez que l'alliance, qu'ils avoient faite avec le Roi Guillaume pour l'élever sur son trône, étoit d'une étrange consequence pour eux-mêmes, il fit travailler à un Manifeste qu'il fit distribuer à tous les Ministres que ces Puissances employoient aux Conferances de Ryswik. Il tâchoit de s'y justifier d'une accusation que ses Peuples faisoient contre lui, sçavoir, d'avoir toûjours eu

une si étroite inteligence avec le Roi qu'il n'avoit jamais voulu entrer dans aucun Traité avec les autres Puissances, pour diminuer son autorité qui s'étoit renduë formidable à toute l'Europe. Les Alliez même qui l'avoient tâté plusieurs fois là dessus sans pouvoir le gagner, soit qu'éffectivement il eut de grande liaisons avec Sa Majesté, cõme il y a toute apparence, ou qu'il crût de son interêt de ne point entrer en guerre avec elle, s'étoient servis de ce pretexte pour lui tourner le dos. Ainsi quand il leur avoit envoyé, aprés l'entrée du Roi Guillaume dans ses Etats, de ses serviteurs pour leur demander de ne pas donner du secours à ce Prince, ils en avoient été si mal reçûs qu'il est impossible de rien dire qui en approche. Le Pape même s'étoit comme mocqué de lui, & celui qui étoit allé à Rome de sa part n'en avoit rapporté que des chapelets au lieu d'argent, quoi qu'il eut fait connoître à Sa Saintété que le veritable sujet de sa disgrace n'étoit que parce qu'il avoit entrepris avec chaleur de retablir la Religion Catholique Romaine dans son Royaume. Mais comme quelque interêt que le Pape eut aprés cela de le proteger, il n'étoit pas exempt lui-même de la frayeur que la grande Puis-

ſance du Roi donnoit à tous les autres Princes de l'Europe, il n'avoit écouté ni ce que la Religion lui conſeilloit, ni ce que l'interêt ordinaire des Papes leurs doivent repreſenter en ſemblable occaſion. Il arriva encore au Roi Jacques la même choſe aprés la publication de ſon Manifeſte que ce qui lui étoit arrivé auparavant. Quoi qu'il s'i lavât du mieux qu'il put de l'accuſation dont je viens de parler, & qu'il tachât encore de faire comprendre aux Alliez qu'il leur en pendoit à eux même autant ſur le tête, que ce qui lui étoit ſurvenu, s'ils ſouffroient que par le Traité de Paix, qui étoit ſur le point de ſe conclure, le Prince d'Orange fut reconnu Roi d'Angleterre, ils ne jugerent pas à propos de le mieux traiter. Ainſi ne lui reſtant plus d'eſperance de remonter ſur le trône que par les revolutions qui pourroient arriver quelque jour dans ſon païs, il pria le Roi, quelque Traité qu'il pût faire avec ſes ennemis, de ne l'obliger jamais à s'éloigner de ſa preſence. Il crût que la prudence l'obligeoit à lui faire cette priere, parce qu'il ſe ſouvenoit comment aprés les malheurs du Roi ſon pere, ſon frere & lui avoient été contraints de ſortir de France où ils avoient cherché leur retraite.

Le Manifeste du Roi Jaques ne produisit aucun effet, & comme l'interêt de tous les Alliez étoit de conserver le Roi Gui laume sur le Trône où les Peuples l'avoient placé, ils n'y firent pas seulement la moindre attention. Les Plenipotentiaires qui s'étoient assemblez à Ryswik continuerent ainsi leurs conferences sans se mettre beaucoup en peine de ses interêts, & tout ce que ceux de France purent faire en sa faveur, fut qu'on leur dōna parole de pourvoir au doüaire de la Reine sa femme par un Article secret, qui seroit signé en même-temps que le traité. Ce Manifeste étoit aussi bien inutile, puisque le Roy Trés-Chrétien avoit fait dire à tous les Alliez qu'il reconnoitroit le Roi Guillaume pour Roi legitime, sans quoi il n'y eut pas eu d'accommodement à esperer. Et cette reconnoissance n'embarrassoit pas beaucoup ce Prince tant il étoit assuré de son fait. Aussi quand dans les Articles de la paix que le Roi proposoit, les Plenipotentiaires de Sa Majesté voulurent lui mettre cet Article en ligne de compte, il dit qu'on n'avoit qu'à le rayer, parce qu'il sauroit bien se maintenir avec le secours de ses peuples & de ses Alliez dans la dignité qui lui avoit été conferée par le Parlement d'Angleterre; qu'ainsi il

n'y avoit qu'à agiter les autres questions qui étoient en contestation entre les parties , parce que celle-là ne méritoit pas qu'on s'y arretât.

Les Armées se preparerent cependant à entrer en Campagne comme de coûtume , & le Roi qui avoit grossi les siennes de la plûpart des troupes d'Italie qu'il avoit fait revenir de ce païs-là, ne voulut point entendre parler d'une treve que les Alliez lui firent proposer. Les Maréchaux de Villeroy & de Bouflers étoient à la tête de celle de Flandres,qui étoit la plus considerable , mais en succedant ainsi au commandement qu'en avoit eu le Duc de Luxembourg jusques à sa mort , il s'en falloit bien qu'ils eussent succedé aussi à sa réputation. Le premier pour son coup d'essai,avoit laissé échaper le Prince de Vaudemont qu'il pouvoit défaire à plate coûture , & sa négligence avoit été la cause de la perte de Namur L'autre aprés s'être jetté dans cette place l'avoit si mal défenduë que Lapparat qui étoit ingénieur en chef au siége que nous fimes ensuite à Barcelonne , osa lui dire en face au retour de son expédition ; que s'il avoit été dedans ou elle seroit encore au Roi , ou du moins qu'il eût fait périr une bonne partie de l'Armée du Roi Guillaume. Le Maré-

réchal de Bouflers surpris de ce discours, qui sembloit l'accuser ou de lâcheté, en quoi Lapparat eût eu tort, puisque ce n'est pas là son foible, ou du moins de peu d'expérience, puis qu'il falloit bien que ce fût par l'un ou par l'autre que la place se fût perduë, lui répondit que le succez qu'il avoit eu devant Barcelonne lui faisoit prendre là des airs qui lui convenoient fort mal, qu'aussi, si ce n'est qu'il sçavoit qu'il avoit eu des coups à la tête qui lui avoient un peu éventé la cervelle, il lui feroit rentrer ses paroles dans la bouche. Lapparat lui repliqua qu'il ne devoit pas prendre pour lui ce qu'il venoit de lui dire pour un autre; qu'à Dieu ne plût qu'il voulût reprendre sa conduite, qu'il sçavoit trop bien le respect qu'il lui devoit, mais que ce qu'il avoit voulu dire par là, c'est que Mr. de Megrigny, à qui c'étoit à défendre cette place en qualité d'Ingenieur, y avoit fait si mal son devoir qu'il ne feignoit point de soûtenir encore ou qu'il avoit manqué de cœur, où que du moins la tête lui avoit tourné. Lapparat se tira d'affaire par là dont ce Maréchal fut bien-aise, parce qu'il aimoit à lui voir rejetter sur un autre ce qu'il avoit pris d'abord pour lui. Cependant comme les Soldats n'entrent pas

toûjours en si grande discussion des choses, & qu'il suffit pour eux qu'un homme ait le commandement pour lui imputer tout ce qui peut arriver de bon ou de mal, il n'y en eut pas un qui ne regrettât leur deffunt Géneral. Il y avoit aussi tout à dire de lui à ceux qui avoient pris sa place. Le Maréchal de Villeroi étoit un homme tout rempli de bonne opinion de lui même, quoi que dans le fond il n'eût encore rien fait qui lui pût donner un si grand entêtement. On se souvenoit au contraire que son pere l'avoit traité avec beaucoup de mépris au retour du Siege de Lisle, pour quelque chose dont on l'accusoit ; desorte que si par un coup de désespoir il n'eût rétabli sa reputation dans la conquête de la Comté, que le Roi fit l'année d'aprés ; il eut couru risque de n'en jamais revenir. Pour ce qui est du Maréchal de Bouflers, quoi qu'on ne lui pût rien imputer de semblable, il tâtonnoit tellement à tout ce qu'il faisoit, qu'il étoit aisé de juger qu'il étoit bien éloigné de cette présomption qui rendoit l'autre insuportable. Cependant comme ce tatonement supposoit une deffiance de soi-même, cela étoit cause que ces Soldats disoient que le Duc de Luxembourg trouvoit tout ce qu'il devoit faire dans sa

ſa boſſe, pendant que ni l'un ni l'autre ne pouvoit rien trouver dans ſa téte.

Ce Géneral qu'elques heures avant que de mourir avoit fait venir le Duc de Montmorancy ſon fils aîné au chevet de ſon lit, & lui avoit dit, que s'il vouloit mettre ſon eſprit en repos, il falloit qu'il lui promit une choſe qui le feroit aller en l'autre monde avec quelque ſorte de conſolation. Le Duc de Montmoranci lui répondit quil n'avoit qu'à parler pour être obeï, ce qui donnant de la confiance à ce pauvre mourant, il reprit la parole, & lui dit, quil y avoit long-tems qu'il voyoit la Marquiſe de Bellefonds, qu'il craignoit qu'il ne fût aſſez fou pour l'épouſer, c'eſt pourquoi il vouloit qu'il lui jurât en homme d'honneur, que quand il auroit les yeux fermez il s'en donneroit bien de garde. Cette Dame étoit fille du Duc de Mazarin, & la devotion de ſon pere avoit été cauſe qu'il l'avoit donné en mariage au Marquis de Bellefonds; parce que le Maréchal ſon pere étoit tout auſſi dévot que lui; hors de cela ce n'étoit pas un parti pour elle; & le fils de ce Maréchal n'avoit ni le bien ni mille autres choſes qu'elle eût pû eſperer dans un homme qui ſe fût préſenté pour l'épouſer. Cependant comme les enfans ne reſſemblent pas

cette veuve, même il en devint encore plus amoureux qu'il n'étoit auparavant. Cependant comme il ne lui étoit point resté d'enfans de sa femme, & que le Gouvernement de Normandie que son pere avoit fait mettre sur sa tête le rendoit grand Seigneur. il voulut se remarier. Madame la Marquise de Seignelai étoit assez son fait, & pour le bien & pour la qualité. Elle étoit d'ailleurs trés bien faite de sa personne, & d'un âge assez proportionné au sien; mais cette Dame qui étoit veuve d'un Ministre, & qui du vivant de son mari avoit veu tout plier sous elle, voyant que ceux que ce Duc employoit à cette affaire pretendoient qu'elle lui fit des avantages considerables à cause qu'elle avoit des enfans se piqua d'honneur, & ne voulut plus en entendre parler en aucune façon. Elle crut que toute veuve qu'elle étoit elle valloit bien le Duc de Montmoranci qui avoit pris le nom de Luxembourg aprés la mort de son pere, & que les choses se devoient traiter but à but, s'il vouloit les voir réüssir. Le Duc de Monmoranci chercha parti ailleurs, voyant qu'elle ne lui vouloit rien donner, & ayant jetté les yeux sur la fille unique du Marqui de Clerambaut qui avoit eu autre fois une charge chez Mr il l'épousa quelques

jours aprés. Elle n'avoit gueres que quinze ans & étoit fort jolie, quoique ce ne fût pas une beauté. Sa mere, qui aprés étre veuve du Comte de Plessis, frere aîné du Duc de Choiseul d'aujourd'hui avoit epousé son mari par amourette, sçachant le plaisir qu'il y a dans le mariage quand un mari & une femme vivent en grande union, voulut d'abord mettre son gendre sur le méme pied qu'elle avoit mis le Marquis de Clerambaut. Elle voulut l'obliger à ne voir que sa femme, lui disant là-dessus tout ce qu'elle crût capable de le persuader. Le Duc de Luxembourg qui n'avoit épousé sa fille que pour son bien, & qui d'ailleurs étoit toujours amoureux de la Marquise de Bellefonds, n'y trouvant pas son compte, lui dit, que tout le monde ne ressembloit pas à son mari, & qu'il n'y avoit gueres que lui qui pût s'assujettir à faire sa Cour continuellement à sa femme. Sa belle mere ne se rebuta pas de cette réponse, & revint à la charge plusieurs fois. Elle voulut méme l'obliger à ne plus revoir sa Maitresse; mais le Duc n'ayant voulu le lui promettre, elle fit la harpie & le traita tout de même que si ç'eût été à elle à regler sa conduite. Le Duc ne trouva pas cela bon, & afin de lui faire voir que ce n'é-

toit pas par là qu'elle s'y devoit prendre pour le gagner, il vit encore plus assiduement qu'il ne faisoit auparavant la Marquise de Bellefonds. Cela mit cette femme aux champs & ne le laissant plus en repos, il fut obligé de lui dire ou qu'il emmeneroit sa femme dans une autre maison (car ils demeuroient ensemble, & son beau-pere & elle s'étoient obligez de les loger & de les nourir tous deux par leur contract) ou qu'il prendroit du moins le parti de ne plus revenir dîner ni souper avec eux. Il fit effectivement ce qu'il disoit, & voyant que tout ce qu'il lui avoit pût dire ne servoit de rien, il commença d'abord par decoucher, allant tantôt passer la nuit chez les baigneurs, & tantôt à l'hôtel de Luxembourg qui étoit encore meublé ; mais bien loin que cela opera ce qu'il pensoit ; sa belle mere n'en fut que plus incommode; desorte qu'il fut bien tôt obligé de s'en separer tout à fait.

Ce Duc avoit trois freres & deux sœurs; dont l'une étoit deja mariée au Prince de Neufchâtel, comme j'ai dit cidevant. Pour ce qui est de l'autre, elle étoit dans un couvent dont elle eût bien voulu sortir s'il n'eût tenu qu'à elle. Quant à ses freres, il y en avoit un qui

ressembloit à son pere par le dos, c'est à dire qui étoit bossu comme lui. Cette raison avoit obligé le feu Duc de Luxembourg à le destiner à l'Eglise suivant ce qui se pratique ordinairement parmi les gens de qualité, sçavoir de ne donner à Dieu que ce qu'ils ne trouvent pas bon pour le monde. Les deux autres étoient le Comte de Luce & le Chevalier de Luxembourg. Mais le premier qui étoit deja Brigadier des Armées du Roi, & en bonne réputation parmi les troupes, changea bien tôt de nom pour prendre celui de Duc de Châtillon, la Duchesse de Meklebourg sa tante qui l'avoit institué son heritier universel étant venuë à mourir, & lui ayant laissé entr'autres bien la Duché de Châtillon avec la terre de Marlou qui ne valloient guéres moins de quarante mille livres de rente. Le Roi fit revivre cette Duché en sa faveur laquelle étoit demeurée éteinte par la mort du Duc de Châtillon premier mari de sa tante. Ce nouveau Duc épousa ensuite Mademoiselle de Rohan qui étoit de la branche honteuse de la Maison de la Trimoüille, puisque les Marquis de Rohan son pere & son grand pere aussi-bien que l'Abbé de la Trimoüille son oncle étoient des gens qui ne méritoient nullement de porter

un nom si illustre. Pour ce qui est du Comte d'Olonne qui étoit l'aîné de son pere, quoiqu'il eût beaucoup plus d'esprit que lui, ni que l'Abbé, & que même il ne leur ressemblat pas, pour aimer à vivre dãs la crapule, il ne se seroit pourtant jamais trop fait connoître dans le monde par ces actions, si sa femme n'eût supplée à ce deffaut. Mais le soin qu'elle prit d'y repandre sa réputation lui aïant parfaitement bien réüssi, il y eut des Généraux d'Aimée de qui l'on ne parla pas tant que l'on commença à faire de lui. Il fit cependant une chose qui fut assez approuvée dans le monde, & ce fut de ne plus demeurer avec elle d'abord qu'il vit qu'elle donnoit à d'autres, ce qui ne devoit être qu'à lui. Comme il avoit contracté ses habitudes dans le tems qu'ils étoient ensemble, il lui en retint encore quelque chose; quand il n'y fut plus, il aima à voir compagnie chez lui tout de même qu'elle aimoit à en voir chez elle: & beaucoup de monde s'i assemblant tous les jours pour joüer, l'on dit au Roi, qui de tout tems n'a pas aimé les impies, qu'il l'emportoit par dessus beaucoup d'autres pour sçavoir bien jurer. Cela obligea Sa Majesté de lui envoyer dire que si cela lui arrivoit davanaage il pourroit bien n'être pas

longtems sans s'en repentir. Ce compliment le rendit plus sage qu'il n'étoit auparavant, de sorte que s'il continua davantage de faire ce qu'il avoit de coûtume, ce ne fut du moins qu'entre cuir & chair. Il eût été à desirer que l'autorité du Roy eût pû reformer ses freres aussi-tôt que lui, & bien que leurs deffauts ne fussent pas de jurer ils en avoient tant d'autres qu'il falloit les connoître pour croire qu'ils fussent gens de qualité. Le Chevalier de Rohan & l'Abbé de la Trimoüille logeoient tous deux dans une gargote, quoi que celui-ci n'eut guéres moins de dix mille livres de rente, & que l'autre fût encore assez à son aise. Cela fut cause qu'un homme de la Cour, voulant les faire rentrer en eux mêmes, leur envoya un gros paquet qui étoit contresigné d'un Secretaire, d'Etat comme s'il fût venu de la Cour. La subscription en étoit à mes cousins Mrs. l'Abbé de la Trimoüille & le Chevalier de Rohan demeurât à l'Hôtel des six Moineaux à Paris. On prit le tems de le rendre à leur Hôtesse pendant qu'ils n'y étoient pas, & quoi qu'ils eussent bien peu d'esprit ils virent bien qu'on se moquoit par là de leur crapule. Le nom de cousin qu'il y avoit à cette subscription étoit un privilége dont

avoient joüi autrefois tous ceux de cette Maison, mais qui n'est plus reservé maintenant qu'aux ainés, ainsi qu'and ils ne seroient pas Ducs & Pairs comme ils sont maintenant, le Roi les appelleroit toûjours mon cousin, à moins qu'il ne plût à Sa Majesté de leur ôter cette prérogative cõme elle à fait quelquefois à d'autres Maisons.

Par exemple les Comtes de Clermont Lodeve dont le Marquis de Sassac prétend aujourd'hui renouveller la postérité, c'est pourquoi tout vieux & tout gouteux qu'il est, il n'a point feint d'épouser une fille de dix-huit ans, joüissoient autrefois du même privilege, ce n'a même été que de nos jours que le Roi les en a privez, ce qui fut cause que le frere aîné de ce Marquis ayant reçû un ordre pour aller à la Bastille, à cause d'un souflet qu'il avoit donné à l'Evêque de Lodeve aux Etats de Languedoc, il fut en suspens s'il y devoit obéïr ou non, parce que dans la lettre de cachet qui lui avoit été envoyée, le nom de cousin n'y étoit pas. Quoi qu'il en soit, le Comte d'Olonne qui n'avoit gueres moins de quarante mille livres de rente, ne se voyant point d'enfans, resolut de marier le Chevalier de Rohan son frere, dans l'esperance que ce qui en viendroit

ne lui ressembleroit pas. Comme il n'y avoit gueres de filles de qualité, pour peu de bien & de délicatesse qu'elle eût, qui voulût l'avoir pour mari, il jetta les yeux sur une de ses parentes, qui n'avoit rien. Ce fut sur Mademoiselle de Noirmoutier sœur des Duchesses de Brachiane & de Lanti. Elle étoit aussi de la Maison de la Trimoüille, & fille du Duc de Noirmoutier, qui eut tant de part dans la premiere guerre de Paris. D'abord qu'il lui en parla; comme elle connoissoit la figure du mari qu'il lui proposoit, elle se sentit frémir depuis les pieds jusques à la tête, mais la promesse qu'il lui fit de lui donner tout son bien en se mariant, l'ayant apprivoisée, aussi bien que quantité de choses qu'il lui representa, par où elle se pourroit consoler, elle y donna les mains incontinent. Elle épousa ainsi l'hõme du monde qui meritoit le moins d'être aimé & qui d'ailleurs sentoit si peu ce qu'il étoit que quelque temps aprés des personnes de la Ville étant venu joüer chez elle, il y en eut une qui ne connoissant point ce Chevalier, & voyant qu'il lui presentoit un siége, lui dit mon ami donne m'en un autre, parce que celui-là ne m'accommode pas Mademoiselle de Noirmoutier qui avoit

alors le nom de Marquise de Rohan, fut obligée d'en avaler bien d'autres. Mais le jeu qu'elle aimoit éperdument, la consolant de toutes choses, le profit qu'elle y faisoit suppléa à l'avarice du Comte d'Olonne, qui pour avoir declaré son mari son heritier, avoit si bon appetit qu'il ne prétendoit lui rien donner de son vivant. Mr. de Harlai gendre de Mr. le Chancelier d'aujourd'hui, & qui n'aimoit pas moins passionnément le jeu qu'elle pouvoit faire, s'étant adonné à aller joüer chez elle, y fit un voyage dont il ne lui en eût pas fallu beaucoup de semblables, à moins que de vouloir se ruïner. Il perdit vingt mille écus contre elle tout d'un coup, & contre Mademoiselle de Theron ; & comme quand on a fait de ces sortes de pertes, on voudroit bien trouver un pretexte pour ne pas payer, il ne ressembla pas à Mr. de Verthamont, dont j'ai déja parlé, au lieu de faire comme lui quand il fut trouvé en flagrant délit, c'est à-dire de donner son argent sans rien dire, afin d'étouffer l'affaire, il publia qu'il avoit été dupé. M. le Chevalier ne le trouva pas bon, & lui ayant dit que c'étoit-là une mechante excuse, & que quand le Roi avoit surpris un homme en le trom-

pant effectivement il l'avoit payé avant que de le chasser de la Cour, ce qui étoit une leçon pour les autres, & qu'il devoit suivre, il lui donna ces vingt mille écus, afin qu il les envoyât, à celles contre qui il les avoit perdus. La Marquise de Rohan fit ainsi plusieurs petits gains qui lui aiderent à subsister en attendant que le Comte d'Olonne se laissât mourir. Sa mort arriva enfin aussi bien que celle de son mari, qui ne lui ayant laissé qu'une fille, elle resolut de l'élever comme une grosse héritiere, & de se donner du bon tems. Mais comme l'homme propose & Dieu dispose, ainsi qu il se dit communement, & que nous n'en sçaurions douter, elle ne leur survecût gueres elle-même. Il lui vint un mal épouvantable dans une partie fort sensible, de sorte que ne pouvant souffrir les douleurs qu'il lui caussoit, elle prit pour pouvoir reposer & endormir son mal une dose d oppium un peu plus forte qu'à l'ordinaire. Elle la fit dormir effectivement incontinent aprés, mais ce fut pour n'en jamais reveiller, & on la trouva morte le lendemain dans son lit C'étoit sa fille que le Duc de Châtillon avoit épousée, & quoi qu'elle fût fille d'un pere & d'une mere qui n'avoient pas trop eu l'approbation publique,

publique, & que d'ailleurs elle ne fût pas si agréable que sa belle sœur, elle trouva néanmoins le secret d'être plus heureuse avec son mari que la Duchesse de Luxembourg ne l'étoit avec le sien. Car ce Duc continua toûjours de voir Madame de Bellefonds, ce qui mit tellement sa belle mere aux champs, que s'il n'eut tenu qu'à elle, elle lui eût ôté sa fille. Mais comme il y a des régles dans la justice que l'on est obligé de suivre en depit que l'on en ait, il falut qu'elle prit patience,& que sa fille la prit aussi.

Le Roi donna dans le même-tems une pension de six mille frans à Madame de Cavois, & lui dit en la lui donnant qu'il se faisoit un reproche d'avoir attendu si tard à lui faire du bien: qu'elle n'auroit rien perdu pour attendre, puisque ce bienfait n'étoit qu'un échantillon de ce qu'il vouloit faire pour elle à l'avenir, aussi-bien que pour son mari. Mr. de Cavois étoit grand Maréchal des Logis de la Maison du Roi? charge qui avoit donné le Cordonbleu à ceux qui l'avoient possedée avant lui. Il ne l'avoit pas eu pourtant à la derniere promotion, quoique beaucoup d'autres personnes qui ne paroissoient pas être en droit de l'esperer tant que lui eussent receu cét

leur prochain ne s'y endorment jamais. D'ailleurs il y avoit encore une raison pour laquelle on n'avoit garde de la lui pardonner ; le Marquis de Louvois & le Marquis de Seignelai n'étoient pas bien ensemble, & les créatures de l'un n'épioient que l'occasion de perdre les créatures de l'autre, prétendant que le sacrifice ne pouvoit être qu'agréable à leur patron. Enfin la mort du Marquis de Seignelai avoit comme enseveli Mr. de Cavois dans la disgrace de son Maitre, quand le Roi le ressuscita par ce bienfait. Il avoit acheté une maison à Louvetienne, qui est un village à une portée de mousquet de Marli. Sa femme qui est de Bretágne y avoit une menagerie, & s'étant avisée d'y faire faire le beurre comme on le fait dans la Province où elle avoit pris naissance, elle en presenta au Roi pour reconnoitre le bienfait qu'il venoit de lui faire. Le Roi trouva que ce beurre étoit la meilleure chose du monde ; tellement qu'il la pria de lui en envoyer, non seulement quand il seroit à Marli, mais encore quand il s'en retourneroit à Versailles.

Le Marquis de Cascaye Ambassadeur de Portugal, homme riche, & qui avoit apporté à Paris une si grande quantité de Vaisselle d'argent qu'il y en avoit suffi-

ſamment dequoi garnir le buffet de vingt Ambaſſadeurs, donna cependant une ſcene au public qui fut aſſez divertiſſante. Comme il aimoit le jeu & le lanſquenet ſur tout, qui floriſſoit toûjours, quoi que le nouveau Lieutenant de Police fit tout ſon poſſible pour le detruire, il alloit dans pluſieurs maiſons de la Ville où s'aſſembloient les lanſqueneticrs. Madame le Camus Deſtouches, qui demeuroit à l'Arſenal, & qui ne craignoit pas là les viſites de cet Officier, y donnoit à joüer à ce jeu-là deux jours de la ſemaine. Or cet Ambaſſadeur y étant allé, & y perdant ſon argent, il ſe mit à y joüer ſur ſa parole. Un avanturier qui y joüoit auſſi, & qui perdoit pareillement le ſien s'en trouvant de mauvaiſe humeur, dit alors à propos de certaines autres gens qui ſe faiſoient marquer auſſi-bien que l'Ambaſſadeur, que cela étoit étrange de perdre tous les jours ſon argent & d'être obligé encore de joüer à credit. Mais l'Ambaſſadeur prenant cela pour lui, & s'en trouvant choqué, lui en donna des marques à l'heure même par deux ſouflets qu'il lui appliqua de toute ſa force. L'Ambaſſadeur pour le mieux regaler dit encore à ſon Ecuyer

par qui il se faisoit toûjours suivre, de lui donner quelque coups de plat d'épée. l'Ecuyer exécuta son commandement devant que l'autre se pût mettre en deffense, ainsi il fut traité d'une maniere qu'on peut dire que rien n'y manquoit. Madame du Frenoi étoit là presente, & trouvant étrange qu'un homme, & encore un homme de son caractere, en usât ainsi devant des Dames, car il y en avoit bien d'autres qu'elles, lui dit ce qu'elle en pensoit. Mais comme elle le fit d'un ton de précieuse, & en affectant des airs de qualité, & même des paroles par lesquelles elle vouloit passer pour telle, la Duchesse de la Ferté qui lui en vouloit, parce que peut-être elle étoit plus belle qu'elle, ou qu'elle étoit du nombre des perdans, lui répondit que ce n'étoit pas à une petite bourgeiose cõme elle à trouver à redire à ce qu'un homme de la qualité du Marquis de Cascaie faisoit. Ainsi cette sçene aïant changé de decoration, on oublia ce qui venoit de se passer pour donner toute son attention à ce nouveau different. Il n'y eut que le pauvre batu qui se fit tenir à quatre, jurant & pestant qu'il mourroit en la peine ou qu'il auroit raison de l'affront qu'il venoit de recevoir. Mais quoi qu'il y ait déja prés

d'un an que cela se soit passé, on ne voit pas qu'il ait rien fait qui ait répondu à ces paroles. Pour ce qui est de Madame du Frenoi, comme elle avoit aussi bonne langue que la Duchesse, elle tira son épingle du jeu, sans qu'il y allât tant du sien. Cependant l'Ambassadeur étant rétourné joüer quelques jours aprés au Palais Royal chez une Dame d'une autre qualité que Madame Destouches, la Duchesse de la Ferté qui s'y trouva encore, & qui avoit sur le cœur que son procedé lui eût attiré des paroles désagréables de la part de Madame du Frenoi, lui demanda s'il se feroit toûjours suivre par son Ecuyer, car il l'avoit encore avec lui, & cet Ecuyer ne le quittoit non plus que l'ombre fait le corps. L'Ambassadeur, lui volut répondre quelque chose, mais l'ayant interrompu dès la premiere parole, elle lui dit qu'il n'y avoit plus là personne à batre, qu'ainsi ce maitre batteur n'y feroit que perdre son tems, que d'ailleurs il étoit inoüi que parmi des femmes de qualité, comme il y en avoit dans cette compagnie, l'on souffrit un homme qui l'on avoit vû la derniere fois n'avoit ni respect ni honnêteté pour le sexe, que si cela se souffroit en Portugal il n'en étoit pas de même en France où les Dames

sçavoient un peu mieux se faire rendre ce qui leur étoit dû, L'ambassadeur ne voulut pas convenir de cet article, aïant trop apris la carte des Dames de la Cour & de Paris pour lui passer celle-là. Quant à l'autre il lui répondit que, puis qu'elle souhaittoit qu'il renvoyât son Ecuyer, elle n'en seroit pas dédite. Cette nouvelle querelle s'étant terminé de la sorte, il se mirent à joüer, pendant que le pauvre battu courroit les ruës de Versailles & de Paris pour avoir réparation de l'affront qu'il avoit reçû. Mais comme il n'avoit pas grand credit ni dans l'un ni dans l'autre, ses coups lui sont demeurez sans que sa peine lui ait servi de rien.

Le mépris du Marquis de Coaquin pour sa femme continuoit toûjours, & les parens de cette Dame apprenant qu'il alloit souvent à l'Opera, & qu'il y couchoit en jouë une Operatrice, ils obtinrent du Roi une deffence à toutes sortes de personnes de qualité & quelques autres que ce pussent être, de se mettre sur le theatre. Car c'étoit là où avoient commencé plusieurs intrigues qui avoient pris de l'accroissement derriere le theatre, & qui s'étoient enfin consommées ailleurs. Cela dérangea bien des petits Maîtres qui n'alloient la que pour

dire mille ordures à ces femmes qu'ils ne prenoient pas soin seulement d'envelopper. Car la débauche où ils étoient tant les uns que les autres, faisoit qu'ils ne rougissoient plus de dire eux mêmes ce qui autrefois eût donné la derniere confusion à entendre seulement, quand même on eût été dans le dernier desordre.

Le Chevalier de la Hilliere qui étoit Gouverneur de Rocroi, & qui avoit été auparavant Lieutenant des Gardes du corps vint à mourir en ce tems-là. Il ne s'étoit pas trop distingué pendant qu'il avoit été dans le monde, & même j'ai lû quelque part que le Roi lui dit un jour lors qu'il marchoit devant lui, parce que la pointe de son épée qui passoit au bout du fourreau lui avoit piqué la jambe, qu'il n'y avoit que lui seul à qui son épée eût jamais fait mal. Mais sans approuver cette médisance dont Sa Majesté est moins capable qu'un autre, puis qu'il est constant que quelque sujet qu'un homme de qualité lui ait pû donner de se plaindre, il est à naître qu'il lui ait jamais rien dit de desobligeant; il est certain que si le Chevalier n'avoit pas trop fait parler de lui pendant sa vie, il n'en fut pas de même aprés sa mort. Il

fit un Testament qui paroit bien extraordinaire à quantité de gens, & qui étoit à peu prés de même nature que celui de ce Partisan, dont il a été parlé dans cet Ouvrage. Il fut trouvé même bien plus fort, parce qu'au lieu d'adoucir les termes dont il étoit obligé de se servir pour apprendre aux autres qu'il avoit fait tort à Sa Majesté il y employoit sans façon celui de vol, dont il se reconnoissoit coupable. Il y disoit en termes formels qu'il avoit bien volé au Roi la somme de vingt mille livres depuis qu'il étoit Gouverneur de cette Place & qu'il vouloit que ses heritiers la lui restituassent avant que de s'approprier un sol de sa succession. Son Gouvernement fut demandé par bien des gens, car il y en avoit assez à la Cour qui étoient allerte quand il venoit à vaquer quelque chose, & qui même avoiët besoin que le Roi leur donnât dequoi subsister, parce qu'ils avoient mangé la plûpart de leur bien dans le service. Mais Mr. Bartillac Lieutenant General des armées de Sa Majesté, fut plus heureux que les autres, & comme il y avoit long tems qu'il servoit, & qu'il n'avoit encore rien eu, le Roi ne vouloit pas que pendant qu'il faisoit du bien à tous les vieux Officiers, il fut le

ſeul qui pût dire qu'il avoit été oublié.

Le Maréchal de Boufflers ayant témoigné cependant à Sa M. qu'il y avoit un de ſes Lieutenans Géneraux dont il n'étoit point du tout content, non qu'il ne fût un brave homme, & qu'il n'eût toûjours bien ſervi, mais parce qu'il étoit ſi fier qu'il avoit toutes les peines du monde à recevoir ſes ordres, le Roi lui répondit qu'il falloit l'en défaire, & qu'il auroit bien-tôt contentement. Ce Marêchal qui étoit un cadet de bonne Maiſon de Picardie, avoit commencé à ſervir dans les Gardes, où il avoit été garçon Major. Son frere aîné ayant épouſé enſuite Mademoiſelle de Guenegaut, fille de Mr. du Pleſſis Guenegaut Sécretaire d'Etat, il lui avoit donné ſon partage en argent comptant. Il en avoit acheté le Regiment du Roi Dragons, à la tête duquel ayant commencé à ſe faire connoitre à la journée de S. François, Mr. de Turenne, qui ne demandoit qu'à rendre ſervice à tout le monde, avoit dit tant de bien de lui, que cela s'étoit gravé bien avant dans l'eſprit du Roi. Depuis cela il avoit fait ſon devoir comme les autres, & Mr. de Turenne auprés de qui il étoit aſſez bien ayant été tué peu de tems aprés, il avoit changé de General. Le Marechal de

Crequi sous qui on l'avoit fait servir, ne l'avoit pû souffrir d'abord, & l'accusoit de vouloir faire le nécessaire sans qu'on l'en priât, & même sans savoir bien souvent ce qu'il disoit. C'étoit sur des avis qu'il se ventoit d'avoir des ennemis qu'il s'étoit attiré cette rebuffade. Car ce Maréchal qui étoit fier n'aimoit point qu'on s'ingerât de lui rien dire de pareil, parce qu'il prétendoit que c'étoit l'accuser par-là en quelque façon de ne pas faire tout ce qu'il faloit pour avoir d'aussi bonnes nouvelles que lui. Quoiqu'il en soit, Mr. de Boufflers ayant surmonté par sa patience l'aversion que ce Géneral sembloit lui porter, ils devinrent bon amis, & à la fin Mr. de Crequi fut le premier à confirmer à Sa Majesté que Mr. de Turenne ne lui avoit rien dit de lui qui ne fut véritable. Comme ce Maréchal avoit bien réparé sur les dernieres années de sa vie ce qu'il avoit fait de mal aupres du Pont de Consarbrik, son témoignage ne nuisit pas à Mr. de Boufflers. Le Roi le prit en amitié, & l'ayant fait Lieutenant Général quelque tems aprés la Paix de Nimégue, il se servit de sa faveur pour s'élever encore plus haut. Il étoit déja auparavant Colonel général des Dragons, & le feu Duc de Lesdiguieres autant peut-

être pour déplaire au Marquis de Louvois avec qui il n'étoit pas trop bien, que pour l'obliger, lui avoit fait prêter l'argent qu'il lui falloit pour avoir cette charge. Car ce Ministre vouloit l'avoir pour le Chevalier de Tilladet son cousin germain, quoiqu'au dire de toutes les troupes, il en fut bien moins digne que l'autre. Mais la faveur, & l'impuissance où il croyoit Mr. de Boufflers, lui faisoit esperer que cela ne lui mâqueroit pas, d'autant plus que Mr. de Boufflers n'y pouvant atteindre, c'étoit le Chevalier de Tilladet que cela regardoit, parce qu'aprés lui il avoit alors la charge la plus considérable dans les Dragons. Le Marquis de Louvois, qui ne vouloit avoir cette charge pour son cousin germain que pour la faire passer ensuite à quelqu'un de ses enfans, ne sçût pas trop bon gré au Duc de Lesdiguieres du secours qu'il lui avoit donné. Cela fut cause que Mr. de Boufflers fut quelque tems sans sçavoir s'il étoit bien ou mal auprés de lui. Mais enfin ce Ministre voyant qu'il avoit l'oreille du Roi & que Sa Majesté le regardoit comme un autre Mr. de Turenne, non par sa capacité qui est assûrément eloignée de celle de ce General, mais parce qu'il étoit desinteressé comme lui, & que d'ailleurs il

il s'attachoit extrémement à sa persônne; ce Ministre, dis je, le voyant en faveur, oublia le chagrin qu'il avoit contre lui. Ainsi il ne s'opposa point à tout ce que Sa Majesté lui voulut faire de bien. Il eut le Gourvernement de Luxembourg, aprés que le Roi eut pris cette place, & le Maréchal de Crequi étant mort quelque tés ensuite, le Roi lui donna celui de Lorraine dont ce Maréchal étoit pourvû. La guerre s'étant allumée ensuite, il eut une armée à commander, quoi qu'il ne fut encore que Lieutenant Général, & l'on obligea Rubantel, qui étoit aussi Lieutenant Général & Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes, de lui obéïr. Cela parut d'autant plus rude à celui ci, qu'il étoit déja ancien Capitaine dans ce Regiment lorsque l'autre n'y étoit que garçon Major, car il l'étoit dés la levée du siége de Valencienne, & il avoit eu la compagnie de son frere, qui y avoit été tué. Il en avoit témoigné son chagrin au Bureau; mais cõme il n'y étoit pas bien, parce qu'il avoit refusé autrefois d'épouser Mademoiselle de S. Poüanges, qui avoit été mariée depuis à un Conseiller des Requêtes du Palais nommé Verneüil, on ne s'étoit pas soucié de lui laisser cette mortification.

Il ne servit ainsi sous le nouveau Géné-

ral qu'avec beaucoup de dégoût. Mais il en eut bien-tôt un autre qui lui sembla encore plus rude que celui-à. La faveur de Mr. de Bouflers ayant toûjours augmenté de plus en plus, il fut fait non seulement Cordonbleu, mais encore Maréchal de France, Gouverneur de la Flandres Françoise, & Colonel du Regiment des Gardes. Cette derniére charge dont le Roi l'honoroit le chagrina encore plus que les autres, parce qu'il étoit obligé tous les jours en qualité de Lieutenant Colonel de ce Regiment de prendre ses ordres, soit qu'il fût à la guerre ou qu'il fût en Cour. Quelque tems aprés le Roi voulant faire reveuë de ce Corps, Mr. de Bofflers en fit la sienne auparavant, afin que s'il y manquoit quelque chose il pût remédier avant que le Roi le vit. Mr. de Rubantel demeura sur les épines, tant que dura cette reveuë, & Mr. de Boufflers ayant voulu voir deffiler ce Regiment devant lui. Rubantel n'eût pas plûtôt entendu qu'il en donnoit l'ordre, qu'il monta dans son carosse, & s en revint à Paris, de peur d'etre obligé de le saluër la picque à la main. Le Meréchal s'en plaignit au Roy & c'étoit de lui dont il lui avoit parlé lors qu'il lui avoit dit qu'il n'étoit pas content d'un de ses Lieutenans Generaux

Or sa Majesté ayant intérêt d'ôter ce sujet de scandale aux troupes, parmi lesquelles il faut toûjours entretenir la subordination, il en fit faire correction à Rubantel par le Marquis de Barbesieux fils de M. de Louvois, qui étoit mort subitement, & dont il avoit eu la charge de Secretaire d'Etat. Rubantel n'en fut pas plus sage pour cela, & ayant encore témoigné en d'autres rencontres combien il souffroit impatiemment d'être obligé de plier sous ce Maréchal, le Roi en fut si en colere contre lui qu'il resolut de lui ôter sa charge. Il en témoigna quelque chose au Duc de la Rochefoucaut, qui lui dit que Rubantel avoit tort, mais que si sa Majesté avoit la bonté de se mettre à sa place elle trouveroit peut-être que sa faute, toute grande qu'elle étoit, ne méritoit pas d'être punie si rigoureusement; qu'il y avoit plus de quarante ans qu'il étoit Capitaine aux Gardes, & que quoi qu'il dût obéir aveuglement à celui qu'elle vouloit lui donner pour Superieur, comme il étoit naturel de ne pas aimer à se voir commandé par un homme que l'on avoit vû long tems son inferieur, on étoit capable de s'écarter de son devoir. Ces parolles addoucirent l'esprit du Roi, & sa Majesté ne pouvant pas néanmoins

s'empêcher de mettre un autre à sa place, à cause de la conséquence qu'il y eût eu à ne pas entretenir la discipline qui doit toûjours régner dans les Regimens, elle commanda au Marquis de Barbesieux de dire à Rubantel qu'il eût à se demettre de sa charge en faveur du Comte d'Avejant, qui étoit ancien Capitaine aux Gardes, & Maréchal de Camp. Celui-ci étoit gendre de feu Mr. Valot premier Medecin du Roi, & la famille de sa femme ne l'avoit regardé d'abord que comme un homme indigne d'entrer dans leur Alliance. Leur raison étoit qu'elle avoit beaucoup de bien, & qu'il n'en avoit guéres Mais le Roi qui l'avoit pris en amitié, à cause qu'il avoit été nourri son page & qu'il avoit changé de bonne heure de Religion, il s'est trouvé que par succession de tems celui qu'ils regardoient comme la partie honteuse de tout tant qu'ils étoient, en est devenu non seulement l'ornement, mais encore le soutien. Il en arriva tout de même autre fois à la famille des Bordeaux qui ne valloit gueres mieux que celle des Valot. La fille ainée de l'intendant des Finances qui étoit veuve d'un Conseiller du Parlement, ayant voulu épouser en depit d'elle feu Mr. Sanguin pere du Marquis de Livri pre-

premier Me. d'Hôtel du Roy, elle se déchaina tellement contre lui, qu'on eût dit à l'entendre parler qu'il étoit tout à fait indigne de mêler son sang avec le sien. Cependant elle fut trop heureuse de le venir rechercher quand elle le vit en faveur, & si elle ne l'eût eu pour prendre ses interêts, elle eût bien mal passé son tems en beaucoup de rencontres.

Mais pour ne me pas enfoncer davantage dans cette digression, je dirai que le Marquis de Barbesieux s'étant acquitté du commandement que Sa Majesté lui avoit fait, il dit encore de sa part à Rubantel que la conduite qu'il avoit tenuë envers Mr. de Boufflers lui avoit tellement deplu, qu'elle n'eût jamais songé à faire rien pour lui si ce n'est que Mr. de Boufflers l'en avoit prié; qu'elle lui accordoit ainsi le Gouvernement du Fort de Baraut, avec une pension de quatre mille livres, mais que comme ce n'étoit qu'à la consideration de ce Maréchal, il eût à l'en aller remercier. Rubantel qui voyoit un grand nombre de ses Cadets, dont les uns avoient des Gouvernemens il y avoit déja long-tems & d'autres des postes encore plus considerables, fut tellement outré de ce compliment, qu'il répondit à l'heure même à ce Marquis, qu'il aimoit mieux

n'avoir point de graces que de les acheter à ce prix là, qu'il croyoit depuis le temps qu'il avoit l'honneur de servir sa Majesté, s'être assez bien acquitté de son devoir pour obtenir quelque chose de lui même sans avoir besoin de la recommandation de personne, & s'en alla en même tems sans attendre aucune replique, & le Marquis de Barbesieux ayant rendu compte au Roi de la réponse qu'il venoit de lui faire, sa Majesté dit tout haut devant toute la Cour qu'il n'étoit pas beaucoup étonné de son procedé, parce qu'il y avoit déja long-tems, qu'elle le connoissoit sur ce pied là. Elle dit encore quelques autres paroles qui firent croire aux amis de Rubâtel qu'elle le pourroit bien faire arrêter. Ainsi le Duc de la Rochefoucaut ayant pitié de ce pauvre malheureux, dont les longs services sembloient meriter une meilleure destinée, prit la parole pour dire au Roi tout ce qu'il croyoit capable d'appaiser sa colere. Sa Majesté lui répondit qu'elle entroit dans tout ce qu'il lui remontroit, mais qu'elle en avoit déja tant souffert de lui, qu'elle s'étonnoit comment elle avoit tant tardé à faire ce qu'elle avoit fait maintenant ; que ce n'étoit pas la premiere fois qu'elle avoit sujet de s'en plaindre, & qu'elle en avoit bien essuyé

d'autres de sa fierté, sans faire semblant d'y prendre garde. Comme ces parolles marquoient toûjours un ressentiment dont les suites étoient à craindre, le Duc de la Rochefoucaut prit la liberté de lui répondre que si sa Majesté avoit essuyé quelque chose de la mauvaise humeur de cet homme, elle devoit avoir la bonté de considerer qu'il avoit assuyé une grande quantité de coups de mousquets pour son service, que depuis quarante ans, il ne s'étoit point fait de siege où le Regiment des Gardes eût été qu'il ne s'y fût trouvé comme les autres, qu'il l'avoit vû renouveller cinq ou six fois à force d'y avoir été tué du monde : qu'il s'étoit trouvé pareillement à je ne sais combien de batailles, qu'il avoit même répandu son sang & à l'un & à l'autre, desorte que les marques honorables qu'il en portoit sur son corps meritoient que sa Majeste lui pardonnât quelques coups de langue.

Ce discours fit son effet ; le Roi ne parut plus si irrité contre lui. Cependant comme ce n'est plus le regne du Cardinal Mazarin où l'on obtenoit des graces à force de crier ou de se faire craindre, car c'est ainsi que de son tems deux ou trois personnes eurent le bâton de Maréchal de France, & que d'autres par-

vinrent à d'autres honneurs ; comme, dis-je, bien loin qu'on soit aujourd'hui dans un tems comme celui là, on ne sçauroit avoir trop de complaisance & de soûmission quand on veut réüssir, le Roi ne lui offrit pas davantage ni le Fort du Baraut, ni la pension qu'il lui avoit voulu donner. Il gratifia au contraire de ce Gouvernement Mr. de Bachevilliers qui avoit été enseveli long tems dans l'oubli, & qui avoit bien la mine, quelque mérite qu'il eût, d'y demeurer encore toute sa vie, si par bonheur pour lui il n'eût été fils d'une sœur du Marquis de Montchevreüil. Comme il avoit eu le malheur de servir pendant l'autre guerre ou en Catalogne ou à Messine, car c'en est un grand pour un Officier qui a quelque ambition que de se trouver si éloigné des yeux de son maitre, Sa Majesté n'avoit jamais entendu parler de lui ; ainsi il étoit demeuré long-tems Lieutenant Colonel de Cavalerie. Mais enfin son oncle, que le Roi combloit tous les jours de bien faits, trouvant qu'il auroit mauvaise grace de ne lui pas faire un peu de part de sa fortune, il pria Madame de Maintenon de vouloir remontrer ses services au Roi. Cette Dame le fit volontiers, & le Roi lui avoüant de bonne foi,

que si elle ne lui en eût point parlé il eût peut-être encore de meuré long-tems sans le connoitre, puis que c'étoit la premiere fois qu'il avoit oüi prononcer son nom; il le fit tout d'un coup Brigadier de ses Armées, sans attendre qu'il lui pût donner de Regiment. Cependant le premier qui vint à vaquer fut pour lui, & n'ayant été gueres à être fait Maréchal de Champ, il fut encore fait Lieutenant Géneral peu de tems aprés; desorte qu'on ne vit jamais aller un homme si vite. Enfin Sa Majesté pour couronner toutes ses graces, lui fit présent aussi de ce Gouvernement, & mit son Cadet dans sa maison où il est aujourd'hui Enseigne des Gardes du Corps.

Un autre Officier des Armées de sa Majesté fût encore plus malheureux que Rubantel, puis qu'aprés avoir été mis à la Bastille, & avoir perdu son Regiment qui lui valloit plus de dix mille écus de rente, il ne pût jamais obtenir sa liberté que la paix ne fût faite C'étoit un fils du Duc de Tirconnel qu'il avoit eu d'une femme à qui il avoit promis mariage sans tenir néanmoins sa parole. Il portoit le nom de Talbot qui étoit celui de ce Duc, & qui est un fort beau nom en Angleterre aussi-bien qu'en France, dont cette Maison sort originairement. Il

étoit Brigadier des Armées du Roi dans l'Armeé d'Italie, où étoit son Regiment & étant venu en Cour de ce païs là dans le tems que le Roi Jaques prétendoit passer en Angleterre, il y a deux ou trois ans, il lui dit de le suivre. Talbot lui répondit, que quoi qu'il eût un Regiment d'Irlandois, comme il étoit au service & aux gages de Sa Majesté Trés-Chrêtienne, il ne pouvoit disposer de sa personne sans son consentement, qu'il eût la bonté de lui en parler, & qu'il se feroit un plaisir aprés cela de lui obéir. Je ne sais si Talbot lui dit ces paroles d'un air à lui faire connoître qu'elles n'étoient pas selon son cœur, ou si ce Prince se trouva choqué de ce qu'étant son sujet il lui eût répondu qu'il ne pouvoit le satisfaire, que le Roi ne le lui eût permis, mais enfin il parut à son visage qu'il ne se ressouvenoit plus qu'il étoit fils d'un homme qui lui avoit rendu de grands services, & qui passe encore aujourd'hui dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu, pour l'homme le plus fidele & le plus affectionné à son Prince qui se soit vû depuis long-tems. Talbot s'en apperçût bien comme les autres, mais soit qu'il ne s'en mit pas beaucoup en peine, ou que le vin à quoi il étoit un peu sujet, lui ôtat le

jugement, il dit dés le jour même au Marquis de Larré, avec qui il faisoit la débauche, ce que lui avoit dit le Roi Jacques, & ce qu'il lui avoit répondu. Mais il lui ajoûta imprudemment & sans y faire réflexion, soit comme je viens de dire, que ce fût un effet du vin, ou qu'il le pensât effectivement, qu'il ne sçavoit pas ce qu'il vouloit aller faire en ce païs-là; qu'il n'y étoit estimé ni aimé que de peu de personnes, parce qu'il n'y en avoit guéres qui ne fussent persuadez qu'il ne fût plus propre mille fois pour un Couvent, que pour remonter sur le Trône.

Le Marquis de Larré étant allé voir le lendemain le Marquis de Barbesieux avec qui il n'étoit pas mal, lui raconta la conversation qu'il avoit euë avec Talbot, croyant peût-être plûtôt lui rendre service que de lui nuire. En effet il pouvoit avoir en vûë d'aprendre à ce Ministre l'attachement qu'il avoit au service du Roi, & le peu qu'il en avoit en comparaison à celui du Roi Jacques; mais le Marquis de Barbesieux en ayant fait sa cour à une Dame, & celle-ci l'ayant redit à la Reine d'Angleterre, cette Princesse pria le Roi de faire arrêter Talbot. Cela fut executé lorsqu'il étoit encore à Versailles, & ayant été

vent le jugement à ceux qui ont le plus d'esprit. Mr. de Vendôme parla aussi en sa faveur, mais tout cela ne servit de rien, le Roi Jaques & la Reine son épouse lui firent ôter non seulement son Regimént, mais encore une pension qu'il avoit; ainsi il se vit tout d'un coup dépouillé par un coup de langue de tout le fruit de ses services. Qui pis est, quoi qu'il soit sorti maintenant de prison, je ne sache pas qu'il ait encore obtenu la moindre chose, bien que je le voye tous les jours aller tantôt de Paris à Versailles, & de Versailles à S. Germain. Il a été même, je ne sai combien de tems sans pouvoir obtenir permission du Roi Jaques & de son épouse de leur aller demander pardon, leurs Majestez ayant jugé à propos pour l'exemple de faire connoitre que leur ressentiment duroit encore.

Parmi tous ces sujets d'affliction particuliérement pour Talbot & pour Rubantel aussi bien que pour leurs amis, il se passa une nouvelle Scene à Paris capable d'égayer le public. La femme d'un homme de l'extraordinaire des guerres, fort coquette de son métier, ayant un jour voulu monter en carosse, son cocher qui avoit complotté avec ses gens de lui faire piéce, se mit sur son

ſiege ſans que ſes chevaux fuſſent penſez ni que ſon caroſſe fut nettoyé. Cette Dame lui demanda ce que cela vouloit dire ; & ſi c'étoit ainſi qu'on ſervoit une perſonne de ſa condition. Sa condition n'étoit pas bien grande néanmoins. Mais puiſque Madame du Freſnoi qui n'étoit que la femme du fils d'un ſimple Bourgeois oſoit bien dire en parlant de ſa perſonne, une femme de ma qualité, celle-ci par la même raiſon pouvoit bien s'appeller femme de condition, puiſque le pere de ſon mari & que le ſien même étoient quelque choſe de plus que le pere de ce Commis. Le cocher ne répondit rien, ſachant qu'il n'y a rien qui deſeſpére davantage une femme que de ne lui point répondre, ſoit qu'elle ait raiſon ou nom. Elle rédoubla ſes reprimandes pour lui faire rompre ſon ſilence & voyant qu'il ne diſoit encore rien, elle en vint aux injures & aux ménaces. Le cocher ſans s'en étonner aucunement lui répondit à la fin qu'elle faiſoit là bien du bruit pour peu de choſe ; que ſi elle l'en vouloit croire elle ne s'égoſilleroit pas tant à force de crier, & qu'il n'en ſeroit d'aujourd'huy ni plus ni moins. La Dame outrée d'une réponſe ſi inſolente, redoubla ſes injures & ſes menaces, mais le cocher lui reſervant

le meilleur pour le dernier, lui dit qu'il s'étonnoit qu'une femme comme elle fit tant la difficile, & qu'elle étoit encore trop bien servie pour une P..... à ce mot elle perdit patience, & ayant appellé ses laquais qui s'étoient éloignez de dessein prémédité pour avoir plus de divertissement de cette Comedie, ils vinrent tout échauffez pour sçavoir d'elle ce qu'elle avoit. Elle leur demanda s'ils ne la vengeroient pas de cet insolent, & ces laquais faisant semblant de ne pas sçavoir dequoi c'étoit, elle leur dit qu'il avoit eu l'effronterie de lui dire qu'elle étoit une P... & que le moins qu'ils lui pouvoient faire étoit de lui rompre les bras & les jambes. Mais au lieu de leur voir prendre feu comme elle pensoit, elle fut bien surprise quand elle leur vit baisser les yeux. Elle leur demanda en même tems ce que cela vouloit dire, & voulant les faire parler comme en dépit deux, ils lui répondirent une chose qui eut encore bien dequoi la mettre d'avantage en colere. Ils lui dirent que si ce n'étoit que pour cela qu'elle voulût faire roüer de coups son cocher, elle pouvoit chercher d'autres Boureaux qu'eux, qu'ils ne battoient ni ne roüoient personne à moins qu'il n'y en eût du sujet, & qu'ils ne voyoient

pas que c'en fût un que de dire la verité. Elle leur répliqua qu'à leur compte aussi bien qu'à celui de son coher, elle êtoit donc une P... & lui ayant répondu sans façon qu'ils la connoissoient pour telle, & qu'ils étoient prêts den rendre témoignage quand elle voudroit, sa bile s'échauffa tellement, qu'elle appella le reste de ses gens pour lui venir donner le secours qu'ils lui refusoient. Une cuisiniere se presenta la premiere devant elle, & lui fit la même demande que lui avoient fait ses laquais, savoir ce qu'elle avoit pour être si fort en colere. Mais elle ne lui en eut pas plûtôt fait le recit qu'elle lui fit aussi la même réponse qu'ils lui avoient fait, savoir que son cocher & ses laquais n'avoient pas grand tort, & qu'ils ne lui reprochoient rien qui ne fut vrai. Une femme de châbre vint ensuite, & celle ci n'ayant pas complotté avec les autres de lui manquer de respect, elle lui dit qu'il n'y avoit point tant de façon à faire, & qu'elle s'en alloit chercher un Commissaire pour les faire mettre tous en prison. Mais cette parolle luy fut bien cherement venduë, ils ne virent pas plûtôt qu'elle se mettoit en état de sortir qu'ils lui donnerent mille coups l'un aprés l'autre. La

Dame se sauva dans sa chambre de peur qu'ils ne lui en fissent autant ; & la femme de chambre s'étant enfin dépêtrée de leurs mains, elle se sauva aussi dans la sienne. Elle en fermérent toutes deux les portes au verroüil, & attendant que le maître de la maison revînt pour lui faire ses plaintes du traitement qu'elle venoit de recevoir. Le cocher voyant que sa Maîtresse ne paroissoit plus, ôta les chevaux de son carosse, les pensa & fit encore tout ce qu'il devoit faire afin de faire accroire à l'arrivée de son mari qu'elle avoit encore tort ; il avoit usé encore tant lui que ceux qui étoient de son complot d'une autre précaution qui étoit beaucoup meilleure. Ils avoient rendus plaintes il y avoit déja quatre jours devant le Cõmissaire du quartier comment elle ne leur payoit point leurs gages, & lui aïant fait donner une assignation en même tems pour l'y faire condamner, ils ne restérent au logis que pour dire au mari avant que sa femme lui pû parler, qu'ils ne vouloient pas demeurer davantage avec elle, puis qu'il n'y avoit pas moyen d'en arracher un sol. Le mari qu'ils saluérent de ce compliment à son arrivée, les voulut retenir, mais ils n'avoient garde de demeurer. Ainsi s'en étant tous allez, ce

Mari fut fort supris quand il sut la piece qu'ils avoient faite à sa femme. S'il eût été bien sage il lui eût recommandé de n'en rien dire à personne. & il en eût usé de même à son égard, mais chacun n'étant pas aussi prudent qu'il seroit à desirer pour le bien de ses affaires il fut assez fou pour aller rendre une plainte lui-même contre ses Domestiques, & ainsi il divulgua tout le premier ce qu'il devoit tenir caché. Mais celle que les autres avoient renduë quatre jours auparavant ayant fait croire que tout ce qu'il en faisoit n'étoit qu'en recriminant, ses amis lui conseillerent d'assoupir cette affaire bien loin de l'ébruiter davantage. Il eut bien de la peine à les en croire, & sa femme jettoit feu & flamme pour l'en dissuader, mais enfin la raison lui apprenant qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour lui que celui-là, à moins que de se vouloir faire montrer au doigt par toutes les ruës, il y souscrivit à la fin.

Si cette femme passoit ainsi pour coquette dans l'esprit de ses gens, en voici une autre qui n'avoit pas ce défaut, mais qui n'en étoit pas moins à charge à son mari. Mr. de Tourville avant que d'être fait Maréchal de France avoit épousée la fille d'un Fermier Général

qui étoit veuve du Marquis de la Popliniére neveu de feu Madame de Colbert. C'étoit une grande fortune pour ce Maréchal que d'avoir épousé cette veuve, & sur tout dans le tems que ce mariage s'étoit fait. Car il n'étoit que Cadet de Normandie, & encore d'une Maison qui n'étoit pas trop à son aise; mais la fortune lui en avoit voulu lorsqu'on le croyoit perdu,& en effet il faut sçavoir qu'aprés la mort du Marquis de Seignelay qui étoit son protecteur, on lui avoit écrit de la Cour qu'il étoit tems ou jamais de faire voir qu'il avoit du sang aux ongles; puis que depuis qu'il étoit dans la Marine,il n'avoit jamais riẽ fait qui en dût dõner la pensée. Ce reproche avoit été un coup d'éperon pour lui,qui l'avoit piqué sensiblement; desorte que l'ordre lui étant venu ensuite de combatre fort ou foible la flotte ennemie, & y ayant fait son devoir, quoique le succez lui en eût été malheureux,on l'éleva si bien que s'il eût été encore à marier, il n'eut peut-être plus voulu de la femme qu'il avoit prise. Cependãt soit qu'il commençât à la mépriser ou qu'il crût qu'il pouvoit avoir des Maîtresses sans qu'elle y dût trouver à redire, il regarda de bon œil une de ses proches,dont elle ne fut pas moins

jalouse que d'une autre. Elle lui en dit son sentiment, & ne s'étant pas voulu donner la peine seulement de la desabuser, elle fit un éclat qui fut fachenx à la Dame qu'elle soubçonoit d'être sa rivale. Je ne sçais si ce qu'on en dit étoit vrai, mais l'on veut que ce fut cette jalouse qui avertit le mari de cette femme du commerce que le Maréchal avoit avec elle. L'on veut aussi qu'il les surprit dans un état qui ne lui permetoit point de douter que l'avis qu'elle lui avoit donné ne fût veritable. Quoi qu'il en soit, la Dame ayant été mise dans un Couvent, le Maréchal soit de chagrin qu'il en eut, ou qu'il fût mécontent d'ailleurs de la Maréchalle, la bannit de Paris, & l'envoya dans une de ses Terres. Il prit pour pretexte qu'elle ne vouloit pas faire quelque chose qu'il desiroit, & ce pretexte étoit assez specieux, parce que cela rouloit sur l'interêt, mais cette Dame souffrant impatiemment son bannissement, d'autant plus qu'elle étoit rongée continuellemẽt de jalousie, elle s'en revint à Paris sans lui en rien mander: elle se logea dans son appartement cõme s'il eût dû n'en rien sçavoir, resoluë de s'i tenir close & couverte jusques à ce que ses amis, & les parens de son premier mari eussent averti le Roi de l'in-

justice qu'il lui faisoit. Les gens de ce Maréchal, aux yeux de qui elle étoit entrée dans la maison, en donerent avis à leur maître, qui sans vouloir lui demander la raison pour laquelle elle étoit revenuë sans son ordre, s'en pleignit au Roi. Il prétendoit que Sa Majesté lui accorderoit en même-tems une lettre de cachet, pour la releguer dans quelque couvent, & qu'il joüiroit par-là de tout son bien. Mais comme on l'avoit averti de bien des choses, elle n'alla pas si vite. & voulut être éclairci auparavant du sujet de leur divorce. Le Maréchal tâcha tout autant qu'il put de l'embroüiller, & le faisant rouler sur l'interêt, le Roi lui répondit qu'il leur falloit donner des Commissaires pour examiner qui avoit raison des deux. C'étoit tout ce que demandoit sa femme, & ainsi demeurant à Paris malgré lui, elle s'appliqua à traverser toutes les intrigues qu'il pouvoit avoir.

La sœur de sa Maitresse vint cependant à se marier, & comme c'étoit une occasion favorable pour la racommoder avec son mari, les parens de cette pauvre recluse le conviérent de se trouver aux noces. Il fit le retif, mais comme il s'ennuyoit déja de vivre tout seul, & qu'il ne demandoit qu'à être pressé, il

prit pour pretexte qu'en lui donnant sa femme, on ne lui avoit pas fait les mêmes avantages qu'on alloit faire presentement à sa belle sœur; S'ils eussent voulu ils lui eussent pû faire la même réponse que fit un jour le Maréchal de la Feüillade au frere de Mr. de Courchamp, Maître des Requêtes, qui est aujourd'hui Maître d'Hôtel du Roi & Colonel d'un Regiment d'Infanterie. Il vouloit être Enseigne aux Gardes, & ce Maréchal lui en voulant vendre une le double de ce que ces sortes de charges valoient, comme celui-ci lui eut representé qu'elles ne valoient que tant, & que cependant il en vouloit avoir bien davantage, le Maréchal lui fit réponse qu'il en convenoit avec lui, mais aussi qu'il devoit sçavoir qu'on vendoit ces sortes de charges selon le mérite des gens qui se presentoient pour les acheter: qu'elles avoient un prix pour un homme de condition, & un autre pour ceux qui comme lui n'en étoient pas, & qui d'ailleurs avoient une mine aussi basse que la sienne, & en effet ni sa Phisionomie, ni son air n'eussent pas fait honneur à ce Regiment. Pour ce qui est de sa naissance je n'en dis rien, parceque comme ce Regiment n'est rempli depuis je ne sais combien de tems que

de gens de pareille étoffe, c'étoit une méchante raison à Mr. de la Feüillade de lui vouloir renchérir cette charge, parce qu'il n'étoit que le fils d'un homme d'affaires. Quoi qu'il en soit, les parens de la recluse pouvoient, comme je viens de dire, alleguer les memes raisons à son mari. Ils l'eussent fait meme à meilleur titre, puis qu'il est naturel de donner un mariage à une fille à proportion du parti qu'elle rencontre. Enfin, il ne laissa pas de tenir son courage, nonobstant l'envie qu'il avoit de retourner avec sa femme. Il ne se trouva point à la noce, qui fut assez triste, parce que la mere du marié qui se portoit bien quatre jours auparavant, vint à mourir justement le meme jour qu'ils receurent la benediction nuptialle. Le marié qui n'épousoit pas une fort belle femme, ne fut pas trop fâché de cette circonstance, par rapport au peu de plaisir qu'il attendoit Comme le visage de sa femme ne lui en promettoit pas de trop grands, il s'abstint volontiers des devoirs du mariage, sous pretexte de la perte qu'il venoit de faire; mais enfin comme il eût eu mauvaise grace à le faire durer plus long tems il fut obligé de rompre la glace à la seconde nuit, ce qui consola la nouvelle mariée de la

perte de la premiere, d'autant plus qu'elle apprehendoit que sa laideur ne rendit son affliction éternelle.

Une autre femme se maria en meme-tems, qui eût été bien fâchée que son mari se fût ainsi amusé à pleurer la premiere nuit de ses nôces Ce fût Madame Girardin qui étoit veuve de Mr. Girardin qui aprés avoir été Lieutenant civil, avoit été envoyé à Constantinople en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté. Il n'y avoit pas trop mal fait ses affaires, desorte que par le partage de sa Communauté il étoit échu à sa veuve plus de cent-mille écus : avec quantité de meubles qui valloient bien la moitié d'autant Elle avoit eu d'ailleurs un assez bon mariage, ce qui la rendoit un parti si considerable, qu'il y avoit quantité d'éveillez à la Cour qui la couchoient en jouë. Mais le Marquis de Canillac lui ayant paru plus aimable que pas un autre, quoi qu'il n'eut gueres que la cape & l'épée, elle le préféra à tous ceux qui lui faisoient la Cour. Cette Dame avoit deux freres, dont l'un étoit Président au Parlement & l'autre Maître des Requêtes, & Intendant de Province. Comme elle avoit peur qu'ils ne s'opossasent à leur mariage, si elle leur en donnoit connoissance, elle résolut de se

marier

marier sãs les en avertir. Car comme ils étoient tous deux de Robe, & que ces sortes de Messieurs là en savent beaucoup quãd il y va de leur interêt, elle ne vouloit pas être obligée ou à recourir au Roi pour faire léver leur opposition, ou à se pourvoir en justice. Ainsi la chose s'étant faite sans qu'ils en sçussent rien, il se trouva que le même jour qu'elle s'étoit mariée, l'Intendant qui étoit arrivé à Paris il n'y avoit que 24. heures, lui envoya dire par un laquais qu'il viendroit dîner avec elle ce jour-là. Ce laquais étant arrivé à sa porte, fut tout surpris d'y trouver un portier & des laquais avec d'autres livrées que les siennes, & un de ces laquais l'ayant introduit dans la chambre de sa Maîtresse, il la trouva couchée avec un homme. Il lui fit le complimẽt dont son maître l'avoit chargé, ne sachant ce que tout cela vouloit dire; n'ayant pas eu l'assurance de le demander à pas un de ses gens. Mais elle lui répondit qu'elle avoit bien d'autres affaires ce jour-là que de donner à dîner à son Maître, & qu'elle ne savoit pas même si elle seroit encore levée, lors qu'il viendroit pour se mettre à table. Elle lui dit cependant de dire à son frere qu'il remit la partie à une autre fois, & qu'el-

se lui feroit savoir la raisonpour laquelle elle ne pouvoit pas accepter son Rendez-vous ce jour-là. Les airs qu'elle se donnoit en disant cela firent juger à ce laquais qu'elle prenoit goût au métier qu'elle venoit de choisir, & ayant rendu compte à son maître de tout ce qu'il avoit veu,& de tout ce qu'elle lui avoit dit, l'Intendant partit de la main pour s'en aller annoncer cette belle nouvelle au Président. Celui-ci qui savoit par experience le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur la sagesse des femmes, prit d'abord la chose au criminel. Il crut que sa sœur avoit un galant ; & disant à son frere qu'il alloit lui manger tout ce qu'elle avoit, il songea en même-tems aux expediens pour l'en empêcher. L'Intendant qui n'avoit pas si mechante opinion des femmes qu'il en avoit, lui repliqua qu'il alloit un peu vite en besogne, & qu'il ne falloit pas condamner leur sœur si legerement ; qu'il falloit qu'elle fut mariée, & que la raison qu'il avoit de le croire, c'est que son laquais lui avoit dit que ses gens avoient changé de livrée. Le Président,qui dans l'esperance qu'il avoit d'avoir part un jour à sa succession, avoit témoigné son chagrin quand il lui avoit crû un amant, en témoigna encore bien davantage qu'and il apprit que c'étoit un mari, & ne lui

restant plus d'autre consolation, sinon qu'il pourroit faire casser son mariage, parce que peut-être auroit elle épousé quelque avanturier, il envoya en même-tems un de ses laquais, pour sçavoir à sa porte le nom qu'elle portoit presentement. Mais ce laquais ne lui eut pas plûtôt rapporté qu'elle s'appeloit Madame de Canillac & que son mari étoit Officier dans la seconde Compagnie des Mousquetaires, qu'il vit bien qu'il n'y avoit plus rien pour lui à esperer de ce côté là.

Mr. Bignon de Blansi Maître des Requêtes neveu de Mr. de Ponrchartrain, se remaria aussi en ce tems-là, épousa Mademoiselle Hebert Debuc, niece de Madame de Pomponne, & fille de Mr. Hebert Debuc, Maître des Requêtes. Mr. de Blansi étoit frere de l'Intendant de Picardie, & veuf de Mademoiselle Brunet, avec qui il n'avoit été gueres en ménage. Cette Dame étoit morte en couche à l'âge de vingt-deux ans, & ne lui avoit point laissé d'enfans. Quelques jours aprés s'être remarié, Mr. de Pontchartrin lui procura une commission que l'on donne aux Maîtres des Requêtes, & qui lui pouvoit valoir deux mille livres de rente il en avoit une autre auparavant où il n'y avoit aucun lu-

cre, mais que ceux qui sont revêtus de ces sortes de charges ne laissent pas de désirer, parce qu'elles sont toûjours honorables, & qu'elles leur frayent d'ailleurs le chemin à celles qui sont utiles. Mr. de Pontchartain à qui c'est d'ordinaire à disposer de ces sortes de choses, destina celle-ci pour Mr. de Harouis gendre de M. de Richebourg, oncle de Madames de Pontcharrrain & qui outre l'honneur qu'il avoit de lui appartenir par là, étoit un sujet digne de remplir non seulement une commission comme celle là, mais encore une bien plus considerable: ainsi il donna ordre à Depinot l'un de ses Commis qui a soin de ces sortes de choses, d'en dresser l'Arrêt, & de le porter à Mr. le Chancellier. Mais ce Magistrat qui n'est pas trop bien avec ce Ministre, au lieu de remplir le blanc que le Commis y avoit laissé du nom de Mr. de Harouïs, comme il lui témoignoit que c'étoit l'intention de son maître, il lui demauda depuis quand un Controlleur Général se mêloit de vouloir donner des loix à un Chancelier, qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire, sans que personne le lui apprit, & remplissant en même-tems ce blanc du nom *d'Arnothon*, qui est un autre Maître des Requêtes. Dépinot s'en revint trouver

Mr. de Pontchartrain & lui rapporta le compliment que le Chancelier lui avoit fait. Ce Ministre n'en voulut point faire de bruit, quoique peut-être en eût-il bien eu raison; mais ne faisant plus rien de ce qui avoit du rapport à sa charge, qu'il ne fit parler le Roi auparavant, Mr. le Chancelier ne put plus lui rien faire qui lui donnât le moindre chagrin.

Il se fit encore un mariage à peu prés en ce tems-là, que je me donnerois bien de garde de rapporter ici, si ce n'est qu'il fournit de matiére à un mot qui fut trouvé assez bon. Mr. de la Ferriere fils de Berrier, hôme dont la memoire est encore en abomination à tous les peuples, quoi qu'il y ait déja du tems qu'il soit mort, aïant une fille à marier la donna au fils de Des Chiens, dont la naissance & les emplois avoient beaucoup de raport à son pere, & à tout ce qu'il avoit fait; Car quoiqu'il eût été assez éffronté pour oser dire qu'il descendoit d'une Maison de Noblesse, toute la Champagne porte encore témoignage que son pere & ses ancêtres ont pris naissance de la lie du peuple. Quoi qu'il en soit, Mr. de la Ferriere dont la femme étoit petite-fille de feu Mr. de Novion premier Président, ayant fait une alliance si monstreuse par raport à la Maison

dont sa fille sortoit du côté maternel, l'on dit dans le monde qu'il falloit que le sang des Novions fut bien avili, puis qu'au lieu qu'il se méloit autrefois à celui de Luxembourg,comme il étoit arrivé en la personne du feu Cõte de Trémes, pere du Duc de Gevres d'aujourd'hui, on le donnoit maintenant aux Chiens. Mais c'est que ces Chiens avoient presentement des dents d'or, & le pere s'étoit tellement engraissé dans les Partis, qu'il avoit eu pendant cette guerre, que les Novions n'étoient plus rien en comparaison de lui. Ce Mr. de la Ferriere qui ne passoit pas pour une bête dans le Conseil, ne l'étoit pas non plus dans ses affaires Domestiques, quoi qu'il eût été un tems qu'on le faisoit passer pour un homme ruiné : on disoit même par rapport à ce faux bruit que le Roi l'obligeroit à se deffaire de sa charge, de peur que sa misére ne l'obligeât à y faire quelque injustice. Mais si l'on en doit croire ce qui arriva peu de tems aprés avoir marié sa fille à qui il n'avoit rien donné, toute cette prétenduë gueuserie n'étoit que pour imposer mieux au public. Car ses freres avec qui il avoit procés pour leurs partages, presenterent une Requête à leurs Juges où ils exposoient que leur pere leur a-

voit laiſſé plus de deux millions de bien, dont il joüiſſoit actuellement ; mais que leur frere ainé le tenoit ſous le nom du tiers & du quart, ſans vouloir leur rendre juſtice. Cette Requête produiſit cependant diverſes chicanes que lui firent ſes créanciers, prétendant que puiſque ſes freres avançoient cela, contre lui, le Conſeil devant qui ils plaidoient, & qu'il tâchoit à émouvoir à cõpaſſion ſous pretexte de ſa pauvreté, ne devoit point avoir égard en aucune façon à tout ce qu'il pouvoit alleguer pour les fruſtrer de leur dû. Le Cardinal Mazarin ſe voulut ſervir autrefois d'une pareille conſéquence pour perdre feu Mr. Fouquet, & l'Abbé Fouquet ſon frere lui en diſant tous les jours mille maux, il ne faiſoit que dire à ceux qui entreprendroient de l'excuſer, qu'ils ne le connoiſſoient pas ſi bien que faiſoit ſon frere ; qu'ainſi ſon témoignage devoit l'emporter par deſſus le leur. Et en effet, cet Abbé qui étoit un hõme tout extraordinaire & le plus gaſcon de tous les hommes, quoi qu'il n'y en eût point de plus poltron, ne ſervit pas peu à perdre ce Sur-Intendant. Il donna des memoires contre lui, & l'on ſçai qu'ils furent de grãds poids quand il fut queſtion de ſe déterminer ſi on l'arrêteroit

reconnoître que ces enfans étoient à lui. Il l'avoit renduë si riche par ses bienfaits, qu'il croyoit que l'état où il l'avoit mise seroit capable d'en tenter quelquelq'un. Il y avoit effectivement assés de miserables qui eussent encore été trop aise de faire un coup comme celui-là; mais comme ce n'étoit pas à ces sortes de gens qu'elle en vouloit, & que malgré des conditions si honteuses pour un honnête homme, elle prétendoit encore choisir, elle voyoit toute la Cour dans une maison qu'elle avoit qui ressembloit au Palais enchanté. Elle y donnoit à manger fort proprement, afin d'engager plûtôt la duppe, & le Carême étant venu, elle y fit servir de la viande au préjudice des deffenses que le Roi en avoit faites. Car Sa Majesté qui vouloit empêcher toute sorte de libertinage avoit ordonné que si qu'elqu'un étoit obligé d'en manger par son peu de santé, ou pour quelques incommoditez qui lui surviendroient, il le pouroit faire avec la permission de l'Eglise; que cependant il n'en pourroit faire part à personne, sans encourir son indignation. Au reste, bien loin que Mademoiselle de Varennes fût dans ce cas, puis qu'elle se portoit fort bien, elle ne se contenta pas seulement d'en manger elle-même, mais elle

en fit encore manger à tous ceux qui la vinrent voir. Le Roi le sçut, & ce fut là la raison pour laquelle elle reçût une lettre de cachet pour s'en aller en exil. Les amis qu'elle avoit firent qu'elle obtint du tems avant que de l'éxécuter; mais au lieu de s'en servir pour se préparer à son départ, elle promit mille pistolles au Comte de Grammont s'il pouvoit par son crédit la faire révoquer. Le Comte de Grammont, qui depuis qu'il est au monde ne subsiste que par les bienfaits qu'il tire de Sa Majesté & par ces sortes d'aubaines, ne s'y endormit pas. Il ne prit pas cependant le parti de nier la chose au Roi; parce que ce n'étoit pas là le moyen de venir à bout de son dessein; mais il lui dit qu'étant à table toute seule, & y mangeant de la viande suivant la permission qu'elle en avoit de son Curé, des gens étoient venus la surprendre, & s'y étoient mis avec elle en dépit qu'elle en eût, que ce n'étoit pas là enfreindre de dessein prémédité les ordonnances de Sa Majesté, & qu'à moins que de tenir sa porte fermeé quand on mangeoit ainsi que cela se pratiquoit dans les couvents, la même chose pouvoit arriver à tout le monde aussi-bien qu'à elle. Enfin il sçût plaider sa cause si bien que le Roi lui

accorda ce qu'il lui demandoit, sous la promesse qu'il lui fit que cette fille prendroit si bien ses mesures à l'avenir que cela ne lui arriveroit plus. Le Marquis de Vieuxbourg commenca alors à se déclarer le tenant de cette belle, quoi qu'il ne le pût faire qu'en faisant une infidelité à Mademoiselle de Bulli fille de qualité d'auprés de Neuchatel en Normandie, à qui il avoit promis mariage. Il étoit petit fils de Madame la Chancelliere, & comme il avoit perdu au siege que les ennemis avoient fait de Namur, son frere aîné, il avoit herité de son bien qui étoit essez considerable. Son nom qui étoit essez bon dans la Province, cette succession, & un peu d'honneur, s'il en eût eu, devoient l'empêcher de songer à une alliance si honteuse: mais cette fille l'ayant, pour ainsi dire, enchanté, il lui ouvrit son cœur & la réjoüit si fort par la connoissance qu'il lui donna de son dessein, qu'elle lui offrit de lui faire don de tout ce qu'elle avoit, moyennant qu'il la voulût épouser. Effectivement ils tinrent la chose cachée pendant quelque tems, & Madame la Chancelliere étant venuë à mourir sur ces entrefaites; ils crurent tous deux, que comme elle ne lui eût jamais laissé faire cette folie tant qu'elle

eût vecû, il ne leur pouvoit rien arriver de plus favorable que d'en être deffaits. Le Chancelier, à qui l'on avoit caché pendât quelques jours la maladie de sa femme, car on l'avoit empêché d'aller dans sa chambre, sous pretexte que la santé de l'un & de l'autre en recevroit peut être du préjudice, lui fit faire des obseques magnifiques. Il s'en fut cependant passer quelques jours chez Mr. le President de Fourci, & s'en étant revenu chez lui aprés cela, il recommença les fonctions de sa charge, laquelle a un Privilege que toutes les autres charges n'ont pas : Car ceux qui en sont revêtus ne portent jamais le deüil de leurs proches, & pas même du Roi. Mr. & Mr. de Chartres le vinrent voir pour le consoler de cette perte, & comme le Nonce du Pape vint aussi le lendemain dans sa maison, il n'y eut personne qui ne s'imaginât qu'il n'y vint aussi pour le même sujet. Mais quoi que la civilité voulût qu'il s'acquitât de ce devoir, principalement puis qu'il venoit dans sa maison, le compliment qu'il lui fit, lui fit bien connoître qu'une autre raison l'y amenoit encore ; & même que c'étoit là la principale. Elle ne lui fut pas désagreable n'éanmoins, puis qu'aprés l'avoir assuré de la consideration que le

Pape

Pape avoit pour lui, & pour ſa famille, il lui preſenta de la part de ſa Sainteté un Bref par lequel il donnoit permiſſion au ſecond fils de Madame de Harlai ſa fille de poſſeder toutes ſortes d'Abbayes, & même de celles qui ſont affectées aux Reguliers, quoi qu'il n'eût encore que que neuf ans. La raiſon pour laquelle le Pape lui accordoit cette diſpenſe étoit énoncée dans ce Bref. Il contenoit que ſa Sainteté avoit reçû une ſi grande joye d'apprendre que Mr. de Harlai étoit parti de France pour travailler à la paix générale, qu'elle avoit crû la devoit témoigner en accordant cette grace à ſon fils Cependant le deſir de pacifier les troubles de la Chrètienté n'étoit venu au S. Pere que depuis que le Roi s'étoit retiré d'Italie par le traité de Savoye, ſous pretexte qu'elle demeureroit toûjours dans les fers tant que Sa Majeſté s'y conſerveroit quelque choſe. Ainſi les Papes, les Rois & les Grands parlent tous comme ils veulent, tandis qu'ils ſont bien aiſe d'inſinuer aux autres que leurs intentions n'ont rien que d'avantageux à ceux qui leur ſont ſoûmis.

Le Comte de Marſan Cadet de tous les Princes de la Maiſon de Lorraine, qui aprés que le Duc de Luxembourg avoit rompu ſon mariage avec la Mar-

quise de Seignelai l'avoit épousée, eut alors une pension de vingt mille francs. Il n'y eut personne qui n'en fût surpris, non seulement par rapport au peu de service qu'il avoit jamais rendu à l'Etat, mais encore parce qu'il avoit toûjours été trés mal en Cour. En effet lors qu'il avoit épousé la Marquise d'Albret, veuve du Marquis d'Albret Maréchal de Camp qui avoit été tué lors qu'il alloit voir sa Maîtresse, le Roi avoit chassé cette Dame d'auprés de la Reine. Ce n'est pas qu'elle eût rien fait d elle même qui lui pût attirer cette disgrace, & tout son crime étoit d'avoir épousé un homme qui étoit desagréable au Roi. La raison pour laquelle le Roi ne le pouvoit souffrir c'est qu'il avoit eu quelques affaires avec un jeune Prince en qui Sa Majesté prenoit interêt; & qu'on l'accusoit d en avoir conté à une jeune Princesse qui ne lui étoit pas indifferente pareillement. Cependant il a trouvé moyen de se réhabiliter aujourd'hui de tout cela, & il en a l'obligation à sa femme qui a des amies qui ont du mérite & du crédit. Il jouit maintenant de plus de cinquante mille écus de rente, lui qui n'avoit rien avant son premier mariage, & il vient encore tout presentement d'acheter une des plus belles maisons de Paris. Il l'a

cuë du Président Tambonneau & ce Magiſtrat en a eſſuyé de groſſes paroles de Mr. le premier Préſident, à cauſe de quelques difficultez qui ſont ſurvenuës pour l'exécution du marché. Il y avoit autrefois un grand Jardin à cette Maiſon, & Mr. Tambonneau l'ayant retranché pour en mettre une partie à une autre Maiſon qui lui appartient pareillement, le Comte de Marſan a prétendu, que quoi que cette partie fût retranch e par un mur mitoien qui avoit été fait tout exprés, , il devoit être jetté à bas préſentement, parce que cette partie retranchée revenoit naturellement à ſon acquiſition à qui elle avoit appartenu de tout tems. Ils ont fait Mr. le Premier Préſident leur arbitre, mais ſoit que ce Magiſtrat ait donné dans la faveur ou qu'il ait crû de la juſtice de condamner le Préſident, il l'a fait avec des termes fort durs, comme s'il eût uſe de ſurpriſe envers le Comte de Marſan. Mr. Tambonneau a été quelque tems ſans vouloir ſouſcrire à ſon jugement, mais enfin ils ſe ſont accommodez ſa partie & lui, & le Comte de Marſan habite aujourd'hui cette belle maiſon. Mr. de Pontchartrain l'avoit voulu avoir; mais comme il ne reſſemble pas à de certains Miniſtres, qui quand ils ont eu envie de quelque

chose n'ont pas feint d'en donner tout ce qu'on en vouloit, il ne s'en est pû accommoder à cause du prix que Mr. Tambonneau en vouloit avoir. En effet quand on fait ainsi litiére d'argent c'est une marque qu'il ne coûte guéres à amasser, au lieu que quand on le ménage, on fait voir par là qu'il est bien acquis.

Madame la Princesse d'Harcourt dont le mari est de même Maison que le Comte de Marsan, mais qui, à beaucoup prés, n'est pas si riche que lui, perdit alors un procés contre Madame de Nemours, dont elle estimoit le gain indubitable. Il étoit au Conseil, & il s'y agissoit des Greffes de Lion qu'elle prétendoit avoir appartenu, comme il étoit vrai, à son grand pere maternel. C'étoit un fameux partisan nommé Garnier, & qui avoit acquis de si grandes richesses, quoi qu'il ne fût né que trés peu de chose, qu'il pouvoit se donner bien d autres qualitez que ne faisoit autrefois Sebastien Zamet, car au lieu que celui-ci ne s'intituloit Seigneur que de cinq cent mille écus, celui-la se pouvoit intituler Seigneur de seize millions. Il en joüissoit de huit effectivement dans le plus beau bien du monde ou du moins le plus aiié & le plus liquide, & le Roi

d'ailleurs lui en devoit bien encore autant. Mais la Chambre de justice étant survenuë un peu aprés la prise de Mr. Fouquet, & y ayant été taxé à proportion du gain qu'il avoit fait dans les affaires, toute sa fortune se trouva renversée dans un moment. Par bonheur pour lui il avoit marié assez avantageusement une troupe de filles qu'il avoit, & comme il leur avoit donné de l'argent contant; il n'y avoit point là à mordre pour Mr. Colbert qui foüilloit jusques dans les replis des familles pour y sucer le sang dont elles tâchoient d'entretenir leur en-bon-point. La mere de la Princesse d'Harcourt qui avoit été mariée au Comte de Brancas Chevalier d'honneur de la Reine Mere, s'étoit ainsi trouvée à couvert des recherches de ce Ministre, parce que tout son mariage avoit été en beau deniers comptans. Quoi qu'il en soit, sa fille qui avoit cela de commun avec son grand pere qu'il ne tenoit pas à elle qu'elle ne se fit riche, ayant entrepris le procés dont je viens de parler, elle ne le perdit que d'une voix qui étoit celle qu'elle contoit le moins devoir etre contre'elle, Comme elle a toûjours grand soin de faire sa Cour aux Ministres, elle esperoit que Mr. de Pontchartrain, qui étoit un des

juges, prendroit ses interets, mais comme l'équité regne chez les honnetes gens au préjudice de toutes choses, il fut un de ceux qui la condamnerent. Il dit cependant à ceux qui lui demanderent en quoi il avoit trouvé la cause de Madame de Nemours meilleure que la sienne, qu'il seroit bien empêché de le leur dire, qu'en effet s'il eût crû que les autres eussent été de son avis, il en eut été de ce procés comme de l'huitre dont il est parlé dans les Satires de Boileau, qu'il en eût ordonné les écailles à ces deux Princesses, & la chair au Roi, parce qu'effectivement ce n'étoit qu'à Sa Majesté qu'apartenoient les choses qui étoient en contestation entr'elles. Madame la Princesse d'Harcourt qui ne perdra jamais rien à faute de se bien défendre, ne se tint pas encore tout à fait batüe pour cela, elle prétend revenir contre cet Arrêt, & comme elle s'est quelquefois bien trouvée de plaider; elle espere que ce sera encore la même chose en cette occasion. Mais aprés avoir manqué sa fortune comme elle fit il y a douze ou quinze ans, il n'y a pas d'apparence qu'elle y revienne jamais. Elle avoit trouvé le secret par le moyen d'un de ses amis de porter Mademoiselle de Guise à donner à son

mari la Duché de Guise & l'Hôtel de Guise, qui ne valent pas moins de trois millions. Il en avoit coûté quelques complainsances au Prince d'Harcourt, & il avoit été obligé d'en faire sa Cour à sa bienfaitrice; mais comme il n'a pas l'esprit si souple que sa femme, & qu'il est ennemi de toute contrainte, il en revint à son caractere tout aussi-tôt qu'il crût la chose faite. Mademoiselle de Guise s'en plaignit à l'entremetteur, & celui-ci n'ayant pû porter ce Prince à lui continuer toujours ses visites, elle revoqua sa donation. Ce fut un coup de foudre pour sa femme qui avoit épuisé là tout son sçavoir faire. Cependant elle n'en est que plus loüable de savoir ainsi si bien conduire le timon des affaires de sa maison, qui sont abandonnées par son mari. Il n'a soin que de se divertir, pendant qu'elle lui ramasse de l'argent pour lui payer une pension qu'elle s'est obligée de lui donner; moiennant qu'il luy cedât tout son bien; mais comme nous sommes dans un tems bien ingrat, pour tirer quelque chose d'un fonds de terre elle y seroit souvent bien empêchée, si elle ne trouvoit moyen de tems en tems de faire quelque affaire. Elle n'en neglige pas une, & petite ou grosse pas une ne lui échape, pourvû qu'elle voïe jour à la faire réüssir.

On songea en ce tems-là à la Cour à executer un projet qui y avoit été proposé, il y avoit déja long-tems par diverses personnes. C'étoit de se rendre maître de Cartagene où il y avoit des Comptoirs de diverses Nations, & où les Espagnols tiennent une partie des richesses qu'ils tirent du Perou. On avoit arrêté au commencement de la guerre un homme de la Rochelle nommé Petit, qui aprés avoir passé en Hollande où il avoit abjuré la Religion Catholique, à la persuasion de sa femme, s'en revint en France aprés sa mort. Cet homme entendoit assez bien la Marine, & comme les Hollandois lui avoient donné de l'emploi il y avoit eu ordre de le prendre mort ou vif. Mr. de Villette Lieutenant Géneral de la mer, avoit été chargé lui même de s'en acquiter, & il l'avoit joint une fois de si prés qu'il croyoit qu'il en rendroit bien-tôt bon compte, mais Petit qui montoit un vaisseau qui étoit meilleur voilier que les siens, s'étant tiré de ses mains heureusement, il se fut livrer lui-même quelque-tems aprés dans celles du Gouverneur de Valenciennes qui en donna avis à la Cour. Comme il revenoit dans le dessein de retourner à son devoir & à sa Religion, & qu'il en avoit parlé à des gens qui en

avoient averti les Ministres, on ne trouva pas lieu de lui faire son procés, on se contenta de l'envoyer à la-Bastille où l'on crut qu'il étoit necessaire de s'assurer de sa personne, parce qu'aprés une escapade comme la sienne, il y avoit à craindre qu'il n'en fit encore une pareille : s'il tomboit jamais entre les mains de quelque femme qui fût de même humeur qu'étoit sa premiere. Il fût bien étonné quand il fut-là, & y ayant tout le tems qu'il lui fal oit pour songer à ses affaires, il crût qu'il ne se delivreroit jamais de captivité, qu'il ne trouvât moyen de faire oublier sa faute par quelque grand service. Aprés y avoir bien révé, comme il avoit couru les côtes où Cartagene est située, il entra dans la même pensée que d'autres avoient euë avant lui. Il crût qu'il ne seroit pas impossible au Roi de se saisir de cette place, & même de celle de.... qui est encore bien plus riche, & qui est comme le magazin de toutes les richesses du Perou. Quand il eut enfanté cette pensée, il tâcha de lui donner l'essor, & demanda de parler à Mr. de Besmaux Gouverneur de la Bastille. Ce Gouverneur, soit qu'il crût qu'il avoit des visions dans la tête, ou qu'il n'aimât pas à servir lui-même d'instrument pour perdre ses prisonniers,

sous la nourriture de qui il gagnoit beaucoup, ce qui étoit cause qu'il les appelloit ordinairement ses pigeons, ne voulut point lui donner de papier pour y exprimer ses pensées, & se contenta de lui promettre d'en parler au Ministre, il y a bien de l'apparence qu'il ne le fit pas, puis qu'il étoit évident que s'il l'eût fait; Mr. de Pontchartrain, qui avoit la marine, étoit trop bon serviteur du Roi pour negliger une chose comme celle-là. Ainsi le prisonnier n'en ayant point de réponse, quoique ce Gouverneur lui eut promis de lui en donner, il coupa les marges d'un livre qu'il avoit, & ayant fait de l'ancre avec de la suye ou avec du charbon, il y écrivit cette entreprise, avec plusieurs autres choses qui lui vinrent en pensée. A pei e-eut-il achevé cet ouvrage que Mr. le Marechal de Tourville vinr à la Bastille pour y essayer des canons d'une nouvelle invention. On les tira dans le fossé, & le prisonnier l'ayant aperçeu au travers des grilles de sa chambre, il lui jetta son paquet qui étoit bien enveloppé. Il tomba à ses pieds, & comme il avoit eu le tems d'y mettre un dessus, & qu'il avoit écrit à Monseigneur le Maréchal de Tourville pour affaires de grande consequence & de la Marine, & pour

rendre ce paquet à Monſeigneur de Pontchartrain, il ne vouloit pas le remettre entre les mains de Monſieur de Beſmaux, qui le lui demandoit. Il lui diſoit afin de l'y obliger, qu'il ne devoit pas faire perdre à un Miniſtre des momens qui lui étoient precieux, en lui faiſant voir des bagatelles, que ce n'étoit-là peut-être que des vapeurs qu'excitoit l'air de la priſon, & qu'il en avoit les oreilles rompuës tous les jours ſans s'y arrêter. Mr. de Tourville ayant jetté les yeux ſur la fenêtre d'où le paquet lui étoit tombé, lui demanda qui étoit dans cette chambre. Mr. de Beſmaux lui repondit que c'étoit un Renegat de la Rochelle, ſans lui vouloir dire ſon nom; mais Mr. de Tourville qui ſavoit que Petit avoit été renfermé dans ce Château, ayant creu que c'étoit lui à ces enſeignes, dit à ce Gouverneur, que puiſque ce paquet venoit de ſi bon lieu, il falloit qu'il le rendit à Mr. de Pontchartrain. Il le lui remit effectivement, & ce Miniſtre l'ayant examiné, il y trouva des choſes qui y étoient mieux expliquées que dans les autres memoires qu'on lui avoit donné ſur le même ſujet. Ainſi aprés les avoir laiſſé dormir pendant quelque tems, afin de les mieux digerer, il parla en ſecret de cette

entreprise à des Officiers de Marine qu'il crut capables de le relever de quelques doutes qui s'élevoient dans son esprit. Quelques-uns la lui firent impossible, & d'autres tres-dangereuse. Il n'y eut que Mr. de Pointis qui lui en parla comme d'une chose aisée, parce qu'il souhaitoit d'en étre chargé. Comme il faut étre prevenu qu'on réüssira dans une entreprise, pour y réüssir effectivement ce Ministre s'en entretint plusieurs fois avec lui. Il le trouva toujours de plus en plus de bonne volonté, & il lui applanit méme ces difficultez qui lui paroissoient considerables, tant il avoit d'envie de s'y signaler. La gloire n'étoit pas le seul motif qui le faisoit agir, & il en avoit un autre qui n'étoit pas moins pressant, quoi qu'il ne soit pas tout à fait si glorieux. Il étoit devenu amoureux de la fille du President Ferrand, & comme ils n'avoient point de bien ni l'un ni l'autre il sembloit à ce Marin, dans l'ardeur où il étoit de la posseder, qu'il n'y auroit point de muraille, si forte qu'elle peut-étre, qui ne tombât quand il s'en aprocheroit. Mr. de Pontchartrain voyant que c'étoit là son homme, & qu'il n'en pourroit jamais trouver un qui se portât à cette entreprise avec autant de chaleur, lui donna parole de l'en charger. Pointis

tis en fit sa cour à sa Maitresse, & lui conta parmi un grand nombre de douceurs; que ce seroit elle qui triompheroit de cette place: que pour lui tout ce qu'il prétendoit, étoit de lui aporter à ses pieds toutes les richesses qui lui en pouroient revenir, trop heureux si cela pouvoit servir a lui acquerir ses bonnes graces. Tandis qu'il se consumoit ainsi en galanterie, Mr. de Pontchartrain alloit au fait. Comme il étoit obligé de trouver un nombre infini d'argent pour subvenir aux grandes dépenses que Sa Majesté étoit obligée de faire, il ne voulut pas que cet armemēt lui coutât rien; ainsi il fit par permission du Roi une Compagnie qui donna de l'argent pour cette entreprise, à condition qu'elle en auroit le profit, les uns y mirent mille pistolles, les autres plus, les autres moins, & cet armement étant prêt sans que personne sçût où il alloit, Mr. de Pointis fit voile de ce côté-là. Les Anglois crûrent que cela regardoit les habitations qu'ils ont dans la Caroline, & tâcherent d'i donner les ordres nécessaires. Les Hollandois craignirent de leur côté que ce ne fût à eux qu'on en voulût, & prirent aussi leurs précautions, mais Mr. de Pointis étant tombé tout d'un coup sur Cartagéne lors que les

Espagnols y songeoient le moins, il fit mettre pied à terre à quelque Soldatesque qu'il avoit amenée avec lui. Le Gouverneur de St. Domingue qui avoit été averti de son dessein lui amena en même-tems des Filibustiers, pour lui aider à faire ce siége. Il en avoit bon besoin, & sans eux il ne fût jamais venu à bout de son entreprise, mais ils en furent si mécontens, par le peu de part qu'il leur fit du sac de cette Ville, qu'après s'en être plaints à lui, ils le ménacerent hautement d'envoyer quelqu'un en Cour pour en demander justice. Il se moqua & de leurs plaintes & de leurs ménaces, croyant que c'étoit assez pour lui. que d'avoir réüssi comme il avoit fait pour être écouté à leur préjudice. Il eut des richesses immenses dans cette Ville, tant en barres d'argent, poudre d'or, que pierres précieuses. Il ne s'oublia pas cependant en son particulier, non plus que de quelques Capitaines de vaisseaux dont l'avarice fut plus avérée que la sienne. Car on trouva sur le bord d'un seul pour quatre-vingt mille écus d'effets, qu'il avoit détournés, & que l'on fit revenir à la masse. D'autres furent aussi convaincus d'avoir tâché de se faire riches aux dépends de la Compagnie, pendant qu'il n'en fut que foup-

çonné, mais comme la médisance va bien loin, sur tout dans ces sortes de choses où l'on croit que chacun a bon appetit, il ne seroit pas juste de l'en accuser positivement. Il trouva dans cette ville un jeune hôme fils du gouverneur d'armes de la Province de Lima, qui vouloit par sa folie donner matiére aux faiseurs de Romans de débiter des vérités; au lieu de leurs fables ordinaires. Il étoit dévenu amoureux de la Princesse de Conti, fille du Roi, sur son portrait qui lui étoit tôbé fortuit. mêt entre les mains dans un combat qu'il avoit rendu contre des Filibustiers. Il l'avoit trouvé au bras d'un de ceux qui avoient été tués, & il l'avoit mis aussitôt au sien comme un tresor dont il faisoit bien plus d'état, que des Perles & des Diamans qu'il avoit trouvés parmi leurs dépoüilles. Jamais Jeune fou n'avoit fait aprés cela plus de folies qu'il en avoit fait à la vûë de ce portrait. Il n'i avoit point de jour qu'il ne le baisât mille fois, & il ne donnoit jamais de combat qu'il ne l'invoquât auparavant comme la seule & unique Divinité qui pût le secourir. Tant qu'il avoit été heureux il avoit crû que c'étoit lui qui contribuoit à sa fortune, ce qui le lui avoit toûjours fait estimer de plus en

plus ; mais enfin ayant été vaincû lui même dãs un choc où il s'engagea contre un Roi du voisinage du Gouvernement de son pere, ce Roi tout barbare qu'il étoit devint amoureux comme lui de son portrait. Il lui demanda d'abord qu'il eût jetté les yeux dessus, de qui il étoit, & le lui voulut arracher. Dom..... (C'étoit le nom du fils du Gouverneur d'armes de Lima) se jetta à ses pieds en même tems; le conjurant de lui ôter la vie plûtôt quede lui prendre son portrait. Le Vainqueur eut pitié du vaincu, le voyant dans une posture si humiliante, & lui ayant répondu qu'il lui laisseroit volontiers le portrait, pourvû qu'il lui fit connoitre l'Original, Dom..... lui repliqua qu'il ne le connoissoit pas lui même, ce qui le mettoit dans l'impossibilité de le contenter. Il lui raconta aussi-tôt comment ce portrait lui étoit tombé entre les mains, & s'étant offert de lui en faire une copie, elle paru si belle à ce Prince qu'il en fit faire plusieurs sur celle-là. Il les fit placer dans les temples de ses faux Dieux pour y adorer celle qu'elle representoit, trouvant qu'on ne pouvoit pas être si belle à moins que d'être une Divinité. Dom...., ayant ainsi sauvé son portrait, crut qu'il l'alloit perdre se rencontrant à Cartha-

gene dans le tems que Mr. de Pointis le prir. Comme il croyoit que tout le monde en dût être aussi fou que lui, & que le Prince qui en avoit fait son Idole : le premier compliment qu'il fit à Mr. de Pointis fut qu'il étoit le Maître de tout son bien par droit de conquête, mais que pour son portrait il ne l'auroit qu'avec la vie. Mr. de Pointis, à qui la veuë de toutes les richesses parmi lesquelles il se trouvoit, avoit fait oublier jusques à Mademoiselle Ferrand, aïant bien autre chose à prendre qu'un portrait, lui dit de mettre son esprit en repos, & que s'il en vouloit a quelque portrait, ce n'étoit qu'à ceux du Roi d'Espagne & des autres Princes qu'il trouveroit gravées sur de l'or & de l'argent ; qu'au surplus pour ceux des femmes, il les donneroit pour une épingle, pourveu toutes fois qu'ils ne fussent considérables que par leur propre beauté ou par celle de la peinture. Cette promesse rassura Dom... & Mr. de Pointis s'étant rempli du sac de la Ville, il eût alors la curiosité de voir ce qui faisoit soûpirer cet Espagnol. Car il jettoit à tous momens des soupirs fort gros, ce qui faisoit bien juger qu'il étoit un amant de la vieille roche. Il lui montra son portrait, sous un nouveau serment

qu'il lui fit de n'en pas devenir amoureux, & Mr. de Pointis n'eut pas plûtôt jetté les yeux dessus? qu'il reconnut que c'étot celui de la Princesse de Conti. Il dit alors qu'il aimoit en bon lieu & qu'il connoissoit sa Maîtresse, & Dom l'ayant conjuré de luy apprendre qui c'étoit, il ne put pas lui refuser sa demande. Il n'eût pas été bienséant à un amoureux comme celui-là de ne pas passer en France aprés cette declaration. Il pria Mr. de Pointis de lui donner place dans quelqu'un de ses vaisseaux, & Mr. de Pointis le lui ayant promis, il ne le fit pas attendre long tems à partir, par ce que quoi que l'air de la mer lui eût fait perdre le goût de sa maîtresse, il s'en trouva encore plus pressé que lui. Une Escadre Angloise beaucoup plus forte que la sienne ayant avis qu'il étoit encore devant Carthagene, s'apareilla là auprés pour lui aller enlever les richesses dont il venoit de s'amparer. Le Gouverneur de S. Domingue qui s'en étoit retourné dans son Gouvernement, & qui n'étoit pas trop content de lui de la maniére qu'il en avoit usé avec les Filibustiers; ne laissa pas de lui en donner avis, parce qu'il y alloit du service du Roi. Il eut le tems d'en profiter en faisant diligence lui meme. Il leva l'ancre,

& ayant ainsi évité la rencontre des Anglois, il se rendit à la fin à Brest ; aprés avoir évité beaucoup de tempetes & plusieurs autres choses fâcheuses.

Devant qu'il y arrivât il se passa divers autres évenemens tant sur mer que sur terre. Le plus considerable de tous ceux qui se passerent sur mer ; fut que M. de Nesmond qui avoit armé en course une autre Escadre, trouva trois vaisseaux Anglois qui revenoient des Indes. Ils se deffendirent assez bien, mais comme ils n'étoient que trois contre six, & que la partie n'étoit pas égale, ils ne purent s'empecher de tomber entre ses mains. Ils étoient tous trois richement chargez, & Mr. de Nesmond ayant fait entrer dans un de ses vaisseaux le Chevalier de Montchevreüil avec un Irlandois nommé Bené qui étoient tous deux Lieutenans de Vaisseanx, ils convinrent ensemble de faire leurs affaires aux depens de ceux qui avoient interêt à cette prise, pendant que personne n'avoit les yeux sur eux. Ils y prirent ainsi tout ce qu'ils purent, & comme il y avoit quelques diamans avec d'autres marchandises de grand prix, ils s'en accommodérent l'un & l'autre, & les partagerent également. On le sçût bientôt à Brest par l'imprudence qu'eut le Chevalier de

Montchevreüil d'y faire beaucoup plus de dépense qu'il ne pouvoit naturellement : car son pere ne lui donnoit rien, & il n'avoit pour toute chose qu'une pension de mille livres avec ses appointemens. Ainsi l'Intendant Begnon s'étant douté bien tôt d'où venoit une petite table qu'il avoit mise sur pied avec le gros jeu qu'il joüoit, il en donna avis en Cour. L'appuy qu'il y avoit, eût peut-être fait balancer à donner ordre de l'arrêter, si ce n'est qu'on ne put douter que Begnon ne dit vrai par l'imprudence qu'il eut encore de parer jusques à ses laquais des plus belles moussclines qu'il avoit prises dans ce vaisseau. Pour ce qui est de Bené, il en usa plus sagement & il ne tint pas à lui de cacher ses affaires mais le Chevalier de Montchevreüil les ayant découvertes par là, ils furent arretez tous deux. Bené qui n'avoit pas la meme faveur que l'autre, n'en fut pas encore quitte pour cela. Begnon lui écrivit un billet fulminant, & qu'il finissoit en ces termes. *Vous êtes bienheureux que le Chevalier de Montchevreüil ait part à vôtre larcin, car je vous assûre que si vous étiez vous seul je vous ferois pendre avant qu'il fût deux fois vingt-quatre heures*. Toute la Marine eût pourtant prié pour lui,

parce que c'eſt un bon Officier ; mais comme on ne lui pouvoit faire ſon procez qu'on ne le fit en même tems à l'autre, ils en furent quittes tous deux pour une priſon de cinq ou ſix mois. S'il eût fallu pourtant pendre tous les voleurs, Bené eut eu encore d'autres camarades que le Chevalier de Montchevreüil, puiſque pour la vente même de ces priſes, qui monta en gros à trois millions cinq cent mille livres ; il ſe paſſa bien des choſes qui n'étoient pas trop dans les formes. Ceux qui les vouloient avoir donnérent un gros preſent à ceux qui avoient le pouvoir de les faire adjuger, de peur qu'on ne les vendit en détail, comme ceux qui y avoient interêt le demandoient ; mais quelque gros qu'il pût être ils n'y perdirent rien, puis qu'ils vendirent eux-mêmes à Nantes ces marchandiſes en détail trois millions plus qu'elles ne leur avoient coûté.

Mr. l'Archevéque de Paris faiſoit tout ſon poſſible pendant que cela ſe paſſoit, pour répondre à la bonne opinion que le Roi avoit conçuë de lui, en lui donnant ce riche benefice. Quoi que la fortune de ſon frere fût bien capable de faire quelque choſe pour lui, ce n'étoit pas à elle néanmoins qu'il étoit redevable de ſon élevation, & ce n'étoit

Ville, que l'Empereur avoit trouvée dans celui de Vienne. S'il eût eu recours au Roi pour faire executer son Ordonnance, peut être que la crainte de déplaire à ce grand Monarque eut fait faire ce que ne faisoit pas la crainte de Dieu, mais soit qu'il n'en parlât pas à Sa Majesté, ou que Sa Majesté eut des raisons politiques pour ne le pas écouter l'on avoit veu tout autant de masques cette année-là, que s'il n'y avoit point eu d'Ordonnance qui les eût defendus. Quoi qu'il en soit Mr. l'Archevêque, voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de son dessein, tourna ses pensées à reprimer un autre desordre auquel il n'étoit pas moins necessaire de remedier. C'étoit la debauche des femmes qui alloit à un tel excés, qu'il surpassoit tout ce que l'on en peut dire. Il y avoit eu de tout tems des Couvens à Paris pour renfermer ces miserables, & il s'y étoit encore élevé deux Communautez par les soins & par la charité de quelques Dames de grande vertu. Il y avoit beaucoup à dire qu'elles ne fussent aussi mal traitées dans ces Couvens qu'elles l'étoient aux Magdelonnettes ni aux filles repenties. Car on ne les y fouetoit point comme on faisoit-là, ce qui bien loin de servir à arracher le vice d'une ame,

lui fait regretter au contraire de ne pas faire la vie qu'elle a fait par le passé. Il ne faut point pretendre faire passer tout d'un coup une personne du vice à la vertu, & principalement par la correction, c'est une chose qui se doit faire peu à peu, & plûtôt par la persuasion que par la force. Aussi c'étoit ce qu'on faisoit dans ces deux Communautez, dont l'une se nommoit de Ste Isidore, & l'autre du bon Pasteur. Celle du bon Pasteur avoit même cela de particulier qu'on n'obligeoit personne d'y entrer. Tout y correspondoit au titre de la maison. Les filles qui se repentoient de leur libertinage ou qui craignoient d'y tomber y venoient de leur bon gré, & y trouvoient un azile. On les y gardoit tant qu'elles s'y trouvoient bien, & leurs directrices oubliant les desordres de leur vie passée, leur procuroient quelque condition chez des personnes de qualité, si elles étoient capables de servir, ou les marioient, selon qu'elles le jugeoient à propos. Elles leurs permettoient méme de sortir de-là sous leur bonne foi, si elles le desiroient, quoi qu'il y eût à craindre qu'elles ne retournassent à leur vomissement. Cette Communauté & cette pratique subsistent encore aujourd'hui, & méme toutes les personnes

de

de pieté, de quelque condition qu'elles soient, vont non seulement visiter ces brebis qui sont revenuës au troupeau, mais encore manger souvent avec elles. Elles croient comme en effet c'est la vérité, qu'elles les rameneront bien plûtôt par là que si elles lâchoient les chiens aprés elles. Et c'est aussi pour cela qu'elles ont donné le titre de bon Pasteur à cette maison, parce que le bon Pasteur qui est à proprement parler le Fils de Dieu, n'a point fait de difficulté d aller manger avec les Publicains.

Pour ce qui est des filles de St. Isidore elles n'étoient pas tout à fait traitées si doucement que celles du bon Pasteur, mais elles étoient comme mitigées entre les Magdelonnettes & elles, Mr. l'Archevêque à qui il appartenoit de prendre connoissance de tout ce qui se passoit dans ces sortes de maisons, sçachant un Directeur dont la doctrine lui étoit un peu suspecte, voulut le leur ôter. Elles soûtinrent ses interêts contre lui, & l'aïant fait avec chaleur, plus il vit qu'elles avoient envie de le garder; plus il s'obstina à leur en donner un autre, elles lui dirent franchement qu'elles ne le recevroient point, & qu'elles s'en iroient plûtôt chacune de leur côté. Il leur étoit permis de le faire, & elles n'étoient

point là ni par une lettre de cachet ni par aucune Ordonnance de justice. Ainsi voyant que sans écouter leurs raisons, il vouloit absolument les assujettir à son obeïssance, elles s'en allerent effectivement l'une d'un côté l'autre de l'autre. Cette maison s'étant dissipée de cette maniére Mr. l'Archevêque en fût blamé de bien des gens, sur tout de ceux qui ne savoient pas ce qui l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit fait.

Mr. de Verthamont de Villemenon vint à mourir en ce tems-là, le seul homme qui ait peut-être fait sortir le Roi de sa moderation ordinaire. Il avoit été Maitre des Requêtes, & se servant de son autorité qui étoit assez grande dans la Robe, tant par sa charge que par le nombre de ses parens & de ses amis, il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'accablât un Gentil-homme nommé Servon qui étoit son voisin à la Campagne. Servon étoit des amis de feu Mr. de Perefixe Archevêque de Paris; ayant eu recours à lui pour se délivrer d'oppression, Mr. de Perefixe entreprit de le proteger, aprés avoir veu que ce Magistrat se tenoit si fier de son credit, qu'il méprisoit tout ouvertement & le Protecteur & l'accablé. Mr. de Verthamont voyant qu'il se declaroit contre lui, & qu'il

étoit méme entré dans la cauſe par quelque interêt qu'il y avoit, rechercha la vie de cet Archevêque, & pretendit qu'il avoit là quelque amourette. L'Archevéque de ſon côté rechercha la ſienne, & s'étant émû entr'eux le plus gros procés que l'on eût veu depuis long-tems il fut porté au Conſeil, & le Roi voulut aſſiſter lui-méme au jugement, ce qui ne plût pas à Mr. de Villemenon qui ſavoit ſa droiture. L'Archevéque qui ſentoit ſon honneur intereſſé par l'accuſation que ce Magiſtrat formoit contre lui, ſachant bien que ce n'étoit pas aſſez de ſoutenir que c'étoit une impoſture, comme en effet c'en étoit une, à moins que de le prouver, voulut qu'il circonſtanciât ſes faits, afin qu'il peut l'en convaincre. Mr. de Verthamont n'en fit point de façon, & avança dans un tel jour, une telle heure, en une telle année, & à un tel endroit, il avoit eu une entreveuë avec une certaine Dame que l'on ſavoit bien effectivement qu'il avoit veuë autrefois avec quelque ſorte de familiarité, mais en tout bien & en tout honneur. Mr. de Perefixe étoit dans ce temps-là à Rhodez dont il étoit Evéque avant que d'étre Archevéque de Paris. Ainſi de peur que Mr. de Villemenon ne ſe retractât, & qu'il ne rejettât cette

beveuë sur son manque de memoire, il feignit de s'en deffendre foiblement, afin qu'il soutint encore son mensonge avec plus d'impudence. Verthamont n'y manqua pas, & se figurant déja que tout le Barreau alloit étre pour lui, de la maniere que sa partie se deffendoit, il insista sur son accusation, parce que l'Archevéque le sommoit de déclarer s'il y pretendoit persister. Il circonstantia méme le fait de quantité de choses qui paroissoient vraisemblables; de sorte que l'Archevéque voyant qu'il s'étoit si fort engagé, qu'il lui étoit impossible de reculer dores en avant, il demanda à étre receu à prouver *l'alibi*. C'étoit là le meilleur moyen qu'il pût avoir pour justifier son innocence, & pour faire retomber la calomnie sur sa partie; & la permission qu'il en demandoit ne lui pouvant étre refusée, il prouva non seulement par temoins, mais encore par une ordonnance qu'il avoit fait le méme jour en qualité d'Evéque, & qui avoit été publiée par tout son Diocese, qu'il étoit à plus de cent cinquante lieuës de l'endroit où Mr. de Verthamont pretendoit que cette entrevuë s'étoit faite. Qui fut bien surpris ce fut ce Magistrat quand il se vit ainsi convaincu; néan-

moins comme tous les chicanneurs croyent toujours trouver quelque ressource, il voulut alleguer, qu'à la verité il s'étoit trompé à l'année, mais qu'il ne se trompoit pas ni au fait, ni au jour ; mais comme cette raison n'étoit plus de mise : aprés tout ce qui s'étoit passé, il fut condamné non seulement à faire reparation d'honneur à ce Prelat, mais encore il fut declaré inhabile lui & sa posterité de posseder à l'avenir aucune charge de Magistrature. Il y eut bien d'autres peines contre lui dans l'Arrêt qui seroient trop longues à rapporter. Quoi qu'il en soit, croyant que le Roi étoit si bon qu'il lui en remettroit une partie, il osa se presenter devant lui quelques jours aprés à son lever. Le Roi s'émut en le voyant, & lui commanda avec des paroles dures, de sortir de sa Chambre. Il ne se le fit pas dire deux fois pour obéïr, & il fut obligé de se retirer à la Campagne, le Roi ne voulut pas permettre qu'il demeurât seulement à Paris.

Les Plenipotentiaires étoient toujours à Rysvvik, & comme on étoit incertain encore si la paix se feroit ou non, on fit de nouveaux Edits. Il y en eut un pour obliger les grandes Villes des Provinces

à prendre des Lanternes, comme il y en a à Paris, & de se racheter de la taxe qui seroit faite sur le pied du denier vingt. Le Roi promettoit par cét Edit de se charger lui méme à perpetuité de la depense de ces Lanternes, moyennant cette finance. Enfin l'on voyoit bien que ce n'étoit qu'une nouvelle invention qu'on trouvoit pour avoir de l'argent, dont il étoit impossible que l'Etat se passât. Mr. de Caumartin Intendant des Finances, ayant été chargé de porter cét Edit à Mr. le premier President, afin de le communiquer au Procureur General, & qu'ils le fissent verifier, ce Magistrat le lut devant lui d'un bout à l'autre avec le sang froid qui lui est plus naturel qu'à personne du monde. Mr. de Caumartin crût, quand il en eut achevé la lecture, qu'il lui en alloit dire son sentiment, afin qu'il en pût rendre compte au Ministre, mais ce Magistrat demeurant encore quelque tems sans dire un seul mot, il tourna & retourna par plusieurs fois cét Edit dans ses mains. Puis rompant le silence quand il fut las de le tourner ainsi & de le retourner, voilà un bel Edit Mr. lui dit il, l'on obéira au Roi & vous en devez être persuadé vous & les autres; mais du moins, pour ma satisfaction particuliere, ne

pourrois-je point esperer que vous me fissiez l'honneur de me dire dans la tête de qui sont nées toutes ces Lanternes. Mr.de Caumartin ne se put empêcher de rire de cette expression, & en ayant fait rire aussi ses amis, l'affaire passa au Parlement sans que personne eût la même curiosité qu'avoit eu ce Magistrat.

Les pourparlers de Rysvvyk n'empêchérent pas que le Roi ne songeât à mettre de puissantes armées en Campagne. Il étoit superieur en troupes à ses ennemis à cause de la paix de Savoye, & il avoit fait passer en Catalogne une partie de celles qui avoient servi en Italie. Il tenoit déja dans cette Province les Villes de Roses & de Gironne avec quelques autres postes d'importance, & rien ne l'empêchoit plus d aller jusques à Barcelonne qui est la Capitale de cette Comté, & comme le rampart de la Monarchie Espagnolle. Cette Ville, qui est riche, grande, bien peuplée, & le sejour ordinaire de la Noblesse de ce Pais là est assise sur la Mer Mediterranée & y a un port fort considerable. La répugnance que la maison d'Autriche avoit euë jusques là à la Paix, fit songer au Roi de l'assiéger. Il crût que s'il

pouvoit la prendre, ce seroit le moyen de la reduire à la raison, sur tout la branche d'Espagne, qui ne se tiendroit plus en seureté aprés cela jusques dans Madrid. Sa Majesté en écrivit à Mr. de Vendôme qui commandoit ses troupes en ce pais là. Ce Géneral lui fit réponse que celles qu'elle y avoit ne paroissoient pas suffisantes pour une si grande entreprise & qu'à moins d'avoir cinquante mille hommes à son commandement il n'y avoit point de Capitaine qui osât s'en charger. Il n'en avoit guéres que vingt-cinq, mais Sa Majesté en ayant encore dix mille qui étoient à la portée de lui, elle lui manda qu'elle vouloit qu'il disposât toutes choses pour ce dessein, & qu'elle les lui envoyeroit quãd il en seroit tems. Mr. de Vendome n'ayant plus rien à dire, aprés un ordre comme celui là, prit toutes ses mesures pour contenter le Roi. Les Espagnols qui étoient déja allarmez des places qu'ils avoient perduës dans cette Province, voyant à l'air du bureau que Sa Majesté songeoit encore à leur enlever celle là y firent marcher toute leurs meilleures troupes. La Reine d'Espagne sœur de l'Imperatrice avoit demandé à l'Empereur de lui envoyer quelques Regimens, sous pretexte de la conservation de la

Province, mais ce n'étoit pas là tout à fait ce qui la faisoit agir. Elle songeoit bien plûtôt aux interêts de l'Archiduc Charles son neveu, parce que son mari n'ayant point d'enfans & ne joüissant pas d'une grande santé, elle lui vouloit conserver sa Couronne, à laquelle Philippes IV. l'avoit appellé par son Testament. Ainsi pour s'opposer aux brigues que la France & même quelques Seigneurs Espagnols pouvoient faire ou en faveur de cette Puissance ou même en leur propre faveur; parce qu'il y en avoit quelques uns qui se prétendoient du Sang des anciens Rois de Castille, & d'autres de celui des Rois d'Arragon, elle avoit fait entrer dans le Conseil quelques Allemands. Ils agissoient de concert avec elle, & l'Empereur leur envoya leurs instructions, afin qu'il ne se passat rien qui ne fût selon ses interêts & ceux de l'Archiduc son fils. Sa Majesté Imperialle n'eut garde cependant de manquer de lui envoyer ces troupes, & comme il étoit de consequence à sa maison de ne pas laisser perdre Barcelonne, il pria encore les Anglois & les Hollandois d'envoyer une Flotte dans la Mediterrannée. Elle en prévoyoit la consequence par un nouvel armément que le Roi faisoit en Proven-

ce & qu'elle jugeoit ne pouvoir avoir d'autre vuë que la conquête de cette place La priere qu'elle leur en fit se fit d'assez bonne heure pour y pourvoir, s'ils en eussent eu le dessein ; mais soit qu'ils eussent besoin ailleurs de leurs vaisseaux, ou qu'ils considerassent, comme il y a beaucoup d'aparence, que la prise de cette place humilieroit de telle sorte la Maison d'Autriche qu'elle ne s'opposeroit plus à la paix, ils ne se mirent pas beaucoup en peine d'y satisfaire.

Pendant qu'on se préparoit de part & d'autre à soûtenir la guerre, non seulement de ce païs-là, mais encore dans tous ceux où elle avoit coûtume de se faire ordinairement entre les deux partis il s'en éleva une autre dans l'Eglise qui eût été capable de produire de grands désordres, si l'on n'eût tâché de bonne heure d'en couper les racines. On l'eût pû faire plûtôt néanmoins si l'on eût voulu, mais la complaisance que l'Archevêque de Paris & l'Evêque de Meaux eurent pour un certain homme que je nommerai dans un moment, fut cause que ces racines devinrent plus profondes & même plus difficiles à arracher. Pour mieux comprendre tout ceci, il n'est pas hors de propos de

prendre mon discours d'un peu haut. Il avoit paru à Rome, sous le Pontificat d'Innocent XI un prêtre nommé Molinos qui avoit enseigné des dogmes tout extraordinaires, & qui n'avoient pas laissé de trouver quantité de Sectateurs. Le plus erroné de tous, quoi qu'il y en eût beaucoup qui le fussent pareillemẽt étoit que quand l'ame en étoit venuë une fois à un certain point de Sainteté elle devenoit impeccable, qu'ainsi elle ne se devoit plus soucier de tout ce que faisoit le corps, parce qu'elle n'y avoit nulle part. Comme il faut toûjours croire que les intentions de chacun sont bonnes, sur tout quand il ne paroit rien dans les mœurs d'une personne que l'on puisse condamner, je me donnerai bien de garde de dire que ce nouveau Sectaire couvroit, sous un si grand épurement, quantité de désordres dont ses ennemis l'ont peut-être accusé faussement. Il entendoit peut-être par-là que l'ame n'est pas maîtresse de certaines foiblesses ausquelles nous sommes sujets dés le ventre de nôtre mere, & que pourvû qu'on les eût en horreur on n'en étoit point responsable devant Dieu. Si cela étoit ainsi il n'y avoit rien à redire à sa doctrine, puisque

c'est celle de l'Eglise, & que nous apprenons de S. Paul qui est un des plus grands Saints qu'il y ait en Paradis, qu'il étoit tenté continuellement. Mais comme on pouvoit tirer des conséquences fâcheuses de la maniére qu'il s'expliquoit, & sur cet article & sur quantité d'autres, toute l'Eglise se soûleva d'abord contre lui. Rome, à la vûë de qui cela se passoit, le fit arrêter, & ayant été mis à l'inquisition sa doctrine y fut condamnée par des Commissaires qu'on lui donna. Il se soûmit à leur censure, & étant mort quelques années aprés en prison, on crut que cette nouvelle hérésie qui étoit connuë sous le nom de Quietisme, bien loin d'avoir passé les Alpes étoit morte entierement avec lui. Mais il y avoit beaucoup à dire que cela fût ainsi. Il avoit non seulement rempli toute l'Italie de ses erreurs, mais elles avoient encore passé en France. Une certaine Madame Guyon dont le mari étoit de Montargis; aprés avoir gagné de grandes richesses au Canal de Briare l'ayant laissée veuve avec deux enfans, elle s'étoit appliquée à toute autre chose qu'à les bien élever. Ce n'est pas qu'elle manquât d'esprit ni de connoissance,

elle avoit aucontraire de l'un & de l'autre plus qu'une femme n'en a naturellement, & méme plus qu'elle ne doit desirer d'en avoir. Aussi s'en servant pour apprendre tout ce qui ne lui convenoit point, elle commença à mettre le nez dans les livres, & à se mêler de vouloir interprêter les Peres & même l'Ecriture. Au reste ayant ouï parler de Molinos & de son hérefie, elle n'eut point de repos qu'elle n'eut quelque exemplaire de ses livres, & qu'elle ne les eût épluchez d'un bout à l'autre. La médisance veut qu'elle les approuva pour couvrir de certains desordres dont on l'accuse. Elle s'accosta cependant d'un certain Barnabire Savoyard de nation qui failoit sa demeure dans un Couvent, que cet ordre a à Montargis : elle en fit son Confesseur ordinaire, & son confident, & lui aïant répandu son venin dans l'esprit, elle composa quantité de livres, soit avec lui ou sans lui, pour tenir en France la place que Molinos avoit tenuë à Rome. Sa fin lui devoit faire peur, cependant, quoi que l'Inquisition n'eût point de lieu dans un païs comme dans l'autre, elle n'étoit pas à sçavoir néämoins qu'il n'est pas permis nulle part d'i débiter une nouvelle doctrine. Elle répandit ses livres dans des

Couvens & en beaucoup d'autres lieux, & l'Abbé de Fenelon, qui est l'homme dont j'ai promis de dire le nom, les ayant trouvé de son goût, il y donna secrettement son approbation. Il n'osa le faire publiquement, parce qu'il avoit été choisi pour être Souspreceptcur des Enfans de France, & qu'il sçavoit bien que si l'on venoit jamais à le sçavoir cela l'empêcheroit, non seulement de parvenir jamais à l'Episcopat, mais encore qu'il seroit chassé du poste qu'il occupoir. Les Ecrits de Madame Guyon s'étant répandus cependant parmi le public, commencerent à y faire du bruit, & comme les dogmes qui y étoient contenus autorisoient toutes sortes de dissolutions, ou du moins qu'on en pouvoit tirer de trés-fâcheuses conséquences, Mr. de Meaux & Mr. de Paris, qui n'étoit encore en ce tems-là qu'Evêque de Châlons, entreprirent de la faire revenir de ses erreurs. Ils en parlerent à l'Abbé de Fenelon avec qui ils s'étoient entretenus souvent de ces nouveaux dogmes, & qu'ils soupçonnoient d'en être imbu, de la maniére qu'il entreprenoit sa défence. Il soûtenoit qu'il n'y avoit que l'explication qu'on leur vouloit donner qui les pût rendre hérétiques; mais que si l'on s'at-

tachoit à la pensée de cette femme, on trouveroit qu'ils ne contenoient rien que de trés Orthodoxe. Il répondit d'ailleurs de ses mœurs & de sa conduite qu'il disoit connoître à fonds, quoique l'un & l'autre fût assez supect.

Ces deux Prélais se confirmerent plus que jamais à la chaleur avec laquelle il prenoit son parti, que c'étoit bien autant sa propre doctrine qu'il soûtenoit que la sienne. Ils lui en témoignerent leur pensée, & il ne leur cacha pas, mais avec cette soûmission qu'il les assûra qu'il ne demandoit qu'à être éclairci pour changer aussi-tôt de sentiment. On fit une assemblée là dessus à Issi, aprés toutes fois que Madame Guyon eut donné un exemplaire de tous ses livres à Mr. de Meaux pour les examiner à son loisir. Il le fit avec tout le soin possible, & ayant même pris soin pendant quelque tems de la conduite de cette femme, il reconnut que le mal étoit d'autant plus grand, qu'elle se ventoit d'autoriser sa doctrine par des miracles & par le don de Prophétie dont Dieu lui avoit fait présent : elle r'apportoit des Histoires dont elle prétendoit donner des témoins dignes de foi, & jamais femme ni même jamais homme n'avoit poussé le Phanatisme aussi loin qu'elle

faisoit. Enfin il y avoit suffisamment dequoi la mettre aux petites maisons, sans l'appui qu'elle avoit. Tous les amis de l'Abbé de Fenelon étoient des siens, le Duc de Beauvillers, qui étoit Gouverneur des Enfans de France, étoit même soupçonné de donner dás ses erreurs avec le Duc de Chevreuse, & toute leur famille. Ce qui faisoit croire celle du Duc de Beauvillers encore plus fortement que tout le reste, c'est qu'il avoit choisi un Couvent à Montargis pour y mettre huit filles qu'il avoit. On inferoit de-là, que comme cette Ville étoit le lieu où cette hérésie avoit pris naissance en France, il falloit que ce Couvent, qui étoit un Couvent de Benedictines fût gâté. Toute la Maison de Charôt étoit aussi soupçonnée de donner dans ces nouveaux dogmes ; mais ce qui retenoit ẽcore les esprits scrupuleux à les condamner, quoi qu'on sçût bien les conséquences que l'on en tiroit, c'est qu'il n'y avoit point à la Cour, ni même par toute la France, de gens dont les mœurs fussent plus reglez, ni la vie plus Chrétienne que celle de tous ces gens là. La pieté n'étoit pas même une chose qui eût paru chezeux, depuis l'hérésie de Molinos, que Madame Guyon renouvelloit ; elle étoit de plus vieille

datte; & dés leur avénement à la Cour, il n'y avoit personne qui n'en eût été édifié. aussi avoit-ce été pour cela que le Roi avoit fait choix de la personne du Duc de Beauvilliers pour mettre les Enfans de France sous sa conduite. Il ne s'étoit jamais démenti de la vertu qui brilloit dans toutes ses actions, depuis trente ans, qu'il avoit commencé à paroître à la Cour, & en un mot on n'i pouvoit être en plus grãde estime. Et en effet quand on vit parmi le public quelque tés aprés ce que je vais dire qu'on l'accusoit sourdement de donner dans toutes ces nouveautez, il n'y eut personne qui ne crût bien autant de jalousie que de zéle dãs cette accusation. On soupçonna même que le poste qu'il occupoit lui suscitoit des ennemis secrets, qui eussent été bien aises de remplir sa place, & qui n'oublioient rien pour y parvenir.

Quoi qu'il en soit, Mr. l'Abbé de Fenelon, qui paroissoit toûjours fort disposé à se rendre obéïssant aux décisions qui se devoient faire à Issi, convint d'un tiers, aussi bien que Madame Guyon, afin que si les deux Evêques qui s'y devoient assembler étoient de sentiment contraire, il pût faire pancher la balãce du côté qu'il se déclareroit. Mr.

de Meaux prétend, dãs un livre qu'il a donné depuis peu au public, que tout cela se fit sans que le Roi en eût aucune cõnoissance. Je m'en rapporte à ce qui en est, & je le veux croire, puis qu'il le dit. Je veux croire aussi qu'il ne le fit que pour ne pas perdre l'Abbé de Fenelon dans l'esprit du Roi qui par sa pieté est ennemi des nouvelles opinions, & qui est ẽcore obligé de l'être par Politique, puisqu'il n'y a rien plus capable de troubler le repos d'un Etat que d'y souffrir des nouveautez en matiére de Religion. Ce tiers fut Mr. Tronson Docteur de Sorbonne, Superieur du Seminaire de St. Sulpice, homme de sainte doctrine, & dont la vie & les mœurs ont toûjours été sans reproche. Mr. l'Abbé de Fenelon eut le tems de composer les deffenses qu'il préparoit pour les livres de Madame Guyon, avant que leurs assemblées commençassent, mais quelque soin qu'il y prit, ils furent condamnez tout d'une voix. Madame Guyon avoit promis de se soumettre au jugement de ces trois docteurs aussi bien que l'Abbé Fenelon. Ils le firent en apparence, & ces juges crurent cette affaire assoupie, pendant neanmoins que ce feu ne fit que couver sous la cendre. Mr. L'Abbe de Fenelon vouloit être

Evêque, avant que de le rallumer, & en effet il ne fut pas plûtôt nommé à l'Archevêché de Cambrai & facré, que quoi qu'il eût appellé à cette Cérémonie les deux même Prélats qui l'avoient condamné, il retourna pour ainsi dire à son vomissement. Il ne le fit néanmoins qu'avec de grandes précautions, prétendant que la condamnation qui s'étoit faite n'avoit été que faute d'entendre le veritable sens des livres qui avoient été examinez. Il fit bien plus, il parla hautement de la vertu de cette Dame dont on cõmençoit plus que jamais à attaquer la conduite, comme si elle n'eût fait revivre les dogmes de Molinos, que pour mieux couvrir les desordres dont on l'accusoit. Madame Guyon de son côté, bien loin de se soûmettre véritablement à la censure de ces Juges, recommença à écrire la deffence de sa doctrine. Mr. de Cambrai, qui feignoit toûjours de vouloir demeurer uni avec les deux Evêques qui l'avoient condamnée, & que ce qu'il alleguoit en faveur de cette Dame & de ses dogmes n'étoient que parce qu'on ne connoissoit pas assez sa personne ni sa doctrine, feignit encore de condamner la liberté qu'elle se donnoit de remettre la main à la plume. On en parla au Roi

à la fin, sans lui rien dire néanmoins contre Mr. de Cambrai, soit qu'on le voulût encore ménager ou qu'on craignit que sa brigue ne fût assez forte pour se tirer d'affaire, quelque témoignage qu'on portât contre lui. Sa Majesté donna ordre qu'on arrêtât Madame Guyon : elle fut mise à Vincennes, & comme l'esprit humain est toûjours curieux de nouveautez, ses livres furent recherchez à un point qu'on en donnoit tout ce que l'on en demandoit, encore n'y en avoit il pas la moitié pour tous ceux qui eussent voulu les avoir. Cette Dame avoit une fille qu'elle avoit mariée au Comte de Vaux fils ainé de feu Mr. Fouquet, Surintendant des Finances. Il étoit frere de la Duchesse de Charost, & prenant interêt à l'emprisonnement de sa belle mere, comme il y étoit obligé, il remua ciel & terre pour la faire sortir de prison. L'Abbé de Fenelon fit la même chose sous main. On dit au Roi qu'elle condamnoit elle même ses propositions d'abord qu'elles signifioient ce qu'on prétendoit, mais que c'avoit été là si peu sa pensée, qu'elle avoit cru devoir recrire pour en desabuser le public; que puisque Sa Majesté ne le vouloit pas, elle se donneroit bien de garde de passer ses ordres à l'a-

venir. Enfin l'on fut si bien remontrer au Roi qu'elle étoit resoluë de se soumettre à la Doctrine de l'Eglise, qu'il consentit à lui rendre la liberté. Ce ne fut néanmoins qu'à condition qu'elle se retireroit dans un Couvent On lui en choisit un aux portes de Paris, afin de pouvoir examiner sa conduite de plus prés. Elle y vint, & s'y contint d'une maniére, pendant un certain tems, qu'on crut effectivement qu'elle étoit revenuë de ses erreurs. Cependant comme cette affaire avoit fait beaucoup de bruit, Mr. de Meaux resolut de donner un livre au public, afin que s'il avoit pris goût à ces nouveaux dogmes il s'en pût desabuser. Il communiqua son dessein non seulement à Mr. l'Evéque de Châlons, qui étoit devenu alors Archevêque de Paris, mais encore à Mr. de Cambrai. Il dit à ce dernier qu'il esperoit qu'il y mettroit son approbation, ce qu'il desiroit autant pour l'amour de lui même que pour y donner plus de force; que chacun avoit oüi dire qu'il s'étoit déclaré souvent en faveur de cette Dame, & qu'il feroit voir par là, que s'il l'avoit approuvée quelque fois, ce n'étoit pas dans ses erreurs. Mr. de Meaux prétend qu'il lui promit cette aprobation, & qu'ils se sé-

parérent bons amis aprés lui en avoir parlé. Il le dit hautement dans un livre qui vient de sortir de dessous la presse, & néanmoins peu de jours aprés Mr. de Cambrai fut trouver Mr. l'Archevêque de Paris pour lui dire qu'il vouloit écrire lui même sur ce sujet ; mais qu'il ne feroit point imprimer son livre qu'il ne lui en eût dit son sentiment auparavant. Mr. l'Archevêque de Paris tâcha de l'en détourner ; & lui remontra que pour peu qu'il parût favoriser les dogmes de Madame Guyon, cela le perdroit infailliblement. Mr. de Cambrai lui répondit qu'il pouvoit bien juger qu'il n'avoit pas envie de rien faire imprimer de mauvais, puis qu'il s'offroit à le lui montrer auparavant. Cette réponse ne satisfit pas l'Archevêque de Paris. Il fit encore tout son possible pour lui faire quitter cette resolution, mais voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il lui demanda du moins de ne point faire imprimer son livre que celui de Mr. de Meaux n'eût paru. Il le lui promit, & l'Archevêque de Paris croyant qu'il lui tiendroit sa parolle, avertit Mr. de Meaux de tout ce qu'il lui avoit dit. Il attendit cependant son manuscrit, & Mr. de Cambrai le lui ayant envoyé effectivement, il le trouva écrit d'une

maniére si abstraite, que la premiére fois qu'il le lut il n'y put rien entendre ou du moins fort peu de chose. Il y exposoit que si la doctrine des Quietistes étoit de croire telle & telle chose, il étoit rout prêt de la condamner, mais que si c'étoit de croire cela & cela, il étoit prét de la soutenir. Son livre étoit ainsi divisé en plusieurs Chapitres, dont les uns étoient d'un Quietisme qui devoit être condamné par tous les Docteurs & les autres d'un Quietisme qu'il prétendoit devoir être approuvé par tout le monde. Mr l'Archevêque de Paris qui n'avoit pas beaucoup de tems pour le relire, parce qu'il faisoit sa principale occupation de remplir son devoir Episcopal, crut qu'il pouvoit garder ce manuscrit tant qu'il voudroit, dautant plus que Mr. de Cambrai lui avoit promis de ne le point faire mettre sous la presse que celui de Mr. de Meaux n'eut paru; mais il le voulut ravoir, & Mr l'Archevêque le lui rendit aprés lui avoir montré deux ou trois chapitres où il croyoit qu'il dût retoucher. Ce livre parut néanmoins avant celui de Mr. de Meaux, & comme il manquoit par là de parolle à cet Archevéque, il rompit avec lui aussi bien que l'autre Prélat. Mr. l'Evêque de Chartres se joignit à

eux pour faire connoître au Roi les consequences qu'il y auroit à souffrir cette nouvelle Doctrine, & Sa Majesté en ayant parlé à Mr. de Cambrai, il voulut lui soutenir qu'il n'avançoit rien dans son livre qui ne fut conforme à la tradition de l'Eglise; qu'aussi étoit-il tout prêt de s'en rapporter à Rome, aux décisions de qui il se soumetroit volontiers. Le Roi qui n'étoit pas assez savant pour juger par lui-même de ces sortes de choses, fût obligé de caler la voile à une soumission si aparante: néanmoins les trois autres Prélats étant tous les jours à ses oreilles, pour lui dire que les enfans de France n'étoient pas bien entre les mains d'un homme qui notoirement étoit suspect d'hérésie, mirent de telles allarmes dans l'esprit de Sa Majesté qu'elle donna ordre à Mr. de Cambrai de se retirer dans son Archevêché. L'affaire fut cependant portée à Rome comme au seul Tribunal capable de juger une question comme celle là: chacun y chercha des amis, & Mr. Bossuet y envoya son neveu, afin que par l'interêt qu'il devoit avoir plus qu'un autre à sa gloire, il suivit plus exactement tout ce qu il lui ordonneroit. Mr. de Cambrai y envoia aussi une personne de confiance, mais quoi qu'il contât extre-

extrememẽt ſur elle, il conta encore bien d'avantage ſur Mr. le Cardinal de Boüillon qui étoit de ſes amis particuliers. Il lui manda d'allonger les choſes autant qu'il lui ſeroit poſſible, afin qu'il eût le tems de les éclaircir, & de faire connoître à Sa Sainteté que l'affaire qu'on lui faiſoit venoit plûtôt d'un eſprit de cabale que d'un zele de Religion. Pendant que cela ſe paſſoit, on ſurprit non ſeulement des livres de Madame Guion dans l'Abaye Royalle de S Loüis à S. Cir, mais on s'apperçût encore qu'ils avoient fait tant d'effet ſur l'eſprit de certaines Religieuſes, qu'elles étoient Quietiſtes outrées. Cela fâcha extrémement Madame de Maintenon, à qui la Nobleſſe de France eſt redevable de l'établiſſement de cette Maiſon Religieuſe, où elle trouve à ſe décharger de ſes filles pendant un tems, & quelque fois pour toûjours. Ce qui la fâcha encore davantage c'eſt qu'une de ces Religieuſes, pour qui elle avoit toûjours eu beaucoup de conſideration ſe trouva du nombre de ces peſtiferées. Le Roi les fit tranſplanter en même tems dans d'autres Couvents; afin qu'elles ne communiquaſſent pas leur venin à d'autres, & que le reſte de la maiſon en fût exempt. Cette ſecte, qui avoit paru

éteinte à Rome depuis la condamnation de Molinos, commença à s'y reveiller, d'abord que ceux qui en étoient entachés furent qu'elle subsistoit encore, non seulement au de là des Alpes, mais même qu'un Archevêque s'en étoit declaré ouvertement le Protecteur. La conformité de leurs sentimens avec les siens firent qu'ils trouvérent tout ce qu'il avançoit admirable, & quoi qu'ils ne le connussent nullément, & qu'à peine en eussent ils seulement entendu parler, toute la Ville se trouva remplie incontinent de plusieurs écrits, où l'on ne se contentoit pas d'applaudir à sa Doctrine, mais où l'on disoit encore des biens infinis de sa personne comme s'ils en eussent pû parler à fonds. Mr. de Cambrai qui étoit averti de tout ce qui se passoit en ce païs là par l'hõme qu'il y avoit envoyé tout exprés, ne s'en fia pas neanmoins si bien sur eux qu'il ne mit lui-méme la main à la plume. Il y envoya divers autres écrits en forme de lettre, par où il expliquoit ce que les parties trouvoient à redire à son livre, afin d'y rectifier les conséquences qu'ils prétendoient en tirer, On ne dit rien à Madame Guyon, pendant tout cela, non plus qu'à quelques autres amis que Mr. de Cambrai avoit

auprés des enfans de France. Il y avoit entr'autres l'Abbé de Beaumont qui étoit son neveu, & il lui avoit fait donner la charge de Sous précepteur de ces Princes, dont il avoit toûjours paru assez bien s'aquitter. Comme il est naturel à un neveu d'étre toûjours fort uni avec son oncle, & que d'ailleurs l'obligation qu'il lui avoit, faisoit presumer qu'il auroit peine à s'éloigner de ses interéts, on tâcha de persuader au Roi de l'envelopper dans le malheur de son oncle. On lui representa que les Princes n'étoient pas plus en seureté sous sa conduite que sous la sienne, & que quoi qu'il n'eût pas témoigné publiquement qu'il donnoit dans ses erreurs, il étoit bien à craindre qu'il ne s'en fût laissé infecter. Le Roi ne crut pas de sa Justice d'ôter, sur, un simple supçon, l'emploi à un homme qu'on ne pouvoit convaincre en aucune façon d'etre criminel. Il resolut d'attendre à en étre mieux éclairci avant que de se porter à une chose comme celle-là ; ainsi le laissant toûjours dans son poste, ceux qui lui en vouloient aussi-bien qu'à son oncle furent obligez d'attendre qu'il se presentât quelque occasion plus favorable pour perdre ce dernier.

Pendant que des Evêques se faisoient

ainsi la guerre les uns aux autres, il se fit une réconciliation dans l'Eglise entre deux Ordres qui n'avoient pas toûjours paru de trop bonne intelligence ensemble. Les Jesuites & les Prêtres de l'Oratoire, dont je veux parler avoient au contraire donné des marques en plusieurs occasions qu'il s'en falloit bien qu'ils ne fussent toûjours de même sentiment. Le Pere de S. Marthe, personnage d'un grand merite, d'une pieté distinguée, & d'une profonde erudition avoit été même deposé du Généralat des Prêtres de l'Oratoire par les brigues des Jesuites, soutenuës par feu M. de Chanvallon, Archevêque de Paris. Ceux-ci, aussi-bien que cét Archevêque, pour sçavoir tout ce qui se passoit dans cette Communauté, y avoient gagné un faux frere. Il les avertissoit de tout, & ils ne pouvoient comprendre qui reveloit ainsi leurs secrets, parce qu'il se cachoit si bien qu'on l'eût pris pour le plus zélé de tous les freres. On lui avoit promis un Evéché pour recompense de ses services, & l'Archevéque, & les bons Peres lui tinrent parolle au bout de quelque tems, c'est-à-dire quand ils en eurent trouvé un autre parmi ces Prêtres qui leur voulut promettre d'y faire ce que celui-ci avoit fait. L'Evêché qu'eut ce

traitre donna quelque ſupçon à cette Communauté, néanmoins comme elle pouvoit l'attribuer à une autre choſe qu'à ce qui y avoit donné lieu, elle ne fut pas aſſurée que ce fût là tout à fait une conviction contre lui. Le Pere de S. Marthe n'étoit pas encore depoſé, & allant toûjours ſon chemin, il s'aperçût bien-tôt que, ſoit que ce fût un Evêque ou un autre, qu'ils duſſent ſoupçonner de trahiſon, il y avoit toûjours des traitres parmi eux. Cependant comme cét Evêque n'y étoit plus; cela ſervit à le juſtifier dans l'eſprit des plus ſimples, pendant que ceux qui étoient plus habiles ne l'en crurent pas moins coupable. Ils ſe figurérent, comme il étoit vrai, qu'il avoit laiſſé ſa place à un autre, & que méme celui-ci n'en ſeroit que plus zélé, par l'eſperance d'une pareille recompenſe que la ſienne. Ils ne ſe tromperent pas. Ils ne firent rien que l'Archevéque & les Jeſuites n'en fuſſent avertis, mais comme ils ne faiſoient rien qui ne fût à faire, ils ne s'en ſouciérent pas autrement. Le pere de S. Marthe eut affaire ſur ces entre faites chez Mr. l'Archevêque, & y étant allé un jour d'Audiance, ce Prelat le fit entrer dans ſon cabinet, pendant qu'il acheveroit de s'entretenir avec une

personne qui lui parloit d'une affaire de consequence. Le Pere de S. Marthe ne fut pas plûtôt dans ce Cabinet qu'il y apperçût sur une table parmi d'autres papiers, une écriture qu'il reconnut au méme tems pour étre d'un de ses Prétres. Il voulut voir ce que c'étoit, & il trouva justement un avis qu'il donnoit à cét Archevéque d'une chose qui s'étoit passée sécretement parmi eux. Il mit le papier dans sa poche, croyant que Mr. l'Archevêque ne s'appercevroit pas quece fût lui qui l'eût pris, & il l'apporta à la maison, aprés avoir fait avec ce Prelat les choses qui l'avoient obligé à l'aller voir. D'abord qu'il y fut de retour il demanda Conseil à ceux de sa Communauté, qu'il connoissoit assez fidelles pour leur pouvoir découvrir son secret, s'il montreroit ce papier ou non à celui qui l'avoit écrit. Il y en eut quelques-uns qui y trouvérent de l'inconvenient, parce que ce seroit apprendre par la à Mr. l'Archevêque que c'étoit lui qui l'avoit pris, mais d'autres ayant soutenu que cela n'importoit point, & qu'il falloit au contraire faire connoitre qu'on savoit le traitre & la trahison, le Pere de S. Marthe se conforma à ce dernier avis : ainsi, ayant tiré à part celui qui avoit écrit le mémoire qu'il

avoit dans sa poche, il lui fit la correction de ce qu'il avoit fait. Celui-ci prit le parti de lui nier la chose, croyant qu'il n'en parloit que par soupçon. Le Pere de S. Marthe l'avertit chretiennement de ne pas joindre le mensonge à la faute qu'il avoit déja faite. Il lui dit que quand il l'en accusoit, il sçavoit bien toutes choses, c'est pourquoi il lui étoit inutile présentement de vouloir rien deguiser. Le faux frere qui étoit de l'humeur de bien des gens, qui quand ils ont avancé une fois une chose, aimeroient mieux se faire tailler en piéces que d'en rien démordre, voulut encore se retrancher sur la négative; mais son General ne pouvant souffrir davantage qu'il mentit si impudemment, tira son papier de sa poche, & le convainquit par sa propre écriture de ce dont il l'accusoit. Ce faux frere fut bien surpris à cette veuë, & n'ayant plus sçû que dire, toute sa résource fut d'aller crier à Mr. l'Archevêque qu'il l'avoit perdu entierement, quand il avoit donné son papier à son Général: Mr. l'Archevêque lui jura que cela n'étoit pas, & il le pouvoit bien effectivement, puisque cela étoit arrivé de la maniére que je viens de dire. Quoi qu'il en soit, ce Prélat connoissant par là que le Pere de

S. Marthe lui avoit pris ce papier, quand il étoit entré dans son cabinet, il dit à ce faux frere, de ne s'en pas mettre en peine, & qu'il auroit pour lui l'authorité Royale, si sa Communauté entreprenoit de lui faire quelque affront. Elle étoit resoluë effectivement de le chasser, mais Mr. l'Archevéque lui ayant deffendu de la part du Roi d'en avoir seulement la pensée, il demeura toûjours parmi ces Prêtres, & y est encore aujourd'hui. L'Archevêque garda cependant sur le cœur le tour que le Pere de S. Marthe lui avoit joüé, & cela joint à d'autres choses qui se passerent à son égard, il le fit passer auprés du Roi pour un Jansehiste, & employa l'autorité Royale pour le faire déposér. Le Pere de la Tour, qui est aujourd hui Général de cet Ordre fut élû en sa place. Il en étoit digne par bien des endroits, mais principalement par une piéte singuliére & par un zéle tout à fait distingué. Les Jesuites s'opposérent sous main à son élection, sous prétexte qu'il n'étoit pas moins Jansenifte que le Pere de S. Marthe. Ils prétendoient le justifier par beaucoup d'endroits, mais celui là même par où ils s'attendoient de le battre davantage en ruine, fut celui là méme qui fit lever son exclusion. Il étoit Confesseur

d'une certaine Madame de Fons Pertuis Partisanne outrée de Mr. Arnaud. Elle l'étoit méme tellement qu'elle le fut trouver plusieurs fois en Flandres, pendant la derniere guerre. Cela vint à la connoissance de ce nouveau Général, tellement que lui ayant deffendu d'y retourner davantage, à moins que de chercher un autre Confesseur que lui, il lui tint parole, sur ce qu'elle ne laissa pas, au préjudice de sa deffense, d'y retourner encore une fois. Il ne voulut plus se méler de sa conduite, & la chose étant venuë aux oreilles de la Cour, le Roi vit bien qu'il n'étoit pas si fort Jansenifte qu'on le lui vouloit faire accroire puis qu'il traitoit de crime l'attachement qu'elle avoit à celui qui étoit reconnu le chef de tous ceux qui portoient ce nom-là. Son exclusion fut ainsi levée, & les Jesuites le voyant mieux dans l'esprit du Roi qu'ils ne pensoient, le prierent de venir precher dans l'Eglise de S. Loüis de la Maison Professe, le jour d'une féte solemnelle. Il leur rendit le change en les priant pareillement de lui donner un Pere de leur Compagnie pour précher aux Pretres de l'Oratoire un autre jour d'une grande féte, & voilà qu'elle fut la reconciliation dont je viens de parler. Je ne sais pourtant si elle fut bien sincére

de la part des Jesuites, parce que ce Général étoit en possession depuis quelque-tems de leur ôter leur pratique. Quantité de femmes de qualité qui avoient accoûtumé d'aller à confesse ou au Pere Bourdalouë, ou à quelques autres d'entr'eux, l'avoient pris pour leur Directeur. La Duchesse d'Aumont entr'autres les avoit abandonnez pour lui & comme cela ne se souffre guéres impunément par les Directeurs, c'eût été dequoi rendre la querelle de ces deux Compagnies immortelles, si les Jesuites qui ont bien autant de politique que de science, n'eussent jugé à propos de ne faire semblant de rien. Le Pere de la Tour Préche cependant dans leur Eglise mais comme il n'a pas la grace ni l'éloquence de plusieurs d'entr'eux, ils se consolerent d'être obligez de baisser la lance devant lui pour la direction des consciences, puis qu'il étoit obligé a son égard de la baisser devant eux pour la prédication. Madame de Harlai, femme du Plenipotentiaire, étoit devenue une de ses pénitentes, depuis qu'elle avoit été assez heureuse pour comprendre qu'il étoit impossible de se sauver dans le monde, quand on y veut vivre comme la plûpart des femmes y vivent aujourd'hui. Cependant comme

elle avoit aimé le jeu autant que son mari avoit pû faire, & le lansquenet entr'autres, qui est un jeu si engageant aussi bien que la Bassette, que quand les femmes ont pris une fois cette passion, elles vendroient plûtôt leur chemise que de s'empécher de jouer. Comme, dis-je, elle avoit aimé ce jeu si desordonnément, qu'il étoit à craindre qu'allant tous les jours dans le monde comme elle y alloit, elle ne retombât bien-tôt dans son vômissement, ce Directeur lui donna quatre autres de ses pénitentes pour la garder à vûe. Elles se relayoient les unes les autres, sous prétexte de lui faire compagnie, & elle s'en apperçût d'autant moins qu'elle étoient toutes quatre à peu prés de son âge, & à peu prés de sa condition. Il n'y en avoit qu'une qui lui étoit supérieure par la naissance, puis qu'elle étoit veuve du fils d'un Cordon bleu, dont un des Ancetres avoit été Marechal de France. Car quoi que les gens de Robe s'estiment beaucoup & principalement quand ils sont aussi distinguez dans la Magistrature que l'est la famille des Harlai, il est constant neanmoins qu'il y a bien à dire de la Robe à l'Epée, quand c'est une épée de distinction. Cette femme étoit la Marquise de S. Va-

à l'extremité. Comme c'est la coûtume par tout quand on y debite quelques nouvelles, de ne les jamais rapporter telles qu'elles sont, tout Lion fut bientôt rempli, non seulement du bruit de la feinte maladie de cette Dame, mais encore de sa mort. Son mari qui avoit fait inutilement auprés de sa mere tout ce qu'il avoit pû pour recouvrer ses bonnes graces, sachant que les choses étoient à Lion en cet état, prit un grand deüil, & s'en fut à S. Eustache où sa mere alloit ordinairement. Il se fit voir à elle comme par hazard, & cette Dame, le voyant ainsi dans cét équipage fut curieuse, comme elle ne lui parloit point, de s'informer sous main quelle raison il en avoit. Ses gens à qui l'on s'adressa, qui croyoient de bonne foi que leur Maîtresse fût morte, dirent tout ce qu'ils en savoient, ainsi cette Dame donnant dans le panneau dit aux parens & aux amis de son fils, que puisque celle qui la mettoit mal avec lui n'étoit plus, elle ne vouloit pas garder plus long-tems sa colere. Elle lui fit dire de la venir voir, & ayant rompu l'Acte par lequel elle les desheritoit, il sçut si bien regagner son amitié, qu'elle lui pardonna non seulement son mariage, mais encore d'a-

voir abusé de sa credulité en lui faisant accroire que sa femme étoit morte.

Les trois autres gardes qu'eut Madame de Harlai furent Madame la Procureuse Générale, Madame de Harouis, & Madame de Chateaurenard. Celle ci qui étoit la plus belle des quatre n'avoit pas toûjours été; si devote, elle avoit été du Monde extrémement, mais la disgrace de la famille de son mari, avec quelques autres chagrins qui ne sont que trop ordinaires, dans la vie, lui ayant fait prendre un parti qui met à couvert de toute inquietude, elle étoit d'une si grande pieté, qu'elle servoit d'exemple à celles qui avoient vieilli avant qu'elle songeât seulement a y entrer. Son mari étoit fils de feu Mr. Dacquin premier Medecin du Roi, qui non content de la fortune qu'il avoit faite, s'étoit fait chasser de la Cour a force de se rendre importun à sa Majesté par ses demandes. Il avoit même osé lui témoigner que ses services alloient du pair tout du moins avec tous ceux qu'on pouvoit lui rendre, de quelque nature qu'ils pussent être; qu'en effet, puisque sa vie étoit la chose du monde qui lui devoit être la plus précieuse, il lui étoit aisé de considerer que lui qui la lui conservoit par ses

ordonnances n'étoit pas un homme à méprifer. Tant qu'il avoit parlé d'une autre maniére, c'eſt à dire tant qu'il s'étoit contenu dans le reſpect qu'il devoit à ſa Majeſté, elle avoit eu mille bontez pour lui & pour ſa famille : elle avoit fait ſon fils aîné Secretaire de ſon Cabinet, Conſeiller honoraire du Parlement, qui eſt une grace qui ne s'accorde pas à tout le monde, & par deſſus tout cela Intendant de la Généralité de Moulins. Il n'avoit pourtant guéres plus de vingt-cinq ans, quand il avoit réceu cet honneur ; mais du moment que ſon pere le voulut prendre ſur un ton ſi haut il fut compris dans ſa diſgrace, & fut revoqué. Le nom de Châteaurenard qu'il portoit étoit celui d'une Terre qu'il avoit acquiſe de Mr. Amat fils d'un inſigne Partiſan. Celui-ci qui, à beaucoup prés, n'entendoit pas ſes affaires auſſi bien que ſon pere, ayant fait voir à ſon avenement dans le monde que le jeu étoit ſon unique paſſion, il n'avoit pas manqué de fripons qui lui avoient fait la cour pour avoir part aux richeſſes que ſon pere lui avoit laiſſées. Un Enſeigne des Gardes du Corps entr'autres n'y avoit pas trop mal réüſſi. Il lui avoit gagné une grande ſomme argent comptant,

& une autre sur sa parole. Mais comme le Roi n'aime pas cette sorte de commerce, & que d'ailleurs il entendoit bien mieux à battre la carte qu'à tirer l'épée pour son service, il fut cassé dans le tems que Sa Majesté purgea des Compagnies les parties honteuses qui y étoient. Cette Terre étoit anciennement à des Gentils-hommes de bonne Maison qui portoient ce nom là. Il y avoit autrefois un Château qui servoit à reprimer les courses des Bourguignons lors qu'ils étoient sous la domination des Ducs de Bourgogne, qui étoient les plus grands ennemis qu'eussent nos Rois, quoi qu'ils eussent l'honneur de sortir de leur Sang. L'aîné de cette Maison ayant fait quelque chose contre le service du Roi, sa Terre fut confisquée & réünie au Domaine. M. de Chatillon Coligni dont les Terres étoient dans le voisinage, voyant que celle-ci étoit à leur bienséance, l'achetérent du Roi. Ils la gardérent pendant je ne sçai combien d'années, mais enfin Guillaume Prince d'Orange ayant épousé Loüise de Coligni, fille de l'Amiral de Coligni, qui a une si grande place dans nôtre Histoire, elle passa dans la Maison de Nassau, & y est demeurée jusques à ce que la Princesse

d'Orange, mere du Roi d'Angleterre d'aujourd'hui, la vendit comme tutrice de son fils à Mr. Amat Partisan. Les Armes des Princes d'Orange y sont encore maintenant à l'endroit le plus éminent de la Ville, si néanmoins on doit appaller Ville ce qui n'est qu'un trou, & un trou tout des plus vilains. Quoi qu'il en soit, les habitans de ce trou ou de cette Ville, comme on voudra l'appeller, croyant bien faire leur cour au commencement de la guerre qui ne vient que de finir, pour témoigner la haine qu'ils avoient contre le Roi Guillaume, écrivirent au Marquis de Louvois qu'ils le supplioient de leur permettre d'arracher ces armes de l'endroit où elles étoient placées. Comme une telle demande ne méritoit point de réponse, ce Ministre ne leur en fit point, & ainsi elles ont été préservées de leur faux zele, de sorte qu'elles sont encore aujourd'hui au même endroit où elles ont été mises depuis un siecle.

L'Evêque de Dax vint à mourir dans ce tems-là, & le public se vit privé par sa mort de l'histoire du Roi, à laquelle il travalloit. Il avoit crû à l'exemple de Mr. de Perefixe, qui avoit écrit celle de Henri IV. qu'il seyoit bien à un Evêque de s'appliquer à ces

sortes d'ouvrages. Cependant s'il eût employé son tems à achever celle de l'Eglise dont Mr. de Godeau nous a donné le commencement, il me semble que cela eût encore mieux convenu à son caractere. Au reste il n'y avoit point d'endroit qu'il ne furetât pour avoir des memoires qui répondissent à son dessein; aussi l'avois-je vû peu de tems avant sa mort chez un de mes amis qui avoit été au Cardinal Mazarin, pour savoir de lui si le feu Roi d'Angleterre étoit venu aux Conferences de la paix que ce Ministre traitoit avec Dom Loüis de Haro en 1659. Mon ami me dit quand il fut sorti, le sujet de sa visite, ce qui m'étonna, puis qu'il n'y a personne qui ne sache que ce Prince eut bien le dessein de le faire, mais que son Eminence ne le lui permit pas. La raison est, qu'il craignoit de se mettre mal avec Richard, fils de Cromwel qui avoit été declaré Protecteur d'Angleterre aprés la mort de son pere. Ainsi ce Prince qui s'étoit avancé en poste jusques à six lieuües de l'endroit où se tenoient les Conferences, fut obligé de rebrousser chemin. Il lui envoya dire par le Comte de Bath qu'il lui avoit dépêché, pour sçavoir si sa venuë lui seroit agréable, qu'il

n'étoit pas à propos qu'il parût là, & qu'il n'en auroit pas moins de soin de ses interêts. Cependant s'il eût été si simple que de s'en fier à lui, & de ne pas prendre d'autres mesures, il couroit grand risque de ne jamais remonter sur le trône. Il y avoit déja long-tems que cet Evêque s'étoit défait de son Evêché, peutêtre pour s'appliquer avec plus de loisir à son Histoire. Il croyoit rencherir aparemment sur Racine, & sur Boileau, mais je ne sçai s'il y eût réüssi. Si c'étoit là son talent on peut dire que cétoit un talent bien caché, puis qu'on ne l'a jamais vû capable de beaucoup de choses.

Le Marquis de Rouville qui avoit quatre vingt tant d'anneés, au lieu de se laisser mourir comme lui, en quoi il n'y eût pas eu tant de perte, puis qu'il ne nous prépare aucune histoire, fit au contraire un acte d'un homme bien vivant, & qui même n'a pas encore l'envie de mourir si-tôt. Il entreprit un procés contre sa parenté qui le vouloit faire interdire, sous pretexte de son grand âge, & de ce qu'ayant toûjours été assez méchant ménager, il n'y avoit pas d'apparance qu'il le devint meilleur sur ses vieux jours. Si feu Mr. le Prince eût encore été en vie, &

qu'il eût été son jûge, bien loin d'être pour lui, il eût été si fort pour ses parties, qu'il leur eût non seulement adjugé gain de cause, mais encore conclu à le faire enfermer, car il avoit accoûtumé de dire en parlant de lui, que s'il y avoit deux Rouvilles en France, il ne hésiteroit point à en sortir pour toute sa vie. Il vouloit dire par là qu'il étoit l'homme du monde le plus ennuyeux, &, il avoit assez ce goût là pour bien des gens, qui à l'exemple de ce Prince ne s'accommodoient pas de la bagatelle. Il aimoit mieux tenir le jeu d'un de ses gens dans un cabinet de Chantilli, que d'être obligé de souffrir un méchant discoureur, il ne feignoit point de dire aussi qu'il s'ennuyoit beaucoup moins avec ses poules & avec les autres animaux qu'il tenoit dans sa Ménagerie, & qu'il visitoit deux fois par jour, qu'il ne faisoit avec eux. C'étoit pourtant là un étrange occupation pour un Prince fameux par le gain de tant de batailles, & dont les coups d'essay avoient égalé a la guerre ceux des hommes qui avoient vieilli dans le métier.

F I N.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES.

A.

AMboise [*le Cardinal d'*] 188

Angle (*la Marquise de l'*) 182

Antin (*le Marquis d'*) *On lui donne un jour d'étrennes une pension de dix mille livres.* 24. 25

Antin [*le Marquis d'*] *frere de M. de Montespan tué en duël.* 128

Argenson (*M. d'*) *son caractére.* 97 *Trois paroles que choisit le premier President du Parlement de Paris.* 99

Armoiries (*Edit des*) 133

Arpajou (*la Duchesse d'*) *mecontente de ce qu'elle n'est pas faite Dame d'honneur de Mademoiselle de Savoye.* 7

Arquien [*le Marquis d'*] *Pere de la Reine de Pologne.* 131

Avantures. 31.38.137

Augicourt, *Gentilhomme de Picardie* 3

ce qu'il fait contre la famille de M. de Louvois, dont il avoit porté le porte-feüille. 54. 55. Et contre le Duc d'Elbeuf. 60. 66
Auvergne [le Baillif d'] Amant incommode. 77

B.

Bade [le Prince Loüis de] aspire à la Couronne de Pologne. 165
Barbesieux (le Marquis de) 57. Ce qu'l fait à l'égard de d'Augicour. 59.
Barthelemi. Particularitez du Massacre de la S. Barthelemi. 86
Baville (M. de) Intendant de Languedoc, ce qu'on lui dit à Monpelier du Duc de Nevers. 70. 71
Bouquemars (Mrs) deux Jumeaux à qui il arrivoit toûjours la même chose. 108
Bauvilliers (le Duc de) soubçonné de Quiétisme. 195
Believre (le President de) mot qu'on lui fait dire. 152
Berrin (M.) Trésorier des Partis Casuelles, curieux pour les meubles. 204
Bethunes (la Marquise de (sœur de la Reine de Pologne. 154
Bignon (M.) Intendant de Picardie. 97
Bignon (M.) Conseiller d'Etat. 100
Bignon (M.) premier President du grand Conseil. 103

Biron (*M. de*) *reçoit chez lui Mr. de la Force, aprés le Massacre de la S. Barthelemi.* 91. 92
Boüillon (*le Chevalier de*) *soubçonné d'avoir fait des Noëls contre les Dames.* 28
Bossuet (*l'Abbé*) *envoyé à Rome contre l'Archevêque de Cambray.* 196
Bourbon [*Eaux de*] 6
Bourgogne [*Mr. le Duc de*] *doit épouser Mademoiselle de Savoye.* 7
Brandebour [*l'Electeur de*] *préte beaucoup d'argent à l'Electeur de Saxe.* 168
Briequemau [*le Marquis de*] 85
Brionne [*le Comte de*] *attaqué d'une apoplexie si violente qu'un de ses yeux descendit au milieu de son visage.* 109
Briord [*le Comte de*] *envoyé Ambassadeur à Turin.* 22

C.

Caillieres (*le Sieur de*) *Plenipotentiaire de France.*
Cajus Garrulus, *à qui on donnoit ce nom.* 32
Cambray [*l'Archevêque de*] *se declare pour les sentimens de Molinos.* 191 *fait imprimer un Livre pour défendre Madame Guyon* 192. *L'Evéque de Meaux & quelques Prelats*

s'élevent contre lui. *Son caractere*, 193 194. *Ecrit pour se justifier.*
Canon [*le President*] 119
Cardinal Primat. *Voyez* Pologne, Saxe, Conti.
Carignan (*le Prince de*) *prend la main au Duc de Foix & de Choiseul.* 14
Carignan (*Mademoiselle de*) *reprimandee.* 75
Catinat [*le Maréchal de*) *conclut le Traité de la France avec la Savoye.* 5
Caumartin (*M. de*) *Intendant des Finances* 102
Caumont 86
Chambonneau [*Mademoiselle*] 67.68. 72.73.76. *est releguée à Roüen.* 81 *sa mort.* là-même
Chaudenier [*le Marquis de* 142
Chansons offensentes 30
Chapelle [*la*] 171
Charles II. *Roi d'Angleterre ses Maitresses cherchoient à s'enrichir de ses dépoüilles.* 174.180
Charost [*le Comte de*] 142
Châtillon [*le Chevalier de*] *aujourd'hui Marquis* 174
Chevreuse [*le Duc de*] *soubçonné de Quietisme* 195
Choisi [*l'Abbé de*] *fait la relation du voyage de la Princesse de Savoye. Ce qu'on dit de cet ouvrage* 11. *Perd cinquante*

cinquante Loüis contre Madame du Frenoi comment il la paye. 13
Cir[S] *le Quietisme se répãd dans cette maison* 196
Cluni, *Abbaye* 129
Coaquin [*le Marquis de*] *épouse une des filles du Marechal de Noailles* 144. *Se plaint qu'on lui a donné une Bamboche* 145.146.147. *A une affaire avec les Princes de Pologne* 140. Comediens *& femmes d'Opera preferées à leurs femmes par les Grands de la Cour de France. Histoire à ce sujet.* 32.40.50
Condé [*le Prince de*] *l'Archiduc Leopold veut avoir le pas sur lui.* 19.
L'auteur de l'histoire du Prince de Condé grondé 20
Reveuë de ce Prince. 158
Conti [*le feu Prince de*] 159.
Conti (*François Louis de Bourbon Prince de*) *proposé pour la Couronne de Pologne* 133. *ses pretentions sur les biens de l'Abbé d'Orleans* 159. *Gagne un procez contre la Duchesse de Nemours* 162. *est amoureux* 164. *se divertit* 169
Coulanges [*M. de*] 130
Cottin [*M. de*] 122
Creci [*M. de*] *Plenipotentiaire de Fran-*

ce à Rysvvick 123
Crequi [*le Comte de*] *Barnieule a querelle avec le Comte d'Harcourt* 161.*ce qui se passe lors qu'on les accomode* 17
Croissi (*Mr. de*) 181
Cujavie (*L'Evêque de*) *voyez* Conti, Pologne, Saxe, 166

D.

Dame *de la Cour mariée deux fois sans qu'aucun de ces deux maris ait couché avec elle.* 57
Dames *d'honneur chez les Princes sont des Epionnes que le Roi paye.* 108
Dangeau [*le Marquis de*] *est fait Chevalier d'honneur de la Princesse de Savoye.* 7
Debauches *parmi les femmes & les hômes de laCour de France* 26.31.40
Donsi [*le Comte de*] *son caractere* 62 *est mis à la Bastille* 73 *en sort* 88
Ducs *amoureux de femmes de Theatre* 33 . 40. 51.

E.

Ecuyer (*grand*) *de France, les Ducs & Pairs ne lui veulent point ceder.*16
Elbeuf (*le* Duc *d'*) *affaire qu'il a avec d'Augicourt* 60. 64.*son caractere* 65
Etrées [*le Comte d'*] *épouse une fille du Maréchal de Noailles.* 147
Evéques (les) peuvent faire imprimer leur livres sans être examinez. 193

F.

Femmes *de la Cour de France courent aprés les hommes, s'enivrent* 25. *Portrait qu'on en fait & l'histoire d'une femme de la Cour à ce sujet.* 26
Ferté [*le Duc de la*] *bon mot qu'il dit au sujet de l'Edit des Armoiries.* 232
Finances *aujourd'hui bien administrées en France.* 102
Foix [*le Duc de*] *l'un des Otages donnez au Duc de Savoye jusqu'à ce que le mariage de la Princesse sa fille avec le Duc de Bourgogne soit conclut* 6
Force [*Mademoiselle de la*] *fille du Marquis de Castelmoron* 85. *Genealogie de la maison de la Force* 86. *histoire du premier Maréchal de la Force* 88. 89. *Mademoiselle de la Force est mise dans un Couvent par ordre du Roi* 93
France (*la*) *dans la derniere guerre avoit cinq cent mille hommes par mer & par terre.* 125
Fremont. 211. 221. 222
Fresnoi (*Madame du*) *gagne cinquante Loüis d'or à l'Abbé de Choisi, comment elle en est payée.* 18
Frette [*Mrs. de la*] 19

G.

Guillaume III. *Roi d'Angleterre forme une Ligue contre la France* 4. *Préte*

de grosses sommes à l'Electeur de Saxe 118

H

Harcourt [*la Princesse d'*] *procure à la Duchesse du Lude d'aller à Marli, moyennant deux mille écus* 7. *soubçonnée de Quietisme ; ce qu'elle dit là-dessus.* 202

Harcourt [*le Comte d'*] *a querelle avec le Comte de Crequi Bernieul* 16. 17. *une de ces Maitresses enfermées.* 46

Harlai [*Mr. de*] *Conseiller d'Etat, Ambassadeur Plenipotentiaire à Rysvvick* 123

Hollandois 115. 117. 119

Hypocrisie *parmis les Grands de France* 190

Hypocrites *sont les Martirs du Demon* 191 *s'accommodent du livre de l'Archevêque de Cambrai* 193

I

Jagellons 182

Janson [*le Cardinal de*] 128

Jacques [*le Roi*] *fait travailler à un Manifeste* 234. *ses Alliez & le Pape se moquent de lui* 235. *Ne veut pas sortir de France aprés la paix de Rysvvick.* 236

Jacques [*le Prince*] *de Pologne* 134

Jesuites [*leur different avec l'Archevéque de Roüen, & celui de Reims* 198

Joli [*Mr. de Fleuri*] 209

K.

Kelus [*le Chevalier de*] 79.126

L.

L'Anglée [*M. de*] *est magnifique* 126

Laufun [*le Duc de*] *se marie à soixante ans avec la fille du Maréchal de Lorges, qui n'en avoit que seize* 209

Lesdiguieres (*le feu Duc de*) 53

Lionne (*l'Abbé de*) *envoyé dans un Seminaire* 189

Longueville 154

Loüis XIV. *est fort indigné de quelques Noëls impies faits contre les Dames de la Cour* 28. *fait mettre dans des Couvens plusieurs femmes & filles* 76. *jusqu'à* 95. *Ce qu'il fait à l'égard de la grande Duchesse* 110. *Envoye en Hollande le Sieur de Callieres faire des propositions de Paix* 112. *fait remettre en Pologne, jusqu'à quatre millions pour assurer la Couronne de ce Royaume au Prince de Conti* 168. *Veut éteindre le Quietisme* 197. *Voyez* Madame Guyon. *Oblige les Jesuites à faire satisfaction à l'Archevéque de Reims* 200. *Achete des Tapis de Mr. Bertin.* 205

Lude (*la Duchesse du*) *Dame d'honneur de Mademoiselle de Savoye.* 6.7.

Luxembourg (*le Marechal de*) *sa mort.* 163

M.

Maimbourg [*le P.*] *se trompe dans l'histoire qu'il fait du Marèchal de la Force* 86
Mancellus 182
Mariage de Conscience *à la mode en France* 94
Mr. qui *à la hâte* 185
Martin [*Madame de S.*] 76
Meaux[*l'Evêque de*]*s'éleve contre le livre de l'Archevêque deCambray* 193
Meilleraye [*la Maréchale de la*] *pauvreté dite par cette Dame.Entêtée de sa qualité.* 67
Meré (*la Marquise de*) 206
Montausier [*le Duc de*] *dispute qu'il a avec le grand Ecuyer de France* 15
Montigny [*le Marechal de*] *le Marquis d'Arquien est de cette maison.* 131
Motthe [*le Comte de la*] *est fait Gouverneur de Bergues.* 109
Mousquetaire *en masque battu* 138

N.

Nemours (*la Duchesse de*) 155. 157. 160. 163
Nevers (*le Duc de*) *son Caractere* 70. 72.74. 82.
Neuchâtel. 158
Ninon *l'enclos* 81
Noailles [*le Marechal de*] *commande en Catalogne* 140.141.*Sa maison* 143

A beaucoup d'enfans 147
Noblesse *bourgeoise ce que c'est* 186
Noëls *impies sur les femmes de la Cour de France* 27
Nompart, *nom de la maison de la Force* 85
Normaad[*fermier General à l'Isle, diference qu'il fait de Mr. de Creci & de Mr. de Harlai* 124
Noyon [*l'Evéque de*) *aventure qui lui arrive* 186

O.

Onnevil [*M. d'*] 211. 213
Orleans [*l'Abbé d'*] 155. 157 *comment on veut prouver qu'il avoit l'esprit sain* 158. *folies qu'on lui attribue*. 162

P.

Pape [ce que fait le] en faveur de Mr. de Harlai. 303
Paris (l'Archevéque de) suprime les chapelles dans les maisons. 327
Perefixe [Mr. de] Archevêque de Paris ; on lui intente une affaire au sujet d'une Dame. 331
Petit (de la Rochelle) est mis à la Bastille : & fait tenir quelques écritures à Monsieur de Tourville 313
Plénipotentiaires de France ne font rien pour le Roi Jacques. 335
Pointis [M. de] est amoureux de la fille du President Ferrand ; il fait voi-

le du côté de Cartagene & sacage cette Ville. 315
Portrait de la Princesse de Conti trouvé dans un combat. 319
Palatins 182
Partisan *qui restitue au Roi ce qu'il a volé* 225
Paris (*l'Archevéque de*) 145. *suprime les Chapelles dans les maisons* 172
Paul [*le Comte de S.*] 157
Phelyppeaux (*M.de*] 215
Philippe (*le Prince*) 67
Plenipotentiaires *de France* 123. *Arrivant à Delft* 126
Pologne (*la Reine de*) *broüillée avec la France* 131
Pologne [*les Princes de*] *mettent huit cens mille écus à l'hôtel de ville de Paris* 136. *Avanture qu'il leur arrive dans un Ballet* 138. *avec le Marquis de Coaquin* 140
Polignac [*l'Abbé de*] *Ambassadeur de France en Pologne* 135. *Ne decouvre jamais le parti du Duc de Saxe* 167
Pommereuil[*Mr.de*] 206
Pontchartrain [*Mr.de* 102
Porte (*le Chevalier* , *aujourd'hui le Comte de la* 177 *Marché que sa femme fait avec lui* 178. *Son mariage est cassé* 179
Porte [*la Marquise de la*] 179. *Origine*

de cette maison 176
Pussort (*M.*) 20

Q.

Qualité [*Gens de*] *preferez aux autres en France dans les Emplois* 181
Quietisme 191. 192. *Voyez* Cambray, Guyon, Meaux.

R.

Rohan [Mademoiselle de] 248
Rohan (le Chevalier de) son portrait. 251
Racapée [*Madame*] 94
Reims [*l'Archevéque de*] *son different avec les Jesuites* 198
Reinie [*Mr. de la*] 96
Renel [*le Marquis de*] *le Roi mal informé de sa Noblesse* 188
Ribere [*M. de*] 157
Roquelaure [*la Duchesse de*] *propose l'Edit des Armoiries* 238
Rouiller (*Abbé*) *envoyé dans un Seminaire* 190
Rouci [*la Comtesse de*] *une des six Dames du Palais* 6. *Va au pont de Beauvoisin, au devant de la Princesse de Savoye* 7. *Est avare* 217
Roüen (*l'Archevéque de*) *son different avec les Jesuites* 197
Roye [*le Comte & la Comtesse de*] 215
Roye [*le Chevalier de*] 416
Ruë, *petite ville de Picardie* 54. 60

Ryſvvick [*le Château de*] *choiſi pour les Conferences de la Paix.* 234

S

Seignelay [la Marquiſe de] 245

Saſſac (le Marquis de) 251

Savoye [*le Duc de*] *fait un Traité avec la France* 4. 5. *Mademoiſelle de Savoye doit épouſer le Duc de Bourgogne.* 5

Saxe [*l'Electeur de*] *abjura le Lutheraniſme* 166. *Emprunts qu'il fait, pour faire reüſſir le deſſein qu'il a d'étre Roi de Pologne* 168

Seran [*le Comte de*] 95

Sobieski [*Jean*] *Roi de Pologne* 131

Son earactere 132

Soiſſons [*Mademoiſelle de*] *va à la Baſtille, pour tâcher de voir la Chäbonneau* 73. *Va à Bruxelles* 82

Soiſſons [*Madame de*] *dont on l'accuſe* 82. *l état où elle eſt reduite* 83

Soiſſons [*le Chevalier de*] *Batard du feu Comte de Soiſſons, Madame de Nemours lui donne la Principauté de de Neuchâtel , & lui fait épouſer la fille du Marechal de Luxembourg.* 163

T.

Talbot fils naturel du Duc de Tirconel, Brigadier des armées du Roi en Italie & Colonel d'un Regiment 275.

Est arrêté & mis à la Bastille 276. On lui ôte son Regiment & sa pension. 279
Theron [Mademoiselle du] 253
Tilladet (le Chevalier de) 266
Tourville [le Maréchal de] envoïe sa femme dans une de ses terres. 284
Trimouille [l'Abbé de la] on en parle avec mépris. 249
Talon (*M.*) *Avocat General lisoit toûjours ses Plaidoiers* 207
Termes [*le Marquis de*] *l'un des Espions de la Cour* 28
Tessé (*le Comte de*) *Lieutenant General des armées du Roi* 8. *Est fait premier Ecuyer de Mademoiselle de Savoye. Ses autres charges* 8
Thaumur (*Madame*) *femme du Capitaine des Galeres est enfermée dans les Repenties* 93
Thoisi (*Madame de*) 150
Thoulouse (*le Comte de*) *donne des Etrennes magnifiques au Marquis d'Antin* 23
Trappe [*l'Abbé de la*] *écrit deux lettres contre l'Archevêque de* Cambray 196

V.

Vaudevilles. 29
Vaul (*le comte de*) *marié à une fille de Madame Guyon* 192
Verthamont [*M. de*] *Maitre des Requê-*

tes, a des Maitresses. Avanture qui lui arrive 104.105
Vesins [*la Comtesse de*] *plaisant marché qu'elle fait avec son mari* 197.198
Son mariage est cassé 179
Vesins [*le Marquis de*] 183
Vieuville [*M. de la*] 72
Vitri [*le Marquis*] *Ambassadeur de France en Pologne, insulté* 131
Varennes [Mademoiselle de] est exilée. 297
Verneuil Conseiller des Requêtes du Palais. 267
Vieuxbourg [le Marquis de] 301
Villete [M. de] Lieutenant géneral de la mer. 310
Villeroy [le Marechal de] son Caractere. 240

Z

Zamet Sebastien. 390

F I N.

